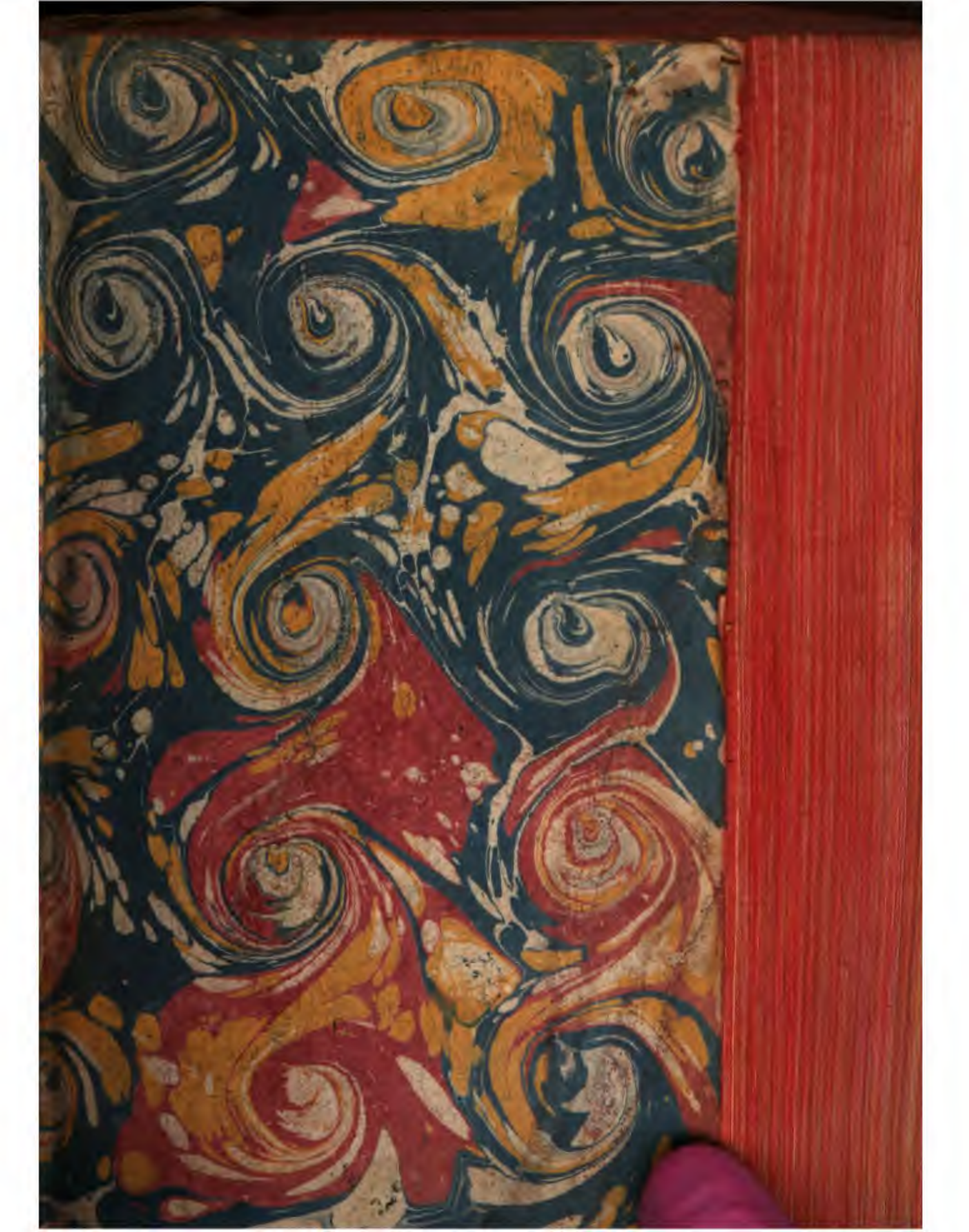



FIDEI
CRUX
COTICULA
The Grove.




FIDEI
CRUX
COTICULA
The Grove.






105





HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

TOME SECOND.





HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

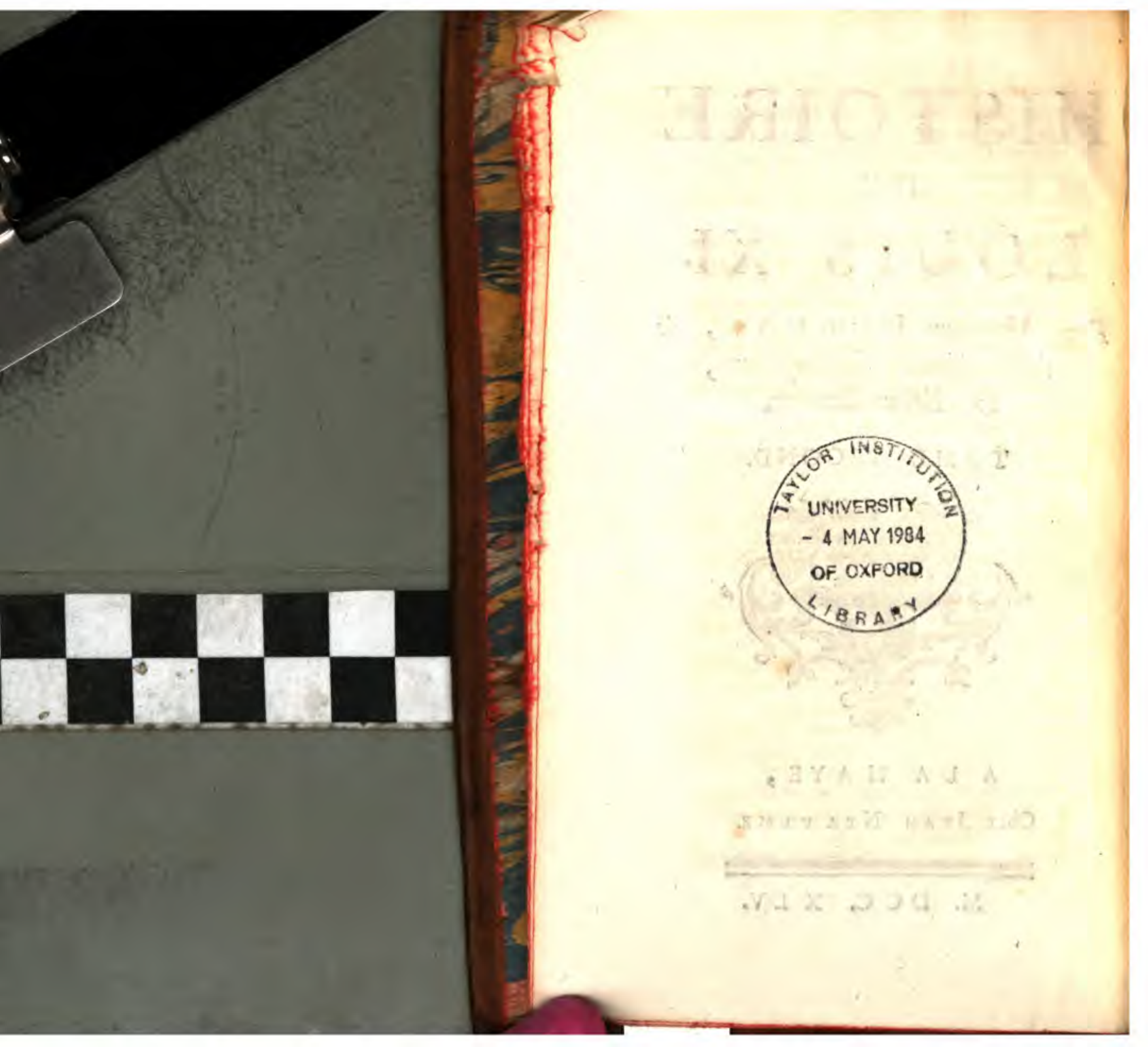
Par Monſieur DUCLOS, *de l'Académie des Inſcriptions, & Belles-Lettres.*

TOME SECOND.



A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME.

M. DCC. XLV.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 4 MAY 1984
OF OXFORD
LIBRARY



HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

LIVRE SIXIEME.

UOIQU'ON eût pris par le traité de Péronne toutes les précautions imaginables pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le duc de Bourgogne, & pour prévenir ceux qui pouvoient naître dans la suite, il n'étoit pas possible que la paix subsistât long-temps entre ces deux Princes. Ils se haïssoient personnellement, & loin d'avoir l'un pour l'autre cette estime, qui sans faire cesser la haine, inspire la générosité, ils vivoient dans une défiance réciproque & injurieuse.

1470. Pâques le 22. Avril.



1470. Il suffit souvent d'éclaircir les intérêts les plus opposés pour les concilier ; mais la paix est incompatible avec la passion. Ces Princes connoissoient si bien l'inutilité des traités qu'ils pouvoient faire, que si l'on excepte ceux de Conflans & de Péronne qui furent deux traités forcés, ils n'ont jamais voulu faire que des tréves qui ne décidoient rien, & ne servoient qu'à leur donner le temps de respirer, pour faire ensuite mieux éclater leur haine. Plusieurs autres obstacles qui ne dépendoient pas d'eux s'opposoient encore à leur réunion. L'Anglois ne perdoit point l'espérance de rentrer un jour en France, & n'oublioit rien pour détacher les alliés de cette couronne. Le duc de Bretagne cherchoit continuellement à susciter des ennemis au Roi, afin de l'empêcher de tourner ses vûes sur la Bretagne. Monsieur, malgré la parole qu'il avoit donnée, se laissoit quelquefois flater de l'espérance d'épouser l'héritiere de Bourgogne, & recherchoit alors l'amitié du duc Charles ; il lui écrivit même un billet, qui portoit : *Mettez peine de contenter vos sujets, & ne vous souciez : car vous trouverez des*

1470.

amis. Les desseins des Princes étoient publics ; mais il y avoit plusieurs intérêts particuliers, qui sans être aussi connus, n'en étoient pas moins dangereux. Le Connétable craignoit que la paix ne diminuât son crédit & ses pensions qui étoient très-considérables. Il recevoit trente mille livres chaque année, outre les gages de sa charge, & il avoit quatre cens hommes d'armes qui étoient payés *à la montre*, sans avoir ni controlleur ni inspecteur. Tous ceux qui avoient des Compagnies d'ordonnance pensoient comme le Connétable, & craignoient la réforme. Ceux-mêmes qui n'avoient ni charges ni pensions, désiroient que le Roi fût toujours occupé au-dehors, afin qu'il ne fût pas en état d'exercer dans le gouvernement son inquiétude naturelle. Tous enfin faisoient servir le Roi à leurs vûes, quoiqu'ils ne l'entreprissent pas ouvertement. Les Princes les plus absolus n'en sont que plus en butte à la séduction, & obéissent souvent, sans le sçavoir, à des impressions étrangères. On leur persuade quelquefois qu'ils ont formé les desseins mêmes qu'on leur suggère.

Le Connétable trompoit à la fois



1470. le Roi & le duc de Bourgogne, afin de les faire servir au dessein qu'il avoit conçu depuis long-temps de se rendre indépendant de l'un & de l'autre. Il les entretenoit dans une défiance réciproque. Tantôt il mandoit au Duc que le nombre des Mécontens augmentoit journellement en France, & que s'il vouloit donner l'héritiere de Bourgogne en mariage au duc de Guyenne, il seroit en état de faire la loi dans le royaume : tantôt il persuadoit au Roi que la Flandre & le Brabant étoient sur le point de se soulever, & qu'il seroit bien-tôt maître de S. Quentin. On verra comment il surprit cette place, & qu'il ne la remit pas au Roi comme il l'avoit promis. Il s'attira enfin la haine des deux Princes, & ses desseins contre l'Etat ne devinrent funestes qu'à lui.

Louis qui ne se déclaroit jamais contre ses ennemis, qu'après avoir fait tous ses efforts pour en faire ses alliés, envoya Janvier. le collier de l'Ordre de S. Michel au duc de Bretagne ; mais le Duc le refusa. Il est vrai que craignant d'être soupçonné d'un mépris offensant pour le Roi, il lui fit dire, qu'après avoir examiné les statuts de l'Ordre, il y

avoit trouvé plusieurs articles qui ne lui permettoient pas de le recevoir ; par exemple, de ne pouvoir en porter un autre, ni par conséquent en instituer ; il ajouta qu'étant Souverain, il ne pouvoit s'engager comme un simple Chevalier qui n'avoit que sa personne. 1470.

Le Roi très-offensé du refus du Duc, convoqua le ban & l'arrière-ban des Provinces de Normandie, de Poitou, d'Angoumois, de Rouergue, de Limousin, & fit des préparatifs comme pour entrer en Bretagne, quoiqu'il n'eût d'autre dessein que de faire voir ses forces aux ambassadeurs du Duc qui étoient à Angers.

Le duc de Bretagne arma de son côté, le duc de Bourgogne en fit autant, & tout annonçoit une guerre prochaine, lorsque ces préparatifs se terminerent par un traité signé à Angers, qui ne fut qu'une ratification de celui d'Ancenis. Ce qu'il y eut encore de singulier, fut que les ducs de Bourgogne & de Bretagne renouvellerent en même-temps leur traité d'Estempes de 1465. qui étoit absolument contraire à celui qu'ils faisoient conclure à Angers.

1470. Pendant toutes ces négociations le jeune vicomte de Rohan, se retira auprès de Louis XI. Il y a grande apparence que du Chatel, qui avoit été tuteur du vicomte, l'attira à la cour de France. Il alla audevant de lui jusqu'à Touars avec plus de deux cens gentilshommes. Le Roi même se trouva sur son passage, & lui fit beaucoup de caresses. Quelque temps après il lui donna des terres & des pensions, lui fit espérer de parvenir un jour à la dignité de Connétable, s'il étoit content de ses services, & même de le faire duc de Bretagne, si le Duc mouroit sans enfans. Il n'en falloit pas davantage pour engager un jeune ambitieux, qui unissoit beaucoup de courage à la plus haute naissance. Le duc de Bretagne fut vivement piqué de la retraite de Rohan, il n'oublia rien pour le ramener, & toutes les négociations étant inutiles, il fit informer contre ceux qui furent soupçonnés d'avoir eu part à son évasion.

Le Roi après avoir signé un traité avec les ducs de Bretagne & de Bourgogne ; ne songea plus qu'à fomenter les troubles d'Angleterre.

La révolte ayant éclaté dans le nord

du royaume, Edouard envoya contre les rébelles, Guillaume & Richard Herbert à la tête de deux mille Gallois. Le combat fut sanglant, & la victoire long-temps incertaine ; mais enfin les Gallois furent taillés en piéces. La bataille de Bamberie fut encore plus funeste aux Herbert. Ils y furent faits prisonniers & eurent la tête tranchée. Les Mécontens marcherent tout de suite vers Grafton où le comte de Riviers & son fils Jean Wodwill s'étoient retirés. Les habitans intimidés livrerent ces deux infortunés, qui furent aussi-tôt condamnés comme criminels, & périrent sur l'échaffaut. Warwic qui n'attendoit à Calais que le moment de se déclarer contre Edouard, ayant appris les succès des Mécontens, saisit cette occasion pour se mettre à leur tête. 1470.

Edouard au désespoir de la défaite de ses troupes & du malheureux sort de son beau-pere, leva des troupes à la hâte, & s'avança avec fureur pour châtier les rébelles. Sa prudence ne répondoit pas à sa valeur ; il n'y avoit ni ordre ni discipline dans son armée : on n'y faisoit pas même une garde

1470. exacte : de ſorte qu'à la faveur de la nuit, l'archevêque d'Yorc, à la tête d'un parti, pénétra juſqu'à la tente du Roi, & l'éveillant ſubitement, lui ordonna de ſe lever & de venir trouver le comte de Warwic. Edouard fut contraint d'obéir, ne ſçachant quel ſort on lui préparoit. Le Comte lui rendit tous les honneurs dûs à la Majeſté ; mais il le fit conduire dans le château de Warwic, & de là dans le comté d'Yorc.

Auſſi-tôt que le duc de Bourgogne apprit ce qui ſe paſſoit en Angleterre, il écrivit au Maire & au peuple de Londres, que par ſon mariage avec la ſœur d'Edouard il avoit fait alliance avec lui & avec eux ; qu'en conſéquence ils ne pouvoient reconnoître d'autre Roi qu'Edouard, & qu'il étoit réſolu de le ſecourir ou de le venger. Le Maire aſſembla le peuple pour lui communiquer les lettres du duc de Bourgogne, tous s'écrierent qu'ils vouloient reſter fidéles à leur Roi. Warwic ayant appris cette nouvelle, fut le premier à conſeiller à Edouard d'aller à Londres. Il s'y rendit en même-temps, & pour gagner le peuple, il déclara hautement qu'il

n'en vouloit point au Roi, mais au mauvais gouvernement, dont il fit une peinture assez vive & assez vraie pour justifier son discours. 1470.

On prétend qu'Edouard se sauva à l'insçu de Warwic, & que celui-ci n'ayant pû s'opposer à sa fuite, feignit qu'elle s'étoit faite de concert avec lui. Quoi qu'il en soit, on vit, par un sort assez bizarre & plus singulier en Angleterre que par-tout ailleurs, les deux chefs d'une guerre civile réunis dans la capitale & marcher presque d'un pas égal. Edouard voyoit qu'il n'étoit pas sûr de rien entreprendre contre un homme qui ne devoit qu'à lui-même la considération dont il jouissoit, & ne brilloit point, comme les courtisans, d'un éclat emprunté. Warwic sentoit de son côté qu'il étoit dangereux de paroître mécontent d'un Roi que le peuple avoit, pour ainsi dire, pris sous sa protection. La crainte que ces deux rivaux s'inspiroient mutuellement ne servoit qu'à redoubler leur haine.

L'Angleterre ne jouissoit donc que d'un calme apparent. Le feu de la rébellion que Warwic avoit souflé dans les esprits s'entretenant de lui-même,





1470. l'incendie recommença dans le nord du royaume. Robert Wells officier d'expérience forma un parti, qui devint bientôt une armée. Warwic parut d'abord condamner l'entreprise de Wells, redoubla les assûrances de sa fidélité pour écarter les soupçons d'Edouard, & sortit de Londres avec le duc de Clarence, sous prétexte d'aller calmer les rébelles. Edouard ne pouvoit prendre aucune confiance en Warwic, que sa démarche rendoit encore plus suspect; mais il étoit obligé de dissimuler ses soupçons, & de paroître satisfait des discours, ne pouvant prouver ni punir les intentions. Cependant les rébelles s'avançoient vers Londres. Edouard assembla promptement une armée & marcha contr'eux, menant avec lui le pere & l'oncle de Wells dont il s'étoit saisi. Il reçut en même-temps des lettres du duc de Clarence & du comte de Warwic, qui lui marquoient qu'ils le joindroient incessamment avec vingt-cinq mille hommes. Ces nouvelles le calmerent pour un moment; mais ses soupçons se réveillant il ne douta point que Warwic ne se rangeât du parti des rébelles. Il résolut donc de les combat.

tre avant ſon arrivée, perſuadé que s'il étoit vainqueur, le duc de Clarence & Warwic n'oſeroient manquer à leur parole; & que s'il perdoit la bataille, ils viendroient à ſon ſecours ſi leurs promeſſes étoient ſincères. Ce qui acheva de déterminer Edouard à combattre, fut d'apprendre que Robert Wells avoit envoyé une partie de ſon armée vers Linceſter, & qu'il prenoit la route de Stafford. Le Roi au lieu de partager ſes troupes, porta toutes ſes forces de ce côté-là. Les armées étant en préſence, Edouard donna le ſignal de la bataille, en faiſant trancher la tête au pere & à l'oncle de Wells. Le combat fut ſanglant; mais il dura peu, parce que Robert Wells animé du deſir de venger la mort de ſon pere, ſe précipita inconſidérément au milieu de l'armée du Roi où il fut enveloppé. Les rébelles privés de leur chef commencerent à plier. L'armée royale profita de cet inſtant, les chargea avec fureur, & en fit un carnage affreux; il en demeura plus de dix mille ſur la place. Edouard devenu cruel par la victoire, fit mourir Robert Wells & les principaux priſonniers. Le Duc de Clarence & le

1470.



1470. comte de Warwic n'ayant plus de grace à espérer, s'embarquerent & comptoient aborder à Calais; mais Vaucler, gentil-homme Gascon, qui y commandoit, & qui devoit sa place à Warwic, au lieu de l'y recevoir fit tirer sur lui, & l'obligea de s'éloigner. Dans ce même-temps la duchesse de Clarence accoucha dans le navire. On détacha une chaloupe pour aller chercher à Calais les secours nécessaires. Vauclerc se contenta d'envoyer quelques rafraîchissemens, & fit dire à Warwic qu'il étoit obligé de l'empêcher d'aborder, parce que le peuple étoit pour Edouard, & se souleveroit; que pour lui il lui seroit fidéle; mais qu'il réservoit ses services pour un temps plus favorable, de sorte que le duc de Clarence & Warwic, après avoir tenu long-temps la mer, allerent descendre à Honfleur où ils furent reçus par l'amiral de France.

Le duc de Bourgogne écrivit au Roi & à ceux de Rouen que la protection qu'on donnoit au duc de Clarence & à Warwic, étoit une infraction aux traités, puisqu'ils avoient pris & conduit dans les ports de France plusieurs navires appartenans aux Bourguignons

& aux Bretons. Le Roi fit réponse, qu'il ne vouloit point manquer aux traités; que si le comte de Warwic avoit pris quelques vaisseaux sur les sujets du Duc, ils avoient été repris ou restitués; que cependant s'il se trouvoit quelques effets appartenans à ses sujets, il pouvoit les envoyer reconnoître & réclamer. Le Roi en nommant des commissaires pour faire rendre les effets que le duc de Bourgogne feroit redemander, fit dire à Warwic de faire sortir ses vaisseaux de l'embouchure de la Seine, & de les conduire à Cherbourg & à Granville, afin qu'ils ne fussent plus sous les yeux du Connétable, qui instruisoit le duc de Bourgogne de tout ce qui se passoit. 1470.

Le Duc n'étant pas satisfait, récrivit fortement à ce sujet; nous avons un billet adressé à l'archevêque de Narbonne & à l'Amiral, qui prouve mieux son caractere & la chaleur qu'il apportoit dans cette affaire, que tout ce que je pourrois dire.

Archevêque, & vous Amiral, les navires que vous dites avoir été mis de par le Roi en contre les Anglois, ont ja exploietté sur la flotte de mes sujets retournant en mes pays; mais par S. Geor-



1470. *ges si l'on n'y pourvoid, à l'aide de Dieu j'y pourveoirai sans vos congiés ny vos raisons, ny justices; car elles sont trop volontaires & longues.* CHARLES, 29. Mai.

Quelques traités que le duc de Bourgogne fît avec la France, il étoit toujours prêt à les rompre & à se lier avec les ennemis de cette Couronne. Il venoit tout récemment de recevoir l'Ordre de la Jarretiere, qui lui fut apporté en grand appareil par Durfort, seigneur de Duras, ambassadeur d'Edouard. Il se plaignoit que les officiers du Roi vouloient contraindre les Bourguignons de comparoître aux montres du ban & de l'arrière-ban, ce qu'il prétendoit être contraire au traité de Péronne: il reprochoit encore au Roi de vouloir faire la guerre au duc de Bretagne. Louis chargea Guyot Pot & Courcillon d'aller trouver le duc de Bourgogne, & de lui dire qu'on avoit prévenu ses plaintes, en donnant ordre de ne point inquiéter ses sujets; & à l'égard du duc de Bretagne, qu'il étoit bien singulier qu'on accusât le Roi de vouloir lui déclarer la guerre dans le moment même qu'il venoit de faire un nouveau traité avec lui, en interpréta-

tion de celui d'Ancenis; que le Roi étoit prêt d'en signer un nouveau, pourvû qu'il assurât la paix; qu'il n'avoit dans aucune guerre été l'aggresseur, qu'il n'avoit jamais pris les armes que de l'avis des Princes du sang, & qu'on ne pouvoit se prévaloir du traité de Conflans, contre lequel il avoit toujours protesté. Je ne puis m'empêcher de remarquer que Louis a dans plusieurs occasions protesté, sans scrupule, contre le traité de Conflans, & n'a jamais réclamé, du moins pendant la vie du duc de Bourgogne, contre celui de Péronne qui lui étoit bien plus injurieux : c'étoit peut-être par cette raison même. La guerre du Bien Public étoit l'affaire de l'Etat autant que la sienne, au lieu qu'en rappellant le traité de Péronne, il craignoit qu'on ne lui en reprochât les causes, les motifs & les suites, qui n'étoient pas à son honneur. 1470.

Les ambassadeurs ajouterent que le duc de Bourgogne devoit moins que personne alléguer le traité de Conflans, puisqu'il étoit le seul Prince contre qui les protestations n'eussent pas été faites, & avec qui le traité étoit observé; que le duc devoit se souvenir qu'il s'é-



1470. toit engagé lui-même à ne jamais faire d'alliance qui fût contraire à la France; qu'il y étoit obligé par sa qualité de Prince du sang & de premier pair, & par la reconnoissance que la maison de Bourgogne devoit aux rois de France. Les ambassadeurs rappellerent alors, que le Roi Jean avoit donné à Philippe le Hardi, bisayeul du Duc, le duché de Bourgogne; que Charles V. lui avoit fait épouser l'héritiere de Flandre, & pour parvenir à ce mariage, lui avoit cédé les seigneuries de Lille, Douay, & Orchies; que le Roi Charles VI. étoit allé en personne soumettre les Flamands rébelles; qu'on ne rappelloit pas ces services pour en faire un reproche; mais pour prouver que le duc devoit toujours rester inséparablement uni à la France.

Hugonet bailli de Charolois, alloit répondre aux ambassadeurs, lorsque le Duc impatient prit la parole & dit, que si les ducs de Bourgogne avoient des obligations aux rois de France, ils en avoient bien marqué leur reconnoissance par les services qu'ils avoient rendus à la Couronne; & que le Roi recevant continuellement les malfaiteurs & les mécontens des états de Bourgo-

gne, ne devoit pas désapprouver les secours qu'on donneroit au duc de Bretagne. 1470. 12. Juin.

Le duc de Bourgogne écrivit quelque temps après à la duchesse sa mere, que depuis les paroles qu'on avoit données de faire rendre les effets appartenans à ses sujets, Warwic avoit pillé plusieurs vaisseaux Flamands, & que l'amiral de France avoit envoyé un homme pour brûler la flotte de Bourgogne. Le Duc sans approfondir la vérité de ces bruits, donna des lettres patentes pour faire arrêter toutes les marchandises des François qui se trouveroient dans ses Etats. Son armée navale, commandée par le sieur de la Vire, parut en même-temps à Chef-de-Caux, où elle fut jointe par celles d'Angleterre & de Bretagne.

Le bâtard de Bourbon en donna avis au Roi, & le fit assûrer qu'il avoit fait rassembler les effets appartenans aux Bourguignons; qu'il étoit prêt de les rendre à ceux qui viendroient les réclamer; qu'il l'avoit fait dire à la Vire; que celui-ci avoit déclaré qu'il n'en vouloit qu'à Warwic, & qu'il avoit ordre de l'attaquer par-tout où il le trouveroit; qu'on lui avoit répondu



qu'il le pouvoit faire à la mer, & non
1470. pas dans les ports du Roi ; & qu'on avoit mandé à Warwic de ne pas s'arrêter à Honfleur & de paſſer en baſſe Normandie. Il y eut pluſieurs meſſages à ce ſujet entre les commandans des flottes. Enfin le Roi craignant que la guerre ne s'allumât, donna ordre à Bourré & à Briçonnet d'engager Warwic à repaſſer en Angleterre.

30. Juin. Les inquiétudes du Roi furent ſuſpendues par la joie que lui cauſa la naiſſance du Dauphin Charles qui nâquit à Amboiſe. Jamais enfant n'avoit été demandé au Ciel avec plus d'ardeur. Sa naiſſance ſi chere à la France fut célébrée avec des tranſports extraordinaires. Le Dauphin fut tenu ſur les fonts par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, & par Jeanne de France ducheſſe de Bourbon.

Le Roi voyant la couronne aſſurée par la naiſſance d'un fils, s'appliqua de plus en plus à rétablir la paix dans le royaume. Il ſe rendit à Angers avec le duc de Guyenne & le roi René, afin d'être plus à portée de donner ſes ordres à Dammartin & à Cruſſol, qu'il avoit envoyés à Nantes négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Marguerite reine d'Angleterre,

le prince de Galles son fils, le comte de Warwic & sa jeune fille vinrent trouver le Roi à Angers. Ce fut là que le prince de Galles épousa la fille de Warwic. Marguerite, le Prince son fils & sa belle-fille s'étant ensuite retirés à Razilly, le Roi leur donna des officiers & des pensions plus convenables à leur rang, qu'à leur état présent. 1470.

Le comte de Warwic voulant retourner en Angleterre malgré la flotte Angloise & celle du duc de Bourgogne qui l'observoient, mit enfin à la voile, & passa à la faveur d'une brume, sans être apperçu des Anglois ni des Bourguignons. Les vaisseaux François qui lui servoient d'escorte avoient ordre, s'ils rencontroient les flottes, de faire route sans s'arrêter; mais de se défendre s'ils étoient attaqués.

Dans le temps que Warwic se mettoit en mer, le Roi, sous prétexte d'un pélerinage au Mont S. Michel, parcourut les côtes de Normandie. A son retour au Plessis, il tint sur le commerce un grand conseil où il fit appeller deux négocians de chacune des principales villes du royaume. Dans toutes ses affaires il préféroit les lumières & l'expérience aux dignités. Il s'agissoit





1470. de sçavoir comment on devoit se comporter avec les sujets du duc de Bourgogne depuis qu'il avoit fait saisir les marchandises des François.

On examina quelle influence les divisions de l'Angleterre pouvoient avoir

8. Octob. dans la question dont il s'agissoit. En conséquence des délibérations, il fut résolu qu'on cesseroit d'aller aux foires d'Anvers ; qu'on romproit tout commerce avec les sujets du duc de Bourgogne ; & pour attirer les étrangers en France, le Roi ordonna qu'il se tiendroit tous les ans à Caen deux foires où toutes sortes de monnoies auroient cours, & où les étrangers jouiroient de tous les priviléges des regnicoles.

On apprit bientôt que le duc de Clarence & le comte de Warwic étoient descendus à Darmouth, où ils furent joints par Stanley & par le fils du fameux Talbot avec cinq mille hommes. Warwic fit publier que tous ceux qui étoient en état de porter les armes, eussent à le venir trouver, pour servir le roi Henri contre Edouard duc d'Yorc, usurpateur de la couronne d'Angleterre. Le parti de Henri grossissoit à chaque pas, de sorte que l'armée de Warwic étoit de plus de

cinquante mille hommes en approchant d'Edouard. Ce Prince n'ayant pour conseil que ses favoris, employoit dans ses affaires ceux qui partageoient ses plaisirs, & s'occupoit d'amusemens frivoles, lorsqu'il apprit que Warwic s'avançoit. Il assembla promptement son armée ; mais ayant confié l'avant-garde à Montaigu frere de Warwic, Montaigu passa avec ses troupes du côté de son frere. Cette désertion entraîna la plus grande partie de l'armée d'Edouard, qui se voyant abandonné se sauva à Lynne où il trouva trois vaisseaux, sur lesquels il passa en Hollande avec le duc de Glocester son frere, le comte de Riviers son beau-frere, le comte de Northumberland, Hastings, & environ six cens hommes. Warwic marcha tout de suite à Londres, & tira Henri VI. de prison pour le replacer sur le trône. Ce Prince malheureux y remontoit pour la seconde fois : esclave couronné qui regrettoit peut-être la tranquillité de sa prison.

1470.

Aussi-tôt qu'Edouard fut auprès du duc de Bourgogne, on ne douta point que son ressentiment contre la France ne le portât à engager le Duc à dé-

1470. clarer la guerre. Les démêlés particuliers de Louis & de Charles étoient plus que suffisans, & ces Princes étoient encore excités par les mécontens qui étoient auprès d'eux. Philippe de Savoye avoit quitté le service du Roi pour passer dans celui du Duc, & Jean de Châlons, seigneur d'Argeüil, avoit abandonné le Duc pour servir le Roi.

Le Duc défendit à ses sujets tout commerce avec la France. Le Roi qui de son côté avoit conclu avec les Suisses une ligue * offensive & défensive contre le duc de Bourgogne, manda le comte de Dammartin, afin de concerter avec lui les mesures qu'il falloit prendre dans les circonstances présentes. Il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs en Angleterre pour former une ligue offensive & défensive avec Henri VI. Louis de Harcourt évêque de Bayeux, du Chatel, Meny Peny seigneur de Concressault, Yvon du Fau & Cerizay partirent & signerent la ligue. Le Roi fit publier qu'Edouard prince de Galles lui avoit donné son scellé, & qu'ils avoient juré ensemble de ne point cesser de faire la guerre au duc de Bourgogne, qu'ils

* 13. Août, ratifiée le 23. Septembre.

ne l'eussent dépouillé de ses Etats.

Le Duc faisoit aussi tous ses préparatifs, & tâchoit d'empêcher les Anglois de s'unir aux François. Il écrivit aux habitans de Calais, & envoya Philippe de Commines pour leur représenter qu'il n'avoit fait alliance avec Edouard que depuis qu'il avoit été reconnu roi d'Angleterre ; que c'étoit donc avec la nation même qu'il avoit traité ; que le sang l'unissoit au roi Henri ; qu'il enverroit le féliciter sur son rétablissement ; qu'il ne vouloit jamais se mêler des divisions qui s'étoient formées pour la couronne ; que c'étoit de la nation Angloise qu'il étoit allié ; qu'il n'y avoit pas un Anglois plus zélé que lui, & que les troupes qu'il levoit n'étoient que pour la défense de son pays. Il écrivit les mêmes choses au peuple d'Angleterre, & sa lettre commençoit par ces termes : *A vous, mes amis.* 1470.

Le duc de Bourgogne envoya demander du secours au roi René & au duc de Bretagne, comme garants des traités de Conflans & de Péronne qu'il prétendoit que le Roi avoit violés. Il s'adressa aussi au Parlement, & lui représenta que le Roi venoit de faire

une infraction manifeste aux traités ;
1470. en faisant mettre en sa main les prévôtés du Beauvoisis, & qu'il avoit encouru les peines prononcées contre les infracteurs.

Le Roi craignant toujours la foiblesse & l'inconstance du duc de Bretagne, lui envoya Crussol & le président le Boulanger, avec ordre de s'adresser d'abord à Odet Daidie. Ils exposerent que le Roi n'avoit jamais manqué au traité de Péronne, quoiqu'il ne l'eût signé que par force, afin d'obtenir sa liberté, & peut-être se racheter la vie ; que le duc de Bourgogne, au contraire, manquoit tous les jours à sa parole, en refusant de rendre hommage des terres qu'il tenoit de la Couronne, & en s'opposant à l'éxercice de la justice de la part des Officiers royaux ; qu'il avoit fait soulever le comte d'Armagnac pour favoriser une descente des Anglois en Guyenne ; qu'il étoit totalement livré à cette nation ; qu'il ne cherchoit qu'à troubler le royaume ; & que par une perfidie horrible on avoit envoyé un homme offrir au Roi de tuer le Duc, dans l'espérance que le Roi écouteroit ce misérable, & fourniroit par

par là un moyen de se deshonorer.

1470

Les plaintes du Roi contre le duc de Bourgogne étoient d'autant mieux fondées, qu'on avoit surpris la lettre qu'il écrivoit aux Anglois, & qu'on tenoit dans les prisons Jean Rocs, qui étoit l'homme aposté, dont voici l'histoire.

Pierre Hagembac, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, étoit un de ces hommes sans principes, qui sont incapables d'un attachement sincère pour leur Prince, & qui ne pouvant rendre des services réels, veulent devenir nécessaires à quelque prix que ce soit. Ce fut lui qui suggéra au Duc le projet dont nous venons de parler, & lui fournit pour l'exécuter un certain Jean Rocs qui avoit été chef de voleurs, & qui n'ayant rien à perdre pouvoit tout risquer. Il fut présenté au duc de Bourgogne, & reçut ses instructions. Rocs se rendit à Amboise & fit sa proposition au Roi; mais à peine eût-il commencé à s'expliquer, qu'il fut arrêté & conduit à Paris. Il fut interrogé par la Driesche président des Comptes, & avoua tout. On le transféra à Meaux pour être encore interrogé par le Connétable, devant qui il persista dans

sa déposition. Le Parlement lui fit son
1470. procès, & le condamna ; mais le premier président fut d'avis de le garder quelque temps avant de l'exécuter.

Cette affaire fut suivie d'une autre qui ne fit pas moins d'éclat. Baudouin, batard de Bourgogne, passa auprès du Roi à la sollicitation de Jean de Chassa qui s'y étoit retiré l'année précédente. Le duc de Bourgogne les fit redemander, & publia un manifeste, par lequel il prétendoit que Baudouin, Chassa & plusieurs autres avoient comploté de l'assassiner ou de l'empoisonner. Baudouin & Chassa répondirent au manifeste du Duc par deux écrits des plus diffamans. Chassa reprochoit au Duc de le persécuter, parce qu'il avoit refusé de répondre à une passion brutale ; & Baudouin prétendoit que le duc Charles l'avoit autrefois sollicité de tuer le duc Philippe. Ces querelles particulières augmentoient encore la haine qui étoit entre le Roi & le duc de Bourgogne.

Louis pour se déterminer enfin sur le parti qu'il devoit prendre, convoqua une assemblée si nombreuse de Princes, de grands Officiers & de per-

sonnes de tous les Ordres de l'Etat, que Philippe de Commines l'a confondue avec les Etats tenus à Tours en 1468. mais il s'est trompé, les Etats se tinrent alors par députation, au lieu que l'assemblée de cette année 1470. ne fut composée que de ceux que le Roi y appella. Il exposa ses sujets de plaintes contre le duc de Bourgogne, & leur demanda s'ils jugeoient qu'il fût en droit de lui déclarer la guerre. Tous répondirent d'une voix que les Princes qui avoient donné leurs scellés au duc de Bourgogne n'étoient plus tenus de les garder; que le Roi pouvoit non-seulement lui déclarer la guerre; mais qu'il y étoit même obligé pour le maintien des loix & le salut de l'Etat: ainsi la guerre fut résolue. 1470.

Le Roi étant en paix avec tous ses voisins, s'étoit assûré du consentement des Princes, & n'avoit rien à craindre de l'intérieur du royaume. Le duc de Bourgogne avoit inutilement sommé le roi René & le duc de Bretagne de se joindre à lui; il ne devoit pas compter davantage sur l'Angleterre, après avoir donné retraite à Edouard. Quoique la circonstance fût



1470. favorable le Roi ne voulut pas encore rompre ouvertement, & se contenta d'envoyer le Connétable & le maréchal Rouault sur les frontières de Picardie pour attirer dans son parti les sujets du Duc : négociation honteuse, & peut-être aussi dangereuse par les suites qu'elle pouvoit avoir, qu'une guerre ouverte.

Vers ce même temps-là, la reine Marguerite vint à Paris avec la princesse de Galles & la comtesse de Warwic. Elle y fut reçue avec tous les honneurs qu'on auroit pu rendre à la reine de France. On s'empressa d'honorer une Princesse qui n'eut souvent d'autres titres que sa vertu & ses malheurs.

Cependant le Roi n'ayant pas réussi dans le projet qu'il avoit eu de marier le duc de Guyenne avec l'infante Isabelle de Castille, envoya demander la princeesse Jeanne, fille du Roi Henri, & niéce d'Isabelle. Le cardinal d'Alby & le sire de Torcy qui avoient été chargés de faire la premiere demande, furent encore nommés pour traiter de ce mariage. Olivier le Roux, maître des Comptes, fut envoyé avec eux, & le duc de

Guyenne donna sa procuration au comte de Boulogne pour épouser en son nom la princesse de Castille. 1470.

Les Ambassadeurs se rendirent à Medina del Campo, & furent reçus avec distinction. Le cardinal d'Alby parla dans la premiere audience avec si peu de respect à la princesse Isabelle qu'il aliéna les esprits. Le roi de Castille, n'étant pas content de sa sœur, ne parut pas en sçavoir mauvais gré au cardinal; il lui repondit dans les termes les plus obligeans, & nomma l'archevêque de Seville, l'évêque de Siguença & Jean Pacheco marquis de Villena, grand maître de S. Jacques, qui étoit dans les intérêts de la France, pour traiter avec les ambassadeurs.

Lorsqu'on fut convenu des articles, la Cour se rendit à un village appellé le Champ de S. Jacques, près de Bultrago, où la Reine conduisit la Princesse sa fille. Ce fut-là que le Roi fit lire les sujets de mécontentement qu'il avoit contre sa sœur, & l'acte qui cassoit celui par lequel Isabelle avoit été reconnue héritière des royaumes de Castille & de Leon. Le roi Henri & la reine Jeanne jurerent que la princesse Jeanne étoit leur fille,



1470. & firent déclarer qu'Iſabelle étoit déchue de tous ſes droits, avec défenſes de la traiter de princeſſe de Caſtille. Le cardinal d'Alby lut enſuite une bulle du pape Paul II. qui relevoit de leur ſerment ceux qui l'avoient prêté à Iſabelle. Tous ceux qui étoient préſens jurerent qu'ils ne reconnoîtroient d'autre Princeſſe que Jeanne, fille du Roi & de la Reine. On fit le même jour la cérémonie du mariage; le comte de Boulogne, comme procureur du duc de Guyenne, donna la main à la Princeſſe.

Ce vain appareil n'abbatit pas le parti d'Iſabelle & de Ferdinand, de ſorte que le roi de Caſtille envoya en France
8 Dec. le protonotaire dom Louis Gonçales d'Aliença, prier Louis XI. de ratifier le mariage du duc de Guyenne, & de faire promptement paſſer ce Prince en Eſpagne avec une armée capable de réduire les rébelles, avant qu'ils euſſent reçu des ſecours d'Arragon. L'affaire ne fut pas pouſſée avec autant de vivacité qu'elle avoit été commencée. Les longueurs venoient du duc de Guyenne, qui n'ayant jamais de deſſein fixe, écoutoit toujours ceux qui lui parloient de lui faire épouſer l'héritière de Bour-

gogne. Ce Prince marqua néanmoins qu'il recevoit avec plaisir la nouvelle de ce qui s'étoit fait en Castille, & donna des fêtes à Ligournes. Gaston Phœbus prince de Vianne, & gendre de Louis XI. s'y distingua dans un tournois par sa force & par son adresse ; mais après avoir remporté tous les prix, il fut blessé d'un éclat de lance, & mourut quelques jours après fort regretté, laissant deux enfans, François Phœbus & Catherine de Foix. 1470.

La France fit encore une perte plus grande dans la personne de Jean duc de Calabre, qui mourut à Barcelone : Prince digne d'un meilleur sort par ses vertus, & qui ne perdit rien de sa gloire par ses malheurs. 16 Dec.

Les mécontentemens & les plaintes réciproques du Roi & du duc de Bourgogne éclaterent enfin en guerre ouverte. Le Connétable étoit toujours sur les frontieres de Picardie, & tâchoit de séduire ou de surprendre les villes que le Roi avoit rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans. Les villes d'Auxerre & d'Amiens rejetterent d'abord les propositions du Connétable. Les habitans de S. Quentin ne furent pas si fidéles, & sur la promesse qu'ils 1471. Pâques le 14. Avril.



feroient pendant feize ans exempts de
1471. toutes impofitions, ils fe rendirent. La
6 Janv. Vieuville qui y commandoit n'étant pas en état de les retenir dans le devoir, & ne voulant pas trahir le fien, le Connétable lui permit de fe retirer avec fes effets.

Le duc de Bourgogne voyant qu'il alloit avoir à foutenir toutes les forces du Roi, craignoit que les Anglois ne s'uniffent encore avec la France ; c'eft pourquoi il fournit à Edouard de l'argent & des navires pour repaffer en Angleterre, afin que les Anglois euffent affez d'occupation chez eux, pour ne pas s'engager dans des guerres étrangères.

Le Duc fut fi piqué de la perte de S. Quentin, qu'il écrivit au Connétable de venir le fervir comme fon vaffal. Le Connétable répondit fierement : *Que fi le Duc avoit fon fcellé, il avoit celui du Duc, & qu'il étoit homme pour lui répondre de fon corps.* Le Duc pour fe venger du Connétable fit faifir toutes les terres qu'il avoit en Flandre & en Artois, le Connétable s'empara par repréfailles de celles que fes enfans, qui étoient au fervice du Duc, avoient en France.

Le duc de Bourgogne eut bien-tôt mis une armée sur pied, parce qu'il avoit toujours un certain nombre de milices qui, sans faire de service continuel, recevoient une très-petite paie, pour être prêtes à marcher au premier ordre. Cette milice qu'on appelloit gens *à gages menagers*, répondoit à peu près à celle que nous avons depuis quelques années. 1471.

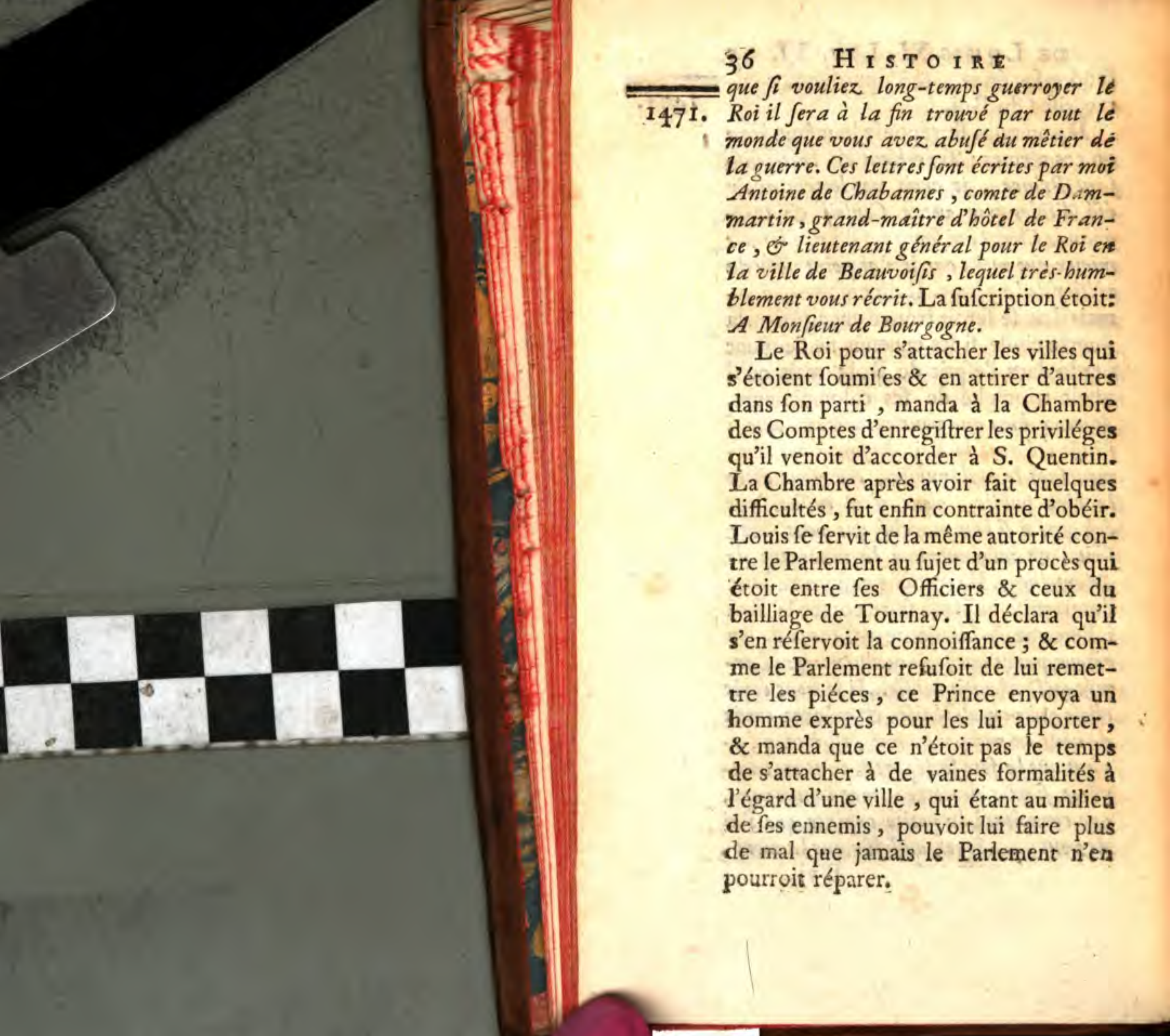
Le Roi sûr de la bonté de ses troupes, ne s'appliqua plus qu'à maintenir l'union entre le Connétable, & le comte de Dammartin qui les commandoient. Tous deux étoient hauts & difficiles, caractères trop semblables pour s'accorder. Dammartin étoit d'ailleurs un des plus braves hommes de son temps, sincère, fidéle, naturellement emporté, ami vif, & implacable ennemi. Louis s'approcha de la frontière pour veiller sur la conduite de l'un & de l'autre, & donna ordre à Dammartin de s'avancer du côté de Roye qui se rendit. Montdidier ouvrit aussi ses portes. L'allarme se répandit dans le pays : la ville d'Amiens craignant d'être surprise, traita avec Dammartin ; mais celui-ci ne se croyant pas assez fort pour risquer de s'enfermer dans la ville, sur la foi des habitans qui

pouvoient agir d'intelligence avec le
1471. Duc, convint avec eux qu'il écriroit aux principaux ; qu'ils enverroient ses lettres toutes cachetées au Duc, & qu'on se conduiroit suivant le parti que prendroit ce Prince. Le projet de Dammartin réussit. Le Duc abusé par cette démarche, crut pouvoir se reposer sur la fidélité de la Bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire d'y envoyer des soldats dont il croyoit avoir plus de besoin ailleurs. Ces retardemens donnerent le temps à Dammartin de faire venir de nouvelles troupes, d'en faire entrer dans la ville, & de recevoir le serment.

Sur cette nouvelle le duc de Bourgogne ne se croyant pas en sûreté à Dourlens, se retira à Arras. Avant que la ville d'Amiens se fût rendue, il avoit
6 Janv. écrit au comte de Dammartin une lettre, par laquelle il lui rappelloit la guerre du Bien Public, & les traités de Conflans & de Péronne, qu'il prétendoit que le Roi avoit violés. Il s'étendoit beaucoup sur ce que nous avons déja dit des prévôtés de Beauvoisis, reprochoit à Dammartin la prise de S. Quentin, & les lettres qu'il venoit d'écrire aux habitans d'Amiens ; & finissoit par protester qu'il sçauroit bien dé-

fendre ſes états, & s'oppoſer aux entrepriſes du Roi. 1471.

Dammartin fit réponſe le même jour en ces termes : *Très-haut & très-puiſſant Prince, je crois vos lettres avoir été dictées par votre Conſeil & très-grands Clercs qui ſont gens à faire lettres mieux que moi, car je n'ai point vêcu du métier de la plume.* Il dit enſuite que jamais il ne ſe ſeroit trouvé engagé dans la guerre civile, ſi ſes ennemis ne l'euſſent perdu dans l'eſprit du Roi ; mais qu'il avoit triomphé de ſes calomniateurs. *Je veux bien que vous entendiez, que ſi j'euſſe été avec le Roi, lorſque vous commençâtes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en euſſiez pas échappé à ſi bon marché que vous avez fait, & mêmement à la rencontre de Mont-lhery.* Il reproche enſuite au Duc l'entrepriſe qu'il oſa faire contre le Roi à Péronne. *Je fus,* ajoute-t-il, *cauſe de ſon retour, parce que je ne voulus rompre l'armée qu'il m'avoit laiſſée...Si je vous écris choſe qui vous déplaiſe, & qu'ayez envie de vous en venger de moi, eſpérez qu'avant que la fête ſe départe, vous me trouverez ſi près de votre armée contre vous, que connoîtrez la petite crainte que j'ai de vous .... Soyez auſſi ſûr que la mort,*



que si vouliez long-temps guerroyer le
1471. *Roi il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du métier de la guerre. Ces lettres sont écrites par moi Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France, & lieutenant général pour le Roi en la ville de Beauvoisis, lequel très-humblement vous récrit.* La suscription étoit: *A Monsieur de Bourgogne.*

Le Roi pour s'attacher les villes qui s'étoient soumises & en attirer d'autres dans son parti, manda à la Chambre des Comptes d'enregistrer les priviléges qu'il venoit d'accorder à S. Quentin. La Chambre après avoir fait quelques difficultés, fut enfin contrainte d'obéir. Louis se servit de la même autorité contre le Parlement au sujet d'un procès qui étoit entre ses Officiers & ceux du bailliage de Tournay. Il déclara qu'il s'en réservoit la connoissance; & comme le Parlement refusoit de lui remettre les piéces, ce Prince envoya un homme exprès pour les lui apporter, & manda que ce n'étoit pas le temps de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'une ville, qui étant au milieu de ses ennemis, pouvoit lui faire plus de mal que jamais le Parlement n'en pourroit réparer.

Dammartin ayant fait passer sa cavalerie au-delà de la Somme, le Roi en eut de vives inquiétudes ; sa défiance naturelle fit qu'il s'en expliqua d'une façon assez désavantageuse pour Dammartin, quoiqu'il vînt de lui écrire pour lui marquer la satisfaction qu'il avoit de ses services. Dammartin se justifia pleinement sur ce que les fourages manquoient en-deçà de la Somme ; il manda qu'il vouloit s'assûrer de quelques châteaux ou les détruire, comme il avoit déja brûlé celui de Contai ; qu'au surplus le Roi pouvoit être tranquille sur l'armée de Bourgogne, puisque dans les escarmouches, les François, quoiqu'inférieurs en nombre, avoient toujours eu l'avantage. 1471.

On n'avoit point encore vu d'armée si nombreuse que celle du Duc : on y comptoit quatre mille lances, chaque lance étoit de quatre cavaliers & de six archers à pied. L'artillerie & les munitions occupoient quatorze cens chariots, & chaque chariot étoit conduit par quatre hommes armés. Le Duc attendoit encore douze cens lances de Bourgogne, cent soixante de Luxembourg, & l'arrière-ban de Flandre & de Hainaut, outre douze mille hom-



1471. mes qui étant dans les places, pouvoient en ſortir dans l'occaſion; de ſorte que tout réuni auroit fait une armée de plus de quatre-vingt mille hommes.

Le Duc s'avança le long de la Somme, & vint ſe loger à Halbuterne. Le Roi donna ordre à Dammartin d'obſerver la marche de l'ennemi, de le cotoyer, de veiller ſur Amiens, d'être toujours ſur la défenſive, de ne pas haſarder le combat, & de raſer les petites places qu'on ne pourroit garder ſans trop affoiblir l'armée.

Le duc de Bourgogne après avoir tenu quelque temps l'armée royale en ſuſpens, tomba tout-à-coup ſur Picquigny qu'il ſurprit, la garniſon ſe retira précipitamment dans le château & fut obligée de capituler. Le feu ayant pris à l'inſtant à la ville la conſuma. Les Bourguignons prétendirent que c'étoit par accident. Le Connétable vint auſſi-tôt ſommer Bapaume de ſe rendre. Jean de Longueval qui y commandoit, ſortit ſur la parole du Connétable pour lui dire que cette ville étoit du comté d'Artois, ancien domaine de la maiſon de Bourgogne, & qu'il la défendroit juſqu'à la mort. Le Connétable ayant eſſayé d'intimi-

der Longueval, celui-ci n'en devint que plus ferme. Appercevant le bâtard de Bourgogne, il lui reprocha avec tant de force d'avoir quitté son Prince, qu'il le fit pleurer. Soit que le Connétable fût touché de la vertu de Longueval, soit qu'il craignît de s'arrêter trop long-temps devant Bapaume, il se contenta de saccager les abbayes d'Amboise & d'Aucourt, les châteaux de Sailly, de Chaplaincourt, de Betencourt, & retourna à S. Quentin. 1471.

L'armée du Duc ayant passé la Somme, pour se camper sous Amiens, les François lui enleverent un convoi de soixante chariots. Les escarmouches furent fréquentes pendant cette campagne, sans que l'on en vînt à une affaire générale ; mais les François eurent partout l'avantage, excepté dans une seule rencontre où la perte fut à peu près égale. Le Duc ayant eu avis qu'il y avoit quarante hommes d'armes avec quelques archers en embuscade dans un village, fit partir dix mille hommes, afin d'envelopper ce parti. Dammartin ayant apperçu du mouvement dans l'armée du Duc, sortit de la ville avec quelques officiers,



1471. & si peu de précaution, qu'il n'avoit qu'une dague pour toute arme. Il vit bientôt ses gendarmes qui fuyoient vers lui. Dammartin leur cria de faire face à l'ennemi : ceux qui le firent furent massacrés, les autres entraînerent Dammartin même, & les Bourguignons seroient, peut-être, entrés avec eux dans la ville, si le vicomte de Narbonne ne fût sorti avec quelques hommes d'armes. Dammartin se saisit à l'instant d'une lance, s'arrêta à la barrière, soutenu du Vicomte, fit tête à l'ennemi, & le força de se retirer.

Le duc de Bourgogne voyant que ses détachemens étoient presque toujours battus, espéroit avoir l'avantage dans une bataille par le nombre de ses troupes. Le Roi comptant sur la valeur des siennes, ne s'éloignoit pas de combattre. Il assembla ses principaux officiers & les vieux capitaines qui avoient contribué à chasser les Anglois de France. De Beüil, à qui le Roi demanda son avis le premier, dit avec modestie que n'ayant jamais vû faire la guerre sous Charles VII. avec des armées de plus de dix mille hommes, il ne se croyoit pas en état de rien décider sur les manœuvres d'une

si grande quantité de troupes ; mais qu'il craignoit le désordre & la confusion, & n'oseroit répondre de l'événement. Le Connétable prenant la parole, dit que l'armée du duc de 1471.
» Bourgogne étant la plus nombreuse
» qu'on eût encore vûe, il étoit né-
» cessaire que le Roi lui en opposât
» une plus forte que celles qu'on avoit
» coutume d'avoir ; que les François
» étoient encore inférieurs en nom-
» bre ; mais qu'ils étoient supérieurs
» par le courage & par la discipline ;
» & qu'au surplus pour ne rien hasar-
» der légérement, chacun pouvoit don-
» ner son avis par écrit. Le Roi les fit recueillir : la plûpart étoient pour donner bataille ; mais comme ils ne s'accordoient pas sur la maniere d'attaquer, le Roi craignit que ces différens avis n'eussent des suites malheureuses, & défendit d'engager une affaire générale. On s'attacha à resserrer l'ennemi, à tomber sur les partis, & enlever les convois. On réduisit par là le duc de Bourgogne à une telle nécessité, qu'il fut obligé de conclure une tréve. D'ailleurs ses armes n'étoient pas plus heureuses en Bourgogne qu'en Picardie. Le comte Dauphin d'Au-

1471. vergne & le maréchal de Comminges avoient défait Jean de Neuchâtel, & s'étoient emparé de plusieurs places dans le Mâconnois & le Charolois.
4. Avril. La tréve fut donc signée pour trois mois. Nicolas duc de Calabre & de Lorraine, petit-fils du roi René y fut compris, à condition qu'il retireroit ses troupes de Chastel-sur-Moselle, & que le duc de Bourgogne rappelleroit celles qu'il avoit en Lorraine. Le Roi & le Duc devoient nommer avant huit jours ceux de leurs alliés qu'ils vouloient comprendre dans la tréve. Les Conservateurs * furent Dammartin, Mouy, du Chatel & Châtillon pour le Roi; Ravestein, des Querdes, Imbercourt & Rothelin de la part du Duc.

On apprit en même-temps qu'Edouard étoit entré avec deux mille hommes dans la province d'Yorc. Comme il trouva tout le pays tranquille, il fit publier, pour cacher son dessein, qu'il renonçoit pour toujours à la couronne, & qu'il ne de-

* Au lieu de prendre comme aujourd'hui des Princes étrangers pour garants des traités, on nommoit des conservateurs, qui étoient les feudataires des Princes contractans, & qui s'obligeoient souvent à se déclarer contre leur propre Seigneur, s'il violoit le traité. Cet usage fut encore observé au traité de Lens.

mandoit que les biens de ſon pere. La ville d'Yorc ſéduite par cette feinte modération conſentit à le recevoir avec peu de ſuite ; mais ſon air affable, ſa figure , le ſouvenir de ſes victoires paſſées , & ſes malheurs préſens lui gagnerent bientôt tous les cœurs. L'Anglois naturellement libre ou ſéditieux aime à faire ſes rois & refuſe de leur obéir. Edouard s'avança juſqu'à Notingham : voyant que ſes troupes groſſiſſoient à chaque pas, il reprit le titre de roi ſans s'embarraſſer de la parole qu'il avoit donnée à ceux d'Yorc. Il ſemble que les ſermens ne ſoient pour certains Princes qu'une expreſſion du malheur, & que le ſuccès abſolve du parjure. 1471.

Aux premieres nouvelles du débarquement d'Edouard , le comte de Warwic ſortit de Londres avec le duc de Clarence ; alors celui-ci , qui avoit abandonné ſon frere pour s'attacher à Warwic , repaſſa avec douze mille hommes dans le parti d'Edouard, peut-être avec plus de raiſon , mais avec autant de perfidie. Warwic fut obligé de ſe renfermer dans Coventry. Edouard au lieu de l'attaquer, marcha droit à Londres. A ſon approche tou-



1471. te la ville fut remplie de trouble & de confusion. Les femmes regrettoient son regne, qui étoit le leur; le peuple qui n'avoit eu que de la compassion pour Henri dans le malheur, le méprisoit sur le trône. Le parti de la maison d'Yorc se releva. Edouard fut reçu en triomphe dans la capitale, & fit enfermer de nouveau Henri dans la Tour. Profitant alors du premier moment de chaleur, toujours précieux dans les révolutions, il retourna contre Warwic.

Les armées s'étant rencontrées dans la plaine de Barnet, entre Saint Alban & Londres, les plus sages officiers de l'armée de Warwic étoient d'avis qu'on se retranchât pour attendre le prince de Galles qui n'étoit plus qu'à une journée; mais Warwic ayant toujours été le héros de tous les partis qu'il avoit embrassés, ne vouloit pas partager la victoire avec le duc de Sommerset qui commandoit l'armée du prince de Galles. D'ailleurs ne consultant que sa fureur, il ne voyoit plus de péril. Aveuglé par le désir de la vengeance, il ne respiroit que le combat. Edouard s'avançoit dans le même dessein; mais avec plus d'ordre, & déja très-supé-

rieur par le nombre. La bataille se donna le jour de Pâques. Après les premieres décharges on se joignit & l'on combattit corps à corps. Pendant trois heures l'avantage fut égal & la victoire incertaine. Le sort des batailles ne dépend pas toujours de la prudence. Le soleil venant à donner sur les devises que portoit la troupe commandée par Oxford, qui étoient des étoiles avec des rayons, on les prit pour des soleils qui étoient les devises d'Edouard : la mêlée favorisoit l'erreur. Cette méprise fit que les troupes d'Oxford furent chargées par celles de leur parti. Warwic se croyant trahi, & désespérant de la victoire, la fuite lui paroît honteuse & la vie odieuse ; il se précipite en furieux au milieu des ennemis, porte & cherche par-tout la mort. Montaigu prend le même parti, les deux freres périssent accablés sous le nombre. Warwic étoit l'ame de son armée, il tombe & tout prend la fuite ; ce n'est plus qu'un carnage sans défense : dix mille hommes resterent sur la place, & la victoire ne couta pas plus de quinze cens hommes à Edouard. Oxford & Sommerset se sauverent : le premier

1471.



fut pris quelques jours après ; & dé-
1471. capité.

Tandis qu'Edouard retournoit en triomphe à Londres, la reine Marguerite, la comtesse de Warwic & le prince de Galles apprirent le sort de Henri, la mort de Warwic & la défaite de leur parti. La reine tomba dans le dernier accablement; ses jours n'avoient été qu'un enchaînement de malheurs; ils se retracerent tous à son esprit : la vie lui étoit à charge; son courage trop long-temps éprouvé, succomboit à tant de maux. Cependant elle ne se plaignoit point de ses disgraces; sa vertu condamnoit assez la fortune; le péril qui ne regardoit qu'elle n'avoit jamais fait d'impression sur son ame; mais depuis qu'elle avoit fondé toutes ses espérances sur le prince de Galles, au moindre danger qui le menaçoit, les sentimens d'une mere tendre l'emportoient sur l'héroïsme. Elle se retira dans le monastère des religieuses de Beaulieu, pour y cacher son fils. Le duc de Sommerset, le Lord Beaufort, Jean Courtenay comte de Devonshire, vinrent l'y trouver, & lui représenterent que son parti étoit encore assez fort pour se relever; qu'il ne se soutiendroit

que par la présence du prince de Galles, & que sans lui il se dissiperoit sans ressource. Ils ne dissimulerent point qu'un Prince né pour regner ne peut choisir que le sceptre ou la mort. 1471.

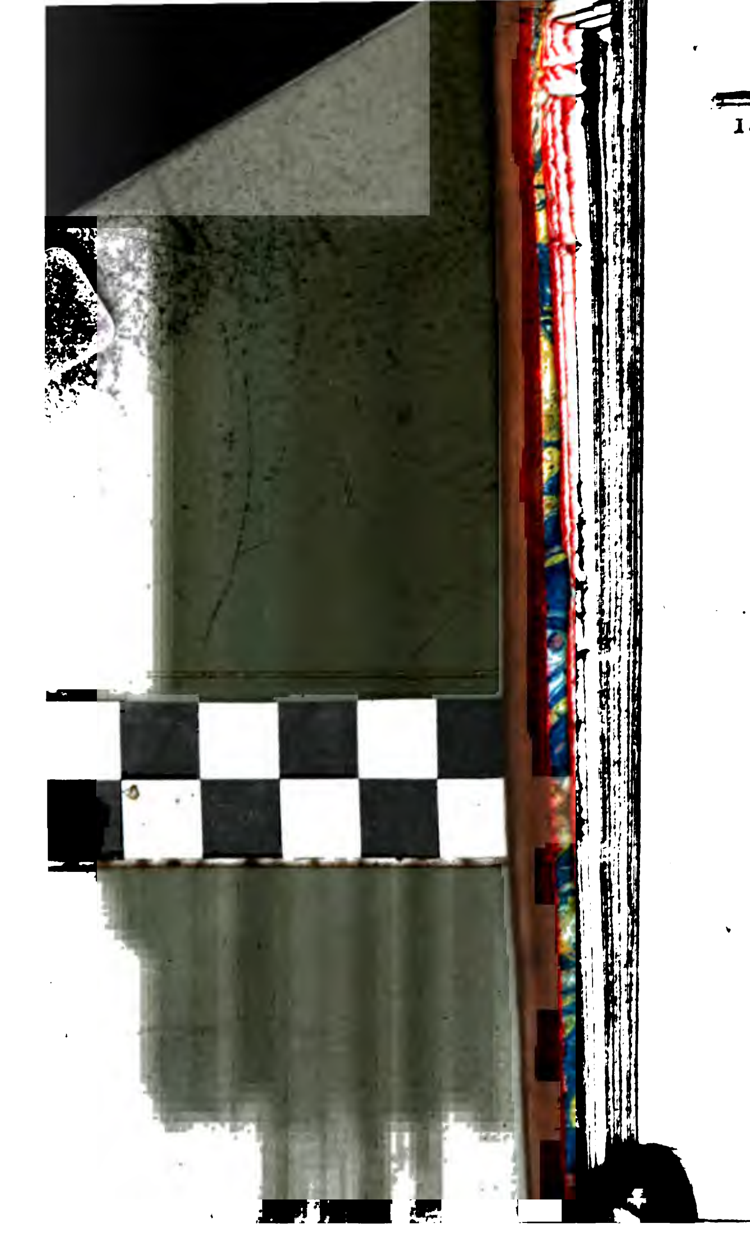
La Reine cédant la nécessité, se mit avec son fils à la tête du reste de son parti, & s'avança dans le pays de Cornouailles & dans le comté de Devonshire, qui se soumirent : elle se préparoit à passer jusqu'au pays de Galles, pour y joindre le comte de Pembroc frere utérin de Henri VI. lorsqu'elle apprit à Teukesbury qu'Edouard venoit à sa rencontre. Elle prit le parti de se retrancher; mais Edouard étant arrivé en présence, le duc de Glocester son frere, qui commandoit l'avant-garde, attaqua les retranchemens du prince de Galles. Le duc de Sommerset sortit pour le repousser; mais n'étant pas soutenu, il fut obligé de se replier. Il trouva Wenloc qui n'avoit pas fait le moindre mouvement pour le suivre; il lui reprocha sa lâcheté, & lui fendit la tête d'un coup de hache. Glocester pénétra dans les retranchemens en poursuivant Sommerset. Toute l'armée d'Edouard profita de l'instant, & entra dans le camp de toutes parts : le carnage fut

affreux. Les plus braves de l'armée du
1471. prince de Galles se rangerent auprès de lui, & périrent les armes à la main. Trois mille hommes resterent sur la place, le reste chercha son salut dans la fuite. Le prince de Galles tomba entre les mains de Richard Craff qui eut quelque envie de le sauver; mais Edouard ayant fait publier qu'il donneroit cent livres sterlings de pension à celui qui livreroit le Prince mort ou vif, l'avarice fit taire l'humanité. Craff crut sauver son honneur en prenant parole d'Edouard qu'on n'attenteroit point sur la vie du Prince. La haine n'est pas plus généreuse que l'avarice. Edouard se fit amener le prince de Galles, & lui demanda comment il avoit osé rentrer en Angleterre. Le jeune Prince répondit avec fermeté que son pere, son ayeul & son bisayeul, ayant été rois d'Angleterre par le sang, par la vertu & par le choix des peuples, il étoit venu se mettre en possession d'une couronne qui ne pouvoit appartenir qu'à lui. Edouard irrité de cette réponse souilla sa victoire par une action barbare. Il frappa au visage ce malheureux Prince, & dans l'instant Clarence, Glocester & Hastings se jetterent sur lui & le poignarderent.

gnarderent. Glocester courut tout de suite à Londres & plongea dans le sein de Henri le poignard teint du sang de de son fils. Ainsi périt Henri VI. Prince digne de compassion par ses malheurs, que ses vertus pourroient faire mettre au nombre des Bienheureux, & peu distingué parmi les rois. 1471.

Commines, Forestel, & la lettre d'Edouard au duc de Bourgogne assurent que le prince de Galles périt dans le combat; mais outre que la barbarie exercée sur le pere fait aisément croire celle dont on usa à l'égard du fils, je rapporte sa mort sur le témoignage d'Habington, auteur de la vie d'Edouard, de Biondi, historien des guerres civiles d'Angleterre, & d'un manuscrit du temps. Tous trois s'accordent à dire que le prince de Galles fut pris à la journée de Teukesbury & tué ensuite de sang froid. Commines & Forestel n'ont écrit que d'après la lettre d'Edouard. Il est assez naturel de penser que le prince de Galles ayant été tué presque sur le champ de bataille, Edouard plus honteux que repentant de son action, aura tâché d'en couvrir l'horreur dans sa lettre.

La Reine ayant été prise sur le champ



1471. de bataille, fut conduite à Londres & enfermée dans la Tour, d'où elle ne sortit que plusieurs années après par la protection de Louis XI.

Le reste des malheureux échappés au massacre se retira dans l'abbaye de Teukesbury. Edouard s'y présenta, & les demanda tous. L'Abbé & les Religieux sortirent au-devant de lui, tenant en main le Saint Sacrement, & implorant la clémence du vainqueur. Edouard jura qu'il pardonneroit aux prisonniers ; mais toujours parjure & cruel, il fit trancher la tête au duc de Sommerset & aux principaux prisonniers. Rien ne donne mieux l'idée du génie Anglois, que la rapidité des révolutions. Edouard regagna en moins de trois semaines un royaume qu'il avoit perdu en dix jours. Il n'ignoroit donc pas qu'en Angleterre un parti n'est pas détruit pour être vaincu : une étincelle y produit un incendie. Il avoit encore de l'inquiétude sur le comte de Pembroc & sur le bâtard de Falcombrige qui ravageoient les environs de Londres. Il marcha contre ce dernier, le surprit dans Sandwich, & lui fit trancher la tête. Tandis qu'Edouard assuroit la tranquillité de la capitale, Van-

ghan qu'il avoit détaché contre Pembroc, tomba dans une embuſcade & y périt. Ce ſuccès ne mettant pas Pembroc en état de réſiſter à Edouard, il s'embarqua avec le jeune comte de Richemont ſon neveu. Une tempête les jetta ſur les côtes de Bretagne où ils furent arrêtés & reſterent long-tems priſonniers. 1471.

La révolution arrivée en Angleterre changeoit entiérement les intérêts de cette Couronne avec la France. Les ambaſſadeurs que Louis XI. avoit envoyés auprès de Henri VI. avoient ſigné avec ce Prince une tréve de dix ans, & un traité par lequel les Anglois devoient ſe déclarer contre le duc de Bourgogne, & fournir à la France un corps de dix mille archers, qu'on appelloit *de Maiſon*, & qui paſſoient pour les meilleures troupes d'Angleterre. Le duc de Guyenne étoit compris dans le traité; tout paroiſſoit concourir à l'abbaiſſement de la maiſon de Bourgogne & à mettre le Roi au-deſſus de ſes ennemis, lorſque ces projets s'évanouirent par la mort de Henri VI. Louis XI. craignoit qu'Edouard ne tournât ſes armes contre lui, non-ſeulement par reſſentiment, mais encore



pour occuper les Anglois, & les distraire de la guerre civile par une guerre étrangère.

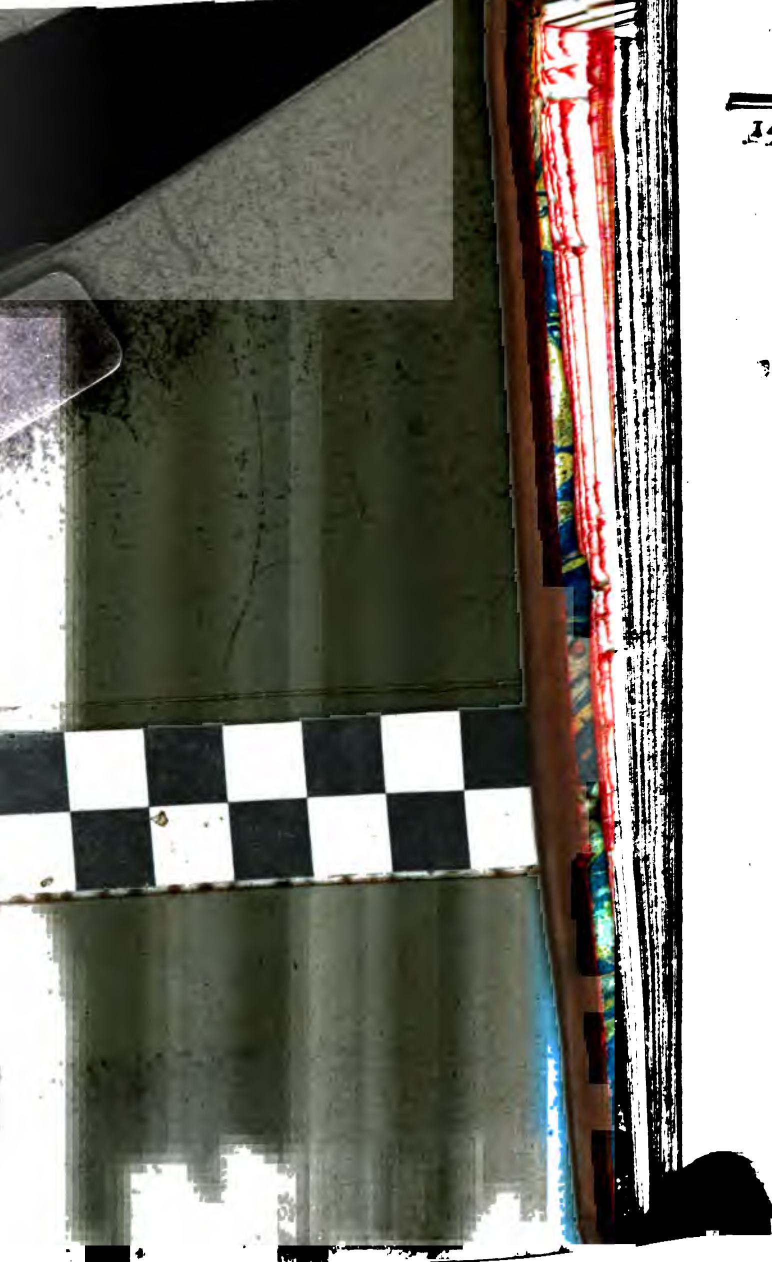
1471. Le Roi ne doutant point que ses ennemis ne recommençassent leurs intrigues, en cherchant à séduire le duc de Guyenne, engagea ce Prince à le venir joindre en Picardie, & le retint auprès de lui pendant le reste de la campagne. Il lui faisoit rendre tous les honneurs qui pouvoient le flater, & combloit de présens ceux qui avoient du crédit sur son esprit. Malicorne étoit alors le favori, c'est-à-dire, le maître du duc de Guyenne; le Roi le gagna en lui donnant la baronnie de Medoc.

Louis étant de retour à Paris, n'oublia rien pour plaire au peuple; il se trouva à l'hôtel de ville la veille de la Saint-Jean, & alluma le feu: cette circonstance frivole en apparence, ne l'étoit pas à ses yeux. Il affectoit de se trouver dans les fêtes publiques, il avoit remarqué que le peuple est plus sensible à cette familiarité de son Prince, qu'à des bienfaits dont les principes sont cachés, & dont les sujets jouissent presque sans s'en appercevoir; il n'ignoroit pas qu'on avoit répandu dans Paris des chansons contre lui &

contre ses ministres, sur la tréve qu'on venoit de conclure avec le duc de Bourgogne, dans le temps où l'on pouvoit pousser les conquêtes plus loin. Ces plaisanteries peu respectueuses naissent plus de la légéreté que de la malignité de la nation ; mais elles ne laissoient pas de déplaire au Roi, parce qu'on lui reprochoit avec raison de n'avoir pas sçu profiter de ses avantages. En effet le caractère défiant de ce Prince, en lui faisant prévoir trop d'écueils, l'empêchoit quelquefois de profiter des circonstances.

1471.

Cependant le duc de Bourgogne rompit la tréve, sous prétexte qu'on ne lui rendoit pas les villes qu'on lui avoit promises. Le Roi ne trouva point d'autre moyen de le désarmer, que de lui remettre plusieurs petites places. On augmenta de part & d'autre le nombre des conservateurs; mais les précautions qu'on prenoit pour assurer la foi des traités, ne servoient qu'à faire voir qu'on y devoit peu compter. Indépendamment des guerres que le Roi étoit obligé de soutenir en son nom, il se trouvoit souvent engagé dans celles des autres Etats. Les troubles qui s'éleverent en



1471. Savoye, lui donnerent de nouveaux embarras.

Philippe Prince de Bresse, les comtes de Romont & de Genêve se plaignoient de la foiblesse du duc Amédée leur frere, & de ce que la duchesse Yolande leur belle-sœur remettoit toute l'autorité à Miolans, à Bonnivard évêque de Verceil, & à Doloy. Les trois Princes firent soulever les peuples ; le Duc & la Duchesse n'étant pas en état de leur résister, se retirerent dans le château de Montmelian. Ils y furent aussi tôt assiégés & forcés de capituler. Le Duc fut conduit à Chambéry, & la Duchesse se retira à Aspremont, d'où elle écrivit au Roi son frere pour lui demander du secours.

Louis donna ordre au comte de Comminges gouverneur du Dauphiné, d'assembler l'arrière-ban & les francs archers de la province. Le commandement de cette armée étoit destiné à Charles de Savoye que le Roi avoit élevé auprès de lui ; mais ce jeune Prince étant mort dans ce temps-là, le comte de Comminges entra en Savoye, surprit le château d'Aspremont, délivra la Duchesse Yolande, & la conduisit à Grenoble où elle fut reçûe

avec les mêmes honneurs qu'on avoit autrefois rendus au Roi étant Dauphin. 1471.

Ce n'étoit pas assez pour le Roi d'avoir mis sa sœur en liberté, s'il ne lui rendoit l'autorité. Il engagea le duc de Milan à signer une ligue avec elle, 15. Juillet. & y fit entrer le roi de Naples, la république de Florence, les ducs de Ferrare & de Modéne, les Suisses & le marquis de Montferrat. Crussol & Rufec de Balzac eurent ordre de se joindre au comte de Comminges, & d'assiéger Chambéry où le comte de Romont & du Lau s'étoient jettés pendant que les Princes de Savoye s'avançoient pour les soutenir.



L'armée du Roi & celle des Princes de Savoye étoient déja en présence; mais le comte de Comminges avoit ordre d'éviter le combat, en attendant que le Roi envoyât du Chatel pour travailler à un accord. Les ambassadeurs des cantons de Berne & de Fribourg arriverent sur ces entrefaites, & firent un traité provisionnel, 8. Août. par lequel la ville & le château de Chambéry seroient remis entre leurs mains, & gardés au nom du duc & de la duchesse de Savoye, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par du



Chatel qui arriva bientôt avec du Lude
1471. bailli de Cotentin, & Royer bailli de
Lyon. Ils conféreren avec les ambaſ-
5. Sept. ſadeurs Suiſſes, & conclurent la paix
entre le duc, la ducheſſe & les princes de Savoye, aux conditions que toutes les places ſeroient remiſes entre les mains du Duc; que les ambaſſadeurs nommeroient huit Chevaliers d'une probité reconnue, qui avec les deux maréchaux de Savoye ſeroient de tous les conſeils; que les princes de Savoye y auroient pareillement entrée, excepté lorſqu'il y ſeroit queſtion de leurs affaires perſonnelles. A l'égard des articles qui reſtoient à régler, on s'en remit au jugement du Roi, afin qu'il en décidât avec les ambaſſadeurs, ſans que l'eſpèce de ſouveraineté qu'on lui déféroit à cet égard, pût tirer à conſéquence en toute autre affaire.

Quoiqu'il ne ſe fît rien que de l'avis des ambaſſadeurs & des principaux du pays, le Duc & la Ducheſſe en marquerent peu de reconnoiſſance au Roi.

Pendant les troubles de Savoye on perdit en France le Prince le plus ami de la paix, Charles comte d'Eu, dernier Prince de la branche royale d'Ar-

tois. Il descendoit de Robert comte d'Artois, frere de Saint Louis. Il tâcha toujours par sa conduite d'effacer le souvenir de la révolte de son bisayeul Robert III. Il avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, & revint en France en 1438. Il avoit toutes les vertus solides, sans en affecter l'éclat; peu touché d'une fausse gloire, il pensoit que celle d'un Prince qui n'est pas né sur le trône, est d'en être l'appui, & trouva sa véritable gloire dans sa fidélité pour son roi, & ses services pour l'Etat. Le Roi donna le comté d'Eu au Connétable de S. Pol, à qui il l'avoit promis en le mariant avec Marie de Savoye, sœur de la Reine, sans avoir égard aux droits du duc de Nevers, neveu & héritier du comte d'Eu. 1471.

Le pape Paul II. mourut vers ce temps-là. Ce Pontife malgré l'avarice qu'on lui a reprochée, eut soin de donner la subsistance aux Ecclésiastiques qui étoient dans l'indigence; il voulut que le nombre des Cardinaux fût fixé à vingt-quatre, & qu'on ne pût parvenir à cette dignité avant l'âge de trente ans, & après avoir enseigné le droit ou la théologie. François de la Rovere, de l'Ordre de S. François, lui Juillet.

ayant succédé sous le nom de Sixte
1471. IV. le Roi envoya lui faire compliment. Ce Prince recherchoit l'amitié du nouveau Pontife, afin de l'empêcher de donner les dispenses qu'on sollicitoit pour le mariage du duc de Guyenne avec Marie fille unique du duc de Bourgogne. Il sçavoit que le chancelier de Bretagne & l'abbé de Begards * avoient eu en passant à Orléans de secrettes conférences avec le duc de Guyenne, & il ne pouvoit pas douter que ce mariage n'en fût le sujet.

En effet, ce Prince s'étant retiré en Guyenne, manda Lescun, & fit mettre ses places en état de défense. Le duc de Bretagne fit en même-temps donner avis au duc de Bourgogne des dispositions du duc de Guyenne. Le Roi fut instruit de cette intrigue par Olivier le Roux, qui en revenant d'Espagne où il étoit allé traiter du mariage du duc de Guyenne avec l'infante Jeanne, passa à Mont-de-Marsan pour y voir le comte de Foix. Le Roux ayant été logé par hasard dans la chambre qu'avoit occupée Henri Millet envoyé du duc de Bretagne, y trouva

* Vincent de Ker-leau, depuis évêque de Leon.

plusieurs lettres déchirées dont il rassembla les morceaux. Quoique le sens n'en fût pas bien clair, il vit qu'il y étoit beaucoup parlé de S. Quentin, d'Amiens, d'alliances & d'intrigues secrettes. Il les envoya au Roi, & lui manda qu'Edouard avoit envoyé un ambassadeur aux ducs de Bourgogne & de Bretagne, pour les assûrer qu'il étoit prêt de déclarer la guerre à la France, & qu'il comptoit tomber sur la Normandie & sur la Guyenne; il ajoutoit que le duc de Bourgogne avoit des intelligences à la cour de France, & que le Roi devoit se défier de ceux qui approchoient le plus près de sa personne; qu'il y avoit eu de grandes conférences entre le duc de Guyenne, le comte de Foix, Lescun, le gouverneur de la Rochelle & plusieurs autres; que tous s'étoient donné leurs scellés; que cependant le comte de Foix juroit qu'il n'avoit pas donné le sien; mais qu'il se plaignoit du Roi, & prétendoit qu'il étoit en état de lui nuire ou de lui rendre les plus grands services; que si le comte de Foix n'étoit pas entré dans le complot, son discours prouvoit du moins qu'il y en avoit un.

1471.

11. Août.

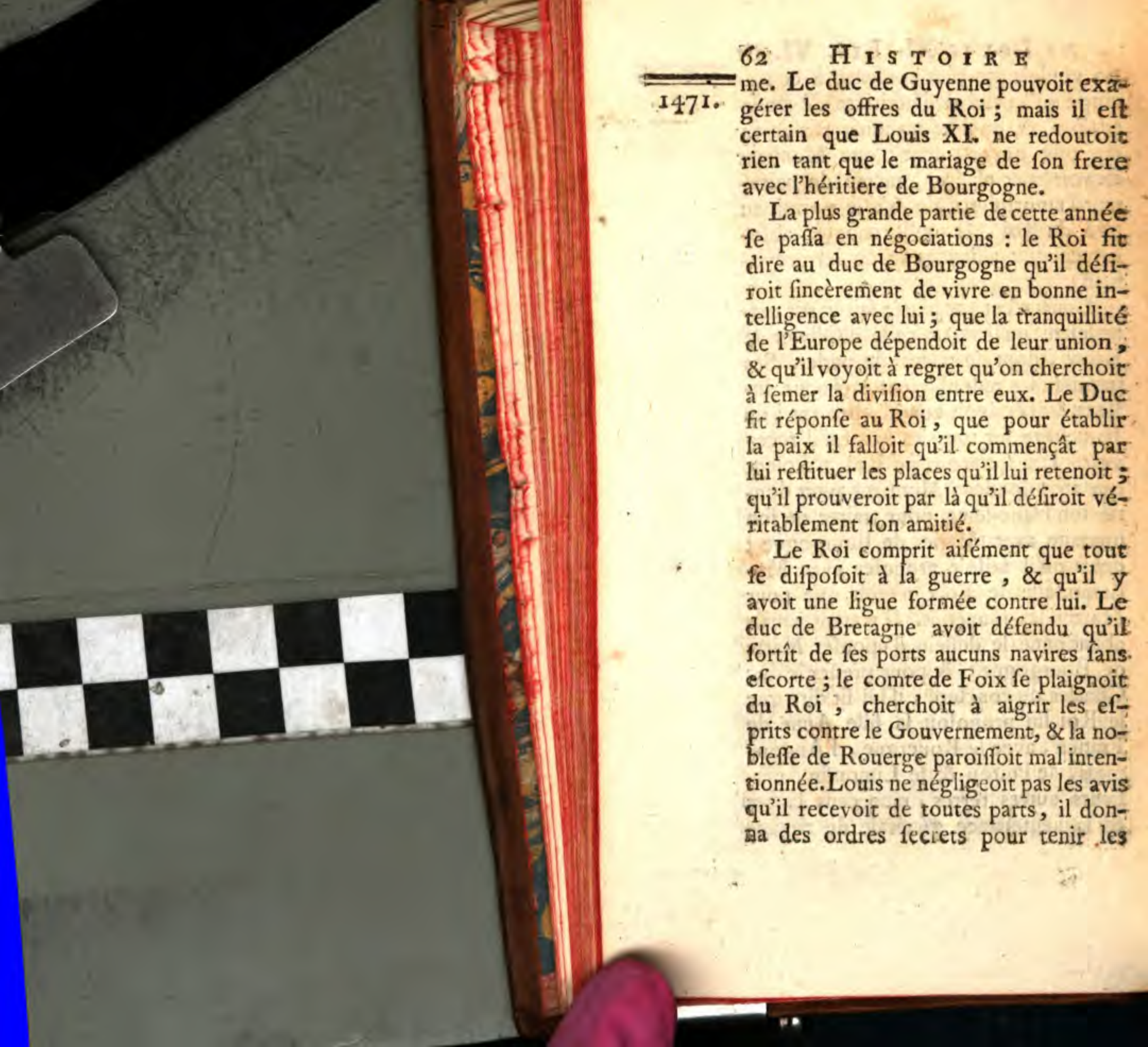


Avant que le Roi eût reçu la lettre
1471. d'Olivier le Roux, il avoit déja des soupçons contre son frere; & pour s'en éclair-
10. Août. cir, il avoit envoyé du Bouchage en Guyenne, avec ordre de voir Beauveau évêque d'Angers, qui étoit auprès de Monsieur, de se concerter ensemble, & de sçavoir si l'on avoit envoyé à Rome l'évêque de Montauban pour solliciter les dispenses dont on a parlé. Du Bouchage étoit chargé de déclarer les soupçons du Roi au duc de Guyenne, & de lui dire que pour les faire cesser, il n'avoit qu'à protester hautement qu'il ne prétendoit ni demander les dispenses, ni s'en servir; qu'il renonçoit à toute alliance avec le duc de Bourgogne ennemi déclaré de la France; & qu'à cette condition le Roi étoit prêt de renouveller avec son frere tous les sermens qu'il avoit faits sur la croix de S. Lo. Il paroît que cette croix de S. Lo étoit alors le dernier sceau du serment, & souvent l'occasion du parjure.

A peine du Bouchage étoit-il parti de Tours, que Guyot de Chesnay y arriva de la part du duc de Guyenne & de Lescun pour proposer le mariage du Duc avec Mademoiselle de Foix. Le Roi écrivit à du Bouchage qu'il

ne vouloit pas plus consentir à ce mariage qu'à celui de l'héritiere de Bourgogne, & qu'il ne manquât pas de s'y opposer ouvertement; que Monsieur devoit tout espérer, même de partager l'autorité royale, s'il se marioit au gré du Roi, & qu'il renonçât absolument aux alliances qu'on lui proposoit. 1471.

Louis n'eut pas plutôt fait partir cette lettre qu'il reçut celle d'Olivier le Roux, dont je viens de parler. Ses inquiétudes redoubloient à chaque instant, & il écrivoit continuellement à du Bouchage sur tous les avis qu'il recevoit. Les soupçons du Roi n'étoient que trop fondés; Monsieur avoit donné son blanc-seing pour traiter de son mariage avec Marie de Bourgogne; celui qu'il faisoit proposer avec Mademoiselle de Foix n'étoit que pour écarter les soupçons. Il n'avoit jamais abandonné le dessein d'épouser Marie de Bourgogne; & pour presser le duc Charles de conclure, il lui fit dire que le Roi lui proposoit sa fille Anne de France, avec le Rouergue, l'Angoumois, le Poitou & le Limousin, plusieurs autres terres, cinq cens lances & la lieutenance générale du royau-

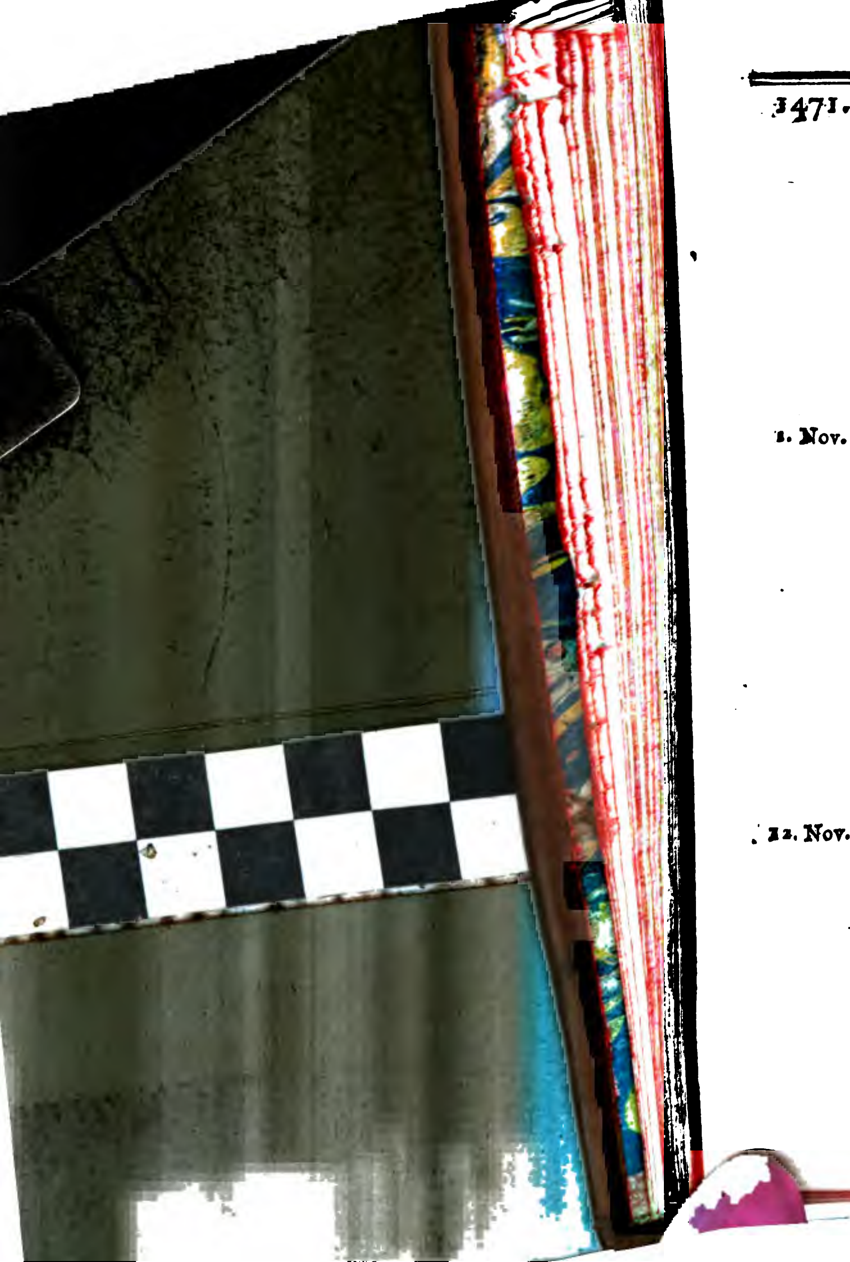


1471. me. Le duc de Guyenne pouvoit exagérer les offres du Roi ; mais il est certain que Louis XI. ne redoutoit rien tant que le mariage de son frere avec l'héritiere de Bourgogne.

La plus grande partie de cette année se passa en négociations : le Roi fit dire au duc de Bourgogne qu'il désiroit sincèrement de vivre en bonne intelligence avec lui ; que la tranquillité de l'Europe dépendoit de leur union, & qu'il voyoit à regret qu'on cherchoit à semer la division entre eux. Le Duc fit réponse au Roi, que pour établir la paix il falloit qu'il commençât par lui restituer les places qu'il lui retenoit ; qu'il prouveroit par là qu'il désiroit véritablement son amitié.

Le Roi comprit aisément que tout se disposoit à la guerre, & qu'il y avoit une ligue formée contre lui. Le duc de Bretagne avoit défendu qu'il sortît de ses ports aucuns navires sans escorte ; le comte de Foix se plaignoit du Roi, cherchoit à aigrir les esprits contre le Gouvernement, & la noblesse de Rouergue paroissoit mal intentionnée. Louis ne négligeoit pas les avis qu'il recevoit de toutes parts, il donna des ordres secrets pour tenir les

troupes en état, sans les faire sortir de leurs quartiers. Il envoya Compain conseiller au parlement, & Raguier un des sécretaires, pour empêcher Sixte IV. de donner les dispenses que le duc de Guyenne sollicitoit. Ils représenterent au Pape que le degré de parenté étoit trop proche, & l'informerent de ce qui s'étoit passé au sujet de l'appanage de Monsieur, qui montoit à plus de soixante mille livres, quoiqu'il fût fixé par les loix à douze mille; que Monsieur s'étoit engagé par serment à renoncer à l'alliance de Bourgogne; & que de plus il avoit envoyé le comte de Boulogne épouser en son nom Jeanne fille du roi de Castille; que la cérémonie en avoit été faite, & qu'on ne pouvoit rompre de pareils engagemens, sans se mettre dans la nécessité de faire une guerre injuste. Le Roi prioit le Pape d'annuller par une bulle expresse les dispenses qu'il pourroit avoir données, ou si elles ne l'étoient pas encore, de lui envoyer une promesse de ne les jamais accorder. En reconnoissance de ce service, Louis s'engageoit à ne jamais permettre le rétablissement de la Pragmatique, & of- 1471.



froit d'en donner toutes les sûretés
1471. que Sa Sainteté pourroit exiger. Le
Roi demandoit en même-tems un chapeau de cardinal pour Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.

Le duc de Bourgogne ne gardant plus de ménagemens, avoit déja donné ses pouvoirs à l'évêque de Tournay, à Artus de Bourbon, & à Carondelet pour faire avec Jean de Lucena ambassadeur de Ferdinand & d'I-
1. Nov. sabelle roi & reine de Sicile, prince & princesse de Castille, une ligue offensive & défensive contre le Roi.

Le Roi d'Arragon, pere de Ferdinand, qui avoit signé avec Louis XI. un traité de neutralité dans les guerres entre la France & les Etats de Bourgogne, s'engagea par celui-ci à se déclarer pour le duc de Bourgogne contre la France. On ne peut assez s'étonner du peu de foi qui regnoit alors entre les Princes.

Le duc de Bourgogne ayant con-
12. Nov. clu cette ligue, donna une déclaration portant que tous ses pays étoient exempts de vassalité envers la couronne de France, attendu l'infraction faite par le Roi au traité de Péronne, & défendit à tous ses sujets de rele-

ver aucun appel en la Cour de parlement. 1471.

Le Roi ignoroit, ſuivant toutes les apparences, la ligue & la déclaration du Duc, qui ne fut publiée que le 25. Janvier de l'année ſuivante; car il donna ordre à la Tremoüille & à Doriole, qui étoient auprès du duc de Bourgogne, de conclure le traité commencé avec Ferry de Clugny, par lequel ces Princes étoient convenus de s'aſſiſter mutuellement envers & contre tous. Par ce traité le Duc abandonnoit les ducs de Guyenne & de Bretagne; le Dauphin devoit épouſer la fille du duc de Bourgogne; & au cas que ce mariage ne ſe fît pas, le Duc promettoit de ne la jamais donner au duc de Guyenne. Le Roi s'engageoit pareillement de ne jamais lui donner la ſienne, moyennant quoi on rendroit au Duc, Amiens, Saint Quentin, Roye, Montdidier & tout ce qui avoit été pris pendant les dernieres guerres. Ces Princes devoient prendre l'Ordre de chevalerie l'un de l'autre; & il étoit dit que ce traité n'étoit pas ſeulement de paix, mais d'amitié, de conſidération ſpéciale, & de fraternité. 17. Nov.

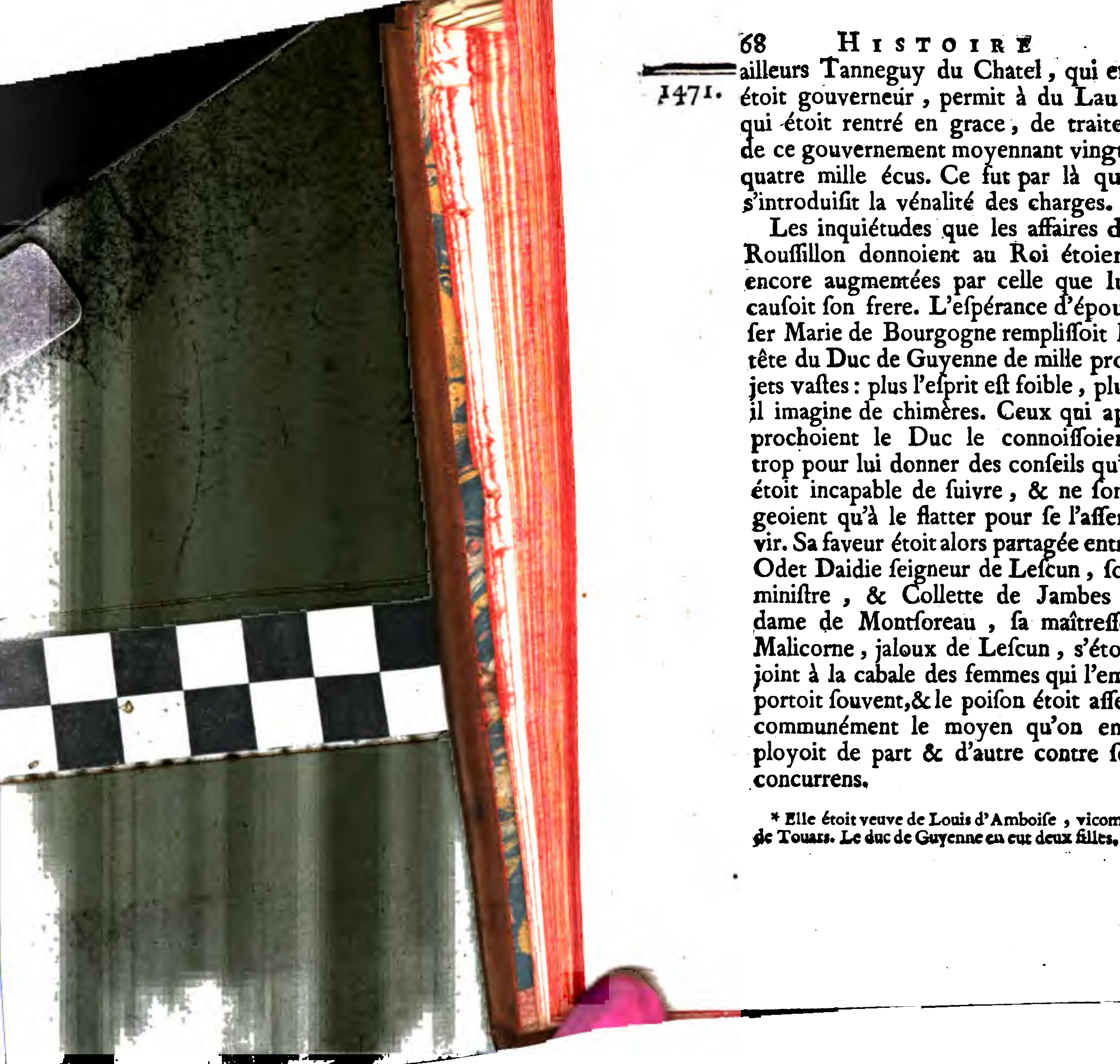
1471. Rien n'étoit plus sage qu'un tel projet ; mais la confiance qui est l'ame des traités, ne pouvoit s'établir entre deux Princes qui se faisoient la guerre plutôt par haine, que par raison d'Etat. Le Duc vouloit avoir les places avant de remettre les lettres de sûreté que le Roi exigeoit, & Louis prétendoit qu'on commençât par donner les lettres. C'étoit pour trouver quelqu'accommodement que le duc de Bourgogne conféroit avec la Tremoüille & Doriole sur les moyens d'affermir la paix dans le temps même qu'il venoit de conclure un traité directement contraire à celui qui se négocioit.

On proposa de part & d'autre plusieurs voies de conciliation, sans convenir d'aucune : le Roi pressoit ses ambassadeurs de conclure ; mais le Duc faisoit toujours naître quelque difficulté ; & rien n'avançoit.

Pendant qu'on amusoit les ambassadeurs, toutes les affaires du Roi étoient suspendues, & celles de Catalogne alloient fort mal. Jean de Lorraine avoit succédé au duc de Calabre dans le commandement des troupes qui faisoient la guerre au nom de

René roi de Sicile ; mais elles n'avoient pas dans leur nouveau général la même confiance que dans son prédécesseur. Jean de Lorraine se tint toujours sur la défensive, & s'appliqua uniquement à conserver Barcelone où il s'enferma. Le roi d'Arragon maître de la campagne le fut bientôt de Gironne, & la perte de cette ville entraîna celle de plusieurs autres où le roi d'Arragon mit des garnisons, qui faisant des courses jusques sous les remparts de Barcelone, la tenoient comme bloquée. Jean de Lorraine fit tenter une sortie par Guerri ; mais celui-ci fut repoussé par Alphonse bâtard d'Arragon, & se sauva dans la tour de Fabregue où il fut assiégé. Dom Denis de Portugal étant sorti à la tête de six-vingts maîtres, & de quatre mille hommes d'infanterie pour dégager Guerri, Alphonse d'Arragon vint à sa rencontre, & l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il le battit & le poursuivit jusqu'aux portes de Barcelone. 1471.

On ne doutoit point que le roi d'Arragon ne profitât de ses avantages pour entrer dans le Roussillon. Le Roi ayant besoin d'un homme expérimenté dans cette province, & voulant employer



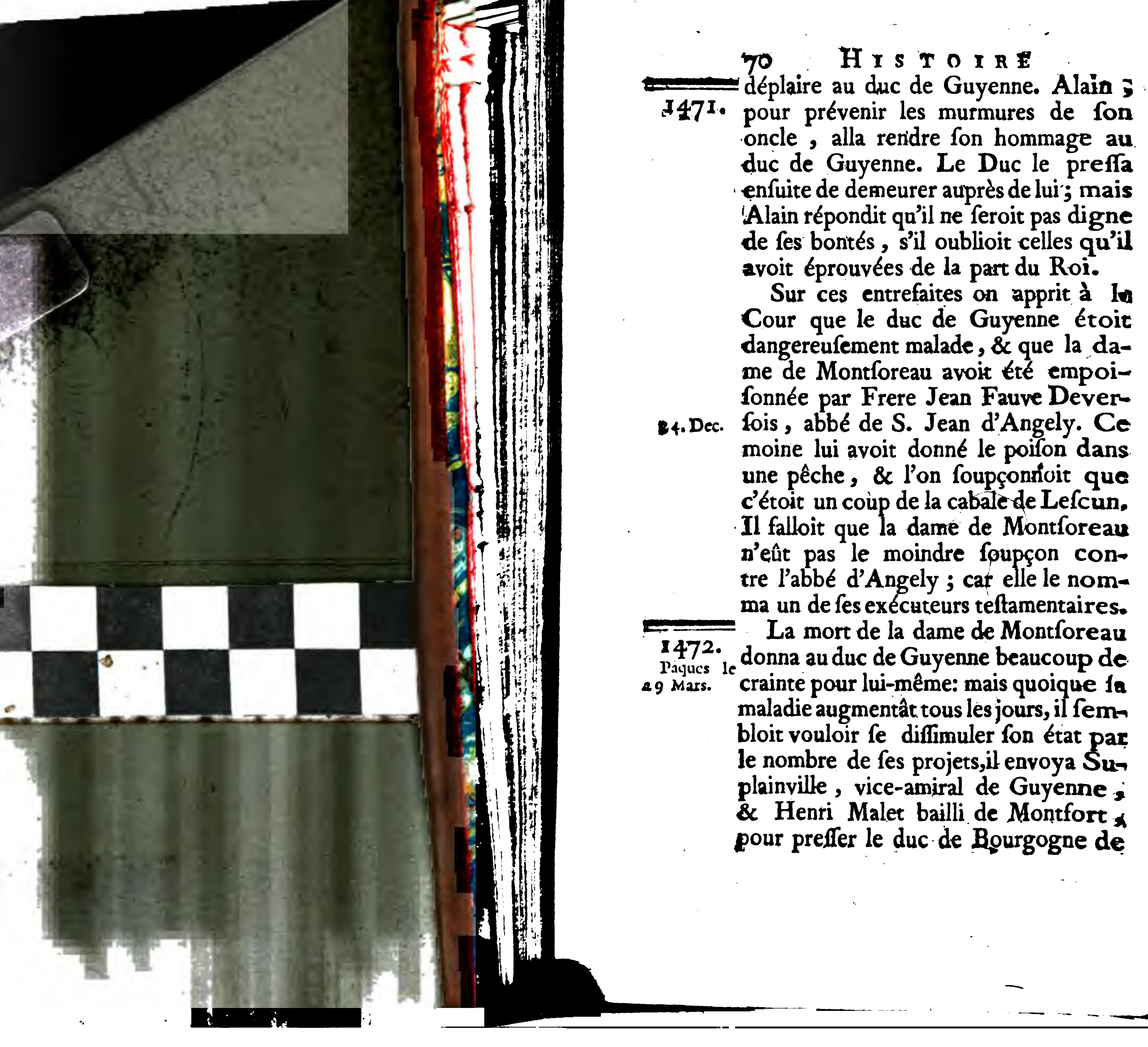
1471. ailleurs Tanneguy du Chatel, qui en étoit gouverneur, permit à du Lau, qui étoit rentré en grace, de traiter de ce gouvernement moyennant vingt-quatre mille écus. Ce fut par là que s'introduisit la vénalité des charges.

Les inquiétudes que les affaires de Roussillon donnoient au Roi étoient encore augmentées par celle que lui causoit son frere. L'espérance d'épouser Marie de Bourgogne remplissoit la tête du Duc de Guyenne de mille projets vastes : plus l'esprit est foible, plus il imagine de chimères. Ceux qui approchoient le Duc le connoissoient trop pour lui donner des conseils qu'il étoit incapable de suivre, & ne songeoient qu'à le flatter pour se l'asservir. Sa faveur étoit alors partagée entre Odet Daidie seigneur de Lescun, son ministre, & Collette de Jambes * dame de Montsoreau, sa maîtresse. Malicorne, jaloux de Lescun, s'étoit joint à la cabale des femmes qui l'emportoit souvent, & le poison étoit assez communément le moyen qu'on employoit de part & d'autre contre ses concurrens.

* Elle étoit veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Touars. Le duc de Guyenne en eut deux filles.

Si la maison du duc de Guyenne eût été plus unie, elle n'en auroit été que plus à craindre pour la tranquillité de l'État. Ce prince étoit toujours prêt à se joindre aux Mécontens, qui étoient en grand nombre. 1471.

Le comte de Foix se plaignoit que le Roi lui eût refusé la tutelle des enfans du prince de Vianne, pour la donner à Magdeleine de France leur mere. La duchesse de Savoye oubliant les obligations qu'elle avoit au Roi, s'étoit liguée avec le duc de Guyenne, & tâchoit d'engager dans son parti le duc de Milan, son beau-frere. Le duc de Bretagne & le Roi d'Arragon pouvoient former une ligue redoutable; & l'on disoit que le duc de Bourgogne seroit incessamment en Guyenne. Il suffisoit d'ailleurs d'être mal auprès du Roi, pour être accueilli de son frere. Le comte d'Armagnac se réfugia auprès de lui, & fut rétabli dans ses biens. Charles d'Albret, connu sous le nom de cadet d'Albret ou de S. Basile, comptant sur la même protection, vouloit s'emparer des biens d'Alain d'Albret son neveu, aîné de la Maison, qui ayant été élevé auprès du Roi, avoit par là un titre pour



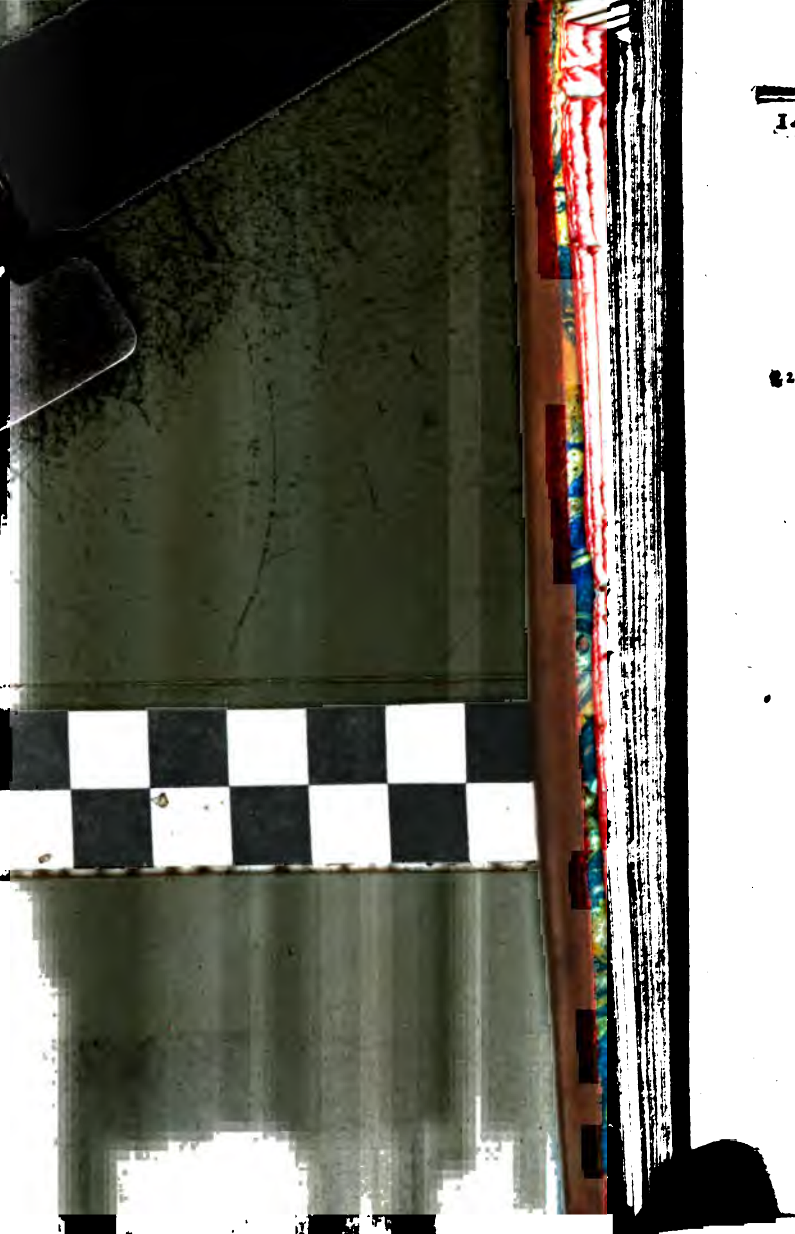
déplaire au duc de Guyenne. Alain ;
1471. pour prévenir les murmures de son oncle, alla rendre son hommage au duc de Guyenne. Le Duc le pressa ensuite de demeurer auprès de lui ; mais Alain répondit qu'il ne seroit pas digne de ses bontés, s'il oublioit celles qu'il avoit éprouvées de la part du Roi.

Sur ces entrefaites on apprit à la Cour que le duc de Guyenne étoit dangereusement malade, & que la dame de Montsoreau avoit été empoisonnée par Frere Jean Fauve Deversois, abbé de S. Jean d'Angely. Ce
24. Dec. moine lui avoit donné le poison dans une pêche, & l'on soupçonnoit que c'étoit un coup de la cabale de Lescun. Il falloit que la dame de Montsoreau n'eût pas le moindre soupçon contre l'abbé d'Angely ; car elle le nomma un de ses exécuteurs testamentaires.

La mort de la dame de Montsoreau
1472. Paques le 29 Mars. donna au duc de Guyenne beaucoup de crainte pour lui-même : mais quoique sa maladie augmentât tous les jours, il sembloit vouloir se dissimuler son état par le nombre de ses projets, il envoya Suplainville, vice-amiral de Guyenne, & Henri Malet bailli de Montfort, pour presser le duc de Bourgogne de

conclure : leurs inſtructions rappellent tous les prétendus ſujets de plaintes de Monſieur contre le Roi. Il dit qu'on ne cherche qu'à le dépouiller de la Guyenne ; que le Roi eſt prêt d'y entrer à la tête d'une armée, & que cependant il le fait tenter par les offres les plus avantageuſes, qui ſont celles qu'on a déja vûes ; mais qu'il ne veut rien écouter, & qu'il préfere ſon mariage avec Marie de Bourgogne à tous les partis qu'on pourroit lui propoſer. 1472.

Le Roi étant inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit dans la Maiſon de ſon frere, envoya au duc de Bourgogne la Tremoüille, Doriole & Olivier le Roux avec de nouvelles inſtructions qui portoient, que pour trancher toutes difficultés, il étoit bon de s'en rapporter à la déciſion de ſix arbitres ; qu'il nommeroit le Connétable, l'évêque de Langres & le préſident Boullanger pour les ſiens ; que le Duc choiſiroit les trois autres ; & que s'ils ne s'accordoient pas, on prendroit pour ſurarbitre le cardinal Beſſarion légat en France, ou tel autre dont les ſix arbitres conviendroient. Le Duc au lieu de ſe porter à un accommodement, perſiſtoit à demander la reſti-



tution des villes qu'on lui avoit prises :
1472. le Roi prétendoit les avoir à juste titre, & que c'étoit beaucoup que de mettre en arbitrage un droit certain ; au surplus il offroit de prolonger la tréve pour trois mois, sans y comprendre les ducs de Guyenne & de Bretagne, ou du moins sans qu'il en fût fait un article par écrit. Le duc de Bour-
2. Mars. gogne consentit à la prolongation de la tréve jusqu'au 15. de Juin ; mais il voulut que les ducs de Guyenne, de Bretagne & de Calabre y fussent compris nommément.

Pendant que le Roi faisoit négocier avec le duc de Bourgogne, il mettoit ses Provinces en état de défense : il avoit envoyé en Normandie un héraut d'armes déclarer au duc de Bretagne qu'il étoit surpris des préparatifs de guerre qu'il lui voyoit faire ; qu'il ne croyoit pas que le Duc voulût manquer à sa parole ; mais que si cela arrivoit, il feroit voir à tous les princes chrétiens, qui avoit tort ou raison. Le Duc fit réponse ; « qu'il n'avoit jamais donné sujet de le soupçonner » de manquer à sa parole ; qu'il s'étoit » toujours fié à celle du Roi, & que » lui & ses sujets ne s'en trouvoient pas

» pas mieux ; qu'il traitoit également 1472.
» bien les François & ses sujets, au
» lieu que les Bretons éprouvoient
» toutes sortes de vexations de la part
» du Roi ; que leurs marchandises é-
» toient surchargées d'impôts ; qu'on
» les ruinoit par des confiscations ;
» qu'on enlevoit leurs navires ; qu'on
» les insultoit jusques dans leurs ports ;
» que le Roi avoit voulu engager les
» Ecossois à faire une descente en Bre-
» tagne, & avoit promis de livrer ce du-
» ché au Roi d'Ecosse. A l'égard des
» préparatifs de guerre dont le Roi
» se plaignoit, que la tréve étant prête
» d'expirer, le Duc croyoit devoir se
» mettre en état de défense ; qu'il ne
» faisoit en cela rien de contraire aux
» traités, & que si l'on en venoit aux
» voies de fait, il sçauroit défendre
» son honneur ; ainsi que tout Prince
» est obligé de le faire. »

Le duc de Bretagne ayant donné cette déclaration aux hérauts, chargea Nicolas de Kermeno & Souplainville, que le duc de Guyenne lui avoit envoyés, d'en aller rendre compte au duc de Bourgogne, & de lui dire que le duc de Guyenne lui avoit envoyé deux scellés, par l'un desquels ce Prin-

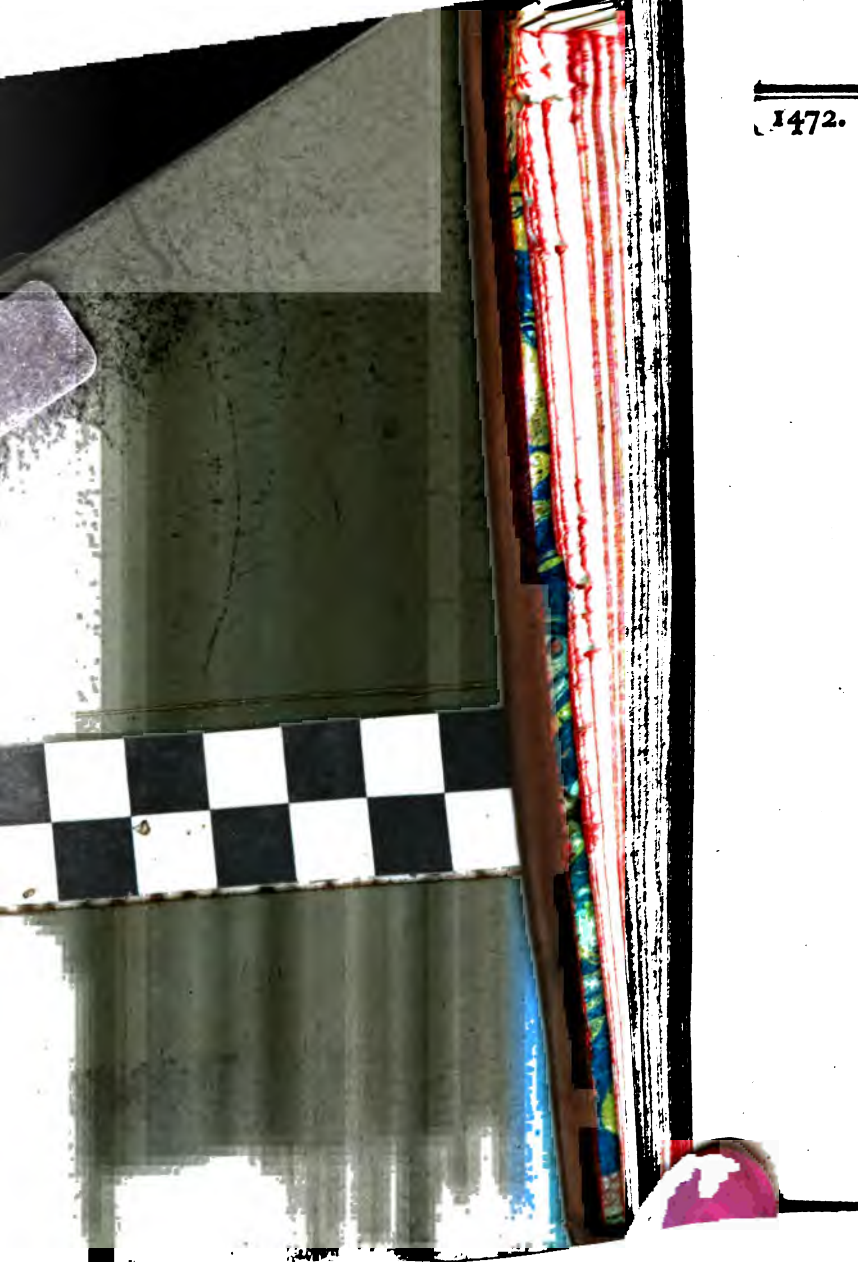
1472. ce s'engageoit à faire rendre au duc de Bourgogne Amiens, Roye, Montdidier, S. Quentin, & tout ce qu'on lui retenoit au préjudice du traité de Péronne ; par l'autre il promettoit de ratifier tout ce qui feroit réglé dans le traité d'alliance perpétuelle qu'il désiroit faire avec le duc de Bourgogne, pourvû qu'il exécutât sa promesse au sujet du mariage de sa fille, & qu'à cette condition le duc de Guyenne alloit faire marcher ses archers & son arrière-ban. Il paroît par cette instruction que le duc de Bretagne avoit déja fait dire au duc de Bourgogne à peu près les mêmes choses ; il ajoute dans celle-ci qu'il fait solliciter Edouard de lui envoyer six mille archers ; & il prie le duc de Bourgogne de joindre ses instances aux siennes.

Louis XI. apprit bientôt par un espion qu'il avoit en Bretagne, que le Duc mettoit ses armées de terre & de mer en état, & que ses vaisseaux étoient prêts de sortir des ports de Brest & de S. Malo. Les plaintes du duc de Bretagne au sujet de la promesse qu'il supposoit que le Roi avoit faite à celui d'Ecosse de le mettre en

possession de la Bretagne, n'étoient fondées que sur une commission donnée à Concressault, pour presser le roi d'Ecosse de mettre en mer le plus grand nombre de vaisseaux qu'il pourroit, & de tirer des troupes de Dannemarc : il n'y est point parlé du duc de Bretagne ; mais il y a apparence que Louis avoit des desseins qui pouvoient regarder ce Prince. 1472.

Tandis que Louis se préparoit à la guerre, il ordonnoit des prieres pour la paix. Comme il avoit une dévotion particuliere à la Vierge, il voulut que tous les jours à midi on récitât trois fois la Salutation angélique, un genou en terre. Ce Prince toujours inquiet & agité, faisoit des vœux pour la paix, levoit des troupes, négocioit, assembloit son armée, cherchoit à désarmer ses ennemis, se tenoit prêt à les combattre. Mai.

Guillaume Chartier évêque de Paris mourut dans ce temps-là. Ce prélat avoit toutes les vertus de son état, chéri des pauvres qu'il soulageoit, aimé du peuple qu'il édifioit; il auroit dû se renfermer dans son Eglise, au lieu qu'il voulut quelquefois se mêler d'affaires pour lesquelles il n'avoit ni les lumières ni les talens né-



1472. ceſſaires. Son zèle aveugle l'emportoit au-delà de ſes devoirs. Lorſque les Princes ligués étoient devant Paris, il avoit voulu les y recevoir pendant l'abſence du Roi. Ses vûes tendoient à la paix ; mais il auroit perdu le royaume, ſi l'on eût ſuivi ſes conſeils. Louis XI. en conſerva toujours du reſſentiment ; & ſi-tôt qu'il apprit la mort de l'Evêque, il envoya au Prévôt des Marchands des lettres portant les ſujets de plaintes qu'il avoit eues contre ce Prélat, & voulut qu'on les mît dans ſon épitaphe.

Le duc de Guyenne commençoit à ſe défier de ceux qui l'approchoient. Les Princes ne ſont pas aſſez heureux pour avoir des amis ; & dans leurs derniers momens ils ne trouvent pas toujours de l'obéiſſance. Le Duc ayant exigé de ſes gendarmes un nouveau ferment de fidélité, pluſieurs refuſerent de le faire. Ses officiers & ſes partiſans le voyant s'affoiblir de jour en jour, l'abandonnoient, tournoient leurs vûes du côté du Roi, & cherchoient à regagner ſes bonnes graces. D'Archiac rendit une place qu'il tenoit pour le duc de Guyenne : le Roi ne lui en ſçut pas beaucoup de gré, parce qu'il

avoit compté punir d'Archiac, qui l'ayant quitté par ingratitude, ne revenoit que par néceſſité. Il écrivit à du Chatel de ne point attaquer de places, puiſqu'il faudroit peut-être les rendre, au lieu qu'on les auroit toutes, ſi la paix ſe faiſoit. Peu de temps après le Roi voyant qu'il n'y avoit aucun fond à faire ſur les propoſitions du duc de Bourgogne, manda à du Chatel & à Cruſſol, qu'il approuvoit l'entrepriſe qu'ils lui propoſoient ſur la Rochelle, & que ſi elle réuſſiſſoit, il s'y rendroit auſſi-tôt. Les affaires changerent de face par la mort du duc de Guyenne. Ce Prince reconnoît par ſon teſtament le Roi pour ſon heritier, le fait ſon principal exécuteur, lui demande pardon, & lui pardonne réciproquement; il le prie de payer ſes dettes & de récompenſer ſes officiers; il nomme pour exécuteurs de ſon teſtament, après le Roi, Artus de Montauban archevêque de Bordeaux, Roland le Coſic ſon confeſſeur, Mechineau ſon premier chapelain, Leſcun, Malicorne, Roger de Grammont & Lenoncourt.

1472.

24. Mai.

On prétendit que le duc de Guyenne étoit mort empoiſonné. Soit que



1472. Lescun voulût écarter les soupçons qu'on pouvoit avoir contre lui, soit par la douleur d'avoir perdu son maître, ou plutôt sa fortune, il arrêta l'abbé de S. Jean d'Angely & Henri la Roche officier de la bouche de ce Prince, tous deux accusés d'être complices de sa mort. Lescun conduisit l'un & l'autre en Bretagne pour les faire brûler, & eut l'insolence de répandre que ce crime avoit été fait par ordre du Roi.

22 Juin. Le duc de Bourgogne publia à ce sujet le manifeste le plus affreux. Il avança que le Roi avoit en 1470. corrompu Baudouin bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson & Chaffa pour l'empoisonner; qu'il venoit enfin de faire mourir le duc de Guyenne *par poison, maléfices & sortiléges*; que le Roi étoit coupable de crime de lèze-majesté envers la Couronne, les Princes & la République; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; & que tous les Princes devoient s'unir contre lui.

Le Roi ne répondit pas à ces invectives par une apologie indigne de sa majesté, il demeura long-temps dans le silence; mais comme ce silen-

ce même pouvoit être pris pour un aveu tacite, il nomma des commiſſaires pour travailler au procès de l'abbé de S. Jean & de la Roche, avec ceux que le duc de Bretagne nommeroit. Les commiſſaires du Roi étoient Hélie de Bourdeille archevêque de Tours, l'évêque de Lombez, Jean de Popaincourt préſident du parlement, Bernard Lauret préſident de Toulouſe, Pierre Gruel préſident de Grenoble, & Roland de Coſic Breton d'origine, confeſſeur du feu duc de Guyenne, & qui en qualité d'inquiſiteur de la Foi, avoit inſtruit le procès des coupables pendant qu'ils étoient dans les priſons de Bordeaux. 1472.

Le Roi fit partir ces commiſſaires avec des lettres adreſſées au duc de Bretagne, au chancelier Chauvin & à Leſcun. Il y déclaroit que tous les Princes devoient déſirer qu'un crime auſſi déteſtable fût prouvé, & que les coupables fuſſent punis ; qu'il étoit de l'intérêt général que tous les complices & adhérans fuſſent connus ; qu'il pourroit réclamer comme ſes juſticiables l'abbé de S. Jean & la Roche qui étoient nés ſes ſujets, & avoient commis le crime en France, que néanmoins



1472. il consent
Nantes ; c
le duc de
des comm
ceux qu'il
de cette in
Roi en avo
laquelle il
commandé
fence de R
de la Foi ,
fufpect , ay
ne à la mo
en Brétagne
Le Roi v
éclat , que
fident de Bo
cé le procès
vêque , fuffe
rogeant les
dât fi le Roi
crime , ou s
l'accufer ; &
leurs réponfe
nerent avec e
ques ; un d'eu
originaux &
de Tours en
l'archevêque l
commiffaires a

leurs instructions au Duc qu'en plein conseil, & les notaires devoient prendre acte de ce que le Duc répondroit, & charger leur procès verbal du refus ou du retardement qu'il feroit de faire travailler au procès. 1472.

Les précautions que le Roi prit n'ont pas empêché que la calomnie n'ait prévalu, & qu'on n'ait ajouté foi à Brantôme * qui écrivoit long-temps après. » Il dit avoir appris d'un vieux cha- » noine, que personne ne s'étoit ap- » perçu que Louis XI. eût fait mou- » rir son frere ; mais qu'un jour fai- » sant ses prieres à Clery, son Fou » l'entendit qui demandoit pardon de » la mort de son frere qu'il avoit fait » empoisonner par ce méchant abbé » d'Angely. »

On ne peut trop s'étonner de l'espéce de témoin dont Brantôme s'appuie ; mais de tous temps la malignité des hommes a suppléé à l'autorité qui

* Brantôme étoit un écrivain peu exact qui ramassoit sans choix, sans examen & sans discussion tout ce qu'il entendoit dire. Le desir de sçavoir & d'écrire des anecdotes suppose communément la crédulité ; sa prétendue naïveté lui gagne la confiance de quelques lecteurs ; car on prend souvent pour naïf ce qui n'est que l'effet de la vétusté du langage. D'ailleurs on ne fait pas assez d'attention que la naïveté prouve plutôt la sincérité de l'écrivain que la vérité des faits qu'il rapporte.

manque aux satyriques. Il n'est pas vrai
1472. qu'on n'eût pas soupçonné Louis XI. de la mort du duc de Guyenne, puisque le duc de Bourgogne l'en accusa par un manifeste. Claude Seissel, ennemi déclaré de Louis XI. se contente de dire : *Plusieurs y a qui disent, ce que toute-fois je n'affirme pas, que Louis XI. fut cause de faire mourir son frere par poison ; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui, tant qu'il vêquit, & ne fut pas déplaisant de sa mort.*

Quoique la commission dont je viens de parler n'ait été nommée que dixhuit mois après la mort du Duc de Guyenne (22. Novembre 1473.) j'ai cru devoir rapporter tout de suite ici ce qui concerne cette affaire. * Il pa-

* Une Chronique manuscrite de ce temps-là porte : *que Lescun étant arrivé en Bretagne présenta les coupables au Duc, & lui tint ce discours. En vengeance de M. le duc de Guyenne & de vous Monsieur mon maître qui avez perdu votre très-cher & meilleur ami, & aussi pour ce que vous & lui étiez mes maîtres droituriers, je vous améne les meurtriers de leur maître & Seigneur pour être punis comme on doit faire à tels gens pour donner exemple à toutes gens usans de fausseté, lequel Duc trépassé étoit indigne de celui me fait & martyre, & requiert & peut requérir son ame à Dieu que justice en soit faite, si pris à Dieu qu'il lui doint grace d'ouvrir ses yeux à voir ce que j'ai fait à mon pouvoir touchant sa vengeance. Alors le Duc répondit : Ils auront le loyer qu'ils ont*

roit par ce qu'on vient de voir que le duc de Guyenne fut empoisonné ; que l'abbé de S. Jean d'Angely fut l'auteur du crime, & que la Roche fut son complice : on ne voit pas aussi clairement ceux qui conseillerent ce forfait. Le Roi fut délivré par la mort de son frere de beaucoup de cabales & d'inquiétudes ; mais ce n'est pas assez pour le soupçonner d'y avoir eu part. Ses ennemis avoient les coupables entre leurs mains ; ils n'auroient pas manqué de rendre leurs dispositions publiques, si elles eussent chargé ce Prince. L'abbé de S. Jean étoit accusé d'avoir empoisonné la dame de Montsoreau, & l'on soupçonnoit que c'étoit à l'instigation de Lescun ennemi & jaloux du crédit de cette femme ; mais Lescun n'avoit aucune raison d'en vouloir à la vie d'un Prince auprès de qui

mérité, & voudrois que je tinsse aussi-bien entre mes mains ceux qui leur ont fait faire, que j'ai ceux ici ; car je ne les laisserois point aller sans pleiger, & croi qu'il n'y a homme en chrétienté, que les sçût pleiger & lors commanda qu'ils fussent menés en prison & bien gardés, & fut mis l'Abbé en une maison nommée la Musse, en la ville de Nantes, qui étoit gardée par Bertrand de Mussillac, & la Roche fut conduit au Bouffay. Long-temps après l'Abbé voyant le péché qu'il avoit fait se désespera, se pendit & étrangla dans la Chambre où il étoit en prison. Pour l'Ecuyer, je ne sçais ce qu'il devint ; mais tant y fut, qu'il fut sçu par

1472. il restoit sans concurrens. Il est assez vrai-semblable que le Duc fut empoisonné sans dessein formé, & parce qu'on ne prévoyoit pas qu'il mangeroit, comme il le fit, la moitié de la pêche empoisonnée qui fut présentée à sa maîtresse. Si Lescun avoit donné ordre à l'abbé d'empoisonner la dame de Montsoreau, comment osoit-il le faire arrêter, & ne craignoit-il pas qu'il l'accusât ? Peut-être que l'abbé fit le premier crime pour plaire à Lescun, dans la cabale de qui il étoit entré, & sans en avoir reçu d'ordre formel; peut-être aussi que Lescun ne le fit arrêter que pour écarter tout soupçon de complicité, & qu'il travailloit secretement à lui sauver la vie, ou du moins à l'empêcher de parler. En effet, il est assez singulier qu'après l'éclat de cette affaire, l'abbé ait été plus de deux ans en prison, sans que son crime fût éclairci, & qu'on n'ait plus entendu parler de son complice. On prétendoit que le duc de Bretagne avoit fait étrangler l'abbé d'Angely, de peur qu'il n'accusât le Roi avec qui il venoit de se réconcilier; peut-être aussi

la plûpart des royaumes chrétiens la fumée de l'empoisonnement du Duc de Guyenne.

que le Roi ayant pardonné à Lescun, ne voulut pas qu'on poussât plus loin une affaire où celui-ci pouvoit être impliqué. Il reste toujours une obscurité, qui en laissant voir le crime, empêche d'en découvrir les auteurs. 1472.

Cependant Simon de Quingey vint de la part du duc de Bourgogne pour être présent au serment que le Roi devoit faire d'observer le dernier traité; mais comme il lui étoit désavantageux, & que la mort du duc de Guyenne changeoit la face des affaires, il refusa de le ratifier.

Plus on étale les grandes maximes, plus on est prêt de les violer. Le Roi & le Duc ne cessoient de répéter celle du Roi Jean: *Si la foi étoit bannie du monde, elle devroit se trouver dans le cœur des Princes*; & l'un & l'autre ne cherchoient qu'à se tromper. Le Roi n'avoit pensé qu'à détacher le duc de Bourgogne de celui de Guyenne, & le duc de Bourgogne n'avoit d'autre dessein que de retirer les villes d'Amiens & de S. Quentin. Quingey avoit ordre de passer en Bretagne, & d'assurer le Duc qu'il ne s'étonnât pas d'une tréve qui n'étoit qu'une feinte.

Le duc de Bourgogne voyant que le

Roi refusoit de ratifier le traité, se mit en campagne à la tête d'une nombreuse armée, & vint se camper à Halbuterne, entre Arras & Bapaume.

1472. Le Roi commença par se saisir de la Guyenne. Les officiers de son frere n'ayant point de meilleur parti à prendre, cherchoient à rentrer en grace; les uns vinrent s'offrir, les autres se vendirent; tous enfin suivirent la fortune. Le Roi ne perdit pas un temps précieux par une sévérité déplacée, & s'attacha par des bienfaits ceux qu'il auroit punis en toute autre circonstance. Il en usa ainsi à l'égard des villes; il confirma leurs priviléges, & fit donner des lettres d'abolition à tous ceux qui avoient suivi le parti du duc de Guyenne. Il réunit à la couronne la ville de Bayonne, à la priere des habitans; rétablit à Bordeaux le Parlement qu'il avoit transféré à Poitiers; pardonna aux villes de Pezenas & de Montignac qui s'étoient révoltées, & rétablit la tranquillité dans le royaume.

Le duc de Bourgogne ayant passé la Somme, se présenta devant Nesle. Le Petit-Picard s'y défendit d'abord avec beaucoup de valeur; mais voyant qu'il ne pouvoit pas sauver la place, il

capitula & sortit avec la dame de Nesle pour régler les articles ; il rentra ensuite dans la ville pour faire quitter aux francs-archers leurs habits d'ordonnance, suivant la capitulation : mais les assiégeans y étant entrés en même-temps, firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrerent ; on égorgea sans pitié, ceux qui s'étoient réfugiés dans les Eglises ; le commandant fut pendu, & on coupa le poing à tous ceux à qui on laissa la vie. Le Duc altéré de sang à mesure qu'il le répandoit, fit mettre le feu à la ville, & la vit brûler avec une tranquillité barbare, en disant : *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.* Ceux qui voulurent excuser le Duc, dirent que les habitans de Nesle avoient tué le héraut qui les sommoit, & qu'ils avoient tiré sur les assiégeans pendant la capitulation. Les Princes trouvent toujours des ames assez viles pour excuser leurs fureurs.

1472.

Le Duc marcha tout de suite à Roye, & l'emporta en deux jours. Le Connétable craignant que l'épouvante ne se communiquât à toutes les villes, écrivit au Roi qui étoit sur la frontiere de Bretagne, de venir rassurer celle

1472. de Picardie. Le Roi ne parut pas fort allarmé, & se contenta d'envoyer Dammartin partager le commandement avec le Connétable.

Le duc de Bourgogne enflé de ses premiers succès vint se présenter de-
27 Juin. vant Beauvais. Au lieu d'ouvrir la tranchée, il tenta d'emporter la place d'assaut. Les habitans se défendirent vaillamment. Pendant l'assaut, Guillaume de Vallée arriva avec deux cens lances, courut à l'attaque & acheva de repousser les Bourguignons. Le lendemain le maréchal Rouault, Crussol, de Beuil, Torci, d'Estouteville son frere, Salazar, Mery de Coué, Guerin le Groing, tous braves & expérimentés entrerent dans la place avec trois cens lances. La ville de Paris sentant de quelle importance il étoit pour elle de sauver Beauvais, y envoya le bâtard de Rochechouard à la tête d'une troupe d'arbalêtriers avec toutes sortes de munitions. Le Connétable & Dammartin partagerent leurs troupes, prirent leurs quartiers de différens côtés, mais toujours à portée de se réunir, tomberent sur tous les convois des Bourguignons, battirent leurs partis, & mirent bientôt la famine dans le camp. Le

Duc désespéré de tant d'obstacles, résolut de donner encore un assaut ; il 1472.
commença par faire tirer toute son 9. Juillet.
artillerie contre la porte qui est du côté de l'Hôtel-Dieu ; ses troupes comblerent le fossé, & se présenterent à l'escalade. D'Estouteville les reçut avec toute la valeur possible. L'attaque dura quatre heures ; les Bourguignons y perdirent plus de quinze cens hommes, & auroient peut-être été tous taillés en piéces, si les gendarmes avoient pu sortir : mais comme on avoit muré les portes de ce côté-là, les précautions qu'on avoit prises pour la conservation de la ville, furent le salut des assiégeans. On prétend qu'il n'y eut que quatre hommes de tués du côté des assiégés. Cet échec jetta le découragement dans le camp. Le lendemain Salazar sortit avec un détachement, pénétra jusqu'aux tentes des Bourguignons, en brûla quelques-unes, & prit plusieurs piéces de canon : il perdit peu de monde, mais il fut dangereusement blessé. Les sorties quoiqu'heureuses ne laissoient pas d'affoiblir les assiégés. On demanda de nouveaux secours à Paris : le Connétable écrivit que le Roi voulant absolument sauver Beauvais, Paris de-

1472. voit envoyer son artillerie, puisqu'on avoit tiré les hommes d'armes de S. Quentin.

On tint conseil là-dessus dans Paris : on représenta qu'on avoit déja fait, peut-être, plus qu'on ne devoit ; qu'il étoit encore plus important de conserver la capitale que Beauvais ; & que le Roi sûr de la fidélité des Parisiens, approuveroit leur prudence. La ville d'Orléans suppléa d'elle-même à ce que Paris ne pouvoit faire ; elle fit conduire à Beauvais, de la poudre, des armes & des vivres. On continua dans Paris à se mettre en état de défense ; on enrôla trois mille hommes qui devoient être payés par le Parlement, la Chambre des Comptes & la Ville. Le duc de Bourgogne craignant de ruiner totalement son armée, leva le siége de Beauvais. La premiere faute qu'il fit, fut de ne pas se camper d'abord entre Paris & Beauvais, afin de couper la communication.

10 Juillet.

Le Roi voulant reconnoître la valeur & la fidélité des habitans de Beauvais, leur accorda pour eux & leurs successeurs, le droit de tenir fiefs & arrière-fiefs, sans qu'on pût exiger d'eux aucune finance. Il les exempta

de ban & arrière-ban, & les chargea de la garde de leur ville, avec exemption de tous impôts, & liberté d'élire leurs officiers municipaux. Comme les pratiques de dévotion entroient dans tout ce qui se faisoit alors, le Roi ordonna qu'il se feroit tous les ans une procession où l'on porteroit les reliques d'une sainte Angadrême à qui l'on attribuoit le salut de la ville; & que dans cette cérémonie les femmes précéderoient les hommes, en mémoire de ce qu'au dernier assaut les hommes auroient été forcés si les femmes ne fussent venues à leur secours, ayant à leur tête Jeanne Hachette. Cette héroïne se présenta sur la bréche, l'épée à la main, repoussa les ennemis, arracha l'étendart qu'on vouloit arborer, & renversa le soldat qui le portoit. Le Roi permit encore aux femmes de porter tels habits & bijoux qu'elles voudroient; ce qui peut faire croire qu'il y avoit alors des loix somptuaires qui régloient jusqu'aux parures des femmes. 1472.

Le duc de Bourgogne pour se venger, entra dans le pays de Caux, mettant tout à feu & à sang; prit les villes d'Eu & de S. Valeri, & marcha à

Dieppe : mais le Connétable & Dammartin s'en étant approchés, l'empêcherent de rien entreprendre sur cette ville. Le Duc s'en vengea sur Longueville qu'il réduisit en cendres, & alla tout de suite se camper à la vûe de Rouen. Cependant son armée manquoit de tout, & commençoit à se mutiner; tous ses convois étoient battus & enlevés, les garnisons d'Amiens & de S. Quentin ravageoient son pays, & portoient par-tout le fer & la flamme.

1472.

Le Duc obligé de se retirer; prit en chemin Neuchâtel & brûla plusieurs châteaux : il en vouloit particuliérement aux places du Connétable, espérant par là s'en venger, ou l'attirer dans son parti. La fureur avec laquelle il faisoit la guerre, contribua à la ruine de son armée, qui ne trouvoit plus à subsister dans les lieux qu'elle avoit ravagés. Le Duc abandonna son pays pour désoler celui de son ennemi, perdit ses meilleurs officiers, & ne retira d'autre fruit de sa campagne, que le titre de Terrible, qui devroit être une injure pour un Prince. Le comte de Roussi faisoit la guerre sur les frontieres de Champagne avec autant de

cruauté, que le Duc son maître la faisoit en Picardie : il prit Tonnerre, brûla Monsaugeon & porta le fer & le feu dans les environs de Joigny, Troye & Langres. Le comte dauphin d'Auvergne usant de représailles, ne fit pas moins de mal en Bourgogne, que le comte de Roussi en faisoit en Champagne. 1472.

Toutes les lettres que le Roi recevoit des commandans de ses troupes, ne purent jamais lui faire abandonner les frontieres de Bretagne. Le Duc venoit de signer avec l'Anglois, un traité, par lequel Edouard s'engageoit à faire au printemps, une descente en France, ou d'y envoyer un lieutenant général, avec des troupes suffisantes pour tenir la campagne. Le Duc promettoit de fournir quatre cens lances & des archers à proportion, de recevoir les Anglois dans ses ports, & de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le Roi n'étoit pas précisément instruit des articles de ce traité : mais n'ignorant pas que le Duc tramoit un complot, & fatigué de ses retardemens, il fit entrer des troupes en Bretagne. Chantocé, Machecou & Ancenis se rendirent aussitôt. Le Roi

1472. écrivit au Connétable & à Dammartin, qu'il étoit prêt de donner bataille, qu'il espéroit mettre le Duc à la raison; que bientôt il leur enverroit un détachement de son armée; que jusques-là ils eussent soin de ne rien hasarder, mais de harceler l'armée Bourguignonne, & de la ruiner en lui ôtant les moyens de subsister.

Les Bretons commençant à ressentir les suites de la guerre, & voyant leur commerce ruiné, presserent leur Prince d'écouter les propositions du Roi. Des Essars gouverneur de Montfort, & Souplainville maître d'hôtel du Duc, entamerent la négociation. La plus grande difficulté venoit de la haine qui étoit entre du Chatel & Lescun. Le Roi aimoit le premier qui lui avoit rendu de grands services, & craignoit l'autre dont il avoit besoin: ce dernier motif étoit très-puissant sur Louis XI. L'estime qu'il avoit pour du Chatel, fit qu'il lui rendit compte de sa situation & des raisons qu'il avoit de traiter avec Lescun. La tréve ayant été signée pour un an, Lescun rentra en grace, & fut fait gouverneur de Guyenne, de Blaye & d'un des châteaux de Bordeaux. Il fut dit que les

ducs de Calabre & de Bourbon seroient compris dans la tréve ; & que s'ils le refusoient, le duc de Bretagne l'observeroit religieusement. Le Roi s'engageoit à lui payer soixante mille livres, & à rendre les villes qu'il avoit prises, à l'exception d'Ancenis qu'il garderoit pour sûreté des conditions de la tréve. 1472.

Le Duc de Bourgogne aussi fatigué & plus ruiné par la guerre que ceux-mêmes dont il avoit désolé le pays, fut aussi obligé de faire une tréve.

Sixte IV. voulant rétablir la paix entre les Princes chrétiens, avoit envoyé en France le cardinal Bessarion, archevêque de Nicée. Ce Prélat devoit ensuite aller trouver les ducs de Bourgogne & de Bretagne : mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce dessein, & se contenta d'écrire à ces deux Princes : ce qui détruit le conte rapporté par Brantôme. * Bessarion n'ayant pas réussi dans sa léga-

* Brantôme dit que Bessarion ayant passé à la cour de Bourgogne avant de venir en France, Louis XI. en fut fort offensé, & lui en marqua son ressentiment à sa premiere audience, en le prenant par la barbe, & lui disant par un assez mauvais jeu de mots ; *Barbara græca genus retinent quod habere solebant*. Si Brantôme avoit été mieux instruit. il auroit dit, que le ressentiment du Roi venoit

tion, mourut de chagrin en retournant
1472. à Rome.

Cependant le Roi voulant ménager Sixte IV. donna ordre à ses ambassadeurs de conclure un Concordat que ce Pape lui avoit proposé ; mais l'Université s'y étant opposée, il ne fut enregistré dans aucun Parlement, & resta sans exécution. *

Galeas duc de Milan voyant que ceux qui avoient été le plus opposés au Roi, recherchoient la paix, commença à rougir d'avoir pris un autre parti que celui d'un Prince qui lui avoit marqué tant de bontés ; il offrit de lui prêter cinquante mille écus, & de renouveller les anciennes alliances. Louis sacrifiant toujours son ressentiment à son intérêt, accepta l'argent, en écrivit une lettre de remercîment, & fit avec Galeas un nou-
Octob. veau traité qui rappelloit tous les précédens, & par lequel ils s'engageoient

non seulement de ce que dans le procès de Baluc, Bessarion avoit été un des commissaires dont il se plaignoit ; mais encore de ce qu'il avoit osé depuis demander la grace du coupable.

* Ce Concordat & les lettres patentes données le 31. Octobre pour son enregistrement sont à la suite du Commentaire sur la Pragmatique Sanction de l'édition donnée par Pinson, page 1052. & suivantes.

de

de ne jamais traiter l'un sans l'autre avec aucun Prince. Aussi-tôt que ce traité fut signé, Boletto ambassadeur de Milan, déclara au Roi que son maître lui faisoit présent des cinquante mille écus qu'il venoit de lui prêter. Le Roi fit dire au Duc qu'en reconnoissance de ce présent, il n'exigeroit de lui pendant trois ans aucun secours d'hommes ni d'argent.

1472.

Le chancelier Juvénal des Ursins mourut cette année. Il avoit été conseiller au Parlement, capitaine des Gendarmes, lieutenant de Dauphiné, & bailli de Sens. Propre à tous les emplois par ses talens, il fut honoré de la dignité de Chancelier par Charles VII. Louis XI. à son avénement à la couronne déposa des Ursins par des intrigues de cour, & le rétablit pour le bien de l'Etat, à la fin de la guerre du Bien Public. Pierre Doriole succéda à des Ursins.

Amédée duc de Savoye mourut aussi cette année. Digne d'être mis au rang des Saints par sa piété, il n'étoit prince que de nom. La duchesse Yolande sœur de Louis XI l'avoit toujours gouverné. Elle eut la régence après sa mort.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Gaston de Foix
1472. prince de Navarre, du chef de sa femme.

La naissance de François duc de Berry, dont la Reine accoucha à Amboise, au mois de Septembre, eut été l'événement le plus heureux de cette année, si la vie de ce Prince eût été plus longue. Il mourut l'année suivante.

C'est vers ce temps qu'on doit placer la fondation que la Reine fit à Paris, des Religieuses de l'*Ave Maria*, Ordre de S. François.

Louis ne perdant jamais l'occasion d'engager à son service les hommes de mérite, s'attacha cette année Philippe de Commines, si connu par ses excellens mémoires dont j'ai tiré un très-grand secours, & dont les fautes mêmes m'ont été utiles, en m'obligeant à plus de recherches. Le Roi lui donna d'abord quarante mille livres pour acheter la terre d'Argenton du sieur de Montsoreau, & le gratifia encore de la principauté de Talmont. Dans les lettres de concession, le Roi dit de Commines : *sans crainte du danger qui lui en pouvoit lors venir ;*

nous avertit de tout ce qu'il pouvoit pour notre bien, & tellement s'employa, 1472.
que par son moyen & aide nous saillimes des mains de nos rébelles & désobéissans...... & en dernier a mis & exposé sa vie en aventure pour nous.

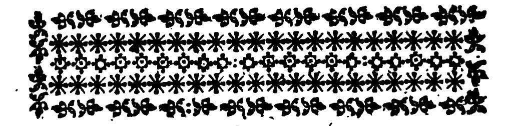
Après avoir parlé de Commines en qualité d'Ecrivain dans la préface de cette histoire, il me reste à le considérer ici comme homme d'Etat. On ignore les motifs qui le porterent à quitter le duc de Bourgogne. Quelques-uns ont prétendu que Commines étant à la chasse avec lui, lorsqu'il n'étoit que comte de Charolois, ce Prince lui ordonna de le débotter; que Commines ayant obéi, le Comte voulut absolument lui rendre le même service; que Commines fut forcé de le souffrir, & que le Comte le frappa ensuite au visage avec la botte, en lui disant: *comment, coquin, tu souffres que le fils de ton maître te rende un si vil service.* On ajoute que Commines en fut surnommé *la tête bottée*; & que le dépit qu'il en eut, lui fit dans la suite abandonner le duc Charles. Sans adopter une pareille fable, il y a grande apparence que Commines se détermina par prudence à

1472. quitter le duc de Bourgogne, parce qu'il jugea qu'il n'y avoit rien à espérer d'un Prince qui se perdroit infailliblement par sa fureur & sa présomption. Quelque soit le motif qui ait engagé Commines à quitter son maître pour passer au service de son ennemi, il seroit difficile de le justifier. L'on allégue en sa faveur qu'il étoit alors permis de passer du service d'un Prince vassal à celui de son Souverain ; & l'on dit, pour justifier cet usage, qu'il est souvent parlé des pratiques que les Princes employoient pour se débaucher réciproquement leurs sujets. Ce raisonnement est extrêmement vicieux ; puisque l'usage dont on s'appuie établiroit également le droit du souverain sur les sujets du vassal, & celui du vassal sur ceux du souverain. Or le dernier est certainement faux, & il ne seroit pas aisé d'établir l'autre. Commines tint une conduite fort équivoque à l'égard du duc de Bourgogne : les lettres mêmes de concession de la principauté de Talmont en seroient une preuve. Il n'eut pas dans la suite plus de fidélité pour Charles VIII. Si j'examine la conduite de Commines avec tant de sévérité, c'est

parce que les hommes tels que lui, qui connoissent toute l'étendue de leurs devoirs, sont plus coupables de les violer. 1472.

Commines passoit avec justice pour l'homme de son siécle qui avoit le sens le plus profond ; il eut beaucoup de part à la confiance des deux Princes ausquels il fut attaché, cependant il ne fut à la tête du gouvernement sous aucun. Louis XI. se servoit utilement des hommes de mérite sans jamais les associer à son autorité : il exigeoit plus d'obéissance que de conseils ; son principal objet en s'attachant les hommes rares, étoit encore moins de s'en servir, que d'en priver les autres Princes. A l'égard du duc de Bourgogne, c'étoit un génie trop fougueux pour être gouverné, & Commines étoit trop sage pour l'entreprendre. Il y a un dernier période d'autorité où un sujet ne parvient guere que par une audace téméraire, dont les hommes sensés sont moins capables que d'autres.

Fin du sixiéme Livre.



HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE SEPTIE'ME.

1473. Pâques le 18. Avril.

LE travail continuel où se livroit Louis XI. altéra bien-tôt sa santé, il jugea qu'il finiroit ses jours avant la majorité du Dauphin, & songea deslors à pourvoir à la tranquillité du royaume, plus nécessaire dans une minorité que dans tout autre temps ; il s'appliqua à gagner l'amitié de ses voisins, & résolut d'abbattre un reste de faction qui pouvoit s'élever & ébranler l'Etat. Il envoya le chancelier Doriole, Crussol & Lenoncourt, représenter au duc de Bretagne, que tous leurs différends auroient dû finir avec

le duc de Guyenne, & que leurs intérêts réciproques étoient de vivre en paix. Le Roi pour convaincre le Duc de sa sincerité, lui fit payer la moitié des soixante milles livres stipulées par la tréve, lui fit remettre Ancenis, & le rendit maître de traiter de la paix ou de la tréve entre la France & le duc de Bourgogne. 1473.

Le duc de Bretagne ne pouvant pas douter de la bonne volonté du Roi, par les lettres patentes qu'il lui envoyoit, fit partir l'évêque de Léon pour traiter d'une tréve au nom du Roi avec le duc de Bourgogne. On fut bientôt d'accord, en confirmant les anciennes tréves, on en conclut une qui devoit durer jusqu'au 1 Avril 1474. Il fut dit que, s'il arrivoit quelques démêlés, ils seroient terminés à l'amiable par les Conservateurs qui s'assembleroient une fois chaque semaine, alternativement, dans un lieu dépendant du Roi & du duc de Bourgogne, pour prononcer sur les plaintes de part & d'autre, & qu'on régleroit les limites quinze jours après la publication de la tréve. Les articles qui n'étoient pas décidés par la tréve, furent renvoyés au congrès qui devoit se tenir 14 Janv.

1473. le 8 de Juillet à Clermont en Beauvoisis, pour travailler à la paix. Les précautions mêmes qu'on prenoit pour assurer la tréve, l'exposoient à être violée. Presque tous les États de l'Europe y étant compris, il n'étoit pas possible qu'elle pût subsister sans une paix générale. On n'y fit aucune mention du duc d'Alençon ni du comte d'Armagnac, qui tous deux avoient lassé la clémence du Roi, & n'avoient jamais obtenu de grace qui ne les eût enhardis à un nouveau crime. Le duc d'Alençon venoit encore de traiter avec le duc de Bourgogne pour lui vendre tous les biens qu'il avoit en France. Le Roi en fut averti, & le fit arrêter à Brésoles par le prévôt Tristan. Nous verrons dans la suite l'arrêt qui fut rendu contre lui.

A l'égard de Jean V. comte d'Armagnac, sa vie n'étoit qu'une suite de crimes. Il avoit trompé sa sœur en l'épousant sur de fausses dispenses, & en eut plusieurs enfans. Après avoir été banni du royaume sous le regne précédent pour inceste, meurtres, & crime de léze-majesté, il obtint sa grace de Louis XI. il n'en fut pas plus fidéle, & fut encore obligé de sortir

du royaume, où il ne rentra que par la protection du duc de Guyenne. Après 1473. la mort de ce Prince, il surprit la ville de Leitoure par la trahison de Montignac qui y commandoit pour le Roi, & fit prisonnier Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à qui le Roi avoit confié le gouvernement de Guyenne. Louis voulut enfin punir tant de crimes, d'ingratitudes & de perfidies. Le cardinal d'Albi, Gaston du Lyon & Rufec de Balsac eurent ordre de l'assiéger dans Leitoure. Le siége tirant en longueur, Yvon du Fau fut chargé de la part du Roi de traiter avec le Comte : mais celui-ci faisoit des propositions si peu convenables de la part d'un coupable, qu'on lui répondit qu'il n'en feroit point d'autres quand il tiendroit prisonniers les enfans de France. On lui avoit offert de se retirer avec sa femme & ses enfans : mais pendant qu'on traitoit des articles, les assiégeans surprirent la ville, & massacrerent tout ce qu'ils rencontrerent : le Comte fut tué par un nommé Gorgia, que le Roi fit quelque temps après archer de sa garde. 6 Mars. La Comtesse & ses enfans furent sauvés du massacre. On prétendit dans un mémoire fait sous le regne de Charles

VIII. pour la justification du comte
1473. d'Armagnac, qu'il avoit été poignardé malgré la foi d'une capitulation signée. Le traité étoit commencé & n'étoit pas conclu : on abusa peut-être de sa sécurité ; mais supposé qu'on lui ait manqué de parole, ce seroit une perfidie que je n'entreprends point de justifier ; il me suffit de remarquer qu'une recrimination n'est pas une apologie. On arrêta Jacques de Lomaigne seigneur de Montignac gouverneur de Leitoure. Il étoit suffisamment convaincu d'avoir favorisé le comte d'Armagnac ; cependant comme il servit à découvrir les autres coupables, on lui fit grace des crimes passés en faveur des services présens. Le Cadet d'Albret & les autres complices de Montignac eurent la tête tranchée.

Après la mort du comte d'Armagnac, le Roi fit marcher du côté du Roussillon, l'armée qui venoit de prendre Leitoure. Le roi dArragon, sans
1. Fev. avoir égard aux tréves qui duroient encore, avoit surpris Perpignan. La garnison françoise s'étoit retirée dans le château. La prise de Perpignan entraîna la perte de presque tout le pays : il n'y eut oue Salces & Colioure qui

resterent fidéles au Roi. Sur les nouvelles de la cruelle situation où se trouvoit la garnison françoise, Philippe de Savoye entra dans le Roussillon, & vint camper devant Perpignan. Le roi d'Arragon agé de soixante-seize ans, ne fut ni effrayé de l'armée qui alloit l'assiéger, ni touché des remontrances de ses généraux, qui le prioient de se retirer. Il fit assembler le peuple dans l'Eglise, & fit serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville, ou d'en faire lever le siége.

1473.

Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un Prince, il fait disparoître le péril quand il le partage. La fermeté du roi d'Arragon passa dans tous les cœurs. Ce Prince distribua les postes & se réserva quàtre cens hommes pour se porter à toutes les attaques. Les François trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, s'attacherent à bloquer tellement la ville, qu'il n'y pût entrer aucunes munitions. Elle eut bientôt été réduite par famine, si le désespoir n'eût fait faire aux assiégés des choses extraordinaires; une troupe perça l'armée des assiégeans, & alla chercher des vivres à Elne.

Le roi d'Arragon fit faire aux gé-

néraux de l'armée françoise une signification de la tréve conclue entre Louis XI. & le duc de Bourgogne, dans laquelle il étoit compris des deux parts. Cette signification n'eut pas produit grand effet, si l'on n'eût appris que Ferdinand roi de Sicile s'avançoit à la tête de l'armée Arragonnoise. Les François résolurent de prévenir son arrivée, & de donner un assaut. On détacha quatre mille hommes sous le commandement d'Antoine du Lau & de Rufec de Balsac. L'assaut fut très-rude, soixante François entrerent dans la ville : mais n'ayant pas été soutenus, ils furent tous tués. Le lendemain du Lau voulut enlever un convoi qui devoit entrer dans la ville; les assiégés voyant que leur salut en dépendoit, firent une sortie. Du Lau se trouva entre deux feux, le désordre se mit dans sa troupe, le combat fut sanglant : mais le convoi entra, & du Lau resta prisonnier. L'armée françoise affoiblie par les sorties & par les maladies, fut enfin obligée de lever le siége, & de faire une tréve de deux mois. Louis XI. étoit déja de retour à Amboise, lorsqu'il apprit la levée du siége de Perpignan. Le dépit qu'il

1473.

en eut, étoit encore augmenté par la connoissance qu'il avoit des intrigues que le roi René & le duc de Calabre entretenoient à la cour de Bourgogne. 1473.

Le duc de Calabre se flatoit de l'espérance d'épouser l'héritiere de Bourgogne. René feignoit de blâmer le projet de son petit-fils : mais c'étoit lui qui le lui suggéroit. Ils avoient d'autant plus de tort, que la maison d'Anjou avoit les plus grandes obligations au Roi. D'ailleurs le duc de Calabre avoit été promis en deux temps différens à Anne de France, fille aînée du Roi. Le contract avoit été signé, la dot avoit été payée deux fois, & l'on n'attendoit que l'âge de la Princesse pour consommer le mariage. Malgré des engagemens si solemnels, le duc de Calabre recherchoit l'héritiere de Bourgogne.

Le Roi irrité d'un mépris si marqué, s'adressa à l'évêque de Chartres, & lui demanda au nom d'Anne de France, des monitoires, qui furent publiés & notifiés au duc de Calabre. Le Roi se soucioit peu de marier sa fille à ce Prince : mais il vouloit mettre la maison d'Anjou dans son tort. Quoique le duc de Bourgogne eût en-

1473. voyé Montjeu son chambellan, pour convenir des articles avec le duc de Calabre, il n'agissoit peut-être pas de trop bonne foi; on ne peut dire quel eût été l'événement de cette affaire, parce que le duc de Calabre mourut peu de temps après. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, & l'on arrêta un nommé le Glorieux, qu'on accusoit d'avoir donné le poison; il ne s'agissoit plus que de sçavoir qui pouvoit avoir conseillé le crime: mais l'affaire fut étouffée, & l'on n'entendit plus parler du prisonnier.

Le Roi fut peu sensible à la mort du duc de Calabre, il n'en fut pas ainsi de celle de François duc de Berry, qui mourut alors, n'ayant pas encore un an accompli. Louis XI. en fut si affligé, que personne n'osoit lui parler; il en reçut la nouvelle dans la forêt de Loches, & pour marquer sa douleur, il en fit abbatre une partie. Une chronique manuscrite ajoute: *que telle étoit sa coutume, quand aucunes mauvaises nouvelles lui venoient, jamais il ne vouloit vêtir les mêmes habits qu'il portoit, ni monter le même cheval sur lequel il étoit lorsqu'il les avoit reçues; & devez sçavoir que le Roi*

étoit plus garni de sens que de bonne vêture. 1473.

Le Roi voulant absolument engager le duc de Bourgogne à conclure une paix stable, lui envoya André *de Spiritibus* ou de Viterbe, nonce du Pape. Le Duc reçut assez bien le légat : mais il ne convint de rien. Le légat étant de retour en France, fulmina une bulle d'excommunication contre celui des deux Princes qui refuseroit de faire la paix. Le duc de Bourgogne s'éleva contre cette bulle avec vivacité ; il en écrivit au Pape, & accusa le légat de partialité. Louis au lieu de se plaindre de la bulle, qui n'avoit été faite que de concert avec lui, en ordonna l'enregistrement : mais le Parlement s'y opposa, & quoiqu'il désirât la paix, il représenta que les moyens qu'on employoit pour y parvenir étoient d'une dangereuse conséquence pour l'autorité du Roi, & pour les loix du royaume. 13 Oct.

Le duc de Bourgogne ne se contenta pas de se plaindre du légat ; il renouvella ses emportemens contre le Roi, & la guerre se feroit rallumée plus fort que jamais, si le Duc rebuté du peu de succès de sa derniere cam-

pagne, n'eût eu les autres projets
1473. qu'on va voir.

Adolphe de Gueldres retenoit prisonnier depuis quelques années le duc Arnoul son pere. Arnoul s'étoit souvent plaint au Pape & à l'Empereur de l'inhumanité de son fils. Sixte IV. & Fréderic III. nommerent enfin le duc de Bourgogne pour juger cette affaire.

Le Duc tira de prison Arnoul, fit venir Adolphe à Hesdin, & jugea ce différend beaucoup plus favorablement pour Adolphe qu'il n'auroit du l'espérer. Il lui adjugeoit la propriété du duché de Gueldres & le comté de Zutphen, & ne laissoit au pere que Grave, avec une pension de six mille liv. Cependant Adolphe se plaignit de ce jugement, & dit qu'il aimeroit mieux jetter son pere dans un puits, & s'y jetter après, que d'acquiescer à la sentence. Le duc Charles indigné de cette réponse fit arrêter Adolphe, le fit conduire dans le château de Courtray; & pour achever de lui ôter toute
1. Sept. 1472. espérance, acheta les Etats d'Arnoul, moyennant quatre-vingt-douze mille florins. Arnoul mourut cinq ans après, déshérita son indigne fils, & confir-

ma la vente de ses Etats. Charles voulant donner à cette vente la forme la plus autentique, tint au mois de Mai de l'année suivante, à Valenciennes, un Chapitre de son Ordre. Le Chapitre prononça qu'Adolphe ayant été justement deshérité, la vente faite au duc de Bourgogne étoit dans toutes les régles, & qu'il pouvoit se mettre en possession du duché de Gueldres & du comté de Zutphen.

1473.

Le duc de Bourgogne sçachant que celui de Juliers avoit des droits sur ces provinces, les acquit moyennant quatre-vingt mille florins. Il trouva encore de grandes oppositions de la part des partisans d'Adolphe. Nimégue soutint un siége long & sanglant. Le Duc en fut si irrité, que lorsque les habitans furent forcés de capituler, il ne leur accorda la vie qu'à la sollicitation du duc de Cleves, & les condamna à payer les quatre-vingt mille florins qu'il devoit au duc de Juliers. Il envoya & fit élever à Gand, Charles fils d'Adolphe. Ce fut pendant le siége de Nimégue que le légat vint trouver le duc de Bourgogne. Le duché de Gueldres & le comté de Zutphen étant soumis, le Duc, sous prétexte

d'un vœu pieux dont l'usage étoit alors
1473. aussi commun que le crime, alla à Aix-la-Chapelle; & de là à Luxembourg, dans le dessein d'entrer en Lorraine dont il vouloit s'emparer. Le Roi pénétrant les projets du duc Charles, avoit envoyé en Champagne la Tremoüille avec cinq cens lances, l'arrière-ban & les francs-archers de l'Isle de France, pour veiller sur les démarches de ce Prince, tant qu'il seroit sur les frontieres de Lorraine. Yolande d'Anjou étant devenue héritiere de ce duché par la mort de Nicolas duc de Calabre son neveu, l'avoit cedé à son fils René comte de Vaudemont, qui prit le nom de duc de Lorraine. Le duc de Bourgogne trouva le moyen de se saisir de la personne du nouveau Duc : mais le Roi ayant fait arrêter par représailles un parent de l'Empereur, le duc Charles, qui avoit intérêt de ne pas déplaire à l'Empereur, rendit la liberté au duc de Lorraine, pour engager le Roi à relâcher celui qu'il avoit fait arrêter.

Charles ayant échoué dans son premier projet, chercha à tromper René par
15. Oct. un traité captieux. Ils renouvellerent toutes les alliances qui avoient été en-

tre leurs prédécesseurs, convinrent de se donner mutuellement passage par leurs Etats, & firent une ligue défensive contre le Roi. Il fut stipulé que le duc de Lorraine ne confieroit le gouvernement des places qui étoient sur le passage, qu'à des personnes qui prêteroient serment au duc de Bourgogne. Ce Prince se prévalut bientôt du traité pour faire passer des troupes dans le comté de Ferette. 1473.

Le duc de Bourgogne voyoit peu de Princes aussi puissans que lui, il ne lui manquoit que le titre de Roi. L'Empereur Fréderic III. le lui avoit promis, à condition que son fils Maximilien épouseroit Marie de Bourgogne. Ce fut dans ces vûes que l'Empereur & le Duc se rendirent à Treves, où se tint une assemblée de plusieurs Princes de l'Empire. Charles demandoit que l'Empereur lui conférât les titres de roi & de vicaire général de l'empire. L'Empereur exigeoit avant de se déterminer, qu'on arrêtât le mariage de l'héritiere de Bourgogne avec son fils. Aucun de ces Princes ne voulant prendre le premier un engagement, ils ne purent convenir de rien; mais ils se donnerent toutes sortes de marques

d'amitié, & se séparerent fort mécon-
1473. tens l'un de l'autre.

Août. Cependant Louis XI. s'appliquant à rétablir la paix dans le Royaume, voulut se faire voir à Alençon pour étouffer toutes les semences de révolte que le duc d'Alençon pouvoit y avoir laissées. Lorsqu'il entra dans la ville, un page & une fille de joie qui s'étoient enfermés dans le château, se mirent à une fenêtre pour le voir passer, & pousserent par hasard une pierre qui étoit détachée. Elle tomba si près du Roi qu'elle déchira sa robe. Ce Prince fit aussi-tôt le signe de la croix, baisa la terre, prit la pierre, & ordonna qu'on la portât avec lui au Mont S. Michel, où elle fut mise avec le morceau de la robe, en action de graces. Au premier bruit de cet accident, les habitans frappés de frayeur crurent que le Roi alloit livrer la ville au pillage. Il fut plus modéré qu'ils ne pensoient, il donna le temps de faire des perquisitions : le page & la fille furent découverts, & en furent quittes pour quelques jours de prison.

Louis étant au Mont S. Michel conclut une tréve de dix ans, & un traité

de commerce avec les députés de la Hanſe Teutonique. * 1473.

Le maréchal de Comminges mourut dans ce temps-là. Il fut d'abord connu ſous le nom de bâtard d'Armagnac ou de Leſcun : il s'attacha à Louis XI. dans le temps que ce Prince n'étoit encore que Dauphin, & dès ce moment ne connut plus d'autres intétêts que ceux de ſon maître. Le Roi à ſon avénement à la couronne, le fit maréchal de France, & lui donna le comté de Comminges. Le maréchal s'imagina pendant quelque temps qu'il pourroit ſe rendre maître de l'eſprit du Roi ; mais s'appercevant bientôt que Louis vouloit faire des graces ſans diviſer ſon autorité, il fut aſſez prudent pour ne pas riſquer ces eſſais téméraires de la faveur, qui aviliſſent les Princes, ou perdent les favoris.

Après la mort du maréchal de Comminges, le Roi donna le gouvernement de Dauphiné à Cruſſol. Celui-ci

* Hanſe ou Anſe ſignifie ſociété, compagnie de marchands. La Hanſe Teutonique ſe forma dans le 13e. ſiécle. Les villes qui y entrerent en prirent le nom d'Hanſeatiques dont Lubeck eſt la premiere. Ce nom vient ou de hanſe qui ſignifioit alliance, confédération, ou de deux mots allemans, Am-ſic, c'eſt-à-dire ſur mer, parce que les villes qui s'aſſocierent, ſont toutes ſur mer ou ſur des fleuves.

n'en jouit pas long-temps : il mourut un mois après. Crussol toujours fidéle à son Prince, en fut aimé, mérita sa faveur & n'en abusa jamais. Il étoit sénéchal de Poitou, grand-pannetier, & chevalier de l'Ordre de S. Michel. Jacques son fils lui succéda dans la charge de grand pannetier. Le gouvernement de Dauphiné fut donné à Jean de Daillon, seigneur du Lude.

1473.

Le Roi voyant le duc de Bourgogne occupé du côté de l'Allemagne, se préparoit à réparer l'affront que ses armes avoient reçu devant Perpignan. Il emprunta trente mille livres de Jean de Beaune argentier du Dauphin, & de Jean Briçonnet général des finances; on amassa beaucoup de munitions, on fit de nouvelles levées, & l'armée s'avança vers le Roussillon sous le commandement de du Lude. La nouvelle de la marche de cette armée releva le courage des François enfermés dans le château de Perpignan, & jetta la terreur parmi les Arragonnois. Les uns & les autres manquoient de tout; chacun ne se soutenoit que parce que son ennemi étoit dans une pareille nécessité. Zurita prétend qu'il y eut un second siége; mais il se trompe. Ce n'est

pas la ſeule erreur qui ſe trouve dans ſa relation ; elle eſt démentie par celle d'un bourgeois qui étoit alors dans Perpignan, & par pluſieurs autres piéces autentiques. 1473.

Tous ces préparatifs de guerre tournerent en négociations. Le Roi d'Arragon vouloit retirer le Rouſſillon & la Cerdagne qu'il avoit engagés en 1462. Louis XI. propoſoit le mariage du Dauphin avec Iſabelle fille de Ferdinand, prince de Caſtille & Roi de Sicile ; moyennant cette alliance, Louis devoit remettre le Rouſſillon & la Cerdagne au roi d'Arragon, qui rendroit les trois cens mille écus, prix de l'engagement. Le mariage ne fut ſans doute propoſé que verbalement ou par des lettres particulieres : car il n'en eſt rien dit dans le traité ſigné à Perpignan.

Ce traité porte que pour faire ceſſer les meurtres, les incendies & toutes les horreurs de la guerre, le ſéréniſſime roi d'Arragon, les très-illuſtres Prince & Princeſſe de Caſtille, roi & reine de Sicile d'une part ; & le roi Très-Chrétien de l'autre, ſont convenus de confirmer le traité fait en 1462. 1°. Le roi très-Chrétien rendra les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne,

dès que le roi d'Arragon lui aura payé
1473. les sommes pour lesquelles ces comtés ont été engagés. 2°. Le roi d'Arragon présentera deux hommes; le roi Très-Chrétien en choisira un pour être en son nom gouverneur général des comtés de Roussillon & de Cerdagne, & prêter serment aux deux Rois. 3°. Le roi Très-Chrétien présentera quatre hommes; le roi d'Arragon en choisira un, & lui confiera la garde des châteaux de Perpignan, de Colioure & des autres places que le roi Très-Chrétien posséde encore dans le Roussillon. 4°. Le Gouverneur général & ceux des places des comtés étant nommés garants du traité, seront dispensés de toute obéissance envers leurs Princes légitimes, & ne souffriront pas qu'il soit rien fait de contraire aux engagemens réciproques de ces Princes. Les garnisons ne recevront d'ordre que du Gouverneur général. Les autres troupes évacueront les comtés. 5°. Le prix de l'engagement des comtés sera rendu dans le courant de l'année; & le Gouverneur s'obligera par serment de les remettre au roi d'Arragon aussitôt après. Si le roi d'Arragon ne paye pas la somme entiere dans le cours de l'année;

née, le Gouverneur remettra les places au roi Très-Chrétien. 6°. Les rois de France & d'Arragon, les roi & reine de Sicile conserveront leurs alliés; de sorte qu'ils pourront les secourir sans contrevenir au traité, qui ne concerne que le Roussillon & la Cerdagne. Les autres articles ne sont que des précautions prises pour l'exécution du traité. Il fut signé à Perpignan par le roi d'Arragon, & envoyé de sa part à Louis XI. qui le ratifia en présence des ambassadeurs d'Arragon.

1473.

17 Sept.

10 Nov.

Aussi-tôt que le Roi eut terminé l'affaire du Roussillon, il songea à marier ses deux filles Anne & Jeanne de France, & leur donna à chacune une dot égalle de cent mille écus d'or. Le premier contrat passé fut celui de Jeanne la cadette. Ce n'étoit proprement qu'une ratification de celui du 19. Mai 1464. année de la naissance de cette Princesse. A peine étoit-elle née que Charles duc d'Orléans l'avoit demandée pour Louis son fils. Le contrat porte que c'est à la priere de Marie de Cléves duchesse d'Orléans, que le Roi a bien voulu accorder Madame Jeanne de France sa fille à Louis duc d'Orléans.

28 Oct.

1473. Il y a eu peu de Princesses aussi malheureuses que Jeanne de France, si toutefois on peut l'être avec autant de vertu qu'elle en avoit. Louis duc d'Orléans son mari étant monté sur le trône sous le nom de Louis XII. après la mort de Charles VIII. fit prononcer la nullité de son mariage par des commissaires du Pape. Les prodiges que le peuple crut voir le jour qu'on prononça la sentence qui annulloit le mariage, prouvent du moins qu'on la regardoit comme irréguliere. C'est ainsi que des bruits populaires peuvent servir à éclaircir des faits, quelquefois même à former le jugement qu'on en doit porter. La reine Jeanne trouva sa consolation dans la Religion, asile sûr pour les malheureux. Ayant consacré sa vie uniquement à Dieu, elle institua les religieuses de l'Annonciade, les soutint par ses bienfaits, & les édifia par ses vertus. *

* On alléguoit quatre moyens de nullité contre le mariage de Louis XII. avec Jeanne de France. 1. La parenté au quatriéme degré entre les conjoints; 2. l'affinité spirituelle qui naissoit de ce que Louis XII. étoit filleul de Louis XI. pere de Jeanne; 3. la violence dont on prétendoit que Louis XI. avoit usé pour forcer à ce mariage Louis XII. alors duc d'Orléans; 4. le défaut de consommation.

Les deux premiers

Après le mariage de Louis d'Orléans & de Jeanne de France, le Roi fit celui d'Anne sa fille aînée avec Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. 1473.

moyens ne sont point dirimens, quoique le second soit qualifié tel dans les bulles d'Alexandre VI. Le troisiéme moyen est détruit par le contract même. On jugera de la validité du quatriéme par l'extrait du procès verbal de dissolution du mariage. Il a pour titre :

» Procès verbal de Philippe cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, de Louis évêque d'Albi, & de Fernandus espiscopus Septensis (*de Ceuta*) commissaires par deux bulles du pape Aléxandre VI. y insérées sur les causes de la séparation du mariage du roi Louis XII. & de Jeanne de France, avec la sentence desdits commissaires par laquelle, veu par les dépositions d'un grand nombre de témoins, que le Roi, n'étant encore que duc d'Orléans, avoit été contraint & forcé par les menaces du roi Louis XI. & du roi Charles VIII. de consentir audit mariage ; que ladite Jeanne étoit impuissante, *quòd esset à naturâ imperfecta, corpore viciata & maleficiata, non apta viro*, & qu'ils étoient cousins au quatriéme degré, ils déclarent ledit mariage nul, avec pouvoir à Sa Majesté de se marier.

Les premieres bulles sont du 29 Juillet, les dernieres du 31 Août, & la sentence donnée dans l'église paroissiale de S. Denis d'Amboise du 17 Décembre 1498.

Le procès fut commencé à Tours le 18 d'Août par la fulmination des premieres bulles. Le 29 du même mois Antoine de Lestang (*de Stagno*) docteur en droit, & fondé de procuration de Louis XII. fit sa plainte & forma la demande en nullité devant les commissaires. Après avoir articulé les moyens concernant la parenté, l'affinité spirituelle, & la prétendue violence, il dit à l'égard du quatriéme moyen, que la Reine étoit *corpore viciata & maleficiata ; non apta viro, sicque non potuisset & non posset concipere, semen virile secundùm congruentiam na-*

1473. Louis ne désiroit plus que de faire la paix avec le duc de Bourgogne : mais il s'y trouvoit bien des difficultés. On avoit déja tenu inutilement plusieurs

turâ recipere, imo neque à viro intra claustra pudoris naturaliter cognosci, prout ex aspectu sui corporis judicari poterit; undè cùm prætensum matrimonium fuisset contra fines & bona matrimonii, ac intentionem principalem ejus non tenuit ipso jure, & par conséquent le mariage étoit nul de plein droit.

La reine Jeanne assistée de son conseil composé de Marc Traners official de Tours, de Robert Salomon provincial des Carmes, & de Pierre Bourelli avocat, répondit dans son premier interrogatoire du 6 Septembre, que la parenté au quatriéme dégré, & l'affinité spirituelle n'étoient pas des empêchemens dirimens; que de plus le cardinal de S. Pierre-aux-Liens légat *à latere* en France avoit donné les dispenses; que le mariage n'avoit point été forcé, *& quod ipsa est habilis ad amplexus viriles, & fuit carnaliter cognita à Rege.*

Dans les interrogatoires suivans, la Reine interrogée, si elle n'avoit point d'imperfections corporelles que n'eussent pas les autres femmes, elle répondit : *Je sçais que je ne suis ni si belle, ni si bien faite que la plûpart des femmes : mais je ne m'en crois pas moins propre au mariage, (apta viro.)* Interrogée si elle vouloit s'en rapporter à la visite des sage-femmes, elle répondit qu'elle vouloit y penser, & agir suivant les loix de l'Eglise. Quoique l'interrogatoire soit en latin, il est terminé par une cédule conçue en ces termes, que la Reine présenta aux commissaires : *Messeigneurs, je suis femme, ne me cognois en procès, & sur tous autres affaires me déplaît l'affaire de présent. Je vous prie me supporter, si je dis ou réponds chose qui ne soit convenable, & proteste que si par mes réponses, je réponds à chose à laquelle ne soye tenue répondre, ou que Monseigneur le Roi n'ait écrit en sa demande; que ma réponse ne me pourra préjudicier ne prouffiter à Monseigneur le Roi, en adhérant à mes autres protestations faites pardevant*

conférences à Senlis & à Compiegne. Le Duc ne vouloit rien accorder à 1473. moins qu'on ne lui remît Amiens & Saint Quentin, & le Roi vouloit gar-

vous à la derniere expédition, & n'eusse jamais pensé que de cette matiere eut pû venir aucun procès entre Monseigneur le Roi & moi, & vous prie, Messeigneurs, cette présente protestation être inserée en ce présent procès.

Le Roi voyant que Jeanne ne convenoit pas des faits, demanda une information par témoins & une visite de sages-femmes. Jeanne refusa la visite, disant que la pudeur s'y opposoit, & qu'elle étoit inutile, puisque le Roi *eam diversis vicibus carnaliter cognovisset*, & l'avoit traitée comme sa femme, *in lecto & aliàs*.

Il y eut beaucoup de procédures à ce sujet. Jeanne ne voulant pas se soumettre à la visite, offrit de s'en rapporter au serment du Roi, déclarant au surplus *qu'elle ne soutenoit le Procès qu'avec regret, pour la décharge de sa conscience, ce qu'elle ne feroit pour tous les biens & honneurs du monde, suppliant le Roi son Seigneur, dont elle desire faire le plaisir, sa conscience gardée, de n'être mécontent d'elle.* Elle ajouta, que le Roi ne pouvoit pas alléguer qu'il eût été forcé à la consommation, *licet in muliere carnalis copula possit esse coacta, secùs tamen est in viro à quo de jure non præsumitur per mulierem violenter extorta*; que le Roi étoit venu la voir à Lignieres, qu'il y avoit quelquefois passé dix ou douze jours, & que là *cum eâdem pernoctabat, solus cum solâ, nudus cum nudâ, debitum conjugale per carnalem copulam reddendo, visus, oscula, amplexus, ac alia signa appetitiva experientiæ copulæ conjugalis, imò etiam veracis copulæ, prout debet inter conjuges, apertè manifestando. Cum ipse ex lecto conjugali surgeret, pluries dixit, & se jactavit coram pluribus, quod necesse habebat bibere & gentare, eo quod ipsam ter aut quater cognoverat carnaliter, dicendo verbis gallicis : J'ai bien gaigné à boyre, parce que j'ai ch... ma femme la nuit trois ou quatre fois*; que le Roi en avoit usé ainsi plusieurs fois depuis la mort de Louis XI.

1473. der ces places pour couvrir les frontieres de Picardie. Pendant ces contestations, le Connétable s'empara de S. Quentin, sous prétexte d'empêcher le

qu'il n'avoit point reclamé contre son mariage aux états de Tours ; qu'il ne pouvoit pas alléguer qu'il eût été retenu par la crainte, puisqu'il s'étoit plaint du mauvais gouvernement en présence du Parlement, de l'Université & du Corps-de-Ville ; qu'il s'étoit révolté contre Charles VIII. & que pendant tout ce temps-là il avoit toujours vécu maritalement avec elle ; qu'on ne doit pas la regarder comme incapable d'avoir des enfans, puisqu'il y a beaucoup de femmes qui ne sont ni plus belles, ni mieux faites qu'elle, qui en ont eus ; d'où elle conclut à ce que le Roi soit débouté de sa demande, & que leur mariage soit déclaré bon & valide.

Le Roi répliqua par procureur, qu'il n'avoit pas réclamé contre son mariage dans les Etats, parce que ce n'étoit ni le temps ni le lieu convenable : mais qu'il l'avoit fait en Bretagne, d'où il avoit même envoyé à Rome pour ce sujet. Pour prouver la violence de Louis XI. le Roi rapporte une lettre de ce Prince au comte de Dammartin, où il dit... *Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille Jeanne & de petit duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfans qu'ils auront ensemble ne leur couteront gueres à nourrir, vous avertissant que j'espere faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iront au contraire, ne seront jamais assurés de leur vie en mon royaume, &c.* Ce qui pourroit faire douter de la vérité de cette lettre, c'est qu'on prenoit la précaution de faire entendre beaucoup de témoins pour certifier que la signature étoit de Louis XI. & la contre-signature de Tillart. D'ailleurs comment pouvoit-on prévoir qu'elle seroit stérile, puisqu'elle n'avoit que deux mois, lorsqu'elle fut promise ? A l'égard de la consommation que la Reine allégue *pro suo clipeo tam réiteratis vicibus*, le Roi répond qu'il n'en a usé ainsi que par dissimulation & pour la paix.

duc de Bourgogne d'y entrer : mais son dessein étoit de s'y faire une espece de souveraineté. Le Roi prit le parti de dissimuler son ressentiment con- 1473.

Il est à propos de remarquer que le Roi faisoit difficulté d'affirmer par serment les mêmes choses qu'il faisoit dire par son procureur. La Reine persistant toujours à exiger le serment du Roi, il s'y détermina enfin, & nia formellement tout ce qu'elle avoit avancé. L'interrogatoire est en latin, & les réponses de Louis XII. sont en françois.

On trouve à la suite de la sentence depuis le rôle 223. jusques au rôle 434. les noms & les dépositions des témoins. Ils sont en grand nombre, se repetent presque tous, & disent que Louis XII. & Jeanne de France sont parens au quatriéme degré ; qu'il y a de plus entre eux une alliance spirituelle, parce que ce Prince étoit filleul de Louis XI. que Louis XII. alors duc d'Orléans, avoit été forcé d'épouser Jeanne ; que Louis XI. avoit fait faire plusieurs mariages de cette nature, c'est-à-dire, par violence ; que le duc d'Orléans n'avoit jamais pu souffrir sa femme ; qu'il s'étoit réfugié en Bretagne sous le regne de Charles VIII. que dès lors il avoit réclamé contre la violence qui lui avoit été faite ; qu'il y avoit eu des propositions de mariage entre lui & Anne de Bretagne ; qu'il avoit envoyé à Rome pour demander la dissolution de son premier mariage ; que sur ces entrefaites le duc d'Orléans avoit été fait prisonnier à la bataille de S. Aubin, étoit demeuré plus de deux ans en prison, & avoit été traité avec la derniere dureté par ordre de Charles VIII. que la princesse Jeanne alloit visiter son mari, lui donnoit tous les secours possibles, & avoit enfin obtenu sa liberté.

Sur le dix-septiéme article de l'interrogatoire qui concerne le défaut de consommation, & qui est répété dans tous les interrogatoires particuliers, les témoins déposent qu'ils sçavent, ou qu'ils ont entendu dire que la princesse Jeanne

tre le Connétable, de peur qu'il ne li-
1473. vrât cette ville au duc de Bourgogne.

Charles n'ayant signé la tréve avec la France que pour porter ses armes en

avoit toujours déplu à son mari. Quelques-uns en exaltant ses vertus, disent qu'elle étoit assez belle; mais tous s'accordent à dire qu'elle étoit malfaite; que la duchesse douairiere d'Orléans l'avoit touchée nue, & qu'elle avoit trouvé *vas naturale arctum cum retractione ex uno latere & uno osse impediente*. Salmon de Bombelle medecin du Roi Louis XII. & dernier déposant, ajoute que ce Prince lui avoit dit: *Je soys le grand diable oncques à ma vie je ne la ch..... naturellement comme une autre femme, & quando volebat cum eâ coire, inveniebat quandam tortuositatem in orificio vulvæ, adeo quòd virga ejus non poterat ingredi, sed calefaciendo se, emittebat semen inter, seu supra crura ipsius dominæ Joannæ.*

Toutes ces dépositions, & celles du Roi même concourent à prouver que Jeanne étoit stérile de fait, qu'elle étoit peut-être incapable d'avoir des enfans; mais non pas que le mariage fut resté sans consommation.

J'ai cru devoir donner l'extrait de ce procès verbal; parce que cette piece est très-rare, * curieuse en elle-même, qu'elle a été ignorée de la plûpart des historiens, ou qu'ils n'ont pas voulu en faire mention: comme si la vérité pouvoit jamais être déplacée dans l'histoire qui doit en être dépositaire. Les Ecrivains timides font naître par leur silence des soupçons qui seroient dissipés par un récit vrai, simple & naïf. Louis XII. ayant fait prononcer la nullité de son mariage avec Jeanne de France, épousa Anne de Bretagne veuve de Charles VIII. qu'il avoit aimée devant & après son mariage. Cette Princesse étoit sincère & généreuse, mais impérieu-

* Il y a eu trois expéditions de ce procès-verbal, chaque Commissaire en ayant fait faire une. L'une est à la Bibliotheque du Roi, (manuscrit contenant 434. rôles, num. 5974.) L'autre, dans celle de M. le Chancelier; la troisième est restée dans les archives de l'Eglise d'Albi.

Allemagne, se saisit de Montbelliard, & fit prisonnier le duc de Virtemberg. Enivré par les succès, irrité par les obstacles, il ne pouvoit gouter un moment de repos; son projet étoit d'étendre sa puissance d'une mer à l'autre. Après avoir déclaré qu'il prétendoit ne plus relever du Roi, il établit à Malines un Parlement où toutes les affaires des Pays-Bas devoient être jugées définitivement. Ce Prince gardoit si peu de mesures, que sans avoir égard à la tréve qui n'étoit pas expirée, il entra dans le Nivernois. Le Roi y fit marcher des troupes qui arrêterent les Bourguignons, & reprirent les villes dont ils s'étoient saisis. Il écrivit en même-temps à ses ambassadeurs de faire sçavoir aux Conservateurs de la tréve, qu'ils eussent à faire réparer les dommages qu'on avoit faits dans le Nivernois.

1473.

Decembre.

Tandis que le Roi étoit occupé à prévenir ou repousser les entreprises du duc de Bourgogne, il étoit importuné par une guerre domestique, qui étoit alors très-intéressante, & qui seroit ri-

se & sévère. Ce qui prouve l'ascendant que les Princes ont sur ceux qui les environnent, c'est qu'elle mit dans sa cour la vertu à la mode.

dicule aujourd'hui, si l'on devoit ja-
1473. mais être étonné des ridicules des hommes, ou qu'ils pussent être frappés de ceux de leur siecle. La dispute des Réalistes & des Nominaux partageoit alors les Ecoles. De tous temps la philosophie régnante s'est unie à la théologie. Dans les premiers siécles de l'Eglise le Platonisme dominoit parmi les Théologiens, comme le Péripatétisme régnoit dans les derniers siécles. Sous Louis XI. les Réalistes & les Nominaux formoient la dispute dominante; car il faut toujours qu'il y en ait une, & jamais elle n'est plus vive que lorsqu'elle roule sur une question de mots. De part & d'autre on se traitoit d'hérétiques, & l'on s'entendoit fort peu. La fausse Philosophie est toujours emportée, & ceux qui soutiennent les disputes scholastiques ne manquent jamais de les revêtir du manteau de la Religion, & d'y faire intervenir les Puissances ecclésiastiques & séculieres. Tout ce qui paroissoit intéresser la Religion, attiroit l'attention de Louis XI. Il craignoit les divisions dans l'Etat; c'est pourquoi il donna une déclaration portant défenses de lire les livres d'Ockam, d'Arimini, de Buridan, &

de quantité d'autres dont les noms sont aujourd'hui aussi ignorés que leurs ouvrages. 1473.

Après la Religion, ce qui touchoit le plus Louis XI. étoit le commerce. Il s'étoit répandu en France beaucoup d'espéces étrangères d'un titre au-dessous de celui du Roi, & qui étoient reçues pour une égale valeur; de sorte que les étrangers faisoient fondre nos espéces, en frappoient de nouvelles, & nous les rapportoient à un prix au-dessus de leur titre. On remédia à cet abus en ordonnant que les monnoies étrangères ne seroient plus reçues que suivant le titre & au marc.

Louis fit cette année quelques nouveaux arrangemens dans sa Maison. Il augmenta sa garde de cent archers sous le commandement de Jean Blosset: c'est le premier établissement des Compagnies françoises des gardes-du-corps.

Cette année mourut Charles comte du Maine frere de René roi de Naples & de la Reine, mere de Louis XI. Le comte du Maine avoit partagé la puissance du Roi Charles VII. Il avoit encore eu beaucoup de crédit au commencement du regne de Louis XI. mais la guerre du Bien Public l'ayant

1473. rendu suspect, le Roi qui considéroit ses sujets par leur fidélité, par leurs services, & non par leur naissance, priva le comte du Maine de ses charges. La disgrace de ce Prince fut d'autant plus humiliante, que le Roi pour le punir, n'eut qu'à retirer sa faveur; il ne le craignoit pas assez pour porter le ressentiment plus loin. Le comte du Maine fut un de ces exemples qui prouvent que sous un Roi puissant, les plus Grands d'un Etat ne brillent que d'un emprunté; qu'ils n'existent que par la faveur, & qu'ils tombent dans l'obscurité si-tôt que leur maître cesse de les regarder favorablement.

1474. Pâques le 10. Avril.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par le complot le plus noir. Louis ayant fait offrir une abolition, une charge & des pensions à Ithier Marchand, maître de la Chambre aux deniers du feu duc de Guyenne; Ithier envoya à la Cour Jean Hardi un de ses domestiques, sous prétexte d'écouter les propositions & avec la commission secrete d'empoisonner le Roi. Hardi communiqua son dessein à un Officier de la bouche nommé Colinet de la Chênaie, & lui offrit vingt mille écus pour donner le poison. Co-

Linet feignit d'accepter la proposition, se chargea du poison, le remit entre les mains du Roi, & lui découvrit tout. 1474.

Hardi fut arrêté. Le Roi voulut que le procès fût fait par Gaucourt gouverneur de Paris, & par le Corps-de Ville, assistés du premier président & du prévôt de Paris. On fut plus de deux mois à instruire le procès. Je trouve un arrêt qui ordonne que Hardi sera appliqué une seconde fois à la question pour avoir révélation des complices : il fut enfin condamné à être écartelé, & traîné sur une claie au supplice. Sa tête fut mise au bout d'une lance devant l'hôtel de ville, le tronc de son corps fut brulé, & ses membres furent attachés à des poteaux dans quatre villes frontières. L'arrêt ne nomme point d'autre complice que Ithier qui prit la fuite : il n'est fait aucune mention du duc de Bourgogne, quoique plusieurs aient écrit qu'il avoit promis ou donné cinquante mille florins d'or, à ceux qui empoisonneroient le Roi. Ce qui pourroit confirmer les soupçons contre le Duc, c'est qu'il n'est pas vraisemblable qu'Ithier eût refusé le parti avantageux que le Roi 20 Janv.

1474. lui offroit, & se fût déterminé à l'empoisonner, sans y être porté par un intérêt puissant; & il n'y avoit que le duc de Bourgogne dont la haine fût assez reconnue, pour qu'il fût suspect d'avoir conseillé le crime. Louis anoblit Colinet, le fit son maître d'hôtel, & lui donna la seigneurie de Castera. Ce don ayant été disputé à ses héritiers par ces hommes vils qui croient qu'on ne sert les Rois qu'en dépouillant leurs sujets, fut confirmé par François I.

Le duc de Bourgogne apportoit si peu de dispositions à la paix, que tout ce que les Plénipotentiaires purent retirer de leurs conférences, fut de conclure une prolongation de tréve jusqu'au 1. de Mai de l'année suivante. Les alliés compris dans la tréve précédente, le furent pareillement dans celle-ci, avec la clause qu'ils déclareroient dans le terme de trois mois, s'il vouloient accéder à ce traité. Cette restriction fit naître de grandes difficultés dans la suite, au sujet des démêlés de Louis XI. avec le Roi d'Arragon.

Louis n'avoit plus en Roussillon que le château de Perpignan, la Roque, Bellegarde & Colioure. Le roi d'Ar-

ragon ne doutoit point que Louis fatigué de la guerre, ne lui cédât enfin ces places, sans éxiger les trois cens mille écus. Pour achever de le gagner, il lui envoya la Cardonne, comte de Prades, & le Castellan d'Emposte en qualité d'ambassadeurs, pour traiter du mariage du Dauphin avec la Princesse Isabelle fille du roi de Sicile. 1474.

Les rois de France & d'Arragon ne se soucioient ni l'un ni l'autre de faire ce mariage. L'un songeoit à retirer le Roussillon, l'autre à le garder; & tous deux à se tromper, en expliquant les traités selon leurs intérêts.

Le Roi étant alors sur la frontière de Picardie, avoit laissé un conseil composé du Chancelier, de Tristan évêque d'Aire, du comte de Candale & du protonotaire Jean d'Amboise. Les ambassadeurs s'adresserent à ce conseil, & se plaignirent que le Roi d'Arragon n'eût pas été compris dans la tréve en termes aussi exprès que les ducs de Bourgogne & de Bretagne; puisqu'ils avoient tous trois les mêmes intérêts, qui étoient, disoient-ils, de s'opposer aux usurpations du Roi. Ils porterent les mêmes plaintes au Con-

1474. ſeil ; ils rappellerent le traité de 1462. par lequel le roi de France s'étoit engagé de ſoumettre la Catalogne.

Les ambaſſadeurs avoient raiſon en pluſieurs points. Ils ne pouvoient pas nier que ſi les troupes françoiſes euſſent conquis la Catalogne, les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne devoient demeurer à la France juſqu'à ce qu'on eût payé les trois cens mille écus ; mais ils pouvoient objecter que la Catalogne n'avoit pas été réduite : Louis avoit même fourni des troupes au duc de Lorraine contre le roi d'Arragon.

La réponſe du Conſeil fut moins une juſtification de la conduite du Roi, qu'une récrimination contre Jean d'Arragon. On lui reprochoit que ſes troupes avoient commis des hoſtilités juſques dans le Languedoc ; que Calla Luna venoit encore récemment de ſurprendre le château de S. Felix, de Riotar, celui de Cerdagne, & avoit fait pendre Jehannot qui y commandoit ; que les ambaſſadeurs n'étoient venus que pour amuſer le Roi, & qu'ils avoient ordre de n'agir que ſuivant les vûes du duc de Bourgogne, Prince le plus ennemi de la paix.

Pendant que les ambaſſadeurs d'Arragon étoient à Paris, le Roi y vint paſſer quelques jours, pour leur donner une idée de ſa puiſſance, en faiſant devant eux les montres de la milice bourgeoiſe de la capitale. Il ſe trouva près de cent mille hommes ſous les armes, avec un beau train d'artillerie. Le Roi mena enſuite les ambaſſadeurs ſouper avec lui, & leur fit préſent de deux vaſes d'or peſant quarante marcs. Il leur fit rendre tous les honneurs poſſibles : mais pour éviter de traiter d'affaires qu'il ne vouloit point décider, il partit promptement, & paſſa pluſieurs mois ſur les frontières de Picardie. 1474.

Les ambaſſadeurs voyans que le différend qui étoit entre le roi de France & leur maître ne ſe termineroit plus que par les armes, prirent la route d'Arragon : mais ils furent arrêtés au Pont-Saint-Eſprit & ramenés à Lyon. Ils ſe plaignirent de la violence qu'on oſoit faire à des Miniſtres publics. On leur répondit que ce retardement étoit pour leur propre ſûreté, & qu'il falloit donner le temps de prévenir les commandans de la frontière, & de ſçavoir d'eux quel étoit le chemin le plus

1474. sûr. On leur donna enfin de fort mauvaises raisons, parce qu'on n'avoit d'autre dessein que de les retenir jusqu'à ce que les troupes du Roi se fussent emparées du Roussillon. Les passages étoient si bien gardés que le Roi d'Arragon ne recevoit aucunes nouvelles de ses ambassadeurs. Cependant il apprenoit que l'armée françoise étoit entrée dans le Roussillon : il en écrivit au Roi, & le pria de faire cesser les hostilités. D'un autre côté le duc de Bourgogne déclara que le roi d'Arragon étoit compris dans la tréve. Louis répondit d'abord à l'un & à l'autre d'une façon assez obscure, puis il prétendit que les royaumes d'Arragon & de Valence lui appartenoient comme héritier & donnataire de la reine Marie d'Anjou sa mere, à qui ils avoient été cédés par son contrat de mariage ; que sa mere étoit fille d'Yolande d'Arragon, fille aînée & héritiere de Jean I. roi d'Arragon. La filiation étoit certaine ; & si la reine Marie avoit été fille unique d'Yolande d'Anjou, les droits du Roi auroient été fondés : mais elle avoit eu plusieurs freres, dont deux lui avoient survécu. Ainsi le seul titre du Roi étoit la pré-

tendue donnation faite à la Reine sa mere par son contract de mariage, & la cession qu'elle lui en avoit faite : comme si les royaumes se transportoient sans l'aveu des peuples, ou que les sujets fussent des esclaves dont on pût faire un commerce. Le droit du Roi sur les comtés de Roussillon & de Cerdagne étoit mieux fondé : l'engagement avoit été fait pour sauver la reine d'Arragon, & conserver ce royaume qui étoit en très-grand péril, lorsque les François firent lever le siége de Gironne. Louis ajoutoit que son dernier traité avec le roi d'Arragon étoit indépendant de la tréve. Il choisit le duc de Bretagne pour arbitre de ses prétentions, & envoya le chancelier Doriole pour les lui expliquer. 1474.

Le Duc répondit que la tréve n'ayant été faite que pour parvenir à la paix, toutes voies de fait, sous quelque prétexte que ce fût, étoient contraires à l'esprit de la tréve ; que lorsque les ambassadeurs de France avoient déclaré au congrès de Compiegne que le Roi prétendoit réserver ce qui concernoit le Roussillon & la Cerdagne, les plénipotentiaires du duc de Bourgogne avoient remontré que

1474. leur maître n'entendoit point qu'on mît cette exception ; que le Roi n'avoit point alors fait mention de ses prétentions sur les royaumes d'Arragon & de Valence, & qu'on les examineroit lorsqu'il seroit question de faire le traité de paix.

Le Roi n'ayant pas obtenu du duc de Bretagne ce qu'il en espéroit, fit entrer une armée en Roussillon sous le commandement de du Lude, d'Yvon du Fau, & de Boufile-le-Juge. On ouvrit la campagne par le siége d'Elne. Cette place étoit défendue par Bernard d'Olms, que le Roi avoit fait gouverneur du Roussillon. Le roi d'Arragon essaya inutilement de jetter du secours dans la place ; elle fut si vivement pressée, qu'elle se rendit à discrétion : le Roi fit trancher la tête au gouverneur.

Dans le temps que le Roi faisoit la guerre au roi d'Arragon, il évitoit de se brouiller avec toutes les autres Puissances ; il réfusa même de faire une ligue que l'Empereur lui proposoit contre le duc de Bourgogne.

Louis étoit encore plus attentif à prévenir les troubles dans l'intérieur du royaume. Inflexible à l'égard de

ceux qui osoient s'opposer à son autorité, il en fit un exemple sevère à Bourges. 1474.

On avoit mis une imposition pour faire réparer les fortifications de la ville ; il y eut à ce sujet une émeute où le fermier de l'impôt fut maltraité. Le Clergé & les principaux habitans voulurent prévenir la vengeance du Roi, en faisant eux-mêmes justice des coupables, & délibérerent sur les moyens de procéder dans cette affaire : mais Louis n'aimant pas les longues formalités dans ces occasions, nomma une commission composée de gens d'épée & de robe, & l'envoya à Bourges avec une compagnie d'arbalêtriers pour la faire respécter. Du Bouchage chef de la commission, eut ordre de faire une recherche exacte des coupables, de n'avoir égard à aucune franchise, & de faire punir jusqu'à l'Archevêque même, s'il étoit criminel.

Du Bouchage répondit aux intentions de son maître ; sans s'écarter de la justice, il fit mourir les plus coupables, le reste fut exilé, ou condamné à l'amende. Le Roi changea la forme de la police de la ville, & ordonna qu'elle seroit gouvernée par un

Maire & deux Echevins, dont il se
1474. réservoit le choix.

Le Roi projettoit alors de faire encore un plus grand exemple dans la personne du Connétable. Chabanes de Curton gouverneur de Limousin & Jean Hubert, qui depuis fut évêque d'Evreux, étoient alors à Bouvines pour traiter de la paix avec Hugonet & Imbercourt. Le principal article de leurs instructions étoit d'offrir au duc de Bourgogne de lui remettre S. Quentin & les terres du Connétable, s'il vouloit le livrer au Roi. Le marché fut bientôt conclu par Imbercourt, ennemi juré de S. Pol, depuis qu'il en avoit reçu un démenti dans une conférence; la modération avec laquelle Imbercourt y avoit répondu, avoit suspendu son ressentiment, & ne l'avoit pas détruit.

Le Connétable instruit de ce qui se traitoit contre lui, écrivit au Roi, & lui demanda une entrevûe, sans quoi il déclaroit qu'il alloit se jetter entre les bras du duc de Bourgogne. Le Roi craignant qu'il ne prît ce parti, donna ordre à ses plénipotentiaires de rendre les scellés, & de retirer les leurs, & accepta l'entrevûe. Saint Pol

en régla lui-même les conditions, & se rendit sur un pont entre la Fere & Noyon, armé & suivi de trois cens hommes d'armes. Le Roi s'étant fait attendre, en fit des excuses au Connétable, qui de son côté s'excusa de ce qu'il paroissoit devant lui avec des armes, mais que c'étoit par la crainte de Dammartin son ennemi. Le Roi feignit d'être satisfait de ses excuses; le Connétable lui promit de le servir fidélement, & passa ensuite la barrière pour le saluer. Le Roi le reçut avec bonté, & le réconcilia avec Dammartin, c'est-à-dire, qu'il les obligea de dissimuler leur haine. 1474.

Les Rois pardonnent rarement à ceux qu'ils craignent. Louis ne songea plus qu'aux moyens de perdre un sujet trop puissant, qui avoit osé traiter avec lui d'égal à égal. Le Roi demeura en Picardie pendant qu'on travailloit à Paris au procès du duc d'Alençon. Ce Prince avoit toujours besoin de pardon & n'en étoit jamais digne; l'impunité ne faisoit que l'enhardir au crime. Ingrat par caractère, criminel par habitude, inquiet, factieux, il n'avoit aucunes vertus, & n'étoit distingué que par sa qualité de Prince qui le rendoit

plus coupable. Le Roi, las d'exercer
1474. une clémence, qui à force d'être répétée, devenoit injurieuse à la majesté & dangereuse pour l'Etat, avoit fait arrêter le duc d'Alençon dans le temps qu'il se disposoit à passer auprès du duc de Bourgogne pour lui vendre les terres qu'il possédoit en France. Le Parlement fut chargé de lui faire son procès, & rendit un arrêt, qui en le déclarant criminel de lèze-majesté, & de plusieurs autres crimes, le condamna à mort, *l'exécution toutefois réservée jusqu'au bon plaisir du Roi.* Les biens du duc d'Alençon furent confisqués: mais le Roi en rendit la plus grande partie au comte du Perche son fils.

Tandis que le Roi cherchoit à ramener ou punir les sujets rébelles, le duc de Bourgogne tramoit une nouvelle ligue contre lui. Comme il avoit formé le projet de s'étendre du côté de l'Allemagne, & qu'il craignoit que le Roi ne mît obstacle à ses desseins, il résolut de lui opposer un ennemi capable de l'occuper. Il fit avec Edouard, une
25 Juillet. ligue défensive & offensive, par laquelle ils convinrent de s'unir pour détrôner Louis XI. Il fut arrêté que les Anglois feroient une descente en Normandie

mandie ou en Guyenne, & que le Duc les assisteroit de toutes ses forces pour recouvrer ces Provinces, & pour entreprendre la conquête du reste du Royaume. Comme la ligue étoit autant contre la Couronne, que contre le Roi, il étoit dit qu'on feroit la guerre à quiconque posséderoit la couronne de France; que ces deux Princes commanderoient chacun une armée en personne; qu'ils agiroient séparément & indépendamment l'un de l'autre; & qu'ils se joindroient dans le besoin. Si l'un des deux ne pouvoit commander son armée en personne, le général qu'il chargeroit du commandement, obéiroit au Prince qui seroit à la tête de la sienne, & les deux armées seroient alors soumises au même chef. On n'écouteroit aucune proposition l'un sans l'autre. Le roi d'Angleterre cede au duc de Bourgogne la Champagne, le comté de Nevers, les villes de la riviere de Somme, les terres du comte de Saint Pol, se réservant toutefois le droit de se faire couronner à Reims. * 1474.

Quoique le Roi ne sçût pas précisé-

* Ce traité ignoré de tous ceux qui ont écrit jusqu'aujourd'hui, n'a été connu que par les actes de Rymer.

bac s'étendirent jusques sur les Suisses.
1474. Sur leurs plaintes, le duc de Bourgogne envoya des commissaires dans chaque canton : mais comme on s'apperçut par leurs ménagemens pour Hagembac, que c'étoit un de ces instrumens de la tyrannie qui se chargent de la haine publique, qui ne seroient pas employés s'ils étoient plus integres, & qui n'ont pas besoin de se justifier pour être absous ; ceux qui s'étoient plaints, n'oserent plus se déclarer, dans la crainte de s'attirer le ressentiment d'un homme violent, injuste & soutenu. Il n'y eut que le canton de Berne qui séparant le Prince du Ministre, fit assurer le Duc que les Suisses ne cherchoient qu'à vivre en bonne intelligence avec lui ; mais qu'ils ne pouvoient pas supporter les violences d'Hagembac. Le Duc ne fit aucune attention à ces remontrances, parce qu'il n'étoit occupé que de ses desseins sur l'Allemagne à l'occasion des démêlés que Robert de Baviere, Electeur de Cologne avoit avec son chapitre. Toute la noblesse de l'Electorat s'étant déclarée pour le chapitre, implora la protection de l'Empereur, & choisit Herman Landgrave de Hesse pour être administrateur de

l'Electorat, avec assurance de tous les suffrages, s'il devenoit vacant. 1474.

Le duc de Bourgogne, pour qui toute occasion de guerre étoit un motif suffisant de l'entreprendre, se mit à la tête d'une puissante armée, & vint avec l'électeur de Cologne mettre le siége devant Nuys, ville sur le bord du Rhin. Le Landgrave de Hesse s'enferma dans la place avec une forte garnison, & se prépara à faire une vigoureuse défense, en attendant qu'il fût secouru par les princes de l'Empire. 31. Juillet.

Louis jugeant que les mécontentemens des Suisses étoient d'une plus grande importance qu'ils ne l'avoient paru au duc de Bourgogne, résolut de profiter de cette occasion pour faire rentrer Sigismond duc d'Autriche, dans le comté de Ferette; pour faire déclarer les Suisses contre le duc de Bourgogne, & pour en faire des alliés utiles à la France. Pour cet effet il se rendit médiateur entr'eux & le duc d'Autriche, termina leurs différends, & prêta cent mille florins à Sigismond, pour rembourser le duc de Bourgogne du prix de l'engagement du comté de Ferette. Il fit en même-temps alliance avec le canton de Ber- 26 Octobre.

1474 ne & avec ceux de la ligue d'Allemagne.

Ce traité * causa une révolution gé-

* Comme il a servi de modéle à ceux qui l'ont suivi, il est à propos d'en donner le sommaire. Les alliés s'expriment à peu-près en ces termes : *Le seigneur Roi en toutes & chacunes nos guerres, & spécialement contre le duc de Bourgogne nous doit fidélement donner aide, secours & défense à ses dépens. Outre plus, tant qu'il vivra, il nous fera tenir & payer tous les ans en la ville de Lyon, en témoignage de sa charité envers nous, la somme de vingt mille florins; & si ledit seigneur Roi en ses guerres & armées avoit besoin de notre secours, & d'icelui nous réquéroit, dès lors nous serons tenus de lui fournir à ses dépens tel nombre de soldats armés que le pourrons faire, c'est à sçavoir en cas que ne fussions point occupés en nos propres guerres; & sera la paye de chaque soldat de quatre florins & demi du Rhin par mois.*

Quand ledit seigneur Roi voudra nous demander tel secours, il fera tenir dans l'une des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la paye d'un mois pour chaque soldat; & pour les deux autres mois suivans, en la cité de Genève, ou autre lieu à notre choix.

Du jour que les nôtres seront sortis de leurs maisons, commencera la paye desdits trois mois, ils jouiront de toutes les franchises, immunités & priviléges, desquels les sujets du Roi jouissent; & si en quelque temps que ce soit nous réquérons ledit seigneur Roi de nous prêter secours à nos guerres contre le duc de Bourgogne, & que pour autres guerres siennes il ne pût nous secourir, dès lors, afin de pouvoir soutenir nosdites guerres, ledit seigneur Roi nous fera délivrer en sa ville de Lyon, tant & si longuement que nous les continuerons à main armée, la somme de vingt mille florins du Rhin par quartier, sans préjudice de la somme ci-dessus mentionnée.

Et quand nous voudrons faire paix ou trève avec le duc de Bourgogne, ou autre ennemi du Roi ou de nous, ce qui nous sera loisible de faire, nous devons, & sommes tenus de réserver spécifiquement icelui Roi; & lui semblablement comme nous, doit en toutes su-

nérale dans les cantons & dans les pays voisins. Les villes de Strasbourg, de Colmar, de Schelestad, de Mulhausen, de Basle, & plusieurs autres entrerent dans la ligue; les peuples du comté de Ferette retournerent sous leur ancien maître. Hagembac fut arrêté & conduit à Brisac, où il eut la tête tranchée; & les Suisses ne gardant plus de ménagemens, entrerent en Bourgogne, mettant tout à feu & à sang. 1474. Novembre.

On reconnut alors que Louis XI. avoit usé d'une sage politique, en laissant le duc de Bourgogne s'engager en Allemagne. Ce Prince, en restant des

guerres avec le duc de Bourgogne & autres, pourvoir que faisant paix ou tréve, nous soyons spécifiquement & singuliérement réservés comme lui.

En toutes choses, nous réservons de notre part notre Saint Pere le Pape, le Saint Empire Romain, & tous ceux avec lesquels nous avons jusqu'aujourd'hui contracté alliances: le même sera de la part du Roi, hormis le duc de Bourgogne, à l'endroit duquel nous nous comporterons ainsi que dit a été.

Et s'il arrive que nous soyons enveloppés de guerre avec ledit duc de Bourgogne, dès lors & à l'instant icelui Roi doit mouvoir puissamment en guerre contre ledit Duc, & faire les choses accoutumées en guerre, qui soient à lui & à nous profitables; le tout sans dol & fraude aucune.

Et pour autant que cette amiable union doit être de bonne foi gardée ferme & inviolable durant la vie d'icelui Roi; à cette cause, nous avons à icelui Roi fait délivrer ces présentes scellées, ayant reçu les semblables scellées & confirmées de son sceau.

1474. vant Nuys, se mettoit hors d'état d'exécuter le projet qu'il avoit formé avec Edouard, d'entrer en France à main armée. D'un autre côté, Edouard n'osoit tenter une descente dans laquelle il ne seroit pas soutenu. Cependant on n'avoit jamais fait en Angleterre plus de préparatifs pour la guerre. Edouard croyant intimider Louis XI. l'envoya sommer par un héraut de lui rendre ses provinces de Normandie & de Guyenne, sans quoi il le menaçoit d'entrer en France avec toutes ses forces.

Le Roi qui n'employoit jamais de rodomontades, & qui les craignoit encore moins, ne daigna pas d'abord répondre à l'envoyé d Edouard. Le héraut persistant à demander une réponse positive, & répétant toujours qu'Edouard passeroit incessamment en France : *Dites à votre maître*, répondit froidement le Roi, *que je ne le lui conseille pas*. Le continuateur de Monstrelet ajoute que peu de temps après Louis XI. envoya au roi d'Angleterre un âne, un loup & un sanglier. On ne voit pas trop ce que cela signifioit ; mais Edouard en fut extrêmement offensé, & redoubla ses menaces qui n'eurent pas grand effet.

Quoique Louis redoutât peu ses ennemis, il ne négligeoit rien pour mettre le Royaume en état de défense : il fit faire de grands magasins de bled, munit les places, & garnit les frontieres. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, donna un mémoire fort détaillé, pour faire voir de quel avantage il seroit de fortifier la Hogue, & d'y faire un port qui mettroit les vaisseaux à l'abri de toute insulte. Il arriva alors ce qui est souvent arrivé depuis : le projet fut examiné, approuvé, & même admis, & resta sans exécution. On a éprouvé de nos jours combien cette entreprise eût été utile. 1474.

A peine les Suisses avoient-ils signé leur traité avec la France, qu'ils se plaignirent des vexations que leurs marchands essuyoient à l'entrée & à la sortie du Royaume, de la part de ceux qui étoient chargés de la perception des droits royaux, & qui les étendoient au gré de leur avidité. Il y avoit long-temps que les Regnicoles faisoient les mêmes plaintes. Les gens d'affaires abusant du besoin qu'on avoit de leur crédit, accabloient les sujets du Roi par des frais énormes. Ils avoient des sergens à gages qui enlevoient les meu-

bles des taillables, & les ruinoient tel-
1474. lement par les frais, qu'ils les rendoient insolvables pour les impositions. Les traitans, au défaut d'argent, enlevoient les vins, les bleds du paysan; & s'associoient avec des marchands qui mettoient ensuite aux denrées le prix qu'ils vouloient.

Le Roi ignoroit une partie de ces vexations, ou se voyoit souvent dans la nécessité de les tolérer : mais il sentit de quelle importance il étoit de faire rendre justice à de nouveaux alliés, pour les attacher à la France. Les Suisses eurent donc satisfaction, & l'on profita de cette circonstance pour envoyer des commis-
Décembre. saires examiner les abus qui se commettoient dans les provinces, & punir les coupables.

Il est certain que Louis XI. en abaissant les Grands, cherchoit à soulager le peuple, & se relâchoit même de ses droits, lorsqu'il en pouvoit revenir quelqu'avantage au public : il le prouva cette année au sujet de l'imprimerie.

Cet art fut inventé en Allemagne sur la fin du regne de Charles VII. la commune opinion en donne la gloire

à Mayence ; peut-être pourroit-on l'attribuer à Strasbourg. Les premiers Imprimeurs qui vinrent à Paris vers l'an 1470. étoient Ulric Gering, Martin Crantz, & Michel Fribulger. Ils s'établirent en Sorbonne, & furent encouragés par Guillaume Fichet & Jean Heylin de la Pierre. C'étoient les deux hommes les plus distingués de l'Université, par leur science. Ils enseignoient l'Ecriture sainte, la philosophie & les belles-lettres ; rivaux par leurs talens, une estime réciproque les rendit amis.

1474.

L'accueil qu'on fit aux premiers Imprimeurs, en attira plusieurs autres, parmi lesquels étoit Herman Staterlen, natif de Munster, & facteur des libraires de Mayence. Il avoit apporté en France beaucoup de livres ; mais étant mort, tous ses effets furent saisis comme appartenans au Roi par droit d'aubaine. L'Université s'opposa à la saisie, & demanda que du moins il fût permis aux écoliers d'acheter les livres. L'université n'étoit pas alors aussi illustre qu'elle l'a été depuis ; mais elle étoit plus considérée. Elle étoit surtout recommandable par le nombre de ses écoliers, qui montoit à douze mille,

Les sciences encore fort imparfaites,
1474. n'en étoient pas moins honorées ; & il n'étoit ni surprenant, ni rare qu'elles servissent à parvenir aux dignités.

Le Parlement ayant reçu l'opposition de l'Université, le Roi lui défendit de prononcer sur cette affaire. Il voulut d'abord que la saisie faite au profit du domaine, eût son effet en entier : & pour faire voir ensuite qu'il vouloit accorder une protection singuliere aux arts & aux talens, il ne se borna pas à permettre que les livres fussent rachetés par les écoliers, il donna ordre à Jean Briçonnet, receveur général, de rembourser aux libraires de Mayence deux mille quatre cens vingt-cinq écus pour le prix des livres saisis.

1 Sep. Cette année fut remarquable par la mort de Henry IV. roi de Castille. Zurita soutient que ce Prince ne fit point de testament, & que Hernand Pulgar qui le dit, s'est trompé. L'histoire manuscrite de Don Diego Henriquès del Castillo, chapelain du Roi, dit que le pere Mancelo, prieur du couvent de S. Jérôme, confessa le Roi pendant une heure, & qu'ensuite il lui demanda hautement s'il n'ordonnoit

rien pour le repos de son ame ou pour sa sépulture ; à quoi Henry avoit répondu avec beaucoup de tranquillité, qu'il laissoit pour exécuteurs de son testament l'archevêque de Tolede, le cardinal d'Espagne, le duc d'Arrevalo, le marquis de Villena, & le comte de Benevente ; ce qui prouve qu'il y avoit un testament. On trouve encore dans une chronique composée par un officier de la reine Isabelle, & qui, par conséquent, ne doit pas être suspecte, que Henry fit un testament ; qu'il institua Jeanne pour son héritiere, & jura qu'elle étoit sa fille ; que ce testament demeura entre les mains du curé de Sainte Croix de Madrid, qui alla le cacher près d'Alméida, en Portugal, avec d'autres papiers ; que ce Curé confia dans la suite, ce secret à Fernand Gomez d'Herrera son ami, qui en donna avis à la reine Isabelle, pendant la maladie dont elle mourut ; qu'elle envoya chercher ces papiers ; qu'elle mourut avant le retour de ceux qui les apportoient ; & que le roi Ferdinand IV. qui après la mort de la Reine, eut la régence des royaumes de Castille & de Léon, fit brûler ces papiers. Il étoit nécessai-

1474.

re de rapporter ici ce qui concerne le
1474. testament de Henry, puisque l'incertitude de la naissance de Jeanne fut cause d'une longue guerre entre Ferdinand IV. roi de Castille, & Alphonse V. roi de Portugal ; & que Louis XI. profita de cette division pour s'assurer la possession du Roussillon.

Comme tout ce qui a rapport à l'histoire des arts est au moins aussi important que des récits de batailles, monumens de notre fureur, je finirai cette année par un fait qui servit à perfectionner la chirurgie.

Un franc-archer de Meudon fut condamné à mort pour plusieurs crimes ; les Médecins & les Chirurgiens ayant sçu qu'il étoit incommodé de la pierre, présenterent une requête, portant que plusieurs personnes étoient travaillées du même mal; qu'il étoit fort douteux que l'opération de la taille pût leur sauver la vie ; mais qu'on pouvoit en faire l'épreuve sur un criminel. L'opération réussit ; le malade fut guéri en quinze jours, & le Roi lui donna sa grace avec une pension.

La guerre s'étant allumée au sujet
1475. de la sucession de Castille, obligea ceux
Pâques le 26 Mars. qui y prétendoient de ménager la Fran-

ce. Isabelle & Jeanne de Castille se portoient pour héritieres du roi Henry IV. Isabelle alléguoit en sa faveur le serment que les Etats lui avoient prêté. D'un autre côté, Jeanne née en légitime mariage, avoit été reconnue pour fille de Henry, malgré des soupçons peut-être fondés, mais détruits par des actes solemnels. Cette Princesse étoit soutenue par les maisons de Pacheco, de Giron, de la Cuéva, & par le Portugal. Isabelle étoit appuyée par les maisons de Henriquès, de Mendoza, & de Velasco. Les droits des Princes dépendent souvent de leur puissance; & celle des deux partis étoit à peu près égale. 1475.

Alphonse, roi de Portugal, oncle de Jeanne, au lieu de profiter du premier instant, d'entrer en Castille à main armée, & d'achever de justifier par le succès, les droits de sa niéce, s'amusa à tenir des conseils; & en délibérant, perdit le temps d'agir. Il envoya un héraut à Louis XI. pour lui faire part de la mort du Roi Henry, & du dessein qu'il avoit d'épouser la reine Jeanne. Il lui fit représenter que le roi d'Arragon réunissant la Castille à sa couronne, seroit un voisin dangereux 8. Janv.

1475. pour la France ; au lieu qu'elle auroit toujours un allié fidéle dans le roi de Portugal. Sur les difficultés que Louis faisoit de traiter avec les Portugais, tant qu'ils seroient alliés des Anglois, anciens ennemis de la France, Alphonse répondit que dès qu'il feroit maître de la Castille, il céderoit le Portugal au prince Jean son fils ; & que par ce moyen, il opposeroit aux engagemens qu'il avoit pû prendre avec les Anglois, les alliances qui étoient de temps immémorial, de Prince à Prince, & de Royaume à Royaume, entre la France & la Castille. Alphonse, pour achever de persuader au Roi la sincérité de ses intentions, lui fit proposer de presser le siége de Perpignan, & l'assura que pour lui faciliter la conquête du Roussillon, il alloit de son côté attaquer Ferdinand, & l'obliger à faire diversion.

Tandis que Louis traitoit avec le Portugal, il négocioit aussi avec Ferdinand & Isabelle. Les Ambassadeurs des deux parts étoient chargés de renouveller avec le Roi les anciennes alliances faites entre les couronnes de France & de Castille. Les propositions de Jeanne & d'Isabelle étoient les mêmes à cet

égard. La difficulté n'étoit pas de renouveller ces alliances de Royaume à Royaume ; c'étoit de sçavoir avec quel Prince on les tiendroit. 1475.

Ferdinand & Isabelle proposoient de marier le Dauphin avec Isabelle leur fille aînée. Le Roi n'avoit peut-être aucun dessein de conclure ce mariage, & ne pensoit qu'à se rendre maître du Roussillon & de la Cerdagne. Ferdinand y auroit consenti facilement, & en avoit même donné pouvoir à ses ambassadeurs : mais sur les plaintes du roi d'Arragon son pere, il les désavoua, & fit dire à Louis XI. qu'on ne pouvoit convenir de rien, avant que ces provinces fussent rendues.

Le Roi ne perdant jamais de vûe ses projets, s'attacha à gagner les ambassadeurs, & y réussit en partie ; c'est-à-dire, que quoiqu'ils n'accordassent pas ses demandes, & parussent se renfermer dans leurs instructions ; ils n'en trahissoient pas moins leur devoir, en temporisant & lui donnant le temps d'emporter par force ou par adresse ce qu'on lui refusoit par les traités.

Ce Prince faisoit assiéger Perpignan

1475. par du Lude & par Yvon du Fau, & ne songeoit qu'à tirer la négociation en longueur, jusqu'à ce que la place fût forcée. Pour cacher encore mieux ses desseins, il envoya auprès de Ferdinand les évêques d'Alby & de Lombez, Jean d'Amboise, Grammont & Sacierge en qualité d'ambassadeurs, & les chargea de tant de pouvoirs différens, qu'ils se trouvoient souvent embarrassés, & ne pouvoient rien terminer.

Toutes ces négociations eurent l'effet que Louis XI. en attendoit. Avant qu'on eût rien conclu, Perpignan fut réduit à la derniere extrémité. Zurita rapporte qu'une femme ayant vû mourir de faim un de ses enfans, en nourrit celui qui lui restoit; spectacle digne à la fois d'horreur & de pitié. Les habitans pressés par les armes & par la famine, se rendirent enfin, à 14. Mars. condition que ceux qui voudroient sortir de la ville, se retireroient librement. Plusieurs gentilshommes passerent en Arragon.

Louis XI. & le roi d'Arragon fatigués de la guerre, & tous deux ayant d'autres ennemis à craindre, signerent une tréve de six mois.

Louis irrité de la résistance de Perpignan, voulut intimider ceux qui 1475.
pouvoient être portés pour le roi d'Arragon. Il donna le gouvernement de cette place à Bousile-le-Juge : mais ne lui trouvant pas cette sévérité qu'il aimoit dans ceux qu'il chargeoit de ses ordres, il envoya encore en Roussillon du Bouchage avec des pouvoirs plus étendus que ceux du gouverneur. Il le chargea de faire une perquisition exacte de tous ceux dont la fidélité seroit suspecte, de les chasser, & de confisquer leurs biens. Louis donnoit en même-temps la confiscation à du Bouchage & à Bousile pour prix de leurs services ; récompense d'autant plus indécente, qu'ils devenoient par là juges & parties. Bousile fut assez désintéressé pour représenter au Roi qu'en chassant de la ville une si grande quantité de personnes, on augmentoit le nombre des ennemis, & qu'on affoiblissoit la place, au lieu que la clémence ne manqueroit pas d'en faire des sujets reconnoissans & fidéles. Le Roi ne fut pas d'abord content des remontrances de Bousile ; cependant la prudence l'emportant sur la passion, il se contenta de faire observer les gens suspects.

1475. La prise de Perpignan rétablit en Italie le respect pour la puissance du Roi, que le duc de Bourgogne représentoit comme chancelante. Les calomnies de ce Prince commençoient à prendre crédit en Italie. L'évêque de Cahors qui étoit à Rome y répondit avec beaucoup de vivacité. Il fit voir que tous les Princes qui se plaignoient du Roi avoient été les premiers à manquer à leur parole. Etrange conduite que celle de presque tous les Princes qui regnoient alors. Il sembloit qu'ils ne pussent se justifier qu'en récriminant.

Ferdinand roi de Naples étoit d'abord entré dans les intérêts du duc de Bourgogne ; parce qu'il espéroit marier son fils Frederic avec Marie de Bourgógne. L'espérance d'épouser cette Princesse étoit un artifice dont le Duc se servoit pour engager les Princes dans son parti. Il la faisoit espérer à tous, la promettoit à plusieurs, & n'eut jamais dessein de la donner à aucun. Il disoit quelquefois à ses confidens, *que le jour qu'il mariroit sa fille, il se feroit moine.*

Le Duc ne laissoit pas de donner des paroles aussi positives que si elles

eussent été sincères ; ce fut sur une pareille assûrance que Frederic fils du roi de Naples vint trouver le duc de Bourgogne ; mais le Roi de Naples s'appercevant bientôt qu'il n'avoit rien à espérer de ce Prince, ne voulut pas s'engager si fort dans son parti, qu'il ne ménageât toujours la bienveillance du Roi, auprès de qui il sollicitoit la restitution de deux riches galeres de Naples prises par Guillaume Coulon sieur de Cassenove, vice-amiral de France, & le plus grand homme de mer de son temps. 1475.

Quoique le Roi n'approuvât pas ouvertement toutes les entreprises de Coulon, il étoit charmé d'entretenir son ardeur, & de mettre de l'émulation dans la marine. Il voulut paroître ignorer cette prise, & dédommagea les sujets du roi de Naples & les autres intéressés, de la perte des marchandises qui étoient sur ces galères.

Le roi de Naples fut si sensible à cette satisfaction, qu'il écrivit au Roi pour lui marquer que s'il ne se déclaroit pas pour lui, c'étoit uniquement pour ne pas violer les engagemens qu'il avoit pris avec le duc Charles : au sujet du mariage qui se traitoit entre le

Prince Frederic & l'héritière de Bourgogne ; qu'il étoit persuadé que le Duc le trompoit ; mais qu'il ne vouloit pas lui donner le moindre prétexte de manquer à sa parole ; que cependant il renonceroit absolument à l'alliance de Bourgogne, si le Roi vouloit donner au prince Frederic une princesse de son sang, avec vingt-cinq ou trente mille livres de rente. Le roi de Naples ajoutoit, qu'étant de la maison d'Arragon, il ne pouvoit pas s'en détacher avec honneur : mais qu'il alloit travailler à rétablir la paix entre les deux couronnes ; & que l'amitié du roi de France valoit bien les comtés de Roussillon & de Cerdagne.

1475.

Le Roi saisit cette occasion pour se faire beaucoup de créatures en Italie, & mettre obstacle aux intrigues du duc de Bourgogne, qui réussit peu dans ses négociations, & dont les armes n'étoient pas plus heureuses devant la ville de Nuys.

Le siége duroit depuis dix mois, & ne servoit qu'à ruiner l'armée du Duc ; ses états s'épuisoient d'hommes & d'argent, sans qu'il en retirât d'autre fruit que de révolter contre lui tous les Princes de l'Empire. Tandis

qu'il étoit devant Nuys, les troupes du Roi étoient tellement disposées qu'elles pouvoient se rassembler en assez peu de temps. Le maréchal Rouault étoit à Dieppe, Torcy sur les confins de la Normandie & de la Picardie, Salazar à Amiens, la Tremouille, Baudricourt & Curton en Champagne, le Roi se tenoit à Paris ou aux environs prêt à partir au premier mouvement pour se mettre à la tête de son armée. 1475.

Il y avoit déja quelque-temps que l'empereur Frederic III. avoit fait proposer au Roi une alliance contre le duc de Bourgogne. Quoique cette proposition parût fort avantageuse, les avis avoient été partagés dans le conseil. Ceux qui ne l'approuvoient pas, alléguoient que depuis dix ans la France ne jouissoit d'aucun repos; qu'elle s'épuisoit journellement; qu'en s'unissant avec l'Empereur on alloit s'engager dans une guerre dont il n'étoit pas possible de prévoir la fin, & que l'Empereur n'étoit pas un allié sur lequel on pût compter. En effet Frederic III. étoit un Prince foible, irrésolu, avare, n'ayant que des défauts, ou des vices obscurs. Il engageoit & violoit éga-

lement sa parole par foiblesse : il n'é-
1475. toit à la tête de l'Empire que par sa dignité & nullement par ses qualités personnelles. Son regne, quoique très-long, ne sert que d'époque aux actions des autres Princes de son temps.

Ceux qui étoient d'avis de faire alliance avec Frederic, représentoient que tant qu'il seroit sur le Rhin avec une armée, le duc de Bourgogne se trouveroit dans la nécessité d'y porter ses forces ; qu'il auroit à peine de quoi garnir ses places, & seroit encore moins en état de tenir la campagne du côté de la France ; que les Anglois n'étant pas soutenus, n'oseroient s'éloigner de Calais, ni le duc de Bretagne se déclarer ; que si l'on refusoit les propositions de l'Empereur, il pourroit écouter celles du Duc ; qu'au surplus pour prévenir l'inconstance ou la foiblesse de l'Empereur, il falloit, en faisant un traité avec lui, en faire un pareil avec les Princes de l'Empire.

Cette derniere raison fit prévaloir l'avis de ceux qui opinoient pour l'alliance. En conséquence, on envoya à Jean Tiercelin seigneur de Brosse, chambellan du Roi, & à Jean Paris conseiller

conseiller au Parlement, qui étoient en qualité d'ambassadeurs auprès de Frederic, de nouveaux pouvoirs pour faire une ligue avec l'Empereur, les princes & électeurs de l'Empire. On conclut un traité par lequel on convint que le Roi mettroit vingt mille hommes en campagne; l'Empereur & les princes de l'Empire trente mille: & que cette armée entreroit au plutôt dans les états du duc de Bourgogne.

1475.

25 Mars.

Pendant que le Roi négocioit avec les princes de l'Empire, il chargea le connétable de S. Pol de proposer au duc de Bourgogne une prolongation de la tréve.

Le Duc répondit qu'il ne concevoit pas comment on proposoit une tréve dans le temps même que le Roi & les princes de l'Empire devoient *tenir une journée* à Metz, pour convenir de la maniere dont ils commenceroient la guerre dans les états de Bourgogne. » Le Roi, ajoutoit le Duc, m'a sou» vent pris au dépourvû, sans en avoir » tiré aucun avantage; je ne dois pas » le redouter aujourd'hui que les rois » d'Angleterre & d'Arragon, & le » duc de Bretagne unissent leurs for-

1475. » ces avec les miennes. Le jeune roi
» de Castille, le duc de Milan, la
» maison de Savoye, les rois de Naples & de Hongrie, les Vénitiens,
» le prince Palatin offrent encore de
» se liguer avec moi. »

Le Duc renouvelloit tous les reproches injurieux qu'il avoit déja faits au Roi, d'avoir violé les tréves. La haine personnelle qui étoit entre Louis XI. & le duc Charles, leur faisoit souvent mériter les mêmes reproches. Le Duc finissoit par déclarer que le désir qu'il avoit de porter ses armes contre les Infidéles, étoit le seul motif qui pût l'engager à faire une tréve avec le Roi; mais qu'il falloit qu'il commençât par rendre Amiens & Saint Quentin, & que les rois d'Angleterre & d'Arragon avec le duc de Bretagne fussent compris dans le traité. Le Duc n'avoit pas autant de bonne foi & de fidélité pour ses alliés, qu'il vouloit le faire croire. Il écrivit une lettre particuliere au Connétable, par laquelle il lui marquoit qu'il signeroit la tréve sans y comprendre ses alliés, pourvû qu'on lui rendit les villes d'Amiens & de S. Quentin.

Le Roi redoutant trop peu les me-

naces du duc de Bourgogne, pour accepter ces conditions, se prépara à la guerre, partit de Paris, & ouvrit la campagne par la prise de Trongnoy, Montdidier, Roye, Bray-sur-Somme & Corbie. Cette derniere place fit plus de résistance que les autres; Contay qui y commandoit fit une capitulation honorable. 1475.

Les troupes du Roi entrerent dans l'Artois, & brulerent d'Inville, La Barq, Darqui, Duisans, Mareuil, Pontdugis. La garnison d'Arras sortit contre les François : ceux-ci feignirent d'abord de lâcher pied pour engager l'action, puis faisant tout-à-coup face à l'ennemi, le chargerent avec tant de furie, qu'ils pousserent les Bourguignons jusqu'aux portes d'Arras : il s'en sauva très-peu; presque tous les chefs, tels que Jacques de S. Pol, Carency, Courtray & d'Enquesme demeurerent prisonniers.

Pendant que les François ravageoient les états du duc de Bourgogne, René duc de Lorraine envoya un héraut devant Nuys lui déclarer la guerre, & se saisit en même temps de Pierre-fort dans le Luxembourg.

Quoique le duc de Bourgogne fût

1475. Louis XI. plus attentif à prévenir ses ennemis que le duc Charles ne l'étoit à seconder ses alliés, fit marcher des troupes en Normandie, & vint à Rouen. Ce fut là qu'il traita de la principauté d'Orange avec Guillaume de Châlons. Le prince d'Orange avoit été pris en allant trouver le duc de Bourgogne. Grolée dont il étoit prisonnier le vendit au Roi quarante mille écus. Le prince d'Orange étant hors d'état de payer cette somme, céda & transporta au Roi pour sa rançon le droit de fief, hommage-lige, serment de fidélité, & toute souveraineté, avec appel en dernier ressort au parlement de Dauphiné sur la principauté d'Orange, villes, places & vassaux. Le Roi reçut son hommage & lui permit de se dire *Prince d'Orange par la grace de Dieu*, de battre monnoie, de donner remission hors pour crime d'hérésie & de lézemajesté. Il conserva à ceux du pays leurs loix & priviléges, avec exemption de tous les impôts mis ou à mettre en Dauphiné. Ainsi le Roi en acquérant la souveraineté, en laissoit au prince d'Orange les principaux droits.

Le Roi pour se mettre en état de

repousser ses ennemis, cherchoit à s'assûrer de ceux de ses sujets qui lui étoient suspects. Il ne pouvoit plus douter de la perfidie du Connétable par les particularités qu'il apprit de Jacques de Saint Pol son frere. Celui-ci s'étoit présenté trois fois pour prendre possession de S. Quentin de la part du duc de Bourgogne. L'inconstance perpétuelle du Connétable l'avoit porté à traiter avec le Duc pour lui livrer la place, & l'avoit empêche d'exécuter son dessein, lorsqu'il en avoit été question. Nous avons vû que Jacques de S. Pol fut pris au combat d'Arras. Le Roi lui fit plusieurs questions au sujet du Connétable. Jacques de S. Pol ne chercha point à excuser l'esprit inquiet de son frere. Le roi voulut sçavoir comment il en auroit usé s'il eût été reçu dans la place. *Je l'aurois gardée*, répondit-il, *pour le Duc mon maître*. La sincérité de S. Pol plut au Roi, il le mit en liberté, & après la mort du Duc, il le prit à son service.

1475.

On apprit encore que le Connétable sollicitoit le duc de Bourbon de se déclarer pour le duc de Bourgogne. Le Roi en fut dans une inquiétude

1475. d'autant plus vive, que le duc de Bourbon commandoit une armée en Bourgogne : mais les ſoupçons furent bientôt diſſipés ; le duc de Bourbon prouva par ſa conduite, qu'il étoit bien éloigné d'écouter les propoſitions du Connétable. Il prit Château-Chinon, tailla en piéces l'armée du comte de Rouſſi maréchal de Bourgogne, & le fit priſonnier avec les ſires de Longy, de Lille, de Montmartin, de Digoigne, de Ragny, de Chaligny, & pluſieurs autres officiers de marque. La perte fut ſi conſidérable, que ceux qui ſe retirerent à Dijon envoyerent prier le ſire de Neuchâtel de venir ramaſſer les débris de l'armée, & d'en prendre le commandement. Le duc de Bourbon devenu maître de la campagne, brula Mailly-la-Ville, & prit Bar-ſur-Seine.

Il arriva ſur ces entrefaites un héraut de la part du roi d'Angleterre, qui étant prêt de s'embarquer, envoyoit ſommer Louis XI. de lui rendre le royaume de France. Le Roi reçut ce défi avec plus de ſang froid que de mépris marqué. Il prit le héraut en particulier, & lui dit, qu'il ſçavoit que le roi d'Angleterre entreprenoit cette

guerre malgré lui, à la sollicitation du duc de Bourgogne, & forcé par les Communes d'Angleterre; que le Duc avoit ruiné son armée devant Nuys, & qu'il étoit hors d'état de secourir ses alliés; que le Connétable sur qui le roi d'Angleterre comptoit, ne cherchoit qu'à semer la discorde entre les Princes, & n'en serviroit jamais aucun avec fidélité; qu'ainsi le roi d'Angleterre feroit mieux d'entretenir la paix avec la France, que de se livrer à des alliés qui ne pouvoient que le tromper, sans lui être utiles. 1475.

Le Roi pour achever de persuader le héraut, lui fit donner trois cens écus d'or, avec promesse d'une somme plus considérable si la paix se faisoit. Le héraut gagné par l'argent, fut aisément persuadé par le discours du Roi; il lui promit de travailler à la paix, lui conseilla d'attendre que le roi d'Angleterre eût passé la mer, & l'avertit de s'adresser à Howart & à Stanley qui avoient plus de crédit que personne sur l'esprit d'Edouard.

Le Roi rentra dans la salle où ses courtisans l'attendoient avec impatience, & cherchoient à lire sur son visage l'impression que le défi du roi d'An-

gleterre avoit faite dans son esprit.
1475. Louis parut avec un air satisfait, parla librement de la lettre d'Edouard, & la donna même à lire à quelques-uns : il ordonna ensuite à Commines d'entretenir le héraut jusqu'à son départ, de ne le laisser parler à personne, & de lui donner une piéce de velours cramoisi de trente aunes.

Edouard n'eut pas plutôt vû son héraut de retour qu'il donna l'ordre pour l'embarquement. Il chargea Andeley & Gaillard de Durfort de conduire le secours destiné au duc de Bretagne, qui devoit se déclarer dès que les Anglois auroient ouvert la campagne. Edouard nomma le prince de Galles son fils, âgé d'environ dix ans, pour lieutenant général pendant son absence, sans doute pour se dispenser d'en nommer un autre, & laisser pour conseil à son fils ceux que l'ambition rendoit dangereux, & qu'une jalousie réciproque retiendroit dans le devoir.

Juillet. Edouard étant débarqué à Calais, s'attendoit à trouver le duc de Bourgogne à la tête d'une armée & prêt à agir de concert avec lui contre Louis XI. Ainsi il fut dans la der-

niere surprise lorsqu'il vit le Duc arriver seul, ne montrant d'empressement que pour le quitter, & aller faire la guerre au duc de Lorraine. 1475.

Edouard ne put s'empêcher de rappeller au duc de Bourgogne que les Anglois ne s'étoient engagés à passer en France que sur la parole qu'on leur avoit donnée, qu'ils trouveroient la guerre commencée, & qu'on répareroit par la vigueur avec laquelle on agiroit, ce qu'on avoit déja perdu sur la saison. Le duc pour s'excuser & amuser les Anglois, voulut leur faire croire que les choses étoient fort avancées par l'intelligence qu'il entretenoit avec le Connétable, qui alloit leur livrer S. Quentin.

Edouard dans cette confiance fit marcher un détachement pour entrer dans la place : mais le Connétable fit tirer sur les Anglois. Le duc de Bourgogne trompé lui-même par le Connétable, assûra Edouard qu'on n'en usoit ainsi que par politique, afin que si dans la suite de la guerre le roi de France avoit l'avantage, le Connétable pût dire qu'il ne s'étoit rendu qu'à la force.

Le roi d'Angleterre s'avança donc
1475. lui-même devant S. Quentin. Le Connétable continua toujours à faire tirer sur les Anglois. Edouard ni le duc de Bourgogne ne sçavoient quel jugement porter de la conduite de S. Pol, qui leur écrivoit en même temps que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour les mieux servir. Les Anglois commencerent cependant à entrer en défiance, lorsqu'ils virent que S. Quentin ne se rendoit point, & que le Duc partoit pour se rendre en Barrois.

Louis XI. étoit dans les plus cruelles inquiétudes. Jamais les Anglois n'avoient fait passer en France une si belle armée; presque tout ce qu'il y avoit de distingué dans cette nation s'y trouvoit; le duc de Bretagne & la duchesse de Savoye étoient entrés dans la ligue. Si le duc de Bourgogne eût tenu ses engagemens & ne se fût pas laissé aveugler par le desir de se venger du duc de Lorraine, la France auroit été dans le plus grand péril. Le Roi ne se dissimuloit point sa situation; sa défiance naturelle ne pouvoit que la lui exagérer. Il étoit donc dans une agitation violente, lorsqu'on lui amena un domestique de Jac-

ques de Graffay, que les Anglois avoient fait prisonnier & qu'ils renvoyoient suivant l'usage de ces temps-là, où il paroît qu'on rendoit la liberté au premier prisonnier qu'on faisoit. 1475.

Cet homme vint aussi-tôt à Compiegne & demanda à parler au Roi. On le prit d'abord pour un espion, & l'on chargea quelques personnes de l'interroger. Il répondit avec tant d'assûrance, que le Roi consentit à l'entendre. Il raconta qu'ayant été pris il avoit été présenté au roi d'Angleterre; qu'on l'avoit ensuite relâché, & qu'à son départ les lords Howard & Stanley l'avoient chargé de les recommander aux bonnes graces de Sa Majesté. Le Roi se souvint alors que le héraut d'Edouard lui avoit conseillé de s'adresser à Howard & à Stanley. Il fit appeller Commines & lui dit, qu'il étoit résolu d'envoyer un héraut au camp d'Edouard: mais que n'en ayant point auprès de lui, il falloit travestir un homme avec une cotte d'armes, & il lui indiqua un valet en qui il avoit reconnu de l'intelligence. Commines fit venir cet homme, lui donna ses instructions, lui fit faire une cotte-d'armes, avec des banderolles de trompettes, & l'envoya au camp des

1475. Anglois, où les lords Howard & Stanley le conduisirent devant Edouard.

Il dit à ce Prince, que le Roi n'avoit d'autre desir que de vivre en paix avec lui ; qu'il n'avoit jamais fait la guerre à l'Angleterre ; que s'il avoit reçu le comte de Warwic dans ses Etats, ce n'avoit été que pour l'opposer au duc de Bourgogne ; que le Duc en allumant la guerre, ne cherchoit qu'à satisfaire sa haine & son ambition ; que cette guerre ne pouvoit pas être avantageuse aux Anglois ; que la saison étoit avancée ; que les Anglois seroient bientôt obligés de repasser la mer, sans quoi ils exposeroient leur patrie à une guerre civile ; qu'il étoit du bien des deux Rois de vivre en paix, & que leurs Plénipotentiaires pouvoient en regler les articles, entre les deux armées.

Edouard déja mécontent du duc de Bourgogne, écouta favorablement ces propositions, qui furent appuyées par Howard & Stanley. Il assembla son
31. Août. conseil, exposa la commission du héraut, & représenta que l'armée commençoit à manquer de tout ; qu'on ne devoit attendre aucun secours des alliés, & qu'il étoit d'avis de traiter avec le roi de France plutôt que de s'exposer

au hasard d'une guerre onéreuse & peu utile. 1475.

Le Conseil d'Edouard approuva son dessein ; les Plénipotentiaires furent nommés sur le champ de part & d'autre, & s'assemblerent dans un village près d'Amiens. Le Roi fit partir en même temps le chancelier Doriole pour aller chercher à Paris l'argent dont il prévoyoit qu'il auroit besoin pour appuyer les raisons de ses Ministres. On convint bientôt des articles. Commines prétend que les Anglois demanderent d'abord la restitution entière du royaume, & se bornerent ensuite à la Guyenne & à la Normandie : on ne trouve rien de cela ni dans les propositions qu'Edouard fit à son Conseil, ni dans les pouvoirs qu'il donna à ses Ministres. L'acte qui se trouve dans le recueil de Rymer, & le pouvoir donné par Edouard au cardinal archevêque de Cantorberi son oncle, & au duc de Clarence son frere, pour signer le traité, portent que le roi Edouard se contente de la somme de soixante mille écus ; que dès que cette somme lui aura été payée, il passera en Angleterre avec son armée, & que le lord Howard & Jean Cheney grand écuyer d'Angleterre, demeure-

ront en ôtage jusqu'à ce que la plus
1475. grande partie de l'armée soit arrivée en Angleterre. La tréve doit durer neuf ans : Edouard nomme pour conservateurs ses freres les ducs de Clarence & de Glocester, le Chancelier, le Garde du sceau privé, le Gouverneur des cinq ports, & celui de Calais. Les conservateurs de la part du Roi, sont le sire de Beaujeu & le bâtard de Bourbon amiral de France. Le Roi comprend dans la tréve l'Empereur & les Electeurs, les rois de Castille & de Léon, d'Ecosse, de Danemarc, de Jerusalem, de Sicile, de Hongrie; les ducs de Milan, de Savoye, de Lorraine; l'évêque de Metz, la seigneurie & communauté de Florence, celle de Berne & leurs alliés; la ligue de la haute Allemagne, & le pays de Liége. De la part du Roi d'Angleterre, on comprend l'Empereur, sans faire mention des Electeurs; les Rois cidessus nommés, & de plus les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & la Hanse Teutonique: on ne parle ni des autres Princes, ni des autres états.

On convint le même jour par un autre traité, que les deux Rois s'assisteroient mutuellement contre leurs sujets

rébelles, & se donneroient retraite si l'un d'eux venoit à être chassé; que dans un an au plûtard, il se tiendroit une conférence où se feroit l'évaluation des monnoies, afin de faciliter le commerce entre les deux royaumes; que le Dauphin épouseroit la princesse Elisabeth; ou Marie sa cadette, si Elisabeth mouroit avant le mariage; que les nôces se feroient aux dépens du Roi; qu'il donneroit soixante mille écus par an pour l'entretien de cette Princesse, tant qu'elle seroit en Angleterre, & la feroit conduire en France à ses frais. 1475.

Par un autre acte le Roi s'oblige de donner pendant sa vie & celle du roi Edouard, cinquante mille écus par an, sous la caution de la banque de Medicis. Enfin par un quatriéme acte on convint de la délivrance de la reine Marguerite fille du Roi de Sicile, prisonniere depuis la mort du roi Henri VI. son mari. *

* Ce dernier article fut exécuté au commencement de l'année suivante (le 29 Janvier.) Thomas de Montgommery conduisit cette Princesse en France, & remit au Roi une lettre par laquelle Edouard lui cédoit tous les droits qu'il pouvoit avoir sur les biens de Marguerite, qui de son côté renonça à toutes prétentions sur la couronne d'Angleterre, à sa dot & à son douaire. Peu de temps après elle transporta au Roi & à ses

1475. Le jour que les deux Rois signerent ces traités, ils se virent à Picquigny, 29. Août. où l'on fit un pont fort large sur la riviere de Somme. On construisit une loge qui tenoit toute la largeur du pont, & qui étoit partagée par une cloison, avec un treillis dont les ouvertures ne permettoient que de passer la main. Ce fut le Roi qui défendit de faire un barrière fermante & ouvrante, afin de prévenir un malheur pareil à celui qui étoit arrivé à Montereau, où Jean Sans-peur duc de Bourgogne avoit été tué.

Le Roi étant parti d'Amiens avec huit cens hommes d'armes, arriva le premier au lieu de l'entrevûe. On alla aussi-tôt en avertir le roi d'Angleterre qui vint avec une partie de son armée. En approchant de la barrière, il mit un genouil presqu'en terre, & se découvrit; le Roi lui rendit le salut. Ces deux Princes se prirent la main. Edouard fit encore une révérence plus profonde que la premiere, & le Roi prenant la parole, lui dit: *Monsieur mon cousin, vous soyez le très-bien venu, il n'y a*

successeurs, ses droits sur la Lorraine & sur tous ses autres biens présens & à venir, tant du côté de sa mere Isabelle de Lorraine, que du côté du Roi René son pere.

homme au monde que je desirasse tant à voir que vous ; & loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention. 1475.

Le Roi d'Angleterre répondit en François à ce compliment. Alors l'évêque d'Ely son chancelier exposa les lettres & les traités qui venoient d'être écrits, demanda au Roi, s'il ne reconnoissoit pas les lettres qu'il avoit écrites au roi d'Angleterre, & s'il n'approuvoit pas les traités qui venoient d'être faits. Le Roi répondit qu'il approuvoit tout. On apporta un Missel ; les deux Rois mirent chacun une main dessus, l'autre sur une croix, & jurerent de garder la tréve.

Après le serment, le Roi invita Edouard à venir à Paris, il lui dit qu'il y verroit de jolies femmes ; & que s'il se passoit quelque chose qui ne fût pas tout-à-fait permis, le cardinal de Bourbon lui donneroit volontiers l'absolution. Après quelques propos de cette nature, les Princes firent retirer ceux qui étoient auprès d'eux. Commines fut le seul que le Roi fit rester, parce qu'il étoit connu du roi d'Angleterre. Louis XI. demanda à Edouard ce qu'il devoit faire si le duc de Bourgogne refusoit la

trêve : Edouard répondit qu'il la lui
1475. feroit encore proposer, & que s'il persistoit à la refuser, le Roi en useroit comme il jugeroit à propos. Le Roi parla ensuite du duc de Bretagne ; Edouard lui dit que n'ayant jamais trouvé dans l'adversité de meilleur ami que ce Prince, il ne l'abandonneroit pas. Le Roi changea aussi-tôt de discours, & rappellant ceux qui s'étoient éloignés, dit à chacun quelque chose d'obligeant; les deux Rois se séparerent : Louis retourna à Amiens, & Edouard à son armée.

Le Roi en s'en retournant, dit à Commines qu'il se repentoit d'avoir trop pressé le roi d'Angleterre de venir à Paris. *C'est un très-beau Roi*, ajouta-t-il, *il aime fort les femmes ; il pourroit trouver quelque affetée à Paris, qui lui pourroit bien dire tant de belle paroles, qu'elle lui feroit envie de revenir. Je souhaite d'avoir ce Roi pour frere & ami, mais je l'aime mieux en Angleterre qu'en France ; il est bon que la mer soit entre nous.*

Dès le soir même le Roi envoya trois cens chariots de vin au roi d'Angleterre ; la plûpart des Anglois vinrent à Amiens, & le Roi en fit souper quel-

ques-uns avec lui. Howard qui étoit de ce nombre croyant faire sa cour, lui dit à l'oreille, que s'il vouloit il engageroit bien le Roi son maître à venir à Paris. Le Roi ne fit pas semblant d'entendre. Après soupé Howard reprit le même propos; le Roi ne pouvant pas se dispenser de répondre, dit qu'il seroit ravi de revoir le roi d'Angleterre, s'il n'étoit pas obligé d'aller dans le Luxembourg contre le duc de Bourgogne. 1475.

L'accueil que l'on fit aux premiers Anglois qui vinrent à Amiens en attira une quantité prodigieuse. Le Roi affecta en cette occasion de se conduire tout différemment du duc de Bourgogne, qui n'avoit pas permis qu'il entrât beaucoup d'Anglois dans Péronne, quoiqu'ils fussent ses anciens alliés. Le Roi pour exciter par sa confiance celle de ses ennemis nouvellement reconciliés, fit ouvrir les portes d'Amiens à tous les Anglois armés ou non armés. Il y avoit aux portes de la ville des tables toujours servies; la Tremoüille, Briquebec & plusieurs autres personnes de marque en faisoient les honneurs à tous ceux qui se présentoient. On étoit reçu & défrayé aux dépens du Roi dans toutes les auberges. Pendant quatre jours ce fut un

concours perpétuel d'Anglois ; il s'en
1475. trouva neuf mille à la fois, de sorte qu'il étoit à craindre qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville. On en donna avis au Roi, qui d'abord blâma cette défiance : mais sur les avis réitérés, & pour prévenir le désordre, il fit armer secretement deux ou trois cens hommes d'armes, vint lui-même diner à la porte de la ville, & fit manger à sa table quelques Seigneurs Anglois.

Edouard étant averti de ce qui se passoit, fit prier le Roi de ne pas permettre qu'il entrât dans la ville un si grand nombre d'Anglois. Le Roi répondit qu'il ne les en empêcheroit pas ; mais que le roi d'Angleterre pouvoit envoyer ses archers pour garder les portes, & faire entrer ou sortir ceux qu'il jugeroit à propos ; ce qui fut exécuté.

Louis pour achever de gagner ceux qui étoient en crédit auprès d'Edouard, leur fit distribuer beaucoup d'argent, & donna pour seize mille écus de pensions : Hastings grand-chambellan en eut une de deux mille écus, dont il refusa toujours de donner quitance, disant qu'il ne convenoit pas que son nom fût jamais écrit à la Chambre des

Comptes. Il auroit encore été plus convenable de ne pas recevoir la pension : il semble qu'il n'y ait pour les hommes d'actions honteuses, que celles dont on peut les convaincre. 1475.

Tout le monde ne fut pas content de la paix. Le duc de Glocester frere d'Edouard la blâma hautement, & ne voulut pas se trouver à l'entrevûe : mais étant venu depuis saluer le Roi, les présens qu'il reçut lui firent changer de langage, & peut-être de sentiment.

Bretailles, gentilhomme Gascon qui étoit au service d'Edouard, parla plus librement que personne. Le peuple de l'armée satisfait de la magnificence du Roi, alléguoit des prophéties qui avoient annoncé la paix ; & comme la disposition à croire les prodiges, en fait voir aisément, on en débitoit beaucoup. Bretailles en plaisantoit ouvertement, & dit à Commines que le roi d'Angleterre perdoit en s'en retournant plus de gloire qu'il n'en avoit acquis dans plusieurs batailles. *Combien en a-t-il gagné ?* dit Commines : *neuf*, répondit Bretailles. Commines reprit, *combien en a-t-il perdu ? Une seule*, répliqua Bretailles, *qui est*

celle qu'il manque de gagner en France. 1475. Le Roi étant instruit de ce discours, envoya chercher Bretailles, le fit diner avec lui, promit d'avoir soin de sa famille, qui étoit établie en Guyenne, & lui donna mille écus. Bretailles trouva alors que tout avoit été fait pour le mieux.

Louis XI. ne pouvoit cacher la joie qu'il avoit de se voir délivré des Anglois; il plaisantoit un jour sur la facilité avec laquelle il les renvoyoit: en tournant la tête, il apperçut un marchand Gascon établi en Angleterre qui pouvoit l'avoir entendu; il alla à lui, & lui demanda ce qu'il vouloit; le marchand le pria de lui accorder un passe-port pour conduire en Angleterre une certaine quantité de vin dont il faisoit commerce. Le Roi lui accorda sa demande; mais pour l'empêcher de retourner en Angleterre, il lui donna un emploi en France & mille livres pour faire venir sa femme: *ainsi*, dit Commines, *se condamna le Roi en cette amande, connoissant qu'il avoit trop parlé.*

Quelqu'avantageux que fût à la France le traité qui venoit d'être conclu, Edouard n'en étoit pas mécon-

tent; il avoit tiré de son armement tout le fruit qu'il en pouvoit prétendre, c'est-à-dire beaucoup d'argent des Anglois, qui n'accordoient alors de subsides extraordinaires que pour porter la guerre en France. En toute autre occasion les Rois ne pouvoient rien tirer que de leur domaine. On ne connoissoit point encore en Angleterre *la liste civile.* Edouard avoit pris la précaution d'amener avec lui plusieurs Membres des Communes, de ceux qui vivoient dans la plus grande opulence, les moins faits à la fatigue, & qu'il prévoyoit devoir bientôt s'ennuyer dans un camp, afin qu'ils fussent intéressés à dire à leur retour, que l'avantage de la nation avoit été de faire la paix. Ceux qui auroient pu tenir un discours contraire, étoient tous gagnés.

1475.

Le Connétable de S. Pol avoit fait tous ses efforts pour traverser la paix. Pendant que Louis XI. traitoit avec Edouard, il envoya Créville pour négocier avec le Roi. Louis qui avoit alors Contay auprès de lui, voulut qu'il fût témoin de l'audience qu'il alloit donner à Créville, & le fit cacher derrière un paravent. Créville

croyant ne parler au Roi que devant
1475. du Bouchage, s'exprima d'une façon fort injurieuse pour le duc de Bourgogne. Il dit qu'il étoit dans la dernière fureur contre Edouard, & s'emportoit jusqu'à donner des marques de folie. Le Roi feignoit d'entendre difficilement, & prioit Créville de répéter. Celui-ci croyant lui faire plaisir, renchérissoit sur les ridicules qu'il donnoit au Duc. Il voulut ensuite parler d'affaires : mais le Roi qui n'avoit d'autre dessein que de faire entendre à Contay en quels termes le Connétable & ses gens parloient du duc, congédia Créville, & lui dit qu'il feroit sçavoir de ses nouvelles à son frere le Connétable. Contay n'eut rien de plus pressé que de faire dire à son maître ce qui venoit de se passer, & ne contribua pas peu à l'indisposer contre S. Pol.

Louis ayant fait son traité avec Edouard, signa avec le roi d'Arragon une prolongation de tréve jusqu'au 1. Juillet 1476. Quatre jours après il fit un traité, par lequel il s'engageoit d'assister le roi Alphonse de Portugal comme roi de Castille & de Léon,
4. Sept. contre le roi d'Arragon, aussi-tôt que

les Portugais auroient chassé de la Castille Ferdinand roi de Sicile. La prolongation de la tréve, & ce traité ne paroissent ni conséquens, ni conformes à la bonne foi. 1475.

Cependant Edouard partit, accompagné de l'évêque d'Evreux, laissant Howard & Cheney en ôtage pour huit jours. Lorsque ceux-ci prirent congé du Roi, ils lui remirent les scellés que le Connétable avoit donnés à Edouard avec une lettre où il traitoit ce Prince de lâche, qui s'étoit laissé tromper par le roi de France.

Aussi-tôt que la tréve eut été conclue avec les Anglois, le duc de Bourgogne jugea qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de s'accommoder avec le Roi. Ces Princes firent une tréve de neuf ans, qui fut signée à Soleure, petite ville près de Luxembourg, par le duc de Bourgogne & par les plénipotentiaires du Roi. * On convint que

* Commines prétend que le Duc de Bourgogne ayant appris que la paix étoit signée entre les François & les Anglois, partit de Luxembourg, vint trouver Edouard, s'emporta fort contre lui, lui dit qu'il n'avoit appellé les Anglois qu'afin de leur faire recouvrer ce qu'ils avoient perdu, & jura que pour prouver qu'il n'avoit nul besoin des Anglois, il ne feroit ni paix ni tréve, que trois mois après qu'ils seroient retournés chez eux. Si le

1475. ſi pendant la tréve quelque ville vouloit ſe tirer de l'obéiſſance de ſon ſouverain, on ne la recevroit pas ; que la ſûreté du labourage & du commerce ſeroient particuliérement maintenues ; que le Duc rendroit au Roi les places de Beaulieu & de Vervins, lorſque le Roi lui délivreroit Saint Quentin ; & que les terres & ſeigneuries dépendantes du comté de Marle, demeureroient au Roi. Ce traité n'étant proprement qu'une ſuite de celui de Bouvines, le Roi conſentit à rendre toutes les villes qui avoient été priſes depuis. Il comprit dans cette tréve les mêmes Princes & Etats qu'il avoit compris dans celle qu'il venoit de faire avec les Anglois, à l'exception de René duc de Lorraine ; & s'engagea d'aſ-

duc de Bourgogne a fait quelques reproches à Edouard, il ne l'a pu faire que par lettres, ou par députés ; car il eſt certain que ces deux Princes ne ſe ſont pas vûs depuis la ſignature du traité.

Commines ne ſe trompe pas moins, lorſqu'il ſuppoſe que le Roi alla à Vervins trouver les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, & qu'il nomma le chancelier Doriole pour conférer avec eux. On voit par les comptes de Jean Briçonnet, que le Roi partit d'Amiens le 8 Septembre, & qu'il étoit à Soiſſons lorſque la tréve de Soleure fut concluë. D'ailleurs le chancelier Doriole étoit alors en Bretagne. Commines aura apparemment confondu une conférence dont il ne parle pas, qui ſe tint l'année ſuivante à Noyon, où ſe trouva Doriole avec le chancelier de Bourgogne.

fister le duc de Bourgogne contre l'Empereur, la ville de Cologne & leurs adhérens. 1475.

Le duc de Bourgogne donna le même jour son scellé, par lequel il déclaroit Louis de Luxembourg Connétable de France, traître & perturbateur de l'Etat, promettoit *de ne le recevoir jamais à grace*, & de faire tout son possible pour se saisir de sa personne, & en faire justice; ou s'il ne le faisoit pas exécuter huit jours après s'en être saisi, il s'obligeoit de le remettre entre les mains du Roi.

Quoique le duc de Bretagne fût compris dans tous les traités, le Roi voulut en signer un particulier avec lui, & qu'il s'y obligeât par serment & sous peine des censures ecclésiastiques. Par ce traité le Roi oubliant le passé, promet d'assister le Duc, qui de son côté aidera & servira le Roi envers & contre tous, sans nul excepter, & renonce dès à présent à toute amitié & alliance qu'il peut avoir contractée contre le Roi, sans être néanmoins obligé de sortir de son duché. Le Roi de son côté gardera & maintiendra le Duc en tous ses droits & prééminences, ainsi que faisoit le feu

1475. roi Charles VII. Il employera toutes ses forces pour la défense du Duc.

Les sujets & serviteurs de part & d'autre seront rétablis en tous leurs biens & honneurs, sans qu'on puisse les rechercher pour tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Le Roi fera remettre au Duc toutes les terres & seigneuries qui auront été saisies, & révoque tous les dons & aliénations qu'on auroit pu en faire.

Le Roi & le Duc s'avertiront réciproquement de tout ce qui se pratiquera contre eux, & des rapports qui leur seroient faits, & qui pourroient troubler la paix. Ils promettent respectivement en parole de Prince, & sur leur honneur, de garder ledit traité, & en donneront leurs lettres, ainsi que des sermens qu'ils feront sur la croix de S. Lo, & sur les reliques de S. Hervé & de S. Gildas.

On voit que dans ce temps-là l'appareil des sermens étoit plus respecté que la foi des Princes; quoique ni l'un ni l'autre ne fût inviolable pour eux.

Le Roi, après avoir fait & reçu le serment, exigea du Duc qu'il renonçât à toute autre alliance que la sien-

ne, & particulierement à celle du roi d'Angleterre; ce que le Duc foible ami & timide ennemi, n'osa lui refuser. 1475.

Le Roi ayant conclu ce traité, porta toute son attention sur le Connétable. Ce Prince & le duc de Bourgogne venoient de faire par le traité de Soleure, ce qu'avoient fait autrefois Auguste, Antoine & Lépide, qui se sacrifierent indifféremment leurs amis & leurs ennemis. Louis XI. ne fit aucune mention de René duc de Lorraine, qu'il avoit soulevé contre le duc de Bourgogne; & celui-ci abandonna le Connétable, dont il avoit à la vérité sujet de se plaindre, mais qu'il auroit cependant voulu sauver.

Le Connétable sçachant que le Roi avoit juré sa perte, & qu'il s'approchoit de Saint Quentin à la tête de vingt mille hommes, prit le parti de recourir au duc de Bourgogne, & se sauva à Mons, dont Aimeries le seul ami qui lui restât, étoit gouverneur. Le Roi entra aussi-tôt dans Saint Quentin, en changea les Officiers, chassa tous ceux qui étoient attachés au Connétable, & ne laissa dans la place personne de suspect. Il envoya d'abord Gaucourt, Blosset & Cerisay,

1475. ſommer le duc de Bourgogne de lui livrer le Connétable. Le Duc n'en avoit nullement le deſſein : mais le Roi, pour donner plus de poids aux remontrances de ſes ambaſſadeurs, envoya ordre en même-temps à la Tremoüille, qui étoit en Champagne, de s'avancer vers la Lorraine avec cinq cens lances.

Le duc de Bourgogne uſa de tous les moyens poſſibles pour éluder l'exécution de ſa parole : mais voyant que la conquête de la Lorraine ne ſeroit pas aiſée, ſi la France s'y oppoſoit, il envoya ordre à Aimeries de remettre le Connétable entre les mains de Hugonnet & d'Imbercourt. Dans le cas même où l'amitié balance le devoir, elle tient rarement contre l'ambition ou la crainte. Aimeries abandonna ſon ami, & le livra à ſes deux plus cruels ennemis.

Le duc Charles craignoit que le Roi étant maître de la perſonne du Connétable, ne prit quelque prétexte pour ſecourir les Lorrains ; c'eſt pourquoi il exigea du Roi qu'il déclarât, en interprétation des articles de la tréve, que ceux de Nancy ayant donné retraite à ceux de Ferette, & commis pluſieurs hoſtili-

tés en Bourgogne, ils ne devoient pas être compris dans la tréve. Le Roi sacrifiant ses alliés au desir de se venger, donna des lettres patentes par lesquelles il approuvoit les plaintes du Duc contre les Lorrains, & les abandonnoit à son ressentiment. Par d'autres lettres du même jour, le Roi lui laissa le choix de la confiscation des biens du Connétable, ou de la possession libre des places qu'il avoit prises & qu'il prendroit en Lorraine. 1475. 12 Nov.

Le duc de Bourgogne demanda un nouveau délai, dans l'espérance de se rendre maître de Nancy avant l'expiration du terme, & de sauver le Connétable : mais le siége durant plus qu'il ne l'avoit prévû, Hugonnet & Imbercourt plus fidéles encore à leur ressentiment qu'aux ordres qu'ils avoient reçus, conduisirent le Connétable à Péronne & le livrerent à jour nommé à l'Amiral & à Blosset sieur de S. Pierre, capitaine de la garde du Dauphin. A peine le prisonnier étoit-il livré, que le Duc envoya un contre-ordre ; mais il n'étoit plus temps.

Le Connétable fut amené à la Bastille. Le Chancelier, le premier président Boulanger, Gaucourt gouver- 27. Nov

1475. neur de Paris & plusieurs Présidens; Maîtres des Requêtes & Conseillers l'y attendoient. L'Amiral portant la parole : *Je vous remets*, dit-il, *Louis de Luxembourg comte de S. Pol, connétable de France, pour par la Cour être procédé à son procès touchant les charges & accusations qu'on dit être contre lui, & en faire tout ainsi que, selon Dieu, raison, justice & vos consciences, vous aviserez être à faire.*

Le Chancelier alla aux opinions; & répondit : *Puisque le plaisir du Roi est de remettre le comte de S. Pol son connétable entre les mains de la Cour, qui est la justice souveraine & capitale du Royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, & lui interrogé en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison.* Chacun se retira ensuite, & le Connétable demeura à la garde de Bloffet.

Le crime du Connétable étoit avéré. Les officiers du feu duc de Guyenne, qui avoient passé au service du Roi, lui avoient révélé tout ce qu'ils sçavoient des intrigues du Connétable avec leur maître; le roi d'Angleterre avoit remis les lettres qu'il en avoit reçues; le duc de Bourgogne dans les

premiers mouvemens de sa colere, avoit fourni de violentes charges contre lui, & le duc de Bourbon venoit de remettre au Roi le scellé que le Connétable lui avoit envoyé, en l'invitant à se joindre à lui. 1475.

S. Pol n'eut jamais d'autre objet dans ses intrigues que de se rendre indépendant du roi & du duc de Bourgogne. S'étant emparé de S. Quentin par surprise, il esperoit s'y maintenir en perpetuant la guerre entre ces deux princes; mais en voulant se rendre nécessaire à tous deux, il les aliena l'un & l'autre, & leur réunion fit sa perte.

Le lendemain de l'arrivée du prisonnier, le Chancelier, le premier Président, le gouverneur de Paris, assistés de neuf Conseillers, de Denis Hesselin maître-d'hôtel du Roi, & d'Aubert le Viste conseiller & rapporteur en chancellerie, se transporterent à la Bastille, conformément aux délibérations du Parlement. Le Chancelier demanda au Connétable s'il aimoit mieux écrire lui-même sa déposition, ou la dicter pour l'envoyer au Roi, ou subir l'interrogatoire suivant les regles ordinaires. Le Connétable demanda

1475. du temps pour y penser, & l'après-midi il déclara qu'il aimoit mieux être interrogé selon la forme de procéder en justice. Aussi-tôt on procéda à l'interrogatoire.

Le Connétable déclara « qu'étant » en dernier lieu à Mons, Hector » de l'Ecluse lui avoit dit que le duc » de Bourgogne s'étoit ouvert à lui » du dessein d'attenter à la vie du Roi, » sans expliquer de quelle maniere; » que plusieurs personnes lui avoient » dit qu'il pourroit arriver telle chose » qui contribueroit à sa délivrance; » qu'ayant demandé au bailli de Hai- » naut ce que signifioient ces discours, » celui-ci avoit répondu, que le duc » de Bourgogne devoit avoir une en- » trevûe avec le Roi à Etrées-au-Pont, » près de Guise, & qu'il pourroit s'y » passer telle chose que le Duc n'au- » roit jamais tant gagné. Le Conné- » table ajouta qu'il avoit compris qu'on » vouloit prendre ou tuer le Roi.

Le Chancelier & les Commissaires lui demanderent, si Hector de l'Ecluse ne lui avoit dit aucune particularité sur le dessein de tuer ou de prendre le Roi. « Il répondit que non : » mais qu'ayant envoyé Jean le Com-

» te, bailli de ses terres de Cambresis
» vers le duc de Bourgogne, un Secrétaire de ce Prince avoit dit à le Comte que le Connétable pourroit faire le plus grand coup du monde en tuant ou prenant le Roi à l'entrevûe que l'on projettoit; que le Comte ayant dit qu'il proposeroit cette affaire, le Duc s'étoit approché de lui & lui avoit demandé s'il avoit bien entendu ce que le Secrétaire lui avoit dit. Le Connétable ajouta que depuis étant allé à Valenciennes, le Duc lui avoit dit des choses si horribles contre le Roi, qu'il l'avoit prié de changer de discours; sur quoi le Duc s'étoit fort emporté. Il dit encore qu'on l'avoit souvent pressé de travailler à une entrevûe entre le Roi & le Duc, & qu'il avoit répondu qu'il aimeroit mieux mourir que de faire ce qu'on exigeoit de lui. »

1475.

Le Connétable subit quatre interrogatoires à quelques jours de distance; après quoi son procès fut rapporté au Parlement, les Chambres assemblées. Il fut conclu qu'on procéderoit à son jugement; & comme il se trouvoit quelques articles obscurs dans sa confession, il fut dit que le même jour il

1475. seroit encore interrogé par le Chancelier & les Commissaires ; que sa confession seroit rédigée par écrit, & seroit de même valeur que si elle eût été faite en présence de tout le Parlement. Le Chancelier & les Commissaires allerent donc interroger de nouveau le Connétable, qui leur répondit qu'il avoit confessé tout ce qu'il sçavoit.

Le lendemain toutes les Chambres assemblées, on lut la derniere confession du Connétable, & il fut conclu qu'on procéderoit au jugement du procès. Le Mardi, 19 Décembre, Blosset alla le prendre à la Bastille, & l'amena au Palais dans la Chambre criminelle. Là le Chancelier portant la parole lui dit : *Monseigneur de S. Pol, vous avez toujours passé pour le plus ferme Seigneur du royaume, il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui que vous avez plus besoin de fermeté & de courage que jamais*, puis il lui demanda le collier de l'Ordre du Roi & l'épée de Connétable. Saint Pol rendit le Collier après l'avoir baisé ; pour l'épée de Connétable, il dit qu'on l'avoit prise en l'arrêtant. Alors le président de Popincourt entra, & lui lut l'arrêt qui le déclaroit atteint & con-

vaincu de crime de léze-Majesté, & le condamnoit à avoir la tête tranchée 1475.
ce jour-là même devant l'Hôtel-de-Ville. Le Connétable ayant entendu son arrêt, dit : *Dieu soit loué, voilà une bien dure sentence ; je prie Dieu & le requiers que je le puisse connoître aujourd'hui.*

C'est moins l'audace que la tranquillité qui marque une ame ferme. Saint Pol ne fit pas voir la moindre altération ; il reconnut son crime, envisagea son malheur, & ne sentit que ses remords. On le remit entre les mains de quatre Docteurs, le Pénitencier, le curé de S. André-des-arcs, un Cordelier & un Augustin. Après s'être confessé, il demanda la communion, qui lui fut refusée. On dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, & on lui donna du pain beni. Sur les deux heures après-midi, il fut conduit à l'Hôtel-de-Ville où il dicta son testament à Hesselin. Avant de monter sur l'échaffaut, il dit au Cordelier, qu'il avoit sur lui soixante écus d'or, qu'il vouloit faire distribuer aux pauvres ; le Cordelier lui représenta que la meilleure aumône qu'il en pouvoit faire, étoit de les donner pour l'en-

1475. tretien de son couvent : l'Augustin demanda une partie de cet argent pour le même usage. Le Connétable importuné d'une dispute aussi déplacée qu'indécente, partagea la somme entre les quatre Docteurs, & leur dit d'en disposer comme ils jugeroient à propos. Il passa ensuite sur un grand échaffaut joignant l'Hôtel-de-Ville, où étoient le Chancelier & les autres Officiers, & de là sur un petit échaffaut tendu de noir. Il se jetta à genoux, le visage tourné vers Notre-Dame, & fut assez long-temps en priere ; puis s'étant levé, il salua le Chancelier & le peuple qui étoit accouru en foule, demanda des prieres, rangea lui-même avec le pied le carreau qu'on lui avoit préparé, se mit à genoux, se fit bander les yeux, & eut la tête tranchée d'un seul coup. Le bourreau la plongea ensuite dans un sceau d'eau pour en ôter le sang, & la montra au peuple.

Ainsi périt Louis de Luxembourg connétable de France, sorti d'une Maison impériale, beau-frere du Roi, oncle d'Edouard IV. puissant par ses biens, grand capitaine, plus ambitieux que politique, & digne de sa fin tragique

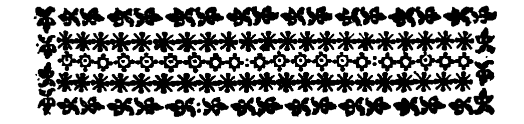
par son ingratitude & sa perfidie. Son corps & sa tête furent mis dans un cercueil & portés le soir même aux Cordeliers. 1475.

Après l'exécution, le Chancelier manda les quatre Docteurs pour sçavoir d'eux ce que le Connétable avoit déclaré depuis la lecture de son arrêt. Ils dirent qu'il leur avoit donné soixante écus d'or pour faire des aumônes, une bague pour mettre au doigt de la Vierge, & une pierre qu'il portoit ordinairement au col comme un préservatif contre le venin, & qu'il avoit demandé qu'on envoyât à son fils. Le Chancelier en rendit compte au Roi, qui permit de faire les aumônes & de disposer de la bague, suivant la volonté du Connétable : mais il retint la pierre contre le venin.

On ne fit pas beaucoup de recherches des complices. Louis XI. ne punissoit guéres ceux dont le repentir pouvoit être plus utile à l'État que leur châtiment. Il s'attaquoit aux chefs, & vouloit de grands exemples. Il étoit convaincu que c'est le plus noble sang, quand il est criminel, qu'il faut répandre préférablement à un sang vil. Cependant on trouvoit quelque chose d'in-

1475. décent dans la cession qu'il avoit faite au duc de Bourgogne des biens du Connétable ; elle sembloit le prix du sang d'un malheureux, qui ne devant être sacrifié qu'à la justice & à la tranquillité publique paroissoit l'être à la vengeance, à l'ambition & à l'avarice. C'est ainsi que les Princes en agissant avec passion, perdent le mérite des actions les plus justes.





HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE HUITIÉME.

LA vie du duc de Bourgogne n'a été jusqu'ici qu'une suite de combats, ou plutôt de fureurs mêlées de quelques prospérités qui ne servoient qu'à l'entraîner vers le précipice où nous allons le voir tomber. Le ciel signale quelquefois avec éclat sa vengeance sur les Princes. Dieu pour les punir de leurs fureurs, appesantit son bras sur eux d'une façon visible, & fait servir leur châtiment d'exemple aux peuples mêmes à qui ils devoient celui des vertus.

1476. Pâques le 14. d'Avril.

Le duc de Bourgogne n'ayant be-

1476. soin pour faire la guerre d'autres motifs que de son inquiétude naturelle & de sa valeur féroce, tourna ses armes contre les Suisses, sous prétexte qu'ils avoient secouru ceux du comté de Ferette, & qu'ils avoient commis quelques hostilités sur les terres du comte de Romont son allié. Jamais guerre aussi funeste n'eut une premiere cause plus légère. La querelle s'étoit élevée à l'occasion d'une charetée de peaux appartenante à un marchand Suisse que le comte de Romont avoit fait saisir pour quelques droits. Le Roi fit, du moins en apparence, tout ce qu'il put pour empêcher cette guerre, & les Suisses n'oublierent rien pour fléchir le duc de Bourgogne. Ils lui offrirent de réparer tous les torts dont on se plaignoit, de renoncer en sa faveur à l'alliance de tous les Princes, même à celle de France, & de le servir avec six mille hommes. Ils lui représenterent qu'il ne tireroit aucun avantage de la conquête de la Suisse, & que les seuls mords de ses chevaux valoient mieux que tout leur pays. Les soumissions des Suisses ni les avis des plus sages conseillers du Duc ne pu-

rent l'emporter sur son ambition. La prise de Nancy & quelques légers avantages qu'il avoit eus en entrant dans la Suisse, lui persuaderent que tout devoit subir sa loi. Il embrassoit déja dans son cœur la conquête de tous les pays voisins des siens, & croyoit porter ses armes victorieuses en Italie. 1476.

Le Duc ayant assiégé & pris Granson, la garnison qui étoit de cinq cens hommes, se rendit à discrétion; quelques auteurs prétendent qu'il y avoit une capitulation par laquelle les Suisses devoient sortir vies & bagues sauves: le Duc aussi barbare que perfide, les livra tous au prevôt de son armée qui en fit pendre quatre cens aux arbres, & fit noyer les cent autres.

Les Suisses armés tumultuairement, s'avançoient pour secourir Granson, lorsqu'ils apprirent que cette ville étoit prise; ils n'auroient peut-être pas osé passer plus avant; mais le Duc alla les chercher: il fit encore une plus grande faute. Au lieu de tenir la plaine où la victoire étoit assurée pour lui, il voulut, malgré les avis de tous ses officiers, entrer dans des défilés par où les Suisses devoient déboucher. Il se mit à la tête d'un gros des plus braves

1476. cavaliers, & chargea les premiers bataillons. Les Suisses firent ferme. Le Duc qui s'étoit engagé témérairement n'étant pas soutenu, fut obligé de se retirer pour se rallier & donner le temps au reste de son armée de le joindre. Les Suisses profiterent de l'instant, & le pousserent avec tant de vigueur, que sa retraite devint une déroute; la terreur fut générale. Les premiers rangs renversés sur les seconds, & ceux-ci sur ceux qui les suivoient, entraînerént toute l'armée dans leur fuite; le Duc lui-même si intrépide, s'enfuit jusqu'à Noseroy. Son fou nommé le glorieux, qui lui avoit souvent entendu parler de la valeur d'Annibal, lui crioit en fuyant avec lui: *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.* Le carnage ne fut pas aussi grand que l'épouvante; mais tout le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, & les meubles superbes que le Duc avoit dans son camp pour paroître avec plus de faste aux yeux des étrangers, tout fut pillé. Les Suisses connoissoient si peu la valeur d'un si riche butin, qu'ils prirent sa vaisselle d'argent pour de l'étain, & la vendirent au plus vil prix: ils ne firent pas plus de cas des pierre-

ries. Un d'entr'eux qui trouva le plus beau diamant du Duc *, le donna pour un florin, & il passa en plusieurs mains au même prix. Les vainqueurs, reprirent Granson & les autres châteaux dont le Duc s'étoit rendu maître; ils détacherent les corps de leurs compatriotes qui étoient pendus aux arbres, & y pendirent autant de Bourguignons. 1476.

Le Roi eut peine à dissimuler la joie qu'il ressentoit de la défaite du duc de Bourgogne. Il avoit proposé au commencement de cette année un cas de conscience assez singulier; sçavoir, « s'il pouvoit, selon Dieu & sa » conscience, permettre, souffrir ou » tolérer qu'aucuns Princes, Seigneurs » ou Communautés qui avoient ou » pouvoient avoir querelle contre le » duc de Bourgogne, lui fissent la » guerre & portassent dommage ».

Un Prince, qui après des tréves jurées, propose de pareils cas de conscience, paroît vouloir moins dissiper des scrupules ou calmer des remords, que chercher des prétextes & imposer

* C'est aujourd'hui le second diamant de la couronne, connu sous le nom de Sanci. Il est estimé dix-huit cens mille livres.

1476. aux peuples. Il fut répondu que, « vû
» la conduite que le Duc avoit tou-
» jours tenue à l'égard du Roi & du
» Royaume, le Roi pouvoit laisser
» agir les autres Princes, & même
» leur faire entendre que s'ils vouloient
» faire la guerre au duc de Bourgo-
» gne, il en seroit content, & ne s'y
» opposeroit pas; mais qu'il ne devoit
» ni les solliciter, ni leur donner au-
» cun secours ». Quel exemple de la foi des Princes ! Peut-on ne pas détester la bassesse de ceux qui lui suggéroient des subterfuges plus criminels & moins généreux qu'une rupture ouverte.

Louis XI. n'ayant rien à craindre du duc de Bourgogne dans la conjoncture présente, porta toute son attention sur des ennemis moins puissans, mais aussi dangereux. Il étoit instruit que depuis long-temps le roi René entretenoit des intelligences avec les ennemis de l'état, & que c'étoit lui qui avoit engagé Charles duc de Calabre son neveu & fils du comte du Maine dans les intrigues du Connétable.

4 Mars. Le Roi écrivit au Parlement qu'il seroit fâché de trouver le roi de Naples

ples & de Sicile son oncle aussi coupable qu'on le disoit, mais que l'intérêt de l'état devant l'emporter sur tout, il vouloit que la Cour vît ce qui étoit à faire pour la sûreté publique, & qu'elle lui envoyât sa délibération pour procéder ainsi qu'il appartiendroit. La réponse du Parlement fut : que la matiére mise en délibération, l'avis de la Cour étoit qu'on pouvoit en bonne justice procéder contre le roi de Naples par prise de corps ; mais qu'ayant égard à son grand âge, à l'honneur qu'il avoit d'être Prince du sang, & sa Majesté ne voulant pas qu'on procédât par prise de corps, il devoit être ajourné à comparoir en personne devant le Roi, ou devant ceux qui seroient par lui députés en sa Cour, suffisamment garnie de pairs, sur peine de bannissement du Royaume, & de confiscation de corps & de biens. René, au lieu d'obéir, prit la résolution de s'appuyer du duc de Bourgogne en l'instituant son héritier. L'affaire étoit déja avancée ; un fils du prince d'Orange avoit passé en Piémont avec vingt mille écus pour y lever des troupes & prendre possession de la Provence ; mais la nouvelle de

1476.

la bataille de Granſon changea les diſ-
1476. poſitions avec les intérêts. Les officiers du duc de Bourgogne qui étoient en Piémont, prirent la fuite; & quelques Provençaux qui conduiſoient l'intrigue, ayant été arrêtés, découvrirent tout. Le Roi connut alors le danger où il auroit été, ſi le duc de Bourgogne eût vaincu les Suiſſes. La maiſon d'Anjou, celle de Savoye, le duc de Milan, alloient attaquer la France de tous côtés. La diſgrace du duc de Bourgogne lui fit perdre tous ſes amis, & la crainte les ramena vers le Roi. René lui envoya le duc de Calabre pour lui repréſenter qu'il apprenoit avec douleur qu'il avoit perdu ſon amitié, & qu'il le ſupplioit de faire ceſſer le ſcandale que cauſoient les procédures faites contre un Prince du ſang, qui ne cherchoit qu'à finir tranquillement ſes jours.

Le Roi préférant toujours aux voies de fait celle de la négociation, envoya des ambaſſadeurs au Roi René. Celui-ci les reçut à Arles, & leur donna
7 Avril. des lettres par leſquelles il s'engagea, ſur ſon honneur & ſa parole de Roi, avec ſerment ſur les Evangiles, de n'avoir aucune intelligence, ligue ou

alliance avec le duc de Bourgogne, 1470.
ni avec aucun autre ennemi du Roi, & de ne jamais remettre la Provence entre leurs mains. René vint bien-tôt après trouver le Roi à Lyon, & amena avec lui Cossa, grand sénéchal de Provence, homme attaché à son maître, & qui sçavoit le grand art de se conduire suivant les temps, les personnes & les circonstances. Dans la premiere conférence qu'il eut avec le Roi, au lieu de disputer sur les faits, & de chercher des excuses qui ne font le plus souvent que constater & aggraver la faute; « si le Roi mon » maître & vôtre oncle, dit-il à » Louis XI. a offert au duc de Bour- » gogne de l'instituer son héritier, il » ne l'a fait que par le conseil de ses » meilleurs serviteurs, & spécialement » par moi. Vous qui êtes son neveu, » vous lui avez fait les plus grands » torts en lui prenant ses biens; nous » avons bien voulu mettre le marché » en avant avec le Duc, pour vous » donner envie de nous faire raison, » & vous faire connoître que le Roi » mon maître est votre oncle; mais » nous n'eûmes jamais envie de mener » ce marché jusqu'au bout ». Le Roi

1476. 6 de Mai. approuva la liberté de Coſſa, & n'en devint que plus favorable au roi René.

Il fut arrêté qu'on léveroit la ſaiſie faite ſur le duché d'Anjou, mais que le gouvernement n'en ſeroit donné qu'à celui que ſa Majeſté nommeroit, & qui lui prêteroit ferment. En conſéquence René remit au Roi les proviſions du gouvernement avec le nom en blanc. Le Roi, pour reconnoître la déférence de René, lui donna encore la main-levée du duché de Bar & de toutes les terres qui relévent du comté de Champagne.

La chronique ſcandaleuſe dit, qu'*en ce temps le roi de Cecile appointa & accorda qu'après ſa mort le comté de Provence retourneroit de plein droit au Roi, & ſeroit uni à la couronne; qu'en ce faiſant, la reine d'Angleterre qui étoit priſonniere du roi Edouard, fût rachetée, & pour ſa rançon fût payé cinquante mille écus d'or; & à cette cauſe ladite reine d'Angleterre céda & tranſporta au Roi tout le droit qu'elle pouvoit avoir à ladite comté de Provence.*

L'auteur s'eſt trompé. La reine Marguerite avoit été miſe en liberté dès le mois de Novembre; & le ſept de

Mars elle avoit cédé tous ses droits au Roi, deux mois avant le traité conclu entre Louis XI. & René. 1476.

L'intelligence qui fut rétablie entre le Roi & la maison d'Anjou, n'empêcha pas qu'on ne procédât contre le maréchal Rouault, accusé par le connétable de Saint Pol d'avoir eu des liaisons trop étroites avec la maison d'Anjou. Rouault fut arrêté. Le jugement qui fut rendu à Tours par le conseil, ne fait point mention de ces liaisons; mais il porte « Que le Maréchal a fait tenir de faux rôles de » gens de guerre, & a commis plusieurs exactions, pour lesquelles il » est condamné en vingt mille livres, » privé de ses charges, & banni du » royaume. » Le bannissement n'eut pas lieu; le Maréchal mourut deux ans après.

26. Mai.

Cependant René duc de Lorraine voulant profiter de l'échec que le duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Granson, étoit venu trouver le Roi à Lyon, & le pressoit de lui donner quelques secours. Louis n'osant pas contrevenir ouvertement aux tréves, ne vouloit pas non plus abandonner un Prince avec qui il avoit pris

des engagemens avant le traité de Soleure. Le dessein du Roi étant de favoriser, autant qu'il pourroit, les ennemis du duc de Bourgogne, mais de ne pas trop s'engager dans la querelle de René, il se contenta de lui donner une légère somme d'argent & une escorte de quatre cens lances pour le conduire à Sarbourg. Les Seigneurs de Nassau, de Bische, de Fenestrange, de Richebourg, & beaucoup de noblesse vinrent le joindre, & le suivirent à Strasbourg, où les Suisses lui envoyerent des députés pour lui offrir le commandement de leur armée.

1476.

Le duc de Bourgogne conçut tant de dépit d'avoir perdu la bataille de Granson, qu'il tomba dans une mélancholie noire qui altéra fort sa santé. Il ne donnoit plus d'ordres qu'avec une fureur qui le faisoit redouter de tous ceux qui l'approchoient. Le duc & la duchesse de Savoye vinrent le voir à Lauzanne où il étoit malade; lui marquerent la part qu'ils prenoient à sa disgrace, & lui fournirent tous les secours possibles. Charles uniquement occupé de son ressentiment, faisoit venir des troupes de tous côtés; il mit sur pied une armée plus nom-

breuse que celle qu'il avoit à Granson, & marcha pour assiéger Morat, ville située sur le lac de ce nom. 1476.

Les Suisses avoient eu soin de la bien munir. Le Duc fut quinze jours devant la place; y donna trois assauts, & fut toujours repoussé avec perte. Ayant appris que les Suisses & leurs alliés au nombre d'environ trente mille hommes d'infanterie & de quatre mille de cavalerie, s'avançoient, il voulut juger par lui-même de leurs forces, & marcha à leur rencontre. Les officiers de son armée lui conseillerent inutilement de lever le siége, & d'attendre les ennemis dans la plaine, où sa cavalerie supérieure à celle des ennemis auroit un grand avantage. La colère l'empêchoit de voir les choses telles qu'elles étoient, & la présomption de recevoir des conseils. A peine fut-il en présence des alliés commandés par le duc de Lorraine, qu'il voulut en venir aux mains; mais une pluie violente le força malgré lui d'attendre jusqu'au lendemain. Pendant ce temps-là une partie de l'infanterie Suisse se rangea derriere une haie vive que la cavalerie ne pouvoit percer. Le duc 22. Juin.
de Bourgogne la fit attaquer par ses

francs archers. Ceux-ci ayant été re-
1476. poussés avec vigueur, & ne pouvant être soutenus par la cavalerie, le Duc voulut les faire retirer; mais dans le moment même les Suisses tomberent sur eux, les rompirent, & en firent un carnage horrible. Les assiégés firent dans le même instant, une vigoureuse sortie, Galiot de Genoüillac, capitaine brave & expérimenté, dont le Duc avoit méprisé les avis, soutint quelque temps avec deux cens lances l'effort de la garnison; il fut enfin forcé de céder au nombre, & toute l'armée Bourguignone fut mise en déroute. Cette bataille livrée aussi imprudemment que celle de Granson, fut perdue par les mêmes fautes. Les auteurs parlent différemment du nombre des morts, & les font monter depuis huit jusqu'à vingt mille. Il est certain que la perte fut très-considérable, & qu'il y périt une quantité d'officiers de marque, tels qu'Antoine de Luxembourg, Comte de Marle, du Mas, Grimbergh, Rosembois, Mailli, Montagu, Bournonville & beaucoup d'autres. Les fuyards qui vouloient se retirer à Lauzanne, furent coupés par le comte de Gruiere,

& taillés en piéces ; quelques troupes 1476.
qui venoient d'Italie joindre l'armée du duc Charles, furent massacrées par les paysans ; tout le pays de Vaux & les environs de Genéve furent saccagés. Le Duc s'enfuit à Gex ; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa les montagnes & se retira à Saint Claude. Le duc de Lorraine se signala plus que personne dans cette journée. Les Suisses furent tellement persuadés qu'ils lui avoient obligation de la victoire, qu'ils lui abandonnerent les munitions, l'artillerie, & généralement tout ce qui se trouva dans le camp des vaincus.

Le duc de Bourgogne craignit d'abord que le Roi ne profitât de la conjoncture pour rompre la tréve ; c'étoit peu connoître le génie de Louis XI. qui voyant le Duc courir à sa perte, avoit grand soin de ne lui pas donner la moindre inquiétude qui pût l'en détourner. La conduite qu'il tenoit étoit bien plus dangereuse pour le Duc ; il écrivit à Dammartin de se tenir toujours prêt à agir ; mais il lui 24. Juin.
recommandoit de ne rien entreprendre ; & pendant ce temps-là il travailloit sous-main à débaucher les princi-

1476. paux officiers du Duc. Il trouva Campobasse très-disposé à trahir son maître : on croit communément que la haine de ce malheureux venoit d'un soufflet qu'il avoit reçû du Duc ; mais l'avarice y avoit encore plus de part. Comme cet officier avoit le commandement des troupes Italiennes & le maniment de leur solde, il faisoit des gains considérables sur les mortes payes. Il étoit très-mécontent que le Duc eût réformé une partie des compagnies d'ordonnance Italiennes, & qu'il eut réduit la sienne à deux cens hommes. Dans son dépit il se retira de la cour de Bourgogne & passa en Bretagne. Le Roi profita de cet instant pour faire des propositions à Campobasse ; celui-ci consentit non-seulement à abandonner le Duc, mais il offrit de le livrer au Roi ou de le tuer. Louis cherchoit à s'attacher les meilleurs officiers du duc de Bourgogne ; mais il étoit bien éloigné de vouloir attenter à sa vie. Il eut horreur de la perfidie de Campobasse, & en avertit le Duc, qui s'imaginant que cet avis ne lui étoit donné que pour lui rendre suspects ses meilleurs officiers, n'en eut que plus de confiance pour Campobasse, & le rappella auprès de lui.

Dès que le Roi avoit vû le duc de Bourgogne s'engager dans la guerre contre les Suisses, il s'étoit avancé jusqu'à Lyon où il passa quelques mois, pour être plus à portée de se déterminer suivant les événemens. La journée de Granson & celle de Morat lui firent bien-tôt connoître que pour perdre le Duc il suffisoit, sans prendre d'autres mesures, de l'abandonner à sa propre fureur, à son imprudence & à sa présomption : c'est pourquoi il revint au Plessis-lès-Tours ; mais il voulut, avant de partir, réprimer les excès du cardinal de la Rovere, dit de Saint Pierre-aux-Liens, neveu de Sixte IV. & légat d'Avignon. 1476.

Le Cardinal, homme violent, & qui regardoit une entreprise téméraire comme un titre pour en former une autre, vouloit étendre sa légation dans l'archevêché de Lyon. Le Roi nomma des commissaires pour examiner les bulles, brefs, rescripts, & généralement tout ce qui partoit de Rome, avec ordre de supprimer ce qui seroit contraire aux droits de l'église Gallicane. Il fit sommer le Pape de satisfaire au canon du concile de Constance, concernant la tenue d'un concile général tous les cinq ans, si-

non qu'on en convoqueroit un natio-
1476. nal en France ; & pour achever d'intimider la cour de Rome, il fit entrer des troupes dans le Comtat. Le légat alors aussi soumis qu'il avoit été arrogant, vint trouver le Roi. Ce Prince après l'avoir traité d'abord avec assez de hauteur pour le faire rentrer dans son devoir, lui pardonna & le chargea des affaires de France à Rome.

Le duc de Bourgogne étoit tombé dans un tel aveuglement, qu'il ne faisoit plus un pas qui ne le conduisît au précipice., en lui faisant perdre tous ses amis. La duchesse de Savoye étant venue le trouver pour le consoler, comme elle avoit déja fait en pareille occasion, passa quatre jours avec lui. Le Duc ayant alors la tête pleine d'idées funestes, regarda l'alliance de cette Princesse comme la premiere cause de ses malheurs, & donna ordre à Olivier de la Marche de l'arrêter, avec les Princes ses enfans., lorsqu'elle se retireroit dans ses états. La Marche se mit en embuscade près de Genêve, enveloppa la Duchesse avec toute sa suite, & l'enleva. Comme il faisoit une nuit très-obscure, quelques domestiques affectionnés sauverent le jeune Duc à la

faveur des ténébres. La Marche prit alors la Duchesse en croupe, donna le second fils & les deux filles de cette Princesse à des hommes sûrs, & les amena à S. Claude. Le duc Charles ayant appris que le duc de Savoye s'étoit sauvé, pensa faire mourir la Marche, & fit conduire la Duchesse au château de Rouvre près de Dijon. 1476.

Louis XI. n'eut pas plûtot appris que la duchesse de Savoye étoit prisonniere du duc de Bourgogne, qu'il oublia tous les sujets de plainte qu'elle lui avoit donnés, & ne la regarda plus que comme sa sœur. Cette Princesse avoit pris un très-mauvais parti en s'alliant avec le duc de Bourgogne. Si le Duc eût battu les Suisses, la Savoye lui devenoit nécessaire pour suivre ses conquêtes & entrer en Italie; il suffisoit pour ce Prince qu'un pays fût à sa bienséance, pour qu'il prétendît y avoir des droits: d'un autre côté les Suisses étant victorieux, la Duchesse en avoit tout à craindre, après avoir été leur ennemie déclarée; la bonté du Roi la tira de cette situation.

Les états de Savoye voyant le besoin qu'ils avoient de la protection du Roi, lui députerent le comte de Bresse & l'é-

1476. vêque de Genêve, tous deux oncles du jeune Duc. Louis XI qui connoissoit l'ambition & l'esprit inquiet de ces Princes, ne crut pas devoir leur confier la garde de leur neveu. Il en chargea Philbert de Grolée, donna le gouvernement de Piémont au comte de Bresse, celui de Savoye, à l'évêque de Genêve, & la garde de Montmellian à Miolans, qui jura de ne remettre la ville & le château qu'à sa Majesté. Le Roi ayant pourvû à la sûreté de la Savoye, ne songea plus qu'à délivrer sa sœur. Il en donna la commission à Chaumont d'Amboise, qui s'en acquita avec prudence, & amena la Duchesse à Tours. Le Roi vint au-devant d'elle, & lui dit en l'abordant : *Madame la Bourguignone, vous soyez la très-bien venue*. La duchesse lui répondit qu'elle étoit bonne Françoise, & prête d'obéir à sa Majesté. Le séjour qu'elle fit à Tours ne fut pas long; le Roi n'avoit pas moins d'empressement de la voir partir, qu'elle en avoit de retourner dans ses états : ils se donnerent réciproquement des lettres portant serment d'être toujours unis envers & contre tous; se séparerent très-contens l'un de l'autre, & leur union n'a jamais cessé depuis.

Galeas duc de Milan ne fut pas des derniers à renoncer à l'alliance du duc de Bourgogne. Les Princes ne s'attachent point aux malheureux, & les disgraces du duc Charles lui faisoient perdre chaque jour quelqu'un de ses alliés. Galeas envoya des ambassadeurs à Louis XI. pour renouveller les anciens traités, lui rendre hommage pour Gènes & pour Savonne; & l'assurer que dans les traités conclus avec le duc de Bourgogne, il n'avoit jamais eu dessein de rien faire qui pût déplaire à sa Majesté. Le Roi sentoit bien que le duc de Milan cédoit à la nécessité; mais il s'embarrassoit peu des motifs, pourvû qu'il fît perdre au duc de Bourgogne tous ses alliés. 1476.

Le duc de Bretagne voyant que tout le monde abandonnoit l'alliance de Bourgogne, jugea qu'il y auroit peu de sûreté pour lui à y persévérer. Il voyoit le duc Charles trop occupé du soin de se défendre, pour être en état de soutenir d'autres intérêts. Le roi d'Angleterre avoit fait la paix avec la France; & le peu de gloire qu'il avoit tiré de son dernier armement, faisoit juger qu'il n'en tenteroit pas un second. Le duc de Bretagne comprit qu'il n'a- 9. Août.

voit d'autre parti à prendre que de re-
1476. chercher l'amitié du Roi. Il lui envoya donc son chancelier & Coëtquen son grand maître-d'hôtel, en qualité d'ambassadeurs pour jurer la paix conclue à Senlis. La difficulté n'étoit que sur le serment ; le Duc exigeoit que le Roi jurât sur la croix de S. Lô ; & Louis ne vouloit pas faire ce serment à l'égard de plusieurs articles qui ne lui paroissoient pas assez clairement expliqués, ou qu'il n'avoit pas dessein d'exécuter : c'étoit un mélange bizarre de dévotion & de perfidie. Après s'être communiqué de part & d'autre plusieurs formules de serment, le Roi & le Duc jurerent enfin de se défendre mutuellement, & même de se donner avis de ce qu'ils apprendroient au préjudice de l'un ou de l'autre. Jusques-là les deux formules sont pareilles ; mais on ajouta dans le serment du Duc, qu'il ne troubleroit point le Roi dans les jouissances qui lui appartenoient en Bretagne. Cette clause, en reconnoissant les droits du Roi, sans les spécifier, pouvoit encore devenir un principe de division.

Louis n'ayant plus rien à craindre pour ses états, pensa à secourir ses alliés,

Alphonse V. roi de Portugal, venoit de perdre à Toro la gloire qu'il s'étoit acquise en Afrique. Cette journée avoit décidé de la couronne de Castille en faveur de Ferdinand fils du roi d'Arragon ; on sçavoit d'ailleurs que ces Princes, sous prétexte d'appaiser les troubles de Navarre, vouloient usurper cette couronne sur François Phœbus comte de Foix, fils de Magdelaine de France. Louis craignant que le roi d'Arragon ne portât ses forces du côté du Roussillon, y fit marcher un corps de troupes sous le commandement du Sire d'Albret & d'Yvon du Fou. Il y eut quelques escarmouches ; mais comme cette guerre ne convenoit ni à la France, ni aux rois d'Arragon & de Castille, on renoua la tréve. Le roi de Portugal espérant que Louis, au lieu de se borner à la défense du Roussillon, lui fourniroit des secours, vint en France pour les solliciter. Le Roi envoya au-devant de lui jusqu'à Rouen, & lui fit d'autant plus d'honneurs, qu'il ne vouloit lui rendre aucuns services. Il lui fit entendre que les défiances continuelles où il étoit sur le duc de Bourgogne, l'empêchoient de porter ses forces ail- 1476.

1476. leurs. Alphonse naturellement sincère ne soupçonna pas la moindre dissimulation de la part de Louis XI. il se persuada légérement qu'il pouvoit le réconcilier avec le duc de Bourgogne, & qu'alors il recevroit de l'un & de l'autre de puissans secours. Dans cette confiance il partit de Tours, & alla trouver le duc de Bourgogne devant Nancy.

Le duc de Lorraine, après la bataille de Morat, étoit descendu le long du Rhin jusqu'à Strasbourg. Ce Prince n'avoit encore pour lui que la gloire qu'il venoit d'acquérir, la bonne volonté de ses sujets, & la haine qu'ils portoient au duc de Bourgogne. Charles, tout vaincu qu'il étoit, avoit encore de puissantes ressources; sa grande réputation combattoit pour lui : il auroit pû se relever & triompher de ses ennemis, s'il eût eu la force de vaincre son caractère. Livré à la plus noire mélancholie, il fut deux mois sans voir personne, tout lui étoit à charge. L'altération de son esprit passa bien-tôt à son tempérament; sa santé devint languissante; il tomboit quelquefois dans un abattement extrême, d'où il passoit subitement à la fureur. On essayoit inu-

tilement de le calmer par des remédes qui ne rétablissoient pas la tranquillité dans son ame. 1476.

Tandis que ce Prince demeuroit ainsi dans l'inaction, le duc René s'appliquoit à se faire des partisans ; leur nombre augmentoit tous les jours par l'intérêt qu'inspiroient pour lui sa jeunesse, ses malheurs & la justice de sa cause. La ville d'Espinal s'étant déclarée pour René, ce premier succès réveilla l'espoir de son parti. Ce jeune Prince se trouva bientôt à la tête de six mille hommes, animé par la confiance que donne une premiere victoire.

La chaleur d'un parti naissant est plus vive que durable. René sentant bien qu'il ne pourroit pas faire vivre long-temps, dans la discipline, une armée mal payée & composée de gens ramassés, forma le siége de Nancy, persuadé que la prise de la capitale le rendroit maître du reste de ses états. Tout favorisoit son projet. Les Bourguignons étoient en horreur dans le pays, & la place étoit fort mal pourvûe. La principale force de la garnison consistoit en un corps de trois cens Anglois commandés par le capitaine Col-

1476. pin. Auſſi-tôt que la famine ſe fit ſentir dans la ville, les Anglois commencerent à murmurer, leur capitaine les contint quelque temps; mais ayant été tué, ils ne garderent plus de meſures. Bievres, gouverneur de la ville,
6 Oct. fut forcé de capituler. On convint que la garniſon ſortiroit avec armes & bagages; que ceux qui demeureroient dans la ville, joüiroient de tous les anciens priviléges, & que les Lorrains mêmes qui voudroient ſuivre le parti du duc de Bourgogne, auroient un mois pour ſe retirer & diſpoſer de leurs effets. Bievres étant venu ſaluer le Duc, ce Prince l'embraſſa, & lui fit des remercîmens du bon traitement qu'il avoit fait à ſes ſujets pendant qu'il avoit été leur gouverneur. Bievres, charmé des bontés du vainqueur, ne put s'empêcher de lui dire, les larmes aux yeux: *Je vois bien que la guerre ne finira que par la mort de mon maître.*

Aux premieres nouvelles du ſiége de Nancy, le duc de Bourgogne ſortit de l'eſpéce de léthargie où il étoit enſeveli; & envoya des ordres dans les Provinces pour des levées d'hommes & d'argent: il ne parloit plus

qu'avec des menaces terribles ; mais depuis ses disgraces on le craignoit moins, & sa dureté avoit extrêmement refroidi le zèle de ses sujets. Las de fournir à ses fureurs, les Flamands lui firent dire que *s'il étoit pressé par les Allemands ou par les Suisses, & qu'il n'eût avec lui assez de gens pour s'en retourner franchement en ses pays ; qu'il le leur fit à sçavoir, & qu'ils exposeroient leurs corps & leurs biens pour l'aller querir & le ramener sûrement en sesdits pays ; mais que pour faire plus de guerre par lui, ils n'étoient point délibérés de plus aider de gens ni d'argent.* Les Princes ne sont pas faits à de pareilles vérités. Cette réponse qui reprochoit ouvertement au Duc le peu de cas qu'il faisoit de la vie & des biens de ses sujets, augmenta encore sa fureur. Son plus grand dépit venoit de ce qu'ayant dédaigné les conseils de ses Généraux, il ne pouvoit imputer ses défaites qu'à lui-même ; mais ses fautes excitoient ses remords, sans lui donner plus de prévoyance.

1476.

Louis XI. étoit le seul qu'il redoutât dans ces circonstances ; l'antipatie que ces Princes avoient con-

que l'un contre l'autre dès leur jeu-
1476. nesse, faisoit qu'ils se craignoient mutuellement dans leurs disgraces. Ils étoient convenus d'avoir une entrevûe entre Auxerre & Joigny; mais Charles apprenant que le Roi faisoit passer des gendarmes sur les frontiéres de Picardie & de Champagne, s'imagina que la tréve alloit se rompre, & se hâta d'entrer en Lorraine pour secourir Nancy. Ayant appris dans sa marche que la place s'étoit rendue, il s'avança aussi-tôt, dans le dessein de combattre René. Celui-ci ne se croyant pas assez fort pour risquer une bataille, laissa une garnison dans Nancy, & jetta quelques troupes dans ses autres places pour arrêter l'armée Bourguignone pendant qu'il iroit solliciter les Suisses & les Allemands de lui fournir des troupes.

Le Roi, loin d'abuser de la situation du duc de Bourgogne, lui fit donner de nouveaux avis de la trahison de Campobasse; mais le Duc aveuglé par sa haine contre le Roi, regardoit comme un piége tout ce qui venoit de sa part. Il ne pouvoit se persuader que ce Prince eût refusé une pareille proposition, surtout après avoir pensé

être lui-même plusieurs fois la victime d'un tel attentat. Jean Hardy avoit été écartelé pour avoir voulu empoisonner le Roi à la sollicitation du duc de Bourgogne. Le connétable avoit déclaré que le Duc avoit encore le même projet, & le Parlement venoit tout récemment de condamner à mort un nommé Jean Bon, convaincu d'avoir été gagné par le duc Charles pour empoisonner le Dauphin. 1476.

Cependant le duc de Bourgogne forma le siége de Nancy, & chargea Campobasse de la principale attaque. Celui-ci craignant que le Duc, malgré sa prévention, ne vînt enfin à se détromper, crut que pour mettre sa vie en sûreté, il devoit consommer un crime dont le projet seroit prouvé tôt ou tard. Il s'adressa pour cet effet à Cifron de Baschier, maître-d'hôtel du duc de Lorraine, offrant de livrer ou d'assassiner le duc Charles, & en attendant, de tirer le siége en longueur. Il lui expliqua en même-temps les desseins de Charles, les projets d'opérations, & les dispositions des attaques. Cifron voulant profiter de ce dernier avis, entreprit de se jetter dans la place avec une troupe de gentilshom-

1476. mes attachés à René. Plusieurs y réussirent ; mais les autres ayant été pris, le duc de Bourgogne ordonna aussi-tôt qu'on les pendît, prétendant que tout homme qui étoit arrêté en voulant entrer dans une ville assiégée méritoit la mort, suivant les loix de la guerre. Cifron qui étoit du nombre des prisonniers, demanda à parler au Duc pour lui révéler un secret de la plus grande importance qui regardoit sa personne, & qu'il ne pouvoit dire qu'à lui. Campobasse ne doutant point que ce secret ne fût leur complot, persuada au Duc que le prisonnier n'avoit d'autre dessein que de sauver ou de prolonger sa vie, & fit presser l'exécution. Cifron, en allant au supplice, répétoit si vivement que le Duc se repentiroit de n'avoir pas voulu l'entendre, que plusieurs vinrent encore pour l'engager à donner l'audience que le prisonnier demandoit avec tant d'instance; mais Campobasse étant maître absolu dans le camp, se mit au-devant de la porte du Duc, ne permit pas qu'on pût lui parler, & fit hâter l'exécution.

Le duc de Lorraine usant de représailles, fit pendre aussi-tôt plus de cent

cent vingt prisonniers Bourguignons, & les laissa exposés avec un écriteau portant : *Pour la très-grande inhumanité, & meurtre cruellement commis en la personne de feu le bon Cifron de Baschier & ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien & loyaument servant leur maître par le duc de Bourgogne, qui par sa tyrannie, ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours.* 1476.

René ayant peu de troupes & de munitions, auroit perdu Nancy aussi facilement qu'il l'avoit pris, s'il n'eût pas été secondé par la perfidie de Campobasse, & par l'aveuglement du duc Charles. Ce Prince livré à une mélancholie noire qui dégénéroit par intervalles en fureur & en aliénation d'esprit, avoit négligé de recueillir les débris de son armée; & lorsqu'excité par les progrès de son ennemi il s'étoit mis en campagne, il l'avoit fait sans précautions, & s'avançant avec ce qu'il avoit ramassé à la hâte, il s'étoit contenté d'écrire à Dufay gouverneur du Luxembourg, de faire marcher le ban & l'arriére-ban, ressource qui annonce plus le malheur d'un état, qu'elle n'y remédie. Ce corps qui semble composé

1476. de l'élite d'une nation, eſt plus connu par la valeur que par la diſcipline, & n'a pas toujours rendu les ſervices qu'on auroit pû en eſpérer. Pour ſurcroît de maux, l'armée fut bien-tôt déſolée par les maladies, & ruinée par les déſertions. Le comte de Chimay en ayant fait la revûe, crut qu'il étoit de ſon devoir de repréſenter au Duc qu'il n'y avoit pas trois mille hommes en état de combattre; mais ce Prince furieux, loin de reconnoître la généreuſe liberté d'un fidéle ſujet, lui répondit: *Quand je ſerois ſeul, je me battrois; je vois bien que vous étes tout Vaudemont.* * Chimay ſe retira, en diſant que » s'il falloit combattre, il prou» veroit qu'il étoit franc, loyal & iſſu » de bon lieu, & qu'il en donneroit » des preuves juſqu'à la mort. » Le roi de Portugal qui étoit venu trouver le duc de Bourgogne, & qui fut témoin de ſes fureurs, comprit qu'il ne devoit attendre aucun ſecours dans ſes beſoins de la part d'un Prince qui ne connoiſſoit pas les ſiens mêmes, & ſe retira.

* René, II. du nom, duc de Lorraine deſcendoit de Ferri, comte de Vaudemont, ſecond fils du duc Jean.

Le duc de Lorraine avoit déja huit mille hommes dont il fit la revûe sous Bâle ; mais comme il manquoit quelque argent à la somme qu'on leur avoit promise, ils vouloient se retirer. On dit qu'il ne s'agissoit que de douze florins ; & que si le comte Oswal de Tierstein ne les eût prêtés, René se seroit trouvé sans armée. Il n'attendoit plus que le secours que les Allemands lui avoient promis ; aussi-tôt qu'il fut arrivé, il s'avança vers Nancy. Il en étoit temps, tout y manquoit : la famine y étoit au point qu'après avoir mangé les chevaux, on mangeoit les chiens, les rats & souris. Aux approches de René, le comte de Campobasse abandonna l'armée de Bourgogne, & vint avec deux cens lances joindre celle de Lorraine. Les Allemands refuserent de le recevoir, disant qu'ils ne vouloient point de traître parmi eux. Les François qui servoient dans l'armée de Lorraine, refuserent pareillement deux capitaines Italiens qui avoient amené deux cens gendarmes du camp de Charles ; de sorte que ceux-ci se réunirent à Campobasse qui alla se camper au Pont de Bussiere, afin de tomber sur les Bourgui-

1476.

1477.

4. Janv.

1477. gnons qui voudroient se sauver du côté du Luxembourg & du pays Messin.

Le Dimanche 5. Janvier le duc de Lorraine fit dire la messe de grand matin à la tête de son armée, & marcha en ordre de bataille. Tous les Officiers de Charles étoient d'avis de lever le siége, & d'éviter la bataille. On lui représenta qu'il devoit attendre les troupes qu'on levoit dans ses provinces, qu'il seroit alors supérieur à ses ennemis; mais qu'il alloit indubitablement se perdre s'il en venoit aux mains. Le Duc rejetta cet avis avec hauteur; dit qu'il ne fuiroit jamais devant un jeune homme, & se mit en marche. Les armées se rencontrerent bien-tôt; René rangea la sienne dans la plaine de Neuville: son avant-garde étoit de sept mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Il donna le commandement de l'infanterie à Guillaume Harser, général des Suisses, & celui de la cavalerie au comte de Tierstein; ils avoient sous eux le bâtard de Vaudemont, Visse, Bassompierre, l'Estang, Sytano, Malortie & Oriole. Le corps de bataille étoit de huit mille hommes d'infanterie soutenus de quinze cens chevaux à la droite, & de

cinq cens à la gauche. L'arriére-garde
n'étoit que de huit cens hommes de 1477.
pied qui devoient se porter par-tout, suivant le besoin. René menoit le corps de bataille, & avoit auprès de lui les comtes de Salins & de Linange, les seigneurs de Bitche, Paffenhausen, Baffompierre, Waltrin, Gerbeviller, Ligneville, Lenoncourt, Jacot de Pavoye, S. Amand & Blomont.

Le duc de Bourgogne se campa près de Jarville, à une demi-lieue de Nancy. Comme il voulut garder ses lignes avec le peu de monde qu'il avoit, le corps qu'il opposa au duc René n'étoit guères que de deux mille hommes; il donna l'aîle droite à Galiot, la gauche à Josse de-Lalain, & se mit au centre à la tête des volontaires.

René passa le ruisseau de Hevillecour qui séparoit les deux armées. Les Suisses, selon un ancien usage, se jetterent aussi-tôt à terre, la baiserent, résolus de vaincre ou de mourir, & marcherent en avant. S'étant apperçûs que le chemin étoit bordé d'artillerie; ils laisserent quelques bataillons pour amuser l'ennemi, & se coulerent le long d'une haie pour gagner le flanc. Waltrin remarquant que le duc de Bour-

gogne n'occupoit pas tout le terrain
1477. qui s'étendoit jusqu'au bois, détacha quatre cens chevaux François pour commencer l'attaque, pendant qu'un autre corps feroit le tour, & prendroit les Bourguignons en queue.

Le combat commença avec une ardeur égale; les Lorrains combattoient pour leur patrie, les Bourguignons se rappelloient leurs anciennes victoires, & leur valeur étoit encore excitée par le dépit de leurs dernieres défaites; les Suisses firent des efforts si extraordinaires, que la victoire ne fut pas long-temps douteuse. Les Bourguignons attaqués en même-temps de toutes parts, & accablés par le nombre, perdirent courage, & ne songerent plus qu'à se sauver. Galiot revint plusieurs fois à la charge; le duc de Bourgogne combattoit en soldat, & se portoit par-tout. Mais il veut envain par son exemple rappeller le courage de ses troupes; la déroute devient générale, lui-même fatigué & blessé est emporté dans la fuite. Claude de Blomont, sénéchal de S. Dié le poursuivit; on prétend que le Duc lui demanda quartier; mais Blomont qui étoit sourd ne sçachant ce qu'il disoit,

le porta par terre d'un coup de lance ; 1477.
ce malheureux Prince accablé de fatigue & du poids de ses armes, ne pouvant se relever, fut foulé & percé de plusieurs coups ; d'autres disent qu'il fut tué par des hommes appostés que Campobasse avoit laissés auprès de lui. Les fuyards furent poursuivis jusqu'au pont de Bussiere, Campobasse qui s'y étoit campé ne fit quartier à aucun, tous furent tués ou noyés.

René maître du champ de bataille, le fut aussi des munitions qui furent d'un grand secours dans Nancy où la misère étoit extrême. Le duc de Lorraine y étant entré après la bataille, les habitans le reçûrent avec des transports extraordinaires ; mais au lieu de signaler leur joie par une magnificence qui prouve plutôt le faste des Princes que l'amour des peuples ; ils lui dresserent un arc de triomphe qui n'étoit construit que des têtes de chevaux & de chiens qu'ils avoient mangés pendant le siége.

Bievres, Contay, la Vieuville, périrent dans cette journée. Antoine & Baudoüin, bâtards de Bourgogne, demeurerent prisonniers avec les comtes de Nassau, de Retel, de Chimay,

1477. Olivier de la Marche, Galiot, & beaucoup d'autres.

On s'informa inutilement pendant deux jours du sort du duc de Bourgogne ; on trouva enfin son corps dépouillé, couvert de boue & pris dans la glace : il fallut employer le pic pour l'en retirer. Quoiqu'il fût très-défiguré, son médecin & son sécretaire le reconnurent à plusieurs marques, & particuliérement à la cicatrice de la blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Montlhery. Le duc de Lorraine le fit apporter à Nancy, & alla le recevoir en habit de deuil, ayant une barbe d'or qui lui descendoit jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens Preux, quand ils avoient gagné une victoire : il lui jetta de l'eau-bénite, & lui prenant la main : *Biau cousin*, dit-il, *vos ames ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & douleurs.* Le corps resta dans une chapelle jusqu'en 1550. qu'il fut transporté à S. Donat de Bruges.

Ainsi périt Charles dernier duc de Bourgogne, qui n'eut d'autres vertus que celles d'un soldat ; il fut ambitieux, téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, & tou

jours altéré de sang. Il ruina sa maison 1477.
par ses folles entreprises, fit le malheur de ses sujets, & mérita le sien.

Les grands événemens se répandent d'abord par des bruits sourds qui précédent les couriers les plus diligens. Ce qu'on apprit confusément de la défaite du duc de Bourgogne, irritoit la curiosité ; chacun étoit attentif & cherchoit à sçavoir des particularités qu'on pût annoncer au roi. Lorsque ce Prince attendoit quelque nouvelle intéressante, il ne pouvoit cacher son inquiétude ; & comme si son impatience eût pû hâter les événemens, il ne cessoit d'en parler d'avance : *Je donnerai tant*, disoit-il, *à celui qui premier m'apportera telles nouvelles.* Commines & du Bouchage avoient eu chacun deux cens marcs d'argent pour lui avoir annoncé celle de la bataille de Morat. Il étoit encore plus impatient de sçavoir ce qui s'étoit passé à Nancy. Du Lude ayant passé la nuit à attendre le courier, fut le premier qui l'apperçut au point du jour ; il l'obligea de lui donner ses lettres, & alla dans l'instant les remettre au Roi. Elles venoient de la part de la Tremoüille, & contenoient le détail de

1477. la défaite du duc Charles ; mais elles ne disoient rien de sa mort. On ignoroit encore s'il avoit été tué ou fait prisonnier, ou s'il s'étoit enfui en Allemagne.

Le Roi avoit peine à cacher la joie qu'il ressentoit. Il fit venir les principaux de la Cour & de la ville, leur montra les lettres, & les fit dîner avec lui. On ne parla que de la nouvelle qu'on venoit de recevoir, tous en marquoient une joie vraie ou feinte ; car les mécontens voyoient avec chagrin que le Roi seroit plus absolu que jamais. Commines fait une peinture du dîner, qui pour être naïve & familière, n'en est que plus expressive, & peint mieux la situation des courtisans que tout ce que je pourrois dire. Je crois devoir rapporter ses propres termes. *Je sçai bien, dit-il, que moi & autres, prîmes garde comme ils dîneroient, & de quel appétit ceux qui étoient en cette table ; mais à la vérité (je ne sçai si c'étoit de joie ou de tristesse) un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul, & si n'étoient-ils point honteux de manger avec le Roi ; car il n'y avoit celui d'entr'eux, qui bien souvent n'y eût mangé,*

Le lendemain on sçut toutes les particularités de la bataille ; la mort de Charles fut confirmée par les lettres du duc de Lorraine. Le Roi fit part de cette nouvelle aux principales villes du Royaume, & au duc de Bretagne. Deux jours après il apprit la fin tragique de Galeas duc de Milan, qui avoit été assassiné au milieu de ses gardes en entrant dans l'église. * 1477.

Le duc d'Orléans demanda au Roi la permission & les moyens de poursuivre les droits qu'il avoit sur le Milanois par son ayeule Valentine Visconti ; mais le Roi n'étoit pas alors en état de s'engager dans une telle entreprise, & n'étoit occupé que du projet de recouvrer la Bourgogne.

Il envoya des couriers aux principales villes de Bourgogne, pour leur dire qu'il prenoit sous sa protection la personne & les états de Marie, fille & héritiere du duc Charles, sa parente & sa filleule ; qu'il espéroit la marier avec le Dauphin ; que d'ailleurs on n'i-

* La mort de Galeas fut l'effet d'une vengeance personnelle, & non pas d'une conjuration contre l'état. Les principaux de ses assassins étoient deux hommes qu'il avoit outragés dans leur honneur, en séduisant la femme de l'un, & abusant de la sœur de l'autre.

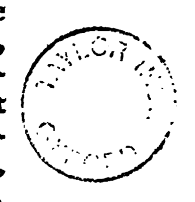
gnoroit pas que la Bourgogne ayant été
1477. donnée en appanage à Philippe de France fils du Roi Jean, elle retournoit de plein droit à la Couronne faute d'hoirs mâles *. Le Roi fit partir en même temps l'Amiral & Commines, pour engager les habitans d'Abbeville à se soumettre; mais pendant qu'ils négocioient avec les principaux, Torcy, gouverneur d'Amiens, les prévint, & entra dans Abbeville par le moyen du
17. Janvier. peuple dont il étoit aimé.

Louis XI. demanda des subsides à toutes les villes du Royaume, afin de réunir à la Couronne les Etats du feu Duc de Bourgogne. Il se rendit ensuite sur la frontiere de Picardie, après avoir envoyé dans les divers pays de la succession de Bourgogne, des émissaires pour persuader aux peuples de se

* En fait d'appanages, la reversion à la couronne faute d'hoirs mâles (*absque hærede succedente*) est un droit incontestable, surtout depuis la disposition précise du testament ou ordonnance de Philippe le Bel du 27 Novembre 1314. quarante neuf ans avant les lettres d'appanages données a Philippe le hardi par le Roi Jean son pere, en 1363. Sans cette loi, il seroit arrivé contre la loi fondamentale de l'Etat, que la Monarchie auroit pu être demembrée, en laissant passer sous une domination étrangere les différentes provinces qui auroient été données en appanage.

soumettre volontairement, afin d'éviter une guerre d'autant plus cruelle, qu'ils seroient traités comme rébelles, au lieu qu'en lui rendant l'obéissance qu'ils lui devoient, il confirmeroit & augmenteroit leurs priviléges. 1477.

Aux approches du Roi, Ham & S. Quentin se déclarerent pour lui, Guillaume Bitche, gouverneur de Péronne, ouvrit ses portes. L'exemple de cette ville entraîna le Tronquay, Roye, Montdidier, Moreüil. Les places qui firent quelque résistance, furent rasées. Les autres intimidées n'attendirent pas qu'on les sommât; Vervins, S. Gobin, Marle, Rue, Landrecy, se soumirent.



Jean de Châlons prince d'Orange, Georges de la Tremoüille sire de Craon, Charles d'Amboise sieur de Chaumont, s'étant rendus à Dijon à la tête de sept cens lances, s'adresserent aux Etats assemblés, & les sommerent de rendre obéissance au Roi. Le doute où les Etats paroissoient être encore de la mort du duc Charles, fit qu'ils demanderent que le Roi donnât sa parole de faire sortir ses troupes de la province, au cas que le Duc fût encore vivant *; de

* Le peuple douta long-temps de la mort

du duc de Bourgogne qui sont en ses
1477. *celliers, je suis content que vous les ayiez. A Péronne ce 9. Février.*

Les négociations du Roi réussissoient en Bourgogne ; mais elles n'avoient pas le même succès en Flandre & en Artois. L'Amiral & Commines n'avoient rien obtenu de ceux d'Arras; Ravestein qui y commandoit, n'écoutoit que son devoir. La Vaquerie pensionnaire de cette ville, soutenoit qu'elle appartenoit à Marie ; mais Crevecœur seigneur de Querdes, ayant succédé à Ravestein, eut des vûes toutes différentes. Comme ses biens étoient en-deçà de la Somme aux environs d'Amiens, il préféra ses intérêts à ceux de sa Souveraine. La Vaquerie gagné par les offres de Louis, cessa d'être persuadé des droits de Marie, ou du moins de les défendre.

Pendant qu'on négocioit avec eux, le Chancelier Hugonnet, Imbercourt, Ferry de Cluny nommé à l'Evêché de Terouane, le comte de Grandpré & la Grutuse vinrent de la part de Mademoiselle de Bourgogne trouver le Roi pour lui annoncer qu'elle prenoit le gouvernement de ses Etats, & qu'elle avoit formé son conseil de la Duchesse

douairiere, de Ravestein, du Chancelier, & d'Imbercourt. Le Roi leur déclara que son intention étoit de faire le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne; & en attendant, de se mettre en possession des provinces réversibles à la Couronne, & qu'il garderoit les autres jusqu'à ce que la Princesse fût en âge & lui eût rendu hommage. Il ajouta que ce mariage étoit le seul moyen de terminer des guerres qui duroient depuis trop long-temps & qui sans cela se renouvelleroient toujours; qu'il aimoit la Princesse, mais qu'avant tout il devoit soutenir les droits de sa Couronne, & qu'il avoit des forces suffisantes pour les faire valoir, si on refusoit de les reconnoître.

1477.

Hugonnet & Imbercourt voyant le Roi à la tête d'une puissante armée; que toutes les villes lui ouvroient leurs portes, que l'autorité de leur princesse étoit mal affermie, & que les provinces réclamoient des priviléges que les derniers Ducs leur avoient ôtés, résolurent de s'accommoder au temps. Ils convinrent que le mariage du Dauphin & de Marie étoit la seule voie de conciliation avantageuse pour les deux par-

1477. tis, promirent d'y travailler, & consentirent que des Querdes gouvernât Arras sous l'autorité du Roi. On convint que les Etats d'Artois enver-
» roient des députés pour prêter serment au Roi; que sa Majesté nommeroit les officiers pour la garde de la province & l'administration de la justice, jusqu'à ce que Mademoiselle de Bourgogne eût fait son hommage. Il est dit qu'au cas que Mademoiselle de Bourgogne refuse de rendre hommage, ou qu'elle se marie avec quelque ennemi du Roi, l'Artois demeurera à sa Majesté, qui promet de défendre & protéger le pays, & d'en conserver toutes les franchises & immunités; que les troupes sortiront du pays si-tôt que les Etats auront prêté serment; & que tous les officiers seront maintenus dans leurs charges & emplois. »

La capitulation étoit juste & surtout la clause qui sembloit imposer à Marie de Bourgogne de ne pouvoir se marier que de l'agrément du Roi. * L'Ar-

* Suivant les principes des fiefs, les vassales ne pouvoient se marier sans le consentement de leur seigneur, à plus forte raison les vassales immédiates du Roi & surtout celles du sang royal étoient soumises à cette condition.

tois avoit toujours relevé de la Couronne; Philippe le Bon ne s'étoit exempté d'en faire hommage que par le traité d'Arras; cette exemption n'étoit que pour un temps, & ce temps étoit expiré. 1477.

Malgré ces conventions, le Roi essuya plusieurs difficultés avant que d'être en pleine possession d'Arras, qui étoit en ce temps-là partagé en ville & en cité. Des Querdres livra la cité, mais les bourgeois étoient encore maîtres de la ville qui étoit fortifiée, & la cité ne l'étoit pas. Il y avoit d'ailleurs entre l'une & l'autre une de ces animosités qui sans avoir ordinairement de fondement réel, influent néanmoins dans les affaires les plus graves. Il suffisoit que la cité eût reçû le Roi, pour que la ville refusât de le recevoir, de sorte qu'il fut obligé de se fortifier dans le quartier qu'il occupoit, d'y faire élever un boulevart, & de former le siége de la ville.

Cependant les Ambassadeurs de la princesse de Bourgogne retournerent auprès d'elle. S'ils s'étoient un peu trop relâché de leurs instructions au sujet d'Arras, Marie fit encore une plus grande faute en assemblant les

Etats de Flandre à Gand. Cette af-
1477. semblée tumultueuse s'empara du gouvernement. Le peuple plus fait pour la licence que pour la liberté, ne se vit pas plutôt maître de l'autorité, qu'il exerça la tyrannie. Il voulut imposer des loix à sa Souveraine.

Touteville & Baradot vinrent en qualité d'Ambassadeurs des trois Etats de Flandre, demander au Roi de ne rien entreprendre contre la tréve de Soleure, & de défendre la Princesse héritiere de Bourgogne, comme il y étoit obligé. Ils ajouterent, pour donner plus de poids à leur commission, que Marie vouloit se gouverner par le conseil de ses trois Etats. Le Roi, pour éviter de répondre aux premiers articles, saisit ce qu'ils avançoient au sujet des Etats, & leur dit qu'ils étoient mal informés de l'intention de leur Maîtresse, qu'il la sçavoit mieux qu'eux, & que loin de vouloir se laisser conduire par les Etats du pays, elle avoit déja choisi un conseil qui les désavoûroit.

Ces Ambassadeurs peu accoutumés à négocier, abandonnerent les principaux articles de leur commission, pour ne s'occuper que de ce qui les

regardoit personnellement. Ils répondirent qu'ils n'avançoient rien dont ils ne fussent sûrs, & offrirent de faire voir leurs instructions. Après plusieurs contestations qui toutes faisoient perdre de vûe le point essentiel de la négociation, le Roi leur montra la lettre que les Ambassadeurs de Marie lui avoient remise. Elle étoit écrite en partie de la main de la Duchesse douairiere, en partie de celle de la jeune princesse, & en partie par Ravestein. Ces différentes écritures étoient pour rendre plus authentique la lettre par laquelle le Roi étoit prié de s'adresser pour toutes les affaires à la Duchesse douairiere, à Ravestein, à Imbercourt, au Chancelier Hugonnet, & non à d'autres. 1477.

Le Roi qui n'avoit d'autre dessein que d'entretenir la dissension entre Marie & ses sujets, permit aux ambassadeurs d'emporter la lettre, & un desir de vengeance les fit partir avec autant d'empressement que s'ils eussent réussi dans leur commission.

Louis ne sentit peut-être pas toute la conséquence de ce qu'il venoit de faire. S'il étoit de son intérêt de nourrir la discorde à la cour de la Prin-

1477. cesse, il ne l'étoit pas moins de ne pas sacrifier ceux qui étoient le plus portés pour la France.

Touteville & Baradot se présenterent aux Etats, & réprocherent à Marie la lettre qu'elle avoit écrite. Comme elle ne croyoit pas que le Roi s'en fût désaisi, elle nia qu'elle l'eût écrite ; mais elle lui fut aussi-tôt présentée. Les Gantois furieux, arrêterent Hugonnet & Imbercourt. Outre la haine secrette que le peuple a naturellement contre les hommes en place, & qui se développe dès qu'elle peut éclater, Imbercourt & le Chancelier avoient des ennemis particuliers & puissants. L'évêque de Liége leur reprochoit les malheurs de ses Etats; le comte de S. Pol, fils du Connétable, vouloit venger la mort de son pere qu'ils avoient livré : plusieurs autres croyant avoir sujet de s'en plaindre, excitoient le peuple déja trop animé. Les services que ces deux hommes avoient rendus & qu'ils pouvoient encore rendre, ne purent balancer des haines particulieres, ni la fureur aveugle d'une vile populace toujours timide ou cruelle.

On nomma des Commissaires pour

travailler à leur procès. L'accusation se réduisoit à trois chefs; d'avoir concouru à faire rendre Arras au Roi; d'avoir pris de l'argent de la ville de Gand pour un procès qu'ils avoient jugé en sa faveur; & d'avoir entrepris plusieurs choses contre les priviléges de la ville, pendant qu'ils avoient eu le manîment des affaires sous le feu Duc. Quoique les accusés eussent pû se défendre sur leurs intentions, & sur la conjoncture des temps à l'égard du premier chef, il paroissoit le plus grave, cependant les Gantois n'y insisterent pas, parce qu'ils n'étoient pas fâchés de voir leur Souveraine affoiblie par la perte d'Arras. Les accusés répondirent sur le second & le troisiéme chef; qu'ils avoient jugé le procès selon leur conscience; qu'ils n'avoient point exigé d'argent, & qu'ils ne l'avoient reçû qu'après le jugement, comme un salaire de leurs peines. Quant aux priviléges des Gantois; que c'étoient eux-mêmes qui avoient consenti à les perdre. Les défenses des accusés ne furent point écoutées; on les appliqua à la question; & nonobstant leur appel au parlement, ils furent condamnés, & exécutés le Jeudi-Saint.

1477.

1477. La Princesse n'eut pas plutôt appris cette sentence, qu'elle alla se présenter aux Juges pour défendre l'innocence, ou demander la grace de ses deux plus fidéles sujets. Les juges la repoussant avec dureté, l'obligerent de se retirer. Elle court sur la place, les cheveux épars & en habit de deuil, elle voit sur l'échaffaut ces deux malheureux à qui on avoit donné la question si cruellement, qu'ils ne pouvoient ni se tenir debout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup de la mort. La Princesse s'adresse au peuple en suppliante. Plusieurs émus de ce spectacle, touchés de l'innocence, & frappés de l'abaissement où ils voient leur Souveraine, veulent s'opposer à l'exécution; mais le plus grand nombre insensible à la pitié, demande à grands cris le sang des deux infortunés, & leur fait trancher la tête aux yeux même de la Princesse.

Cependant la ville d'Arras demandant à capituler, le Roi fit expédier des lettres par lesquelles en conservant les anciens priviléges de la ville & de la cité, il accordoit ceux de la noblesse à tous les habitans, avec exemption de ban & arrière-ban. Mais lorsque tout étoit

étoit presque conclu, le Roi s'étant éloigné, le parti qui lui étoit opposé dans la ville reprit le dessus, & recommença à tirer contre la cité. Les garnisons de Lille, Douay & Valenciennes, firent un détachement de cinq cens chevaux & de mille hommes de pied, sous le commandement d'Arci & du jeune Salazar, qui entreprirent de se jetter dans la place. Du Lude qui commandoit en l'absence du Roi, marcha au-devant d'eux, en tua six cens, fit presque tout le reste prisonniers, & pressa le siége de la ville avec plus de vigueur que jamais. Les habitans se voyant hors d'état de se défendre plus long-temps, envoyerent des députés au Roi qui étoit à Hesdin, pour lui demander la permission d'aller représenter à leur princesse que la ville ne pouvoit plus tenir; le Roi leur répondit qu'ils étoient sages, & que c'étoit à eux à sçavoir ce qu'ils devoient faire. Sur cette réponse les députés partirent; mais ils furent arrêtés en chemin & ramenés à Hesdin. On les traita d'abord avec douceur, & lorsqu'ils étoient dans la plus grande sécurité, on vint prendre les douze principaux, & on leur trancha la tête. Celle d'Ou-

1477.

dard de Bussi, chef de la députation,
1477. fut exposée dans le marché d'Hesdin, coëffée d'un chaperon fourré, parce que le Roi ayant donné à cet homme une charge dans le parlement, il le regardoit comme traître. Il seroit difficile d'excuser le supplice des autres ; la réponse que le Roi leur avoit faite, étoit une espéce d'engagement de sa part, ou du moins une équivoque peu digne d'un Prince.

Cette exécution épouvanta si fort les habitans d'Arras, qu'ils implorerent la clémence du Roi. Ce Prince leur accorda une amnistie, les fit désarmer, & les taxa à cinquante mille écus.

Commines a tort de dire que la capitulation fut assez mal tenue, & qu'on fit mourir plusieurs personnes. Il confond ici l'exécution des députés avec celle qu'il suppose qu'on fit dans Arras. D'ailleurs la capitulation étoit du premier Avril; les habitans d'Arras la violerent eux-mêmes aussi-tôt que le Roi s'éloigna pour aller s'emparer d'Hesdin ; il firent venir des troupes de Douay, & tirerent sur la cité, de sorte que du Lude fut obligé de recommencer le siége de la ville, où le Roi n'en-

tra que le quatre de Mai. Commines qui écrivoit de mémoire long-temps après que les faits étoient arrivés, est bien excusable dans des méprises si peu importantes ; mais il ne l'est peut-être pas tant lorsqu'il avance que le Roi ne vouloit pas que le Dauphin épousât Marie de Bourgogne. Comme ce fait est très-important ; qu'il est encore intéressant de nos jours, & que la plûpart de ceux qui déplorent avec raison que ce mariage n'ait pas été fait, ne sont que les échos de Commines, il mérite un peu plus de discussion. 1477.

Il est certain que le passage de la succession de Bourgogne dans la maison d'Autriche, a été pendant plus de deux siécles le principe d'une guerre presque continuelle, * dont le germe n'est pas encore détruit ; mais il ne paroît pas que Louis XI. ait refusé, comme on le suppose communément, de réunir cette succession à la couronne par le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne. Commines prétend que

* Un Empereur Turc étonné du sang que les guerres des Pays-bas faisoient répandre, se les fit montrer sur la carte, & voyant le peu d'étendue de ces provinces : *si c'étoit*, dit-il, *mon affaire, j'enverrois mes pionniers, & je ferois jetter ce petit coin de terre dans la mer.*

1477. ce Prince lui avoit dit plusieurs fois que si le duc Charles venoit à mourir, il tâcheroit de faire ce mariage; ou si Marie s'y opposoit à cause de la disproportion d'âge, * de la faire épouser à quelque Prince du sang; que le Roi étoit encore dans ces dispositions huit jours avant la mort du Duc; mais qu'aussi-tôt après il changea de dessein: qu'il résolut alors de s'emparer de la plus grande partie de la succession, & de partager le reste entre ses favoris & quelques princes d'Allemagne, afin de les intéresser dans son projet, & de s'en faire un appui; que le jour même qu'il apprit la mort du Duc, il promit à plusieurs de ceux qui étoient auprès de lui les terres de ce Prince. Il n'y a personne qui en lisant cet endroit de Commines, ne soit fondé à croire que le Roi avoit absolument abandonné son premier projet. Je sçai de quel poids doit être le sentiment de Commines, qui ayant le sens le plus droit, & vivant dans la familiarité de Louis XI. devoit être à por-

* Marie de Bourgogne avoit près de vingt ans lors de la mort de son pere. Elle étoit née le 13. Février 1457. & le Dauphin le 30. Juin 1470. Ainsi elle avoit treize ans plus que ce Prince.

tée de connoître son caractère ; ainsi je me contenterai de rapporter des faits qui paroissent opposés à son sentiment, le Lecteur en jugera. Ce n'est pas Louis XI. que j'entreprends de justifier, c'est la vérité que je veux éclaircir. 1477.

Ce Prince avoit déja proposé au duc Charles le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne. Après la mort du Duc, la premiere pensée de Louis XI. fut de le conclure. Il en écrivit à Craon & aux états de Bourgogne. Hugonnet & Imbercourt en firent mention dans le projet dressé pour la réduction d'Arras. Sur le bruit qui se répandit que Mademoiselle de Bourgogne alloit épouser Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frederic III. le Roi envoya une instruction qui prouve qu'il tentoit toutes les voies possibles pour parvenir à ce mariage, en donnant ordre à Mouy de s'adresser à Lannoy : « il lui promet de très-
» grandes récompenses pour lui & pour
» tous ceux qu'il emploiera ; il ajoute
» que son desir a toujours été & est
» encore que cette alliance se fasse, &
» par ce moyen d'unir tous ces pays à
» la couronne ; que le plus grand ser-

1477. » vice qu'on lui puisse rendre est de » faire réussir ce projet; qu'il faut voir » si les Flamands qui sont du royau- » me, pourroient r'avoir Mademoiselle » de Bourgogne, & entreprendre cet- » te affaire; qu'il reconnoîtroit ce ser- » vice, non-seulement en leur conti- » nuant leurs priviléges, mais en leur » en donnant de nouveaux, & leur » faisant tant de bien qu'ils en seroient » contens; que si après toutes ces of- » fres les Flamands ne vouloient pas » consentir à ce mariage, on ait à leur » déclarer que le Roi prétend retirer » tout ce qui est du royaume, & lais- » ser seulement le reste au mari futur » de Mademoiselle de Bourgogne ». On voit que Louis XI. employoit à la fois les offres & les menaces pour terminer cette affaire qu'il avoit infiniment à cœur.

Quoique le duc Charles eût proposé lui-même le mariage de sa fille avec le Dauphin, peut-être ne l'eût-il jamais conclu par l'aversion qu'il avoit contre le Roi. Louis XI. pouvoit avoir une haine aussi violente que celle dont il étoit lui-même l'objet; mais il ne paroît pas qu'elle se soit étendue sur la postérité du Duc. D'ailleurs toute

la vie de Louis prouve assez qu'il n'écoutoit pas son ressentiment au préjudice de ses intérêts ; il ne les méconnoissoit guères, & les cherchoit toujours. Il est vrai qu'il entra d'abord en Bourgogne, à main armée, parce qu'il vouloit commencer par réunir à la couronne les provinces qui y étoient réversibles ; ce qui n'auroit pas été aussi facile, lorsque la Duchesse auroit épousé un Prince puissant & ennemi de la France. Les spéculatifs, au lieu d'examiner la conduite de Louis, ne se déterminent que sur la connoissance qu'ils ont de son caractère ; & supposent qu'un principe de jalousie empêcha ce Prince de conclure ce mariage, parce qu'il craignoit que son fils ne fût trop puissant, étant à la fois Dauphin & duc de Bourgogne. Louis étoit assez jaloux de son autorité pour concevoir cette crainte ; cependant nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait sincérement désiré ce mariage ; mais peut-être n'a-t-il pas pris pour y parvenir les mesures les plus justes ; ainsi en le justifiant à certains égards, on pourroit d'un autre côté lui faire des reproches qui n'en seroient pas moins graves contre la politique ; mais ce ne seroient

1477.

pas précisément ceux qu'on a coutume
1477. de lui faire. Il ne sçut pas profiter de ses avantages pour déterminer Marie de Bourgogne en faveur du Dauphin. Elle y étoit déja très-disposée. Avec beaucoup de droiture dans l'esprit & dans le cœur, elle ignoroit cette politique fausse & raffinée qui écartant la vérité pour courir au-devant des objets, ne voit que ceux que l'imagination enfante. Elle avoit été témoin de toutes les horreurs de la guerre entre le Roi & le Duc son pere. Elle vouloit en étouffer le germe, rendre ses sujets heureux, & former une alliance qui pût assurer leur bonheur. C'est pourquoi elle consentoit à épouser le Dauphin, malgré tous les efforts de ceux qui étoient opposés à la France, & particuliérement de la dame d'Hallwin sa dame d'honneur. Celle-ci alléguoit continuellement la grande jeunesse du Dauphin, & ne cessoit de dire que la Princesse avoit besoin d'un homme & non pas d'un enfant.

Louis XI. fit une faute irréparable en sacrifiant aux ambassadeurs des Etats de Gand les lettres qui furent si funestes à Hugonnet & Imbercourt. Il perdit dès ce moment toute la con-

fiance de Marie, & ne put jamais la regagner. 1477.

Commines fait encore à Louis XI. un reproche qui n'est pas fondé, quand il dit qu'on auroit pû faire épouser Marie de Bourgogne au comte d'Angoulême. Il étoit de l'intérêt du Roi de la marier avec le Dauphin; mais le projet de ce mariage venant à échoüer, il n'étoit assurément pas de sa politique de la faire épouser à un Prince du sang, & de le rendre aussi puissant que l'avoient été le ducs de Bourgogne Jean, Philippe & Charles: ils avoient été les ennemis les plus redoutables de la France; & le Roi n'étoit alors occupé qu'à retirer les provinces que Philippe le Bon avoit arrachées par le traité d'Arras. C'eût été sans doute un grand avantage pour la France & pour l'Europe entiere que les Pays-bas eussent été unis à la couronne, les événemens ne l'ont que trop appris; mais Louis XI. ne pouvoit pas prévoir que sa postérité & celle du duc d'Orléans seroient si-tôt éteintes, & que la couronne passeroit au fils du comte d'Angoulême. Dans les circonstances où il se trouvoit alors, & instruit par le passé, il ne lui convenoit pas que l'héri-

tiere de Bourgogne épousât un Prince
1477. du sang. Il est vrai qu'il étoit encore plus désavantageux que cette succession passât à Maximilien ; mais Louis XI. n'auroit pas plus réussi pour tout autre Prince de son sang que pour le Dauphin, après avoir perdu la confiance de Marie, & redoublé l'aversion des Flamands. Il fit dans cette occasion faute sur faute, puisqu'ayant échoué dans son premier projet, il ne songea pas à la princesse Anne héritiere de Bretagne. Les suites de cette négligence n'auroient pas été moins funestes à la France que la perte des Pays-bas, si cette derniere faute n'eût pas été réparée sous le regne suivant.

Le seul parti que Louis XI. tira de la conjoncture présente, fut de semer la division dans la maison royale d'Angleterre, en persuadant à Edouard IV. que le duc de Clarence alloit épouser Marie de Bourgogne, & que la Duchesse douairiere conduisoit cette intrigue. Soit que le duc de Clarence eût ce dessein, soit qu'Edouard ne cherchât qu'un prétexte pour satisfaire sa haine contre lui, depuis qu'il étoit entré dans le parti de Warwic, il le fit arrêter. Le duc de Glocester ne son-

geant qu'à détruire ses freres l'un par l'autre, pour se frayer un chemin au trône, aigrit encore l'esprit d'Edouard contre le duc de Clarence. Ce malheureux Prince fut aussi-tôt jugé coupable; toute la grace qu'on lui fit, fut de lui laisser le choix du genre de mort: il demanda d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie, ce qui fut exécuté. 1477.

Louis, pour s'assurer des Anglois, faisoit réguliérement payer des pensions aux principaux de la cour d'Edouard: l'alliance des Suisses ne lui coutoit pas moins; ils reçurent cette année plus de soixante-dix mille liv. Malgré toutes ces dépenses extraordinaires, le Roi n'en négligeoit aucune de nécessaire ou d'utile; il fit bâtir un pont sur la Charente près de Coignac, fit clore de murs les sables d'Olonne, réparer Montaigu frontiére de Poitou & de Bretagne, & fortifier Arras. Il donna le commandement de cette derniere place à Jean de Daillon qu'il appelloit ordinairement *Maître Jean des Habiletés*, parce qu'il songeoit toujours à ses propres intérêts dans les services qu'il rendoit à son maître.

1477. Le Roi venoit ordinairement se délasser de ses travaux à N. Dame de la Victoire près de Senlis où il faisoit bâtir; mais il n'étoit jamais long-temps dans le repos; il alla à Cambray où il fut reçû, en confirmant aux habitans leurs priviléges. Dans le temps qu'il y étoit, il apprit que ses troupes avoient surpris Tournay par l'intrigue d'Olivier le Dain. * Cet homme ayant persuadé au Roi qu'il pourroit employer utilement pour son service les connoissances qu'il avoit dans la ville de Gand, eut ordre de s'y rendre. Il crut relever par le faste la bassesse de son origine; il n'en fut que plus ridicule aux yeux de ses compatriotes. Lorsqu'on lui donna audience, il demanda à parler

* Olivier le Diable ou le Mauvais, natif de la petite ville de Thielt près de Courtray, fut d'abord barbier de Louis XI. dont il gagna la confiance. Ce Prince lui changea son nom en celui de le Dain, l'annoblit, le fit gentilhomme de sa chambre, capitaine du château de Loches, gouverneur de Saint-Quentin, & le combla de biens. La fortune de le Dain lui fit des jaloux, son insolence des ennemis, ses crimes le firent enfin sacrifier à la justice & à la haine publique. Il fut pendu sous le regne suivant pour avoir abusé d'une femme sous promesse de sauver la vie du mari, qu'il fit ensuite étrangler. Doyac, homme de même espéce que le Dain & son complice, eut les oreilles coupées. Il en sera parlé dans la suite.

en particulier à la princesse de Bourgogne; on lui répondit que cela ne se pouvoit pas. Le Dain n'ayant ni l'adresse de gagner les esprits, ni la fermeté qui impose, tomba dans le mépris, du mépris on passa aux menaces, la peur le saisit, & il se sauva à Tournay. Ce fut là qu'il résolut de réparer par quelque service le mauvais succès qu'il avoit eu à Gand. Il gagna plusieurs habitans, & fit donner avis à Colard de Mouy qui étoit à Saint-Quentin, de s'avancer secrettement vers Tournay. Mouy envoya devant lui Navarrot d'Anglade à la tête de vingt-cinq lances, & le suivit de si près, que le Dain & les Bourgeois qui étoient du complot ayant ouvert la barriere, il se rendit maître de la ville, avant que les magistrats se fussent apperçû de son arrivée. Le Dain se trouvant alors le plus fort, fit arrêter ceux qui pouvoient faire soulever le peuple, & les envoya à Paris, où ils demeurerent prisonniers jusqu'à la mort du Roi. D'Anglade fit dès le lendemain avec ses 25. lances une course jusqu'aux portes de Lannoy; la terreur se répandit dans le pays; les Flamands abandonnerent Mortagne, & les François

1477.

23. May.

y entrerent. Mouy ayant assuré la prise
1477. de Tournay, sortit avec une partie de la garnison & quelques piéces de canon, marcha à Leuse qui appartenoit au duc de Nemours, surprit le château & le rasa. Les Flamands brûlerent par représailles le château de Chin appartenant à Mouy; celui-ci les atteignit dans leur retraite, en tua cent & en prit trois qu'il fit pendre. Il y avoit tous les jours des escarmouches entre les Flamands & la garnison de Tournay. Pendant ce temps-là le Roi assiégeoit Bouchain. Tanneguy du Chatel y fut tué d'un coup qui étoit destiné à ce Prince auprès de qui il étoit. Louis le regretta beaucoup, & pressa si vigoureusement la place, qu'il l'emporta d'assaut. Le Quesnoy ne tint que deux jours; Avesne fit plus de résistance.

Cette place appartenoit au Sire d'Albret qui étoit dans le parti du Roi; mais Mingoual y commandoit pour la princesse Marie, & Paruels & Culembourg s'y jetterent avec huit cens hommes, résolus de défendre la place. Le Roi eut recours à la feinte, & fit inviter ces deux officiers à dîner sous prétexte d'une conférence. Dammartin profita de l'instant, gagna plusieurs

Bourgeois, & surprit la ville. Comme on avoit tiré sur celui qui alloit pour la sommer, le Roi voulut en faire un exemple, on passa tout au fil de l'épée, les maisons furent pillées, les murs rasés, & les fossés comblés. Les garnisons de Douay, de Saint Omer & d'Aire qui tenoient pour Marie; celles d'Arras, de Terrouenne & de Bétune, qui étoient au Roi, faisoient tous les jours des courses les unes sur les autres, pilloient, brûloient les châteaux, enlevoient les bestiaux, & commettoient toutes les horreurs d'une guerre cruelle. Des Querdes & du Lude marcherent contre Saint Omer, & emporterent d'abord un boulevart; mais les habitans en éleverent un autre aussi-tôt, & réparoient les ouvrages avec plus de promptitude qu'on ne les ruinoit. Louis irrité de la résistance, fit dire au gouverneur, qui étoit Philippes, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, que si l'on ne rendoit la place, il feroit mourir à ses yeux son pere qu'il tenoit prisonnier. Philippes répondit qu'il auroit une douleur mortelle de perdre son pere, mais que son devoir lui étoit encore plus cher, & qu'il connoissoit trop le Roi

1477.

pour craindre qu'il se deshonorât par
1477. une action si barbare.

Si tous les siéges ne réussissoient pas, le pays n'en étoit pas moins ravagé ; la guerre qui se fait avec égal avantage, n'en est que plus sanglante ; Cassel fut brûlé ; Dammartin eut ordre de faire un fourage si étendu qu'il pût ruiner le pays. *Faites si bien le dégât*, lui écrivit le Roi, *qu'on n'y retourne plus ; car vous êtes aussi-bien officier de la couronne comme je suis, & si suis-je Roi, vous êtes grand-maître.* Louis XI. pensoit que ceux qui sont les plus élevés dans l'état, sont aussi les plus obligés à le servir. C'étoit par cette raison que sans être mécontent d'un officier, il lui ôtoit son emploi dès que l'âge ou quelqu'autre raison le rendoit incapable de le remplir.

Les Flamands cherchant quelqu'un qu'ils pussent opposer aux François, & qui eût un grand intérêt à réussir dans cette guerre, jetterent les yeux sur Adolphe duc de Gueldres qu'ils tirerent du château de Courtray où il étoit prisonnier depuis plusieurs années pour les cruautés qu'il avoit exercées contre son pere. Ils lui promirent de lui faire épouser leur Princesse, s'il

pouvoit chasser les François, & surtout recouvrer Tournay. 1477.

Adolphe animé par des motifs si puissans, se mit à leur tête, & commença par brûler les fauxbourgs de Tournay. Pendant la nuit, Mouy & la Sauvagere sortirent avec mille chevaux & deux mille hommes de pied, & attaquerent le duc de Gueldres. La division qui étoit entre les Gantois & ceux de Bruges qui composoient son armée, fit qu'ils marcherent avec si peu d'ordre, que la Sauvagere, à la tête de quarante lances, les enfonça du premier choc; le Duc y fut tué, l'épouvante s'empara de son armée, tous périrent ou prirent la fuite. 28. Juin.

Les Flamands s'étant rassemblés deux jours après au pont d'Espierre au nombre de quatre mille, Mouy marcha contr'eux, les battit, en tua douze cens, & fit neuf cens prisonniers; le reste prit la fuite, & la plupart furent noyés.

La mort du duc de Gueldres décida le mariage de Marie de Bourgogne. Les concurrens étoient le Dauphin, le duc Maximilien, fils de l'empereur Frederic III. Jean fils d'Adolphe, duc de Cléves, & le duc de Guel-

1477. dres. Nous avons vû ce qui empêcha le Roi de réussir pour le Dauphin. A l'égard du fils du duc de Cléves, la Princesse avoit, dit-on, de la répugnance pour lui; de sorte qu'après la mort du duc de Gueldres, Maximilien se trouva sans concurrent. Les deux partis se réunirent en sa faveur. Les Flamands prétendirent que la Princesse ne feroit que se conformer aux volontés du feu Duc son pere qui l'avoit promise à Maximilien, & que la Princesse même lui avoit écrit pour ratifier la promesse de son pere. Le Roi ne pouvant plus se flatter de marier le Dauphin avec Marie, essaya du moins d'empêcher ce mariage avec Maximilien. Il fit voir par deux scellés du feu duc Charles que ce Prince s'étoit engagé avec le duc de Savoye depuis les paroles données à Maximilien. Comme il ne comptoit pas beaucoup sur ces titres, il résolut d'empêcher Edouard de faire alliance avec Maximilien qui alloit devenir le plus grand ennemi des François.

Guy, archevêque de Vienne, Olivier le Roux, & plusieurs autres passerent pour cet effet en Angleterre; Edouard nomma des commissaires de

son côté : l'argent que le Roi fit répandre fit plus que toutes les négociations ; les difficultés furent levées ou prévenues, & la tréve qui n'étoit que de sept ans, fut prolongée pour la vie des deux Rois & pour un an au-delà. 1477.

Le duc de Bretagne voyant que le Roi étoit d'accord avec Edouard IV. craignit de se trouver sans appui. Les difficultés sur la forme du serment qu'il devoit prêter au Roi, duroient encore. Plus scrupuleux sur la forme que sur l'exécution des traités, il demandoit continuellement de nouvelles explications. La nécessité où il se trouvoit dissipa tous ses doutes ; il ratifia & jura le traité de Senlis, & le convertit en ligue offensive & deffensive. Par un traité particulier il étoit dispensé de servir *de sa personne* & de fournir des secours, si le Roi portoit la guerre hors du royaume. Il est bon de remarquer que ces Princes convinrent de jurer leur traité sur telles reliques que l'un des deux voudroit administrer à l'autre, excepté sur le corps de Jesus-Christ & sur la croix de S. Lô. Quel assemblage de superstitions & de précautions frauduleuses ! Malgré la réserve de cet

1477. article, le Duc jura le traité sur le corps de J. C. & sur la croix de S. Lô, que deux chanoines d'Angers apporterent à Nantes. Du Bouchage s'y rendit aussi avec le protonotaire Jean de Montaigu & Jean Chambon maître des requêtes, pour être présens au serment.

18. Août. Le Roi désirant plus que jamais de conserver ses alliés, envoya Jean Rapine son maître-d'hotel, & Brisé un de ses écuyers, pour renouveller toutes les alliances qu'il avoit avec le duc de Lorraine. Il renoua aussi avec les Vénitiens l'union que leur attachement à la maison de Bourgogne avoit altérée; & voulant faire un dernier effort pour rompre le mariage de Marie avec Maximilien, il fit passer en Allemagne Robert Gaguin général des Mathurins, avec ordre, s'il trouvoit lieu à quelque négociation, de prendre le caractère d'ambassadeur, de faire voir aux électeurs les alliances qui avoient été de tout temps entre l'Empire & les rois de France, & de représenter que l'héritiére de Bourgogne étant du sang de France, & sujette du Roi, les loix du royaume ne lui permettoient pas de se marier sans le consentement du chef de sa maison & de son souverain,

Gaguin se rendit à Cologne où il apprit que Maximilien devoit s'arrêter. Il présenta ses lettres de créance au duc de Juliers qui lui répondit qu'il avoit donné sa parole à Maximilien, & qu'il n'y pouvoit manquer avec honneur. Gaguin jugea sur la réponse du duc de Juliers, qu'il étoit inutile de présenter ses lettres aux autres princes, & partit de Cologne le même jour que Maximilien. 1477.

Les Flamands furent obligés de faire les frais du voyage de leur nouveau Prince, qui étoit aussi pauvre que l'Empereur son pere étoit avare. Maximilien fit son entrée à Gand, suivi des Electeurs de Tréves & de Mayence, des Marquis de Brandebourg & de Bade, des ducs de Saxe & de Baviere, & de la plûpart des Princes de l'Empire. Le lendemain il épousa la duchesse de Bourgogne. 18. Août.

Pendant les préparatifs des nôces de Marie & de Maximilien, la Flandre étoit le théâtre de la plus cruelle guerre; Orchies, Fresne, S. Sauveur, Marchiennes, Harbec & S. Amand, furent réduites en cendres.

Le Roi craignant que la soumission de la Bourgogne ne fût pas aussi cons-

tante qu'elle avoit été prompte, n'a-
1477. voit confié cette province qu'à ceux dont il croyoit la fidélité assurée. Craon en avoit été fait gouverneur, avec pouvoir d'assembler les Etats, de commander la noblesse, de convoquer le ban & l'arrière-ban des provinces de Dauphiné, Lyonnois, Forès, Beaujolois & Champagne ; & de faire justice ou grace. Philippe de Hothberg, alors aîné de la maison de Bade, fut fait Maréchal de Bourgogne ; Philippe Pot fut nommé Chevalier du Parlement, qui fut crée par Lettres du 18. de Mars, pour être composé de gens notables. Jean de Damas fut conservé dans le gouvernement de Mâcon, avec six gentilhommes pour servir sous lui. Tout paroissoit tranquille en Bourgogne lorsque Jean de Châlons, prince d'Orange, repassa dans le parti de la princesse Marie avec autant de légéreté qu'il l'avoit abandonné. Il s'étoit flatté d'être le maître de la Franche-Comté, dont le Roi se contenteroit d'être le Souverain. Louis n'aimoit pas les sujets si puissans ; trouvant que le Prince d'Orange ne l'étoit déja que trop par les grands biens qu'il possédoit, il s'étoit contenté de lui en don-

ner la lieutenance générale sous Craon. 1477.
Le prince d'Orange ne put souffrir de se voir subordonné à un homme qu'il regardoit comme son inférieur. Il se joignit à Jean de Cléves, & entreprit de chasser les François de la Comté. Plusieurs Gentilshommes étoient encore attachés à la princesse Marie, les uns ouvertement, & les autres n'attendoient qu'une occasion de se déclarer.

Les deux freres Claude & Guillaume de Vaudrey, donnerent le signal, ramasserent quelques troupes, se joignirent au prince d'Orange, & pour inspirer la confiance à leur parti par quelques succès, se saisirent de Vesoul, de Rochefort & d'Auxonne.

Craon voulant étouffer la révolte dans sa naissance, tenta de reprendre Vesoul, mais il tomba lui-même dans une embuscade. Vaudrey choisit une nuit très-obscure, fit sortir les trompettes, les dispersa, & fit sonner la charge de tous côtés. Craon se crut enveloppé, & ne songea plus qu'à prendre la fuite. Vaudrey attentif aux moindres mouvemens, tomba tout à coup sur les François, dont la retraite devint une déroute : il y en eut un grand

1477. nombre de tués sur la place, les autres furent massacrés dans leur fuite par les paysans, ou se noyerent dans la Saone, Craon se sauva dans Grey. Le Roi fut si irrité de cette perte, qu'il écrivit à Craon de tâcher de prendre le prince d'Orange, & de le faire pendre ou brûler. On lui fit son procès comme à un traître; & son effigie fut pendue dans toutes les villes de Bourgogne.

Le Roi fit en même temps avancer des troupes contre les Comtois qui étoient entrés en Bourgogne. Les Suisses craignant d'avoir les François pour voisins, laissoient passer tous ceux qui vouloient se joindre aux rébelles. Quoique le Roi leur fît payer régulierement leurs pensions, & qu'ils eussent signé le 25. Avril à Lucerne un Traité par lequel ils s'engageoient de n'empêcher le Roi en aucune maniere de faire valoir ses droits sur la Franche-Comté, ils en signerent un autre à Zuric avec la princesse de Bourgogne. Le canton de Lucerne n'y prit aucune part, il s'empressa même de renouveller au Roi toutes les protestations du plus inviolable attachement, & l'assura que l'assemblée tenue à Zuric n'étoit en aucune façon contraire aux alliances jurées avec

la

la France, & qu'on avoit même publié par tous les cantons un ban qui défendoit sous peine de confiscation de corps & de biens, de porter les armes contre le Roi. 1477.

Malgré toutes ces assurances de fidélité, le ban fut très-mal gardé. Il se trouva un grand nombre de Suisses à la solde du prince d'Orange, qui s'embarrassant peu des peines imaginaires que le Roi faisoit prononcer contre lui, avoit chassé les François de la Franche-Comté. Il ne leur restoit plus que la ville de Grey, dont Hugues de Châlons, surnommé Château-Guyon, voulut faire le siége. Il s'en approchoit déja avec un corps de cavalerie en attendant qu'il fût joint par son infanterie. Craon ne lui donna pas le temps de rassembler ses troupes, & marcha à sa rencontre. Le choc fut très-rude, & la victoire disputée; mais enfin Château-Guyon fut battu, perdit douze cens hommes, & demeura prisonnier.

Marigni voulant venger la défaite de Château-Guyon, entra dans le Charolois, brûla les fauxbourgs de Saint Gengou, & prit plusieurs petites places. Ces succès releverent le parti que Marie avoit dans Dijon. Un nommé

Chretiennot y prit les armes pour elle; 1477. & fut sur le point de se rendre maître de la ville. La sédition de la capitale se communiqua aux autres villes. Les échevins de Châlons commençoient à parlementer avec Toulongeon qui étoit à leurs portes, lorsque Damas gouverneur du Mâconnois y accourut, & contint les habitans.

Craon ayant été assez heureux pour reprendre les places qu'on avoit perdues dans le Charolois, rentra en Franche-Comté, fit tomber dans une embuscade une partie de la garnison de Dôle, & en tua huit cens. Ce succès le détermina à former le siége de la place. Elle étoit défendue par un corps de Suisses, malgré la foi des traités & des paroles qu'ils venoient de donner tout récemment. Montbaillon en étoit gouverneur, & la garnison étoit commandée par un bourgeois de Berne. Craon fit battre la place pendant huit jours; & sans examiner si la bréche étoit assez grande, il fit donner deux assauts où les François furent repoussés avec perte de plus de mille hommes. Le bruit s'étant répandu en même temps que les Suisses venoient au secours des assiégés, la terreur saisit les

assiégeans. Craon décampa si précipitamment, qu'il abandonna son canon; 1477.
les deux freres Vaudrey profitant du désordre des François, les attaquerent dans leur retraite, & les défirent entiérement.

La consternation fut générale; les ennemis marcherent tout de suite à Grey. La place étoit bien munie, & défendue par Salazar, brave & expérimenté capitaine. Il n'eût pas été aisé de l'emporter, si l'on n'eût employé la trahison. Les Vaudrey gagnerent les habitans, & firent leur approche à la faveur d'un vent violent qui déroboit le bruit de leur marche. Soixante soldats déterminés escaladerent les murs par différens endroits, s'emparerent d'une porte & l'ouvrirent aux autres; les rues furent à l'instant remplies d'ennemis. On se battoit dans l'obscurité. Les François voyant qu'ils avoient à combattre les soldats & les bourgeois, mirent le feu à la ville pour se venger de la trahison des habitans, & sortirent au travers des flammes. Salazar se réfugia dans le château avec une centaine d'hommes. Les François qui voulurent se sauver dans la campagne, tomberent dans la cavalerie ennemie,

qui les tailla presque tous en piéces.

1477. Ce malheur quoique très-grand auroit pû avoir des suites encore plus funestes, & entraîner la perte de tout ce que le Roi possédoit en Bourgogne, si Maximilien n'eût recherché la paix pour s'affermir dans ses nouveaux Etats. Il proposa au Roi de terminer

17. Août. tous leurs différends par un accord. Le Roi répondit qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir ses droits; que la princesse Marie retenoit des provinces qui étoient réversibles de droit à la couronne; qu'elle en occupoit d'autres dont elle devoit faire hommage, & qu'il étoit prêt de faire la paix, pourvû que ce fût en conservant les droits de sa couronne.

Le Roi pour prouver la sincérité de ses intentions, nomma le Chancelier Doriole, Philippe Pot seigneur de la Roche, Crevecœur, Bitche & Boutillac qui se rendirent à Lens, & con-

8. Sept. vinrent avec les commissaires de Maximilien d'une tréve, sans en déterminer la durée, supposant qu'elle seroit suivie de la paix. Il paroît que la Bourgogne & la Franche-Comté n'étoient point comprises dans la tréve, ce qui mit le Roi en état d'y jetter toutes ses forces.

Louis plus mécontent encore de la conduite que des mauvais succès de Craon, lui ôta son gouvernement, & le relégua chez lui. On l'accusoit d'avoir plus songé à ses affaires qu'à celles du Roi. L'avarice étoit son unique passion, & l'on n'ignore pas de combien de malversations elle est l'origine. Il se retira avec des richesses qui ne prouvoient pas son innocence. Le Roi donna le gouvernement à Charles de Chaumont d'Amboise, également recommandable par la probité, le désintéressement & la valeur. Louis écrivit aux Etats de Bourgogne pour les assurer qu'il ne permettroit jamais que cette province fût séparée de la couronne, & qu'il étoit si persuadé de leur fidélité, qu'il alloit rapeller les francs-archers. 1477.

Les dépenses & les armemens que le Roi étoit obligé de faire pour continuer la guerre, ou pour conserver la paix, s'il parvenoit à la faire, l'empêchoient de fournir les secours qu'il avoit promis à Alphonse roi de Portugal, qui étoit encore en France. Louis lui fit rendre de très-grands honneurs; mais il lui fit aussi comprendre l'impossibilité où il étoit de tenir sa

parole, & que la néceſſité de ſes af-
1477. faires l'obligeoit de reconnoître Ferdinand & Iſabelle pour roi & reine de Caſtille. Alphonſe, témoin de la ſituation du Roi, reçut ſes excuſes, ceda à la néceſſité, & réſolut de ſe faire moine. Il fit part de ſon deſſein à ſon fils, le preſſa de ſe faire couronner, ſe retira enſuite, & ſe cacha avec tant de ſoin, qu'on s'imagina qu'il avoit paſſé les mers pour aller à Jéruſalem: dévotion encore à la mode dans ces temps-là. On le trouva enfin dans un village près de Honfleur; on lui fit entendre de la part du Roi qu'il devoit ſe préparer a partir; on leva même une taxe en Normandie pour les frais de ſon voyage; & Antoine de Foudras maître d'hôtel du Roi, fut chargé de l'embarquement.

Le Roi ne s'étoit déterminé à reconnoître Ferdinand & Iſabelle, que ſur ce qu'il apprit par le moyen du protonotaire Lucena & Jean Lopès de Valde Maſſo, ſes penſionnaires en Caſtille, que Marie & Maximilien négocioient avec Ferdinand; & que celui-ci conſentoit à quitter l'alliance de la France, pourvû qu'on lui fît les mêmes avantages. Il ſçut de plus que Fer-

dinand avoit dessein de marier avec le prince de Galles sa fille Isabelle, princesse des Asturies, quoiqu'elle eût été promise au prince de Capoue fils de Ferdinand roi de Naples. On demandoit seulement à Edouard qu'il fournît au roi de Castille des secours contre la France & le Portugal. L'habileté du Roi rompit toutes les mesures de ses ennemis. D'ailleurs il n'y avoit point de puissance qui ne craignît d'avoir affaire contre lui, depuis la mort du duc de Bourgogne. Ses armes le faisoient redouter au-dehors, les exemples qu'il avoit faits du connétable de S. Pol & de plusieurs autres, contenoient les mécontens; & l'exécution qu'il fit faire cette année du duc de Nemours, acheva d'étouffer tout esprit de révolte.

1477.

Jacques d'Armagnac duc de Nemours, étoit fils de Bernard d'Armagnac comte de la Marche & de Perdriac, qui avoit été gouverneur de Louis XI. Ce Prince par reconnoissance pour le pere, avoit comblé le fils de bienfaits. Il lui avoit fait épouser sa cousine fille du comte du Maine; lui avoit confié le commandement de ses armées, & l'avoit décoré du titre

de Duc & Pair : grace d'autant plus
1477. singuliere qu'on ne l'avoit encore accordée qu'à des Princes du sang, & même à un assez petit nombre. Le duc de Nemours ne paya le Roi que d'ingratitude. Il se déclara des premiers dans la guerre du Bien Public. On trouve dans une chronique manuscrite qu'il proposa à du Lau de tuer le Roi. Il se ligua avec le comte d'Armagnac, & prit le parti du duc de Guyenne; les accusateurs du Connétable & le Connétable lui-même, chargerent Nemours. Il avoit toujours besoin de grace, & n'en étoit jamais digne. Après l'avoir eue plusieurs fois, il avoit été obligé pour l'obtenir encore de renoncer aux priviléges de Duc & Pair. Depuis il fut accusé d'avoir des relations en Angleterre & avec d'autres ennemis de l'état; d'avoir proposé de faire enfermer le Roi, de tuer le Dauphin, & de partager le royaume. Le Roi lassé d'exercer inutilement sa clémence, fit arrêter le duc de Nemours à Carlat. La Duchesse qui étoit en couche, en fut si saisie qu'elle en mourut. Nemours fut amené à la Bastille, & enfermé dans une cage. Le comte de Beaujeu, le Chancelier, Boufile-le

Juge gouverneur du Rouſſillon, Montaigu & pluſieurs préſidens & conſeillers du parlement, furent nommés pour lui faire ſon procès. Lorſqu'il fut inſtruit, le Roi s'en fit rendre compte, & manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour aſſiſter au jugement. Ayant appris qu'on avoit fait ſortir le duc de Nemours de la cage où il étoit pour l'interroger, il blâma l'indulgence des juges, ordonna que le priſonnier fût interrogé dans ſa cage; qu'on lui donnât la queſtion, & fixa lui-même la forme de l'interrogatoire. 1477.

Nemours ne doutant plus de ſa perte, eut recours aux ſupplications; il implora la clémence du Roi, & lui demanda de ne pas déshonorer ſes enfans par le ſupplice honteux de leur pere. Louis XI. étoit inflexible lorſqu'il s'étoit une fois déterminé à punir; le duc de Nemours fut condamné à perdre la tête, & fut exécuté aux halles. * Jamais exécution ne ſe fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au ſupplice ſur un cheval couvert d'une houſſe noire, on tendit de noir la chambre où il ſe confeſſa; on fit un échaffaut

* Condamné le 10. Juillet, exécuté le 4. Août.

1477. neuf, quoiqu'il y en eût toujours un subsistant; & l'on mit dessous les enfans du coupable, afin que le sang de leur pere coulât sur eux. La confiscation des terres du duc de Nemours fut partagée entre ses juges & les favoris du Roi, tels que Pierre de Bourbon, Boufile-le-Juge, Lenoncourt, Commines, & plusieurs autres. Le Roi donna en même temps à du Lude les terres confisquées sur le prince d'Orange. Cette principauté fut réunie au Dauphiné, & Ancesune en fut nommé gouverneur. Louis XI. voulant prévenir les conspirations en semant la défiance entre les complices, donna un édit par lequel il déclara que tous ceux qui auroient connoissance de quelque entreprise contre le Roi, la Reine & le Dauphin, & n'en avertiroient pas, seroient réputés complices, & punis comme tels. On s'est servi pour condamner M. de Thou de cet édit, qui étoit alors généralement oublié, ignoré même de la plûpart des Juges, & que la haine d'un ministre fit revivre.

1478. Pâques le 28. de Mars. 3. Janvier. Louis traita au commencement de cette année avec Bernard de la Tour, de ses droits sur le comté de Boulogne. Philippe, duc de Bourgogne, s'en étoit

emparé en 1419. Louis l'ayant repris l'année derniere, pouvoit le garder par droit de conquête. Jamais la maison de la Tour ne l'avoit possédé; mais comme Bernard descendant par sa mere des anciens comtes d'Auvergne, avoit des droits sur ce comté; le Roi lui donna en échange celui de Lauraguais de même valeur. Quelques mois après il en fit hommage à la Vierge dans l'église de Boulogne-sur-mer, offrit un cœur d'or du poids de treize marcs, & ordonna par lettres patentes données à Hesdin au mois d'Avril, que ses successeurs feroient le même hommage avec pareille offrande. 1478.

Maximilien étant devenu par son mariage l'ennemi naturel de la France, auroit été aussi redoutable que le feu duc Charles, s'il eût été soutenu par les Anglois. Mais l'argent que Louis faisoit répandre parmi eux, y faisoit échouer toutes les sollicitations d'un prince indigent. Edouard par reconnoissance, ou plutôt par intérêt, & dans l'espérance de tirer de nouvelles contributions, envoya les chevaliers Howard & Tonstal avec le docteur Langton pour chercher les moyens de faire succéder la paix à la tréve qui venoit

1478. d'être prolongée pour un an au-delà de la vie des deux Rois.

Louis voulant pénétrer le secret des instructions de ces Ambassadeurs, chargea de cet emploi Boufile-le-Juge, qu'on nommoit le comte de Castres depuis que le Roi lui avoit donné ce comté, qui faisoit partie de la confiscation des biens du duc de Nemours. Le comte de Castres mania si adroitement l'esprit du docteur Langton, qu'il apprit que le plus grand désir d'Edouard étoit de marier la princesse Elizabeth sa fille avec le Dauphin; que Hastings favori d'Edouard étoit absolument dans les intérêts de la France; mais que plusieurs murmuroient de ce qu'on différoit trop long-temps le payement de la rançon de Marguerite.

Le Roi fit payer sur le champ dix mille écus à compte de cette rançon. Edouard, que ses plaisirs plus que ses affaires mettoient toujours dans le besoin d'argent, reçut celui-ci si à propos; & la reconnoissance des Princes est si vive dans ces occasions, qu'il manda à ses ambassadeurs de conclure la paix.

Louis n'ayant rien à craindre des Anglois, tourna ses vûes du côté des Liégeois & des Princes d'Allemagne, qu'il

tâcha d'engager dans son parti contre Maximilien. Les Liégeois n'avoient que trop présent le souvenir de leurs malheurs ; ils représentoient que leur pays étoit ruiné, & leurs villes sans défense ; que leurs terres relevoient de l'Empereur pere de Maximilien ; qu'ils avoient déja été sommés de fournir des secours à ce Prince, & que s'ils osoient se déclarer contre lui, ils seroient mis au ban de l'empire ; que la seule grace qu'ils pouvoient attendre, étoit qu'on leur permît de garder la neutralité, & que c'étoit aussi l'unique moyen de se relever de leurs pertes, & de se mettre en état de servir la France dans la suite. Le Roi ne fut pas content de cette réponse, & quoiqu'il ne fût guères en droit de rien exiger des Liégeois après les avoir abandonnés comme il avoit fait dans leurs disgraces, il leur fit dire qu'il y avoit toujours eu une étroite alliance entre les états de Liége & les Rois de France ; au lieu que les trois derniers ducs de Bourgogne avoient été les destructeurs de leur pays ; qu'ils ne pouvoient garder la neutralité ; qu'il falloit absolument qu'ils se déclarassent, & qu'ils choisissent entre sa protection & son ressentiment.

1478.

1478. Cependant le Roi convint avec le comte de Montbelliard, moyennant six mille liv. que les François seroient reçûs dans ses états. Le duc de Virtemberg donna aussi son scellé de se déclarer pour la France. Le duc Sigismond d'Autriche à qui le Roi faisoit une pension, cherchoit à la conserver sans se déclarer contre Maximilien, & vouloit pour cet effet rétablir l'intelligence entre ces Princes; *mais avant que mettre le mien*, disoit le Roi, *je veux bien sçavoir s'il sera mon ami.*

6 Fev. L'empereur Frederic écrivit dans ce même temps au Roi, une lettre dans laquelle il se plaignoit de ce que ce prince s'étoit emparé de Cambray; qu'il y avoit mis les fleurs-de-lys à la place de l'aigle impériale; qu'il étoit entré en Franche-Comté, & portoit ses armes contre des villes qui relevoient de l'empire; qu'il violoit l'alliance qui étoit de tout temps entre la France & l'empire; que lui & le duc Maximilien son fils ne désiroient que la paix; mais que si on la refusoit, il prenoit Dieu & les hommes à témoin qu'il étoit forcé à faire la guerre, & qu'il défendroit les droits de son fils, les siens, & ceux de l'empire.

Le Roi répondit à l'Empereur qu'il avoit tort de lui reprocher d'avoir violé les anciennes alliances, & encore plus de lui déclarer la guerre après tous les services que les Empereurs avoient reçûs des Rois de France ; que le devoir d'un empereur étoit de maintenir la paix entre les Princes chrétiens, & de se réunir avec eux contre les infidéles. 1478.

Ces lettres ne contenoient de part & d'autre qu'un étalage de principes vagues qui ne concilioient pas les intérêts opposés, & ne produisirent aucun effet. L'empereur, sans rompre ouvertement avec la France, fournissoit des troupes à Maximilien ; & le Roi fortifié des Anglois & des Suisses, se préparoit à soutenir ses droits, & peut-être à les régler sur ses succès.

Ce Prince ne faisant jamais la guerre que forcément, recevoit tous ceux qui recherchoient son alliance. Il rendit son amitié à Philippe de Savoye, & lui accorda des pensions considérables en lui faisant signer les articles de l'édit du mois de Décembre précédent, qui ordonnoit de donner avis de tous les complots dont on auroit connoissance. Philippe jura de servir le Roi envers &

1478. contre tous, & nommément contre Maximilien, ne réservant que la maison de Savoye.

Le Roi donna en même temps au bâtard Antoine de Bourgogne le comté d'Ostrevant, la chastellenie de Bapaume, & la ville de Bouchain. Des dons si considérables, quoique faits dans de nouvelles conquêtes, exciterent le zéle du parlement, qui sur la réquisition des gens du Roi, renouvella l'opposition qu'il avoit déja faite en 1470. aux aliénations, protestant contre tout ce que le Roi feroit au contraire.

En effet tant de libéralités ne pouvoient se faire qu'au préjudice des peuples, & obligeoient le Roi à des emprunts ou à des impositions. Il est vrai qu'excepté ses dévotions & ses offrandes, qui étoient très-onéreuses, toutes ses dépenses avoient le bien public pour objet, & sur-tout la conservation des sujets; ce qui a fait dire à Molinet, historien du duc Maximilien, que Louis aimoit mieux perdre dix mille écus, que de risquer la vie d'un archer.

Ce Prince voulant que toutes ses entreprises parussent fondées sur un droit,

compris qu'il ne pourroit pas étendre aussi loin qu'il l'auroit désiré, celui de réversion à l'égard de plusieurs provinces ; c'est pourquoi il imagina d'attaquer la mémoire du feu duc Charles, & de lui faire son procès pour crime de rébellion & de félonie. Comme il s'agissoit des pairies de Bourgogne, de Flandre & d'Artois, le Roi pour s'appuyer d'abord d'une apparence de modération, fit offrir au duc & à la duchesse d'Autriche de s'en rapporter au jugement des Pairs, juges naturels de cette question. On cita pour exemples les procès entre le roi Philippe le Hardi & Charles roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse comte de Poitiers ; entre Charles le Bel & Eude duc de Bourgogne, à cause de l'appanage de Philippe le Long, dont Eude prétendoit que sa femme fille de ce Roi, devoit hériter ; entre Charles V. & Philippe duc d'Orléans.

1478.

Le Roi proposoit au Duc & à la Duchesse de se trouver à l'assemblée, ou d'y envoyer des personnes en leur nom pour défendre leurs droits. Le Pape, le roi des Romains, & les électeurs de l'Empire, étoient invités d'y

1478. envoyer des ministres, pourvû que l'affaire fût jugée en France; parce que les loix du royaume ne permettoient pas qu'elle le fût ailleurs.

Ces offres ayant été rejettées, comme on devoit s'y attendre, on commença à procéder criminellement contre la mémoire du feu duc Charles. Les choses furent reprises de fort loin. On rappella tout ce qui s'étoit passé sous les rois Charles VI. & Charles VII. le meurtre du duc d'Orléans, l'entrée des Anglois en France, les alliances des ducs de Bourgogne avec eux, la proscription du Dauphin, les incendies, les massacres, & toutes les horreurs ausquelles le royaume avoit été en proie. On passa à la guerre du Bien Public, aux traités de Conflans & de Péronne. On insista particuliérement sur la perfidie qui avoit donné lieu à ce dernier; & l'on fit voir que le Duc avoit violé sa parole. On représenta le procès-verbal de ce qui s'étoit passé à Péronne, avec le sauf-conduit envoyé au Roi par le duc Charles. Il est à propos de remarquer qu'on en a trouvé l'original, assez différent de la lettre qui est insérée dans le procès-verbal. Voici la copie transcrite sur l'original même.

21. Mai.

Monsieur, très humblement en votre bonne grace je me recommande, vous remerchiant, Monsieur, du Cardinal (Balue) *qu'il vous a plû m'envoyer; lequel m'a dit le desir qu'avez de me voir, dont, Monsieur, en toute humilité je vous remerchie, auquel sur cette matiere & autres je l'y déclare mon intention, comme par l'y le pourrez, s'il vous plait, sçavoir, & pourrez sûrement venir, aller, & retourner, vous suppliant, Monsieur, qu'il vous plaise recevoir du Cardinal lesdites matieres par la maniere que je l'y ai baillé; laquelle il vous déclarera. Monsieur, je prie à Dieu qu'il vous doint bonne vie & longue. Ecrit de la main de votre très-humble & très-obéissant sujet.* 1478.

CHARLES.

La lettre énoncée dans le procès-verbal, est différente de celle qu'on vient de lire, en ce que le sauf-conduit y est prononcé en termes beaucoup plus forts & plus précis que dans la premiere. *Je vous jure & promets*, dit le Duc, *par ma foi & sur mon honneur, que vous pouvez venir demourer & séjourner, & vous en retourner sûrement à votre bon plaisir toutes fois qu'il vous plaira, franche-*

ment & quittement, ſans ce qu'aucun
1478. *empêchement de ce faire ſoit donné à vous ni à nuls de vos gens par moi, ne par autre, quelconque cas qui ſoit ou puiſſe avenir : En témoin de ce, j'ai écrit & ſigné cette cédule de ma main. En la ville de Péronne le huitiéme jour d'Octobre l'an 1468. Votre très-humble & très-obéiſſant ſujet,* CHARLES.

Antoine & Baudoüin, bâtards de Bourgogne, Antoine & Philippe de Crevecœur, Bitche & Fery de Cluny, certifierent que cette derniere lettre étoit de la main du duc de Bourgogne. Bitche ajouta qu'il l'avoit vû écrire, & que ce fut lui qui la donna au porteur. Il faut donc que ce prince en ait écrit deux ſur le même ſujet, ce qui n'eſt guères vraiſemblable, ou que celle qu'il envoya ne fût pas conforme à ſa minute, ou que cette derniere ait été fabriquée. Un procès fait avec tant de paſſion & d'animoſité que celui-ci, rend un peu ſuſpectes les piéces qu'on y emploie.

Quoique le duc Charles eût ſujet de ſe plaindre du Roi, il eſt certain qu'il viola le droit des gens à Péronne. Dans les crimes qu'on lui reprochoit, on appuyoit ſur ceux qui pou-

voient rendre sa mémoire odieuse. On avançoit qu'il avoit été complice d'Ithier, de Hardi, du Connétable, & du duc de Nemours. Le duc de Bourgogne avoit eû assez de part à plusieurs de ces crimes, pour donner lieu aux suppositions qu'on pouvoit ajouter à la réalité. On formoit aussi des accusations si outrées, qu'elles ne pouvoient qu'affoiblir celles qui étoient les mieux fondées. On faisoit par exemple un crime à la Duchesse, des lettres qu'elle avoit écrites aux Etats de Bourgogne après la mort de son pere, & d'avoir recherché l'alliance des Suisses, comme s'il n'étoit pas permis à une Princesse souveraine de faire les traités qu'elle juge à propos.

1478.

Tandis qu'on instruisoit ce procès, le Roi étoit sur la frontiere, & cherchoit à gagner les gouverneurs des places. Mais pour ne pas se renfermer uniquement dans la négociation, il fit investir Condé qui couvroit Valenciennes, dont il auroit bien voulu se rendre maître, afin d'assurer ses conquêtes dans le Haynaut. Mingoual défendoit la place avec trois cens hommes de bonnes troupes. Le Roi en fit le siége, & chargea Mouy de couper la

communication de Valenciennes; pré-
1478. caution inutile, parce que la haine qui étoit entre Mingoual & Galiot, gouverneur de Valenciennes, suffisoit pour les empêcher de se secourir réciproquement. Les peuples ne sont que trop souvent les victimes de ces petits intérêts personnels. La place fut bientôt forcée de capituler. Plusieurs Allemands passerent au service du Roi, mais jamais on ne put corrompre la fidélité de Mingoual, qui se retira auprés de Maximilien. Le Roi conserva les privilèges de la ville, la fit réparer, y mit garnison, & en partit le même jour.

Les châteaux de Trelon & de Bossu se rendirent à la premiere sommation. La consternation se répandoit dans le pays, & les conquêtes auroient été poussées fort loin si Maximilien, n'eût promptement assemblé son armée. Les partis courans alors de part & d'autre; les avantages devinrent à peu près égaux, ce qui rendoit le pays encore plus malheureux. Bossu & Trelon furent repris. Les François abandonnerent & brûlerent le Château-de-ville. Le Roi craignant que Maximilien n'en voulût à Condé, donna ordre à Mouy d'assembler tous les habitans dans l'église prin-

cipale, sous-prétexte de rendre graces à Dieu d'une victoire remporrée. Pendant ce temps-là, le soldat pilla la ville, chargea le meilleur butin sur des bâteaux, & brûla le reste. La garnison de Mortagne en usa avec autant de perfidie. 1478.

Galiot sortit de Valenciennes avec huit mille hommes, & fit une course jusqu'aux portes du Quesnoy. Dammartin irrité de cette bravade, tomba sur les ennemis, & les poussa jusqu'à la vûe de Maximilien. Ce Prince étonné d'une action si hardie, envoya le comte de Chimay faire des propositions de paix. Le Roi qui comptoit encore plus sur sa négociation que sur ses armes, reçut favorablement Chimay. D'ailleurs les Vénitiens étoient devenus suspects par la paix qu'ils venoient de faire avec Sigismond duc d'Autriche. Les Suisses paroissoient jaloux des conquêtes du Roi; & la Duchesse douairiere de Bourgogne ne cessoit de solliciter son frere Edouard IV. de se déclarer contre les François. Edouard n'en avoit aucune envie, mais il se servoit de la conjoncture pour tirer continuellement de l'argent de France.

1478. Toutes ces circonstances inspirerent au Roi un désir sincère de faire la paix. Depuis qu'il étoit entré dans Cambray, les habitans avoient été si contens de la maniere dont ils étoient gouvernés, que de leur propre mouvement, ils avoient passé un acte par lequel ils déclaroient qu'autrefois ils étoient du royaume de France; qu'ils étoient alors traités avec justice & bonté; que depuis qu'ils en avoient été séparés, ils avoient été exposés à toutes sortes de violences, sans avoir jamais été secourus par les Empereurs; que pour ces raisons ils se remettoient sous la souveraineté du Roi.

Louis voulant reconnoître la bonne volonté de Cambray, & satisfaire en même-temps aux plaintes de l'Empereur, ordonna que l'on remît l'aigle impériale partout où l'on avoit mis les fleurs-de-lys, & rendit aux habitans leur liberté, sans autre condition de leur part que de garder la neutralité, & de reconnoître toujours sa jurisdiction & son droit. Le Roi convint ensuite avec Chimay d'une tréve de dix jours qui fut prolongée pour un an. (10 Juin.)

Louis promit par ce traité de rendre à Maximilien tout ce qu'il avoit pris

pris dans le Haynaut & la Franche-Comté ; que la liberté du commerce seroit rétablie ; & que chacun joüiroit paisiblement de ses biens. On comprit dans la tréve presque tous les Princes & États de l'Europe, sans faire mention du pape. Les conservateurs devoient s'assembler tous les quinze jours alternativement sur les terres de France & de Flandre, pour décider les différends qui pourroient naître à l'occasion de la tréve. Chacune des parties nomma en même-temps six arbitres pour travailler à la paix avec pouvoir de choisir un sur-arbitre dans six mois, s'ils ne pouvoient s'accorder. A peine la tréve fut-elle signée, que le Roi fit évacuer le Quesnoy, Bouchain, Tournay & plusieurs autres villes dont la plûpart des habitans regrettoient la domination Françoise.

1478.

Chaumont d'Amboise qui commandoit en Bourgogne, n'ayant pas eu d'abord connoissance de la tréve, prit Seure, Verdun, Mont-Saugeon, & assiégea Beaune qui s'étoit révoltée. Simon de Quingey, Guillaume Vaudray & Cottebrune assembloient des troupes pour la secourir, & avoient déja surpris Verdun ; mais Chaumont

les attaqua avant qu'ils s'y fussent for-
1478. tifiés, les fit prisonniers, & tailla en piéces huit cens Suisses ou Allemands qu'ils avoient avec eux. Il retourna tout de suite devant Beaune, & la força de se rendre à des conditions très-dures. Tous les vins furent saisis, & les habitans payerent encore quarante mille écus pour se racheter du pillage total.

Le Roi ayant appris que le Berry étoit sur le point de se révolter, y envoya du Bouchage avec le pouvoir le plus absolu, & tout fut soumis. Du Bouchage s'étoit déja acquitté avec succès de plusieurs commissions pareilles. Quand Louis XI. se déterminoit à rendre quelqu'un dépositaire de son autorité, il la lui confioit sans limites, de peur que l'irrésolution & le temps de demander & d'attendre des ordres, ne fissent échouer les entreprises.

Nous avons vû avec quelle légéreté le Prince d'Orange avoit pris & quitté le parti du Roi. L'arrêt rendu contre lui ne laissoit pas de l'inquiéter : il entreprit, pour s'y soustraire par une révolution, de faire empoisonner le Roi, & chargea de ce crime un nommé Jean Renond. Cet homme ayant été valet

à Lyon d'un facteur des Médicis, avoit pris la route de Florence pour y tenter fortune par le moyen de son ancien maître. Il fut arrêté en chemin & conduit à Saint Claude où commandoit Erbains. Celui-ci l'envoya au prince d'Orange, qui après l'avoir questionné & fait examiner par le bâtard d'Orange, reconnut que c'étoit un homme déterminé, cherchant à faire fortune, incapable d'avoir horreur d'un crime, & hardi à le commettre. Il le prit en particulier, & le fit jurer sur les Evangiles qu'il exécuteroit tout ce qui lui seroit commandé: comme si les sermens pouvoient obliger au crime; ou que les scélérats ne dussent respecter que ceux qu'il n'est pas permis de remplir. Renond aussi peu scrupuleux sur les sermens que sur le crime, & avide de la récompense, fit tout ce qu'on exigea de lui. Le prince d'Orange lui dit alors que le Roi après avoir entendu la Messe, avoit coutume de baiser les coins de l'autel, & qu'il falloit les frotter d'une liqueur empoisonnée. Renond prit le poison, & se disposoit à partir, lorsque le prince d'Orange fit part du projet à Erbains. Celui-ci lui dit qu'il avoit eu tort

1478.

1478. de se fier à un François, & qu'il avoit un homme plus sûr, pourvû qu'on ensevelît le secret, en faisant périr Renond. Il fut aussi-tôt arrêté & conduit à Salins; mais il trouva le moyen de se sauver, & se rendit à Bourges par des chemins détournés. Il se fit présenter au Roi, lui fit le détail de ce qu'on vient de voir; & pour le toucher par un endroit sensible, ajouta qu'ayant fait un vœu dans sa prison à Notre-Dame du Puy & à Saint Jacques, les fers étoient à l'instant tombés de ses mains. Il s'étendit fort sur ce prétendu miracle, discours aussi familier aux scélérats que le crime même.

Le Roi le fit conduire au Parlement avec une lettre conçûe en ces termes:

Nos amés & feaux, le Prince de trente deniers nous a voulu faire empoisonner; mais Dieu, Notre-Dame & Monsieur S. Martin nous en ont préservé & gardé comme vous verrez par le double des informations que vous envoyons, afin que vous la fassiez lire la salle ouverte devant tout le monde, & que chacun connoisse la grande trahison & mauvaiseté dudit Prince. Donné à Cambrai le sixiéme jour de Juin.

La Cour fit lire à la barre de la Grande-chambre toutes les informations ; & rendit public le crime du prince d'Orange, qu'elle avoit déja condamné à mort. 1478.

Ce fut peut-être en action de graces de la découverte de cette conspiration, que le Roi fit à son retour tant de dépenses en dévotions. Il fit ramasser jusqu'à deux mille marcs d'argent pour en faire un treillis autour de la chasse de S. Martin, & rebâtir l'église de la Victoire près de Senlis.

La dévotion de ce Prince qui alloit quelquefois jusqu'à la superstition, ne l'empêcha jamais de maintenir les droits de sa couronne. Quand il en étoit question, il ne se piquoit plus d'une dévotion puérile ; il conservoit des égards extérieurs pour les ministres de l'Eglise, mais il ne leur permettoit pas de passer les limites de leur pouvoir. On lui porta des plaintes contre certains religieux mendians soi disans inquisiteurs de la foi, qui vexoient extrêmement ses sujets des montagnes de Dauphiné. Il fit défendre à ces audacieux moines d'inquiéter ses sujets, se réservant à lui & à son conseil ces sortes de matieres.

1478. La justice & la fermeté de Louis XI. éclaterent encore davantage dans l'affaire des Médicis dont il prit la défense contre le Pape.

La famille des Médicis étoit la plus puissante qu'il y eût à Florence. Côme de Médicis surnommé le Grand lui donna un nouvel éclat; il étoit Gonfalonier & presque souverain de la république. Il devoit ses richesses au commerce, son autorité à ses richesses, & sa considération à l'usage qu'il faisoit de l'un & de l'autre. Défenseur des malheureux, protecteur des lettres, * il étoit supérieur à la plûpart des Princes, puisqu'il étoit un grand homme.

Sa fortune & sa vertu exciterent l'envie. Le malheur manquoit à sa gloire; ses ennemis la rendirent parfaite. Il fut banni de Florence; mais bien-tôt les besoins de l'Etat le firent rappeller, & son autorité fut plus grande que jamais, parce qu'elle devint nécessaire. Elle passa à son fils Pierre, & ses petits-fils Laurent & Julien la soutinrent avec dignité.

* Côme de Médicis recueillit tous les hommes connus par leurs talens qui sortirent de la Gréce après l'invasion des Turcs. C'est par l'Italie que les sciences, les lettres & les arts sont parvenus jusqu'à nous.

Les ennemis de Médicis étoient plus cachés que détruits. Les Pazzi & les Salviati qui étoient après eux les plus considérables dans l'état, ne cherchoient qu'une occasion de les détruire. La famille des Pazzi étoit très-nombreuse; ils s'étoient souvent alliés avec les Médicis, & Blanche sœur de Laurent & de Julien, étoit actuellement mariée avec Guillaume Pazzi; mais les liens du sang ne forment pas toujours ceux de l'amitié, & ne prévalent jamais contre l'ambition. Le comte Jérôme de la Rovere neveu du Pape, se plaignoit que les Médicis l'avoient empêché d'être seigneur d'Imola, & se ligua avec leurs ennemis. Après avoir long-temps cherché ensemble les moyens de les perdre, ils n'en trouverent point d'autre que de les assassiner. L'exécution de ce projet étoit extrêmement difficile; il falloit tuer les deux freres dans un même instant & au milieu d'un peuple dont ils étoient chéris. 1478.

Les Pazzi & François Salviati, Archevêque de Pise, chefs de la conjuration, y engagerent tous ceux qui par leur inquiétude, leur misère ou leurs crimes désiroient une révolution.

1478\. Tels étoient Bandini, Bagnioni, Maffei, Poggio fils du fameux Poggio, Monte-fecco, & quantité d'autres. Les conjurés fixerent l'exécution de leur dessein au Dimanche 26. d'Avril; le lieu étoit l'Eglise, & le signal l'élévation de l'Hostie. Tant de circonstances respectables firent horreur à Monte-secco qui étoit soldat; il refusa d'y prêter sa main: Bagnioni qui étoit prêtre prit sa place, & se chargea de tuer Laurent dans le temps que François Pazzi & Bandini poignarderoient Julien son frere.

Tout étoit disposé pour ce forfait. Laurent de Mécicis étoit déja à l'Eglise; l'office commençoit. Pazzi & Bandini impatiens de ne pas voir arriver Julien, allerent le chercher, & l'amenerent avec eux.

Les deux Médicis prirent leurs places: l'archevêque de Pise ne doutant plus du succès, sortit avec Poggio & quelques conjurés pour s'emparer du palais & s'assurer des Magistrats. Soit hazard, soit soupçon, à peine furent-ils entrés que les portes furent fermées sur eux. Dans ce même-temps les assassins qui étoient dans l'Eglise se jetterent sur les Médicis: Bandini & Pazzi

poignarderent Julien; mais Laurent se défendit contre Maffei & Bagnioni, & se réfugia dans la sacristie avec le secours de quelques amis, & sur-tout d'un homme qu'il avoit tiré de prison depuis deux jours, & qui lui sauva la vie au péril de la sienne. 1478.

On ne peut représenter le désordre & les clameurs du peuple qui étoit dans l'Eglise; chacun craignoit pour sa vie. Jacques Pazzi chef de cette famille monte à cheval, & court par la ville en criant: vive le peuple & la liberté; personne ne se joint à lui; la consternation tient les esprits en suspens. Bientôt les amis des Médicis reprennent courage; ils retirent Laurent de son asile, & le conduisent chez lui en triomphe. On fit main-basse sur les conjurés; ceux qui étoient dans le palais voyant ce qui se passoit dans la ville, s'unirent à la vengeance publique; & pour se signaler, pendirent à une fenêtre l'archevêque de Pise & Poggio; François Pazzi fut arrêté & subit le même sort. Le cardinal de la Rovere, petit neveu du Pape, eut peine à échapper à la fureur du peuple, & ne dut son salut qu'à la crainte qu'inspiroient deux mille hommes que le Pape

1478. avoit fait avancer pour soutenir la conjuration. Les troupes voyant que l'entreprise avoit échoué, s'en vengerent en faisant le dégât dans la campagne, & le peuple usoit de représailles sur tous ceux qu'il soupçonnoit d'être du parti des Pazzi.

Le roi de Naples s'étant joint au Pape dans l'espérance de profiter de la confusion de la république, les Florenrentins imploroient du secours de tous côtés, & envoyerent en France Gui & Antoine Vesnucci.

Le Roi craignit d'abord de s'engager dans les guerres d'Italie. Sanseverin voulant lui persuader de profiter des troubles pour y faire des conquêtes, Louis répondit que toutes les conquêtes éloignées étoient toujours onéreuses & jamais utiles à la France. Cependant le Pape porta ses entreprises à un tel excès, que le Roi fit passer Commines à Milan, afin d'engager la Duchesse à se joindre à lui & aux Vénitiens pour pacifier ces troubles. La Duchesse envoya trois cens hommes d'armes qui arriverent à propos pour soutenir les Florentins qui étoient vivement pressés par les troupes du Pape & du roi de Naples.

L'arrivée de l'ambaſſadeur de France, & l'intérêt que le Roi paroiſſoit prendre à l'état de Florence donnerent beaucoup d'inquiétude au Pape. Le Cardinal de Pavie lui écrivit à ce ſujet : on voit par ſa lettre que la politique de la Cour de Rome a toujours été la même. Le Cardinal marque expreſſément » Qu'il faut uſer de remiſe » avec l'ambaſſadeur du Roi ; que s'il » eſt dangereux d'offenſer ce Prince, » il ne l'eſt pas moins de paroître effrayé » & d'abandonner l'entrepriſe ; que lorſ- » qu'on ſera obligé de répondre, on » doit uſer de termes vagues, & re- » préſenter qu'il eſt étonnant qu'un » Roi ſi ſage qui a paru ſi attaché au » S. Siége, ſe ſoit laiſſé ſurprendre en » ajoutant foi à des impoſtures. Si l'on » entre dans la diſcuſſion du fait, ajoute » le Cardinal, on juſtifiera la conduite » du Pape, en faiſant voir qu'il n'a pû » ſe diſpenſer de châtier les Floren- » tins qui ont fait mourir tant d'eccléſiaſtiques ; que ſa Sainteté ſe feroit » contentée d'un ſigne de repentir ; » mais qu'ils ſont endurcis dans le cri- » me, & tombés dans l'héréſie ; qu'on » eſt ſurpris que le Roi communique » avec eux ; que néanmoins ſa Sainteté 1478.

» veut bien avoir égard à la priere d'un
1478. » si grand Roi, mais que l'affaire est » trop importante pour ne pas consulter le sacré collége ; qu'il ne peut pas » l'assembler si-tôt, à cause de l'absence » ou de l'éloignement de plusieurs Cardinaux ; que les Ambassadeurs peuvent demeurer tranquilles, & qu'on » les fera avertir aussi-tôt qu'on pourra » tenir une congrégation ».

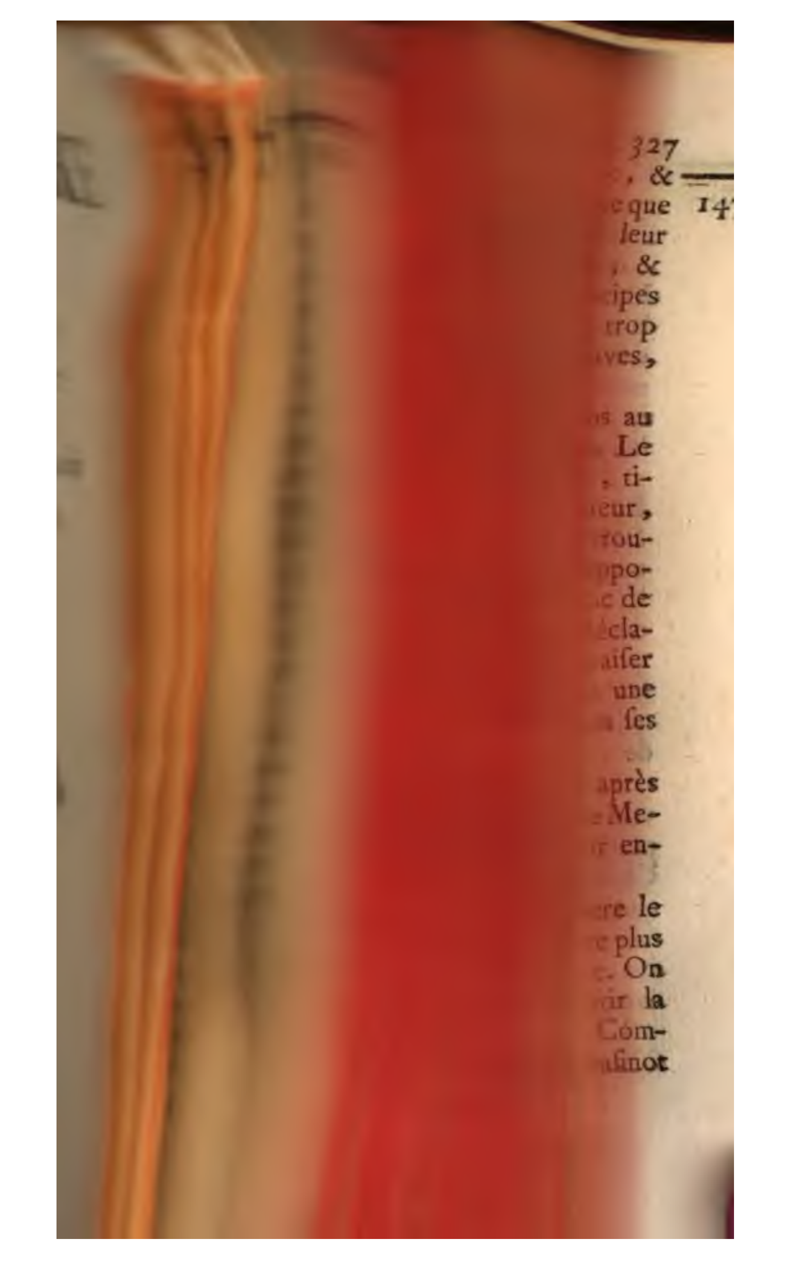
Le Pape suivit le conseil du cardinal de Pavie ; mais le Roi prit cette affaire avec chaleur, & fit sentir à l'Empereur, au duc de Baviere, & à la plûpart des Princes, l'intérêt commun qu'ils avoient à venger les Florentins, afin de prévenir par le châtiment de cette conjuration, celles qu'on pourroit former contre eux. Il convoqua un concile national, défendit tout commerce avec la Cour de Rome, & l'entrée du Royaume à ceux qui avoient eu part à l'assassinat des Médicis.

Le Pape se plaignit à l'Empereur de la protection que le Roi accordoit aux Médicis, & insista particulierement sur l'article du Concile qui le choquoit plus que toute autre chose. Il se récrioit contre l'injure qu'il prétendoit que le Roi faisoit au saint Siége, &

prioit l'Empereur de représenter à ce Prince le tort qu'il avoit de préférer les intérêts d'un marchand à ceux de Dieu & de l'Eglise. 1478.

Sixte en attendant qu'il eût des forces plus réelles, lançoit des excommunications contre les Florentins, qu'il traitoit de rébelles & d'hérétiques, parce qu'ils ne s'étoient pas laissés égorger par une troupe de scélérats, & qu'ils osoient défendre leur liberté contre lui. Quoiqu'il fît beaucoup valoir les intérêts de Dieu & de l'Eglise, on n'en appercevoit que de purement humains & même de fort injustes. Il n'avoit pas moins de tort dans le mépris qu'il affectoit pour les Médicis qu'il traitoit de marchands, lui dont l'origine étoit si obscure, qu'il avoit eu le choix de ses parens : on prétendoit qu'il avoit été pêcheur, & qu'il avoit engagé les Roveres par ses bienfaits à l'associer à leur famille. Il auroit dû, autant par amour propre que par justice, avoir plus d'égards pour les hommes qui s'élévent eux-mêmes. Les Médicis ont peut-être été plus utiles à leur patrie dans le temps où le Pape les traitoit de marchands, que lorsqu'ils sont devenus Princes.





, &
que
leur
&
cipes
trop
ves,

s au
Le
, ti-
eur,
rou-
ppo-
c de
écla-
aiser
une
ses

après
Me-
en-

re le
plus
On
ir la
Com-
asinot

Sixte osa encore avancer dans l'in-
1478. struction d'un de ses Nonces, qu'il étoit prêt d'assembler un Concile, pourvû que les Rois voulussent y rendre compte eux-mêmes de leur conduite & de leurs entreprises sur l'Eglise. Louis tout pieux qu'il étoit ou qu'il affectoit de le paroître, étoit également instruit & jaloux de ses droits. Ennuyé des remises du Pape, il indiqua le Concile à Lyon. On écrivit alors sur l'utilité d'un Concile national, & l'on fit voir que la discipline ecclésiastique n'étant pas uniforme par-tout, il étoit nécessaire que les Prélats d'un même Etat s'assemblassent de temps en temps sous l'autorité du Souverain pour constater & maintenir la pureté de la doctrine & des mœurs. Le Roi protesta en plein Conseil de sa vénération pour le Pape & pour le saint Siége; mais il déclara en même-temps qu'il croyoit qu'il étoit du bien de l'Eglise & de l'Etat d'assembler un Concile général, & qu'il vouloit que les Prélats, Abbés, Chapitres & Universités du Royaume s'y disposassent par un Synode national.

L'assemblée fut commencée à Orléans & continuée à Lyon l'année suivante. Ce fut là qu'on renouvella les

decrets du concile de Constance, &
particulierement celui qui prononce que 1478.
les Conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, & que le Pape leur est soumis. Principes trop connus pour être rappellés, trop constans pour avoir besoin de preuves, & sur lesquels je n'insisterai pas.

Le Roi fit sçavoir ses intentions au Pape & aux autres princes d'Italie. Le Pape, suivant son premier projet, tiroit toujours les choses en longueur, & s'appliquoit sur-tout à jetter le trouble dans les états qui lui étoient opposés. Il souleva Gènes contre le duc de Milan, engagea les Suisses à lui déclarer la guerre, & feignit pour appaiser le Roi, d'accorder aux Médicis une tréve qu'il gardoit ou violoit selon ses intérêts & les circonstances.

Commines revint de Florence après y avoir résidé un an. Laurent de Medicis remercia le Roi de lui avoir envoyé un ministre si sage.

Les différends qui étoient entre le Roi & Maximilien, étoient encore plus intéressans que ceux de Florence. On devoit s'assembler pour convertir la tréve en une paix durable. Les Commissaires étoient nommés, & Cousinot

1478. avoit rassemblé toutes les piéces qui concernoient les droits du Roi sur les états du duc de Bourgogne.

Sigismond d'Autriche, attaché à Maximilien par le sang, & au Roi par la reconnoissance, désiroit ardemment de rétablir l'union entre ces Princes; mais n'ayant aucun crédit ni sur l'un, ni sur l'autre, ses efforts étoient plus louables qu'utiles.

Le congrès fut indiqué à Boulogne. Le Roi nomma le Procureur général S. Romain, & Halley avocat général, tous deux fort instruits du droit public, pour ses plénipotentiaires. Avant de partir, ils déclarerent au parlement que quelqu'accommodement qu'ils pussent faire, ils protestoient d'avance de nullité de tout ce qu'ils accorderoient de contraire aux droits du Roi.

Les commissaires de Maximilien ouvrirent les conférences par établir la possession des biens dont joüissoit le duc Charles au jour de sa mort. Ils soutinrent que cette possession étoit un titre suffisant pour exiger que le Roi se désistât de ses prétentions, & rendît tout ce qu'il avoit pris depuis la mort du Duc.

Les plénipotentiaires du Roi opposoient à ces demandes que les loix du

royaume défendent toute aliénation du domaine, & réunissent faute d'hoirs mâles tout ce qui a été donné à titre d'appanage. Ils soutenoient que les ducs de Bourgogne n'avoient pû posséder autrement ce duché, & que le comté y ayant été uni, n'en pouvoit être séparé. Que toute pairie étoit réversible à la Couronne; & sur ce principe ils demandoient la Flandre. On ne pouvoit pas non plus disputer au Roi Lille, Douay & Orchies, puisque Charles V. n'avoit cédé ces places au duc Philippe que pour lui & ses enfans mâles. A l'égard du comté de Boulogne, outre que le duc de Bourgogne l'avoit usurpé, le Roi le possédoit à titre de conquête, & de plus avoit acheté les droits de la maison de la Tour. Les ministres de Maximilien avouerent qu'ils n'étoient pas en état de répondre sur tous les articles, & demanderent du temps pour s'instruire; ainsi le congrès fut rompu au bout de trois mois. 1478.

Le Roi entretenoit toujours l'alliance avec l'Angleterre. La moitié de la rançon de la reine Marguerite étoit déja payée. Charles de Martigny évêque * d'Elne, & la Tissaye ambassadeurs

* Cet évêché a été transféré à Perpignan.

de France auprès d'Edouard, lui re-
1478. présenterent que la duchesse douairiere de Bourgogne ne cessoit de favoriser les ennemis du Roi. Que c'étoit sur les terres qui lui avoient été cédées pour son douaire, que s'assembloient les troupes du duc d'Autriche. Que l'on consentoit à donner encore à cette Princesse le revenu de Chaveins & de la Parriere, à condition qu'elle tiendroit ces terres du roi, & qu'elle cesseroit d'être son ennemie.

L'Evêque d'Elne proposa ensuite de prolonger pour cent ans après la mort des deux Rois, la tréve qu'ils avoient conclue pour leur vie, & de continuer chaque année pendant tout ce temps, le payement des cinquante mille écus stipulés par le traité d'Amiens.

Edouard goûtoit assez ces propositions; mais ce qu'il avoit le plus à cœur, étoit le mariage de sa fille Elisabeth avec le Dauphin. Il chargea Tonstal & Langton ses ambassadeurs, de demander qu'on fît les fiançailles. Secondement, que si Elisabeth venoit à mourir, on fît le mariage de Marie sa sœur avec le Dauphin. Troisiémement, qu'Elisabeth étant âgée de douze

ans, & nubile, pût jouir de son douaire de soixante mille livres, puisque le retardement ne venoit pas d'elle. Le Roi fit répondre à Edouard qu'il ne désiroit rien tant que l'accomplissement du mariage du Dauphin avec la Princesse. Qu'on ne pouvoit prendre trop de sûretés pour ce mariage; & qu'il falloit demander les dispenses, afin que la princesse Marie épousât le Dauphin si Elisabeth venoit à mourir. Quant au douaire qu'on demandoit dès le moment présent, le Roi proposa l'affaire à son conseil, qui répondit tout d'une voix que le douaire ne pouvoit être acquis que par la consommation du mariage, & qu'il n'avoit jamais été porté par le contrat que ce payement dût s'anticiper. 1478.

Quoique la réponse du Roi fût très-raisonnable, il fut obligé, pour lui donner plus de poids, de payer à Edouard dix mille écus à compte sur la seconde moitié de la rançon de la reine Marguerite. L'argent levoit ordinairement les scrupules d'Edouard. Nous verrons dans la suite ce qui fit manquer le mariage du Dauphin avec Elisabeth.

Louis voulut faire cette année un arrangement au sujet des comtés de

1478. Roussillon & de Cerdagne. Il avoit déja marié toutes les sœurs du feu duc de Savoye ; il maria encore cette année Anne, fille d'Amédée & d'Yolande de France, avec Frederic prince de Tarente, second fils de Ferdinand roi de Naples. Le Roi promet par le contrat de donner à Frederic en considération de ce mariage, le Roussillon & la Cerdagne, pourvû qu'on puisse en obtenir l'agrément des rois d'Arragon & de Castille, sinon le Roi lui donnera une terre érigée en comté, de la valeur de douze mille livres de rente. Le Roi de Naples s'engage de donner à son fils deux cens mille ducats, qui seront employés à l'achat d'une terre dans le Royaume.

1 Sept.

Zurita en recherchant les motifs de cette alliance, prétend que Louis espéroit par le moyen du roi de Naples engager Mathias roi de Hongrie à continuer la guerre contre l'Empereur, qui ne pourroit plus donner de secours à son fils Maximilien. Il n'y a pas d'apparence que ce fût là le motif du Roi, puisque dans ce temps-là même le Pape fit la paix entre Mathias & Frederic. On pourroit croire que le Roi prévoyant par ses infirmités qu'il

mourroit avant la majorité de son fils, & ne voulant pas lui laisser une source de guerres continuelles aimoit mieux remettre le Roussillon & la Cerdagne à une personne tierce, qu'au Roi d'Arragon, contre qui il les disputoit depuis si long-temps ; mais le Roi d'Argon refusoit de consentir à cet arrangement. Ferdinand son fils roi de Castille, s'y prêtoit plus volontiers. Il étoit en guerre avec le Portugal, & craignoit la diversion que la France pouvoit faire du côté du Roussillon. 1478.

Mendoza dit le cardinal d'Espagne, abbé de Fescamp, entreprit d'être médiateur entre les rois de France & de Castille. Il leur fit comprendre que le Roussillon étoit un foible objet en comparaison de leurs intérêts présens ; qu'ils devoient se réunir & s'occuper de l'affaire la plus importante, qui étoit pour Louis de soutenir ses droits sur la succession de Bourgogne, & pour Ferdinand de s'affermir sur le trône de Castille.

Après bien des conférences, on convint que le Roi garderoit les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu deux cens cinquante mille écus, ou qu'il payeroit

1478. pareille somme si on consentoit à les lui céder ; que cependant il y auroit une tréve de trois mois, dans laquelle seroit compris le Roi d'Arragon. Ce prince parut très-mécontent de ce traité, il reprocha à son fils de se relâcher de ses droits, & lui dit que Louis étoit sûr de l'avantage toutes les fois qu'on entroit en négociation avec lui. Ferdinand fit entendre à son pere qu'il cédoit au temps, mais qu'il saisiroit la premiere occasion de rentrer dans le Roussillon.

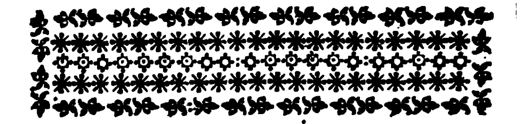
Le roi d'Arragon accepta la tréve, qui fut fort mal observée. Bac & Callard s'étant fortifiés dans le château de Roquebrune, faisoient des courses dans le Roussillon, dans le Lampourdan, & jusqu'en France, ce qui fit dire au Roi qu'il ne suffisoit pas de faire la paix avec le roi de Castille, si elle n'étoit signée par les rois Bac & Callard.

9 Oct. La paix succéda à la tréve, & fut signée à S. Jean de Luz. Louis promit de n'assister directement ni indirectement Alphonse roi de Portugal, Jean son fils, ni Jeanne, que les Espagnols appelloient communément la Bertranne, parce qu'ils prétendoient

qu'elle étoit fille de Bertrand de la Cueva. Ferdinand & Isabelle renoncerent à l'alliance de Maximilien. 1478.

L'évêque de Lombez, Odet Daidie, & Souplainville, après avoir signé le traité de paix pour le Roi, furent chargés de convenir avec les commissaires de Castille des réparations des dommages que la guerre avoit causés. Peu de temps après, (19 Janvier 1479.) Jean II. roi d'Arragon, mourut à Barcelone âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant si peu de bien, qu'on fut obligé de vendre ses meubles pour payer ses domestiques & ses funérailles. Eleonore reine de Navarre sa fille, mourut trois semaines après. Elle nomma pour son unique héritier son petit-fils François Phœbus, fils de Magdelaine de France. Eléonore connoissoit parfaitement les intérêts & le caractère des princes de son temps. Elle recommanda en mourant à son petit-fils & à ses peuples, de rester attachés à la France, & de se défier du roi de Castille son frere, qui ne pensoit qu'à s'emparer de la Navarre. Cette crainte ne fut que trop justifiée dans la suite.

Fin du huitiéme Livre.



HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE NEUVIE'ME.

1479. Pâques le 11. d'Avril.

L'INTEREST que le Roi prenoit aux Florentins, & la justice de leur cause n'empêchoit pas que le Pape ne continuât à les persécuter. Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la convocation du Concile que le Roi demandoit. Il envoya Urbin de Fiesque évêque de Fréjus, pour assurer ce Prince qu'il lui remettoit ses intérêts entre les mains, & lui recommandoit l'honneur du Saint Siége; discours ordinaire du Pontife, lorsqu'il trouvoit quelque obstacle à ses desseins. D'un autre côté les Princes de la ligue d'Italie imploroient

roient la protection de la France, de sorte que le Roi se voyoit l'arbitre de tous ceux qui redoutoient sa puissance, ou qui réclamoient sa justice. Ce Prince nomma Gui d'Arpajon vicomte de Lautrec, Antoine de Morlhon de Castelmarin président au parlement de Toulouse, Jean de Voisins vicomte d'Ambres, Pierre de Caraman de Leonac, Tornieres juge de la sénéchaussée de Carcassonne, Jean de Morlon avocat de Toulouse, & Compains notaire & sécretaire du Roi, pour aller pacifier les troubles d'Italie, & représenter aux différens partis que leurs dissensions exposoient tous les Etats chrétiens aux invasions du Turc. Les ambassadeurs étoient principalement chargés de presser le Pape de s'accorder avec les Florentins; d'assembler un concile général comme il y étoit obligé par les conciles de Pise, de Constance & de Bâle, sinon de lui déclarer que le Roi défendroit à tous ses sujets de se pourvoir à Rome pour bénéfices ou dispenses. Les Ambassadeurs allerent d'abord à Milan. Le président de Morlhon portant la parole, dit à la Duchesse & au Duc son fils, que le Roi regardoit leurs affaires com-

1479.

me les siennes ; qu'il vouloit rétablir
1479. la paix en Italie, ou se déclarer contre celui qui refuseroit de la faire ; que le Pape & les Princes de la ligue lui avoient donné parole de s'en remettre à son jugement, & qu'à l'égard de Gènes & de Savonne, il sçauroit bien y maintenir sa souveraineté.

La duchesse & le duc de Milan commencerent leur réponse par des remercîmens sur l'intérêt particulier que le Roi vouloit bien prendre au duché de Milan. » Nous n'avons point commencé la guerre, ajouterent-ils, & nous » sommes prêts d'accepter toute paix » honnête. Nous ne craindrons jamais » nos ennemis, tant que sa Majesté » nous honorera de sa protection. Comme nous gouvernons nos sujets avec » justice, ils nous servent avec affection ; ils nous respectent, nous craignent & nous aiment. La paix n'a » été rompue que par l'ambition du » Pape & du roi de Naples. Dans le » temps où nous secourions les Vénitiens nos alliés, contre le Turc ennemi commun des Chrétiens, le Pape » au lieu d'animer notre zéle & de soutenir nos efforts, fait révolter contre » nous Gènes & Savonne. Il abuse de

» la simplicité des Suisses, il leur pro- 1479.
» met le ciel s'ils nous font la guerre;
» la récompense de la vertu & de la
» paix devient le prix de la persécu-
» tion. Dans le temps même que Saint
» Severin, Fiesque & Fregose rava-
» gent nos terres & celles de Floren-
» ce, le Pape & Ferdinand font dire
» au Roi par leurs ambassadeurs qu'ils
» ne veulent rien faire qui lui déplai-
» se : ils cherchent à surprendre sa re-
» ligion, ne pouvant séduire sa jus-
» tice. »

Les ambassadeurs s'étant rendus à Florence, eurent leur audience du Prieur de la liberté, du Gonfalonnier & de la seigneurie en présence des conseillers de la ville, des ambassadeurs de la ligue, de Laurent de Médicis, & de toute la noblesse. Ils répéterent à peu près ce qu'ils avoient dit à Milan, appuyant sur le dessein que le Roi avoit de pacifier l'Italie, & de travailler à la réformation de l'église, en demandant la convocation d'un concile général d'autant plus nécessaire, qu'il n'y en avoit point eû depuis celui de Bâle. 11. Janv.

Le Prieur de la liberté & le Gonfalonnier représentans la seigneurie, fi-

rent une réponse qui étoit la même au
1479. fonds que celle du duc de Milan ; mais
les expressions en étoient encore plus
vives, & telles que la reconnoissance
les dicte à des malheureux qui implorent la protection d'un Roi puissant, & qui n'osent encore se plaindre qu'avec respect d'un ennemi aussi redoutable que vindicatif.

Les Ambassadeurs passerent de Florence à Rome. Ils commencerent par remettre leurs lettres de créance au cardinal de saint Pierre-aux-Liens, dont le Roi les avoit chargés de prendre les conseils, & qui les conduisit le len-
26. Janvier. demain à l'audience du Pape. Le président de Morlhon portant encore la parole, assura le Pape qu'ils venoient de la part du Roi lui rendre l'obéissance filiale ; qu'il l'avoit toujours aimé comme son pere, & qu'il souhaitoit que sa Sainteté l'aimât comme son fils. Morlhon demanda ensuite une audience publique qui fut accordée pour le lendemain.

Le Pape assisté de presque tous les Cardinaux, reçut les Ambassadeurs avec beaucoup d'appareil. Morlhon sçachant combien Sixte étoit animé contre les Médicis & les Florentins, eut

l'attention de ne pas prononcer leur nom dans cette premiere audience. Il se borna à représenter l'état présent de l'Italie & les dangers qui menaçoient le nom Chrétien. Il dit que le Turc ayant fait la paix avec Ussum-cassan & le Soudan d'Egypte, alloit sans doute tourner ses armes contre les Chrétiens, & que les divisions qui regnoient en Italie lui en rendroient la conquête facile; que le Roi croyoit qu'il étoit de son devoir de rétablir la paix entre les Princes Chrétiens; que les Papes étoient chargés de veiller à la conservation de la foi, & les rois de France à la défense de l'Eglise. Morlhon, en parlant du zèle de nos Princes, prit occasion de relever les services qu'ils avoient rendus aux Papes: il ajouta que le Roi n'ayant ni moins de vertu ni moins de puissance que ses ancêtres, étoit résolu de terminer des guerres scandaleuses pour la foi & dangereuses pour les états Chrétiens; que l'évêque de Frejus nonce du Pape, les ambassadeurs de Naples & ceux de la ligue d'Italie avoient assuré le Roi que toutes les parties le prenoient pour arbitre de leurs différends. Morlhon finit par conjurer les Cardinaux d'em-

1479.

1479. ployer leurs sollicitations auprès du Pape, pour l'engager à mettre un terme à sa vengeance, & à ne pas s'armer du flambeau de la guerre, lui qui étoit le vicaire d'un Dieu de paix.

31. Janvier. Les Ambassadeurs rappellerent au Pape dans une audience particuliere, l'amitié qui avoit toujours été entre sa Sainteté & le Roi, & les soins que ce Prince avoit eus de la cultiver. Ils ajouterent, pour détacher Sixte de l'alliance de Ferdinand roi de Naples, que le Roi sçavoit que Ferdinand avoit traité avec le Turc; que Sixte ne pouvoit pas ignorer qu'après un tel traité il ne lui étoit plus permis d'être allié de Ferdinand, ni de se dispenser de le punir sans se deshonorer; qu'ils ne lui parloient ainsi que pour remplir leur commission.

Sixte répondit qu'il aimoit le Roi, & qu'il feroit tout pour conserver son amitié; qu'il étoit vrai que Ferdinand avoit reçû les ambassadeurs Turcs, mais qu'il ignoroit qu'il y eût entre eux aucune alliance. Sixte, sans s'arrêter sur les points qui ne lui étoient pas favorables, passa tout de suite à ce qui concernoit les Medicis, & dit qu'il ne pouvoit s'imaginer que le Roi très-

chrétien voulût souffrir ou excuser qu'on pendît un Archevêque & des Prêtres, ou qu'on les effigiât avec les marques mêmes de leur dignité, en joignant le scandale à la cruauté; que les Florentins loin de marquer le moindre repentir de leurs excès, les consacroient par des monumens, & avoient fait mettre dans le palais de Florence des tableaux qui représentoient ces exécutions; que cependant il consentoit, en considération du Roi, à écouter les propositions qui lui seroient faites, pourvû que l'on conservât l'honneur du S. Siége. 1479.

Quoiqu'il ne fût pas difficile de justifier l'exécution de l'archevêque de Pise & des Prêtres qui avoient eux-mêmes deshonoré leur caractère par leurs crimes, les Ambassadeurs ne voulurent pas aigrir l'esprit du Pape en insistant sur cet article. Ils répliquerent que le traité de Ferdinand avec le Turc étoit de notoriété publique; que le Roi auroit soin de conserver l'honneur du saint Siége & les droits de l'Eglise qui lui avoient toujours été chers; mais que si on prétendoit détruire la seigneurie de Florence, soutenir la révolte de Gènes & de Savonne;

1479. dépouiller ses parens & alliés de leurs droits, & le priver lui-même de l'hommage que ces deux villes lui devoient, il sçauroit bien se faire la justice qu'on lui refuseroit.

Les Ambassadeurs tinrent le même langage dans les visites qu'ils rendirent aux Cardinaux, & ne dissimulerent pas que si le Pape continuoit à n'écouter que sa passion, ils devoient s'y opposer, sans quoi l'Italie & la religion même étoient dans le plus grand danger, & déclarerent enfin ouvertement que le Roi malgré son respect pour le saint Siége, seroit inébranlable sur ses droits.

Cependant Sixte ne décidoit rien, & désavouoit ouvertement l'évêque de Frejus au sujet de l'arbitrage qui avoit été déféré au Roi. Sixte interrogea ce Prélat en présence des Ambassadeurs; & sur l'aveu qu'il fit, que sa Sainteté lui ayant dit qu'elle désiroit la paix, il avoit pris sur lui d'avancer qu'elle choisissoit le Roi pour arbitre, quoiqu'elle ne l'eût pas dit expressément; Sixte transporté de colère le fit sortir, le priva de son office de référendaire, & lui défendit de reparoître devant lui. La disgrace de l'évêque de Frejus in-

timida tellement les Cardinaux, qu'ils n'oserent s'opposer au Pape, ni s'exposer à ses emportemens. 1479.

Les Ambassadeurs ayant reçû de nouvelles instructions, représenterent au Pape que plusieurs de ses prédécesseurs n'avoient pas craint de remettre leurs intérêts entre les mains des Rois de France; que ce moyen avoit ordinairement été le plus sûr pour conserver ou rétablir la paix dans l'Eglise; & que pour terminer tous les différends, ils avoient ordre de proposer les conditions suivantes: 5. Fev.

» Laurent de Médicis & la seigneurie » de Florence demanderont pardon au » Pape pour avoir fait pendre de leur » autorité l'archevêque de Pise & des » Prêtres sans les avoir fait dégrader » auparavant.

» Le Pape leur donnera l'absolution » en la forme accoutumée par procu» reur & en présence d'un Légat que » sa Sainteté enverra pour cet effet à » Florence.

» On ôtera du palais tous les tableaux » qui représentent ces exécutions.

» Il y aura tous les ans un service » pour le repos des âmes de ceux qui » ont été exécutés.

1479. » Les Florentins jureront de demeu-
» rer toujours fidéles à l'Eglise, & de
» ne jamais rien entreprendre contre les
» libertés & immunités eccléſiaſtiques,
» ni contre les droits & autorité du ſaint
» Siége.

» La très-illuſtre ligue promettra la
» même choſe, & ni les uns ni les au-
» tres ne troubleront les états de l'E-
» gliſe, ceux du roi Ferdinand, du
» comte Jérôme de la Rovere & de
» tous autres que le Pape voudra nom-
» mer.

» Le ſouverain Pontife, le roi Fer-
» dinand, le comte Jérôme, & tous
» leurs alliés jureront pareillement d'ob-
» ſerver la paix avec la ligue, les Flo-
» rentins & le magnifique Laurent de
» Médicis; & tous s'uniront contre le
» Turc pour la ſûreté de leurs Etats.

» La paix ainſi faite, ils tourneront
» tous leurs armes contre le Turc,
» fourniront & entretiendront ce qu'ils
» pourront de troupes pour le temps
» qu'on jugera néceſſaire; & cela fait,
» le Pape fera rendre aux Florentins
» ce qui leur a été pris, & leur donnera
» l'abſolution.

» Sa Sainteté eſt priée de conſidérer
» que les Florentins ne ſont point les

» aggresseurs, & que s'ils ont fait quel-
» que chose contre les saints Canons, 1475
» on doit s'en prendre à ceux qui les
» ont attaqués ».

On menaçoit toujours le Pape, s'il rejettoit la paix, d'assembler un Concile en France, où les rois d'Espagne & d'Ecosse, le duc de Savoye, tous les alliés de la couronne, les princes & états de la ligue d'Italie enverroient leurs députés.

Sixte se voyant vivement pressé de la part du Roi, voulut s'appuyer de l'Empereur & de Maximilien; il prix leurs Ambassadeurs de se trouver à l'audience qu'il devoit donner à ceux de France. 15. Fév. Ceux-ci ayant répété sommairement leurs propositions, l'archevêque de Strigonie prit la parole, & dit que l'Empereur son maître avoit appris qu'on attaquoit l'honneur du saint Siége; qu'on blâmoit le Pape & qu'on formoit de grands desseins contre lui; mais qu'il s'y opposeroit de toutes ses forces; qu'il avoit pitié des Florentins; qu'il désiroit que le Pape les traitât avec bonté, mais qu'il ne trouvoit rien à redire à sa conduite; qu'il désiroit pareillement la paix de l'Italie, & que tous les Princes Chrétiens se réunissent pour

1479. repousser les Turcs; qu'il ne sçavoit pourquoi on proposoit l'assemblée d'un Concile qui n'étoit nullement nécessaire, & qu'il emploieroit toutes ses forces pour défendre l'honneur & l'autorité du S. Siége.

L'Ambassadeur de Maximilien ayant pris la parole pour appuyer ce qu'avoit avancé l'Archevêque, commença son discours par ces mots : *Le duc de Bourgogne mon maître*. Morlhon l'interrompit, en disant que Maximilien n'étoit duc de Bourgogne de fait ni de droit, & que ce titre n'appartenoit qu'au Roi.

» Si tous les Princes Chrétiens, continua Morlhon, sont obligés de défendre la religion, l'Eglise & l'autorité du Pape, personne n'est plus en droit de le faire que le Roi; c'est un droit acquis par trop de services rendus jusqu'ici par lui & ses prédécesseurs, pour qu'on ose le lui disputer: on n'a proposé la convocation d'un Concile, qu'au cas que le Pape ne veuille pas rétablir lui-même le calme dans l'Eglise; s'il continue à le refuser, le Roi sera dans l'obligation d'en assembler un; si l'Empereur & Maximilien n'y envoient point de députés, on l'assemblera sans eux ».

Sixte répondit par écrit au mémoire des Ambassadeurs ; » qu'il désiroit ar- 1479.
» demment la paix, mais que le sacré » Collége refusoit absolument de pren- » dre le Roi pour arbitre ; que les ex- » cès des Médicis & de leurs compli- » ces étoient de telle nature, qu'ils ne » pouvoient s'en confesser ni en rece- » voir l'absolution par procureur ; qu'il » falloit que Laurent de Médicis, le » Prieur de la liberté, le Gonfalonnier » & dix députés se présentassent eux- » mêmes pour en demander pardon ; » que les Florentins fondassent une cha- » pelle avec deux prêtres qui diroient » tous les jours la Messe pour le repos » de l'ame de l'archevêque de Pise ; » qu'on aviseroit aux sûretés qu'il fal- » loit prendre au sujet du serment de » fidélité des Florentins aussi-bien que » pour la confédération qu'on propo- » soit ; qu'il seroit à propos que le Roi » déclarât ce qu'il prétendoit fournir » de sa part dans l'union qu'on feroit » contre le Turc ; qu'il falloit, avant » de restituer ce qu'on avoit pris sur les » Florentins, qu'ils payassent les frais » de la guerre ; & que pour statuer sur » cet article, on devoit attendre les » Ambassadeurs de la ligue ».

1479. En attendant que ces Ambassadeurs arrivassent, les troupes du Pape désoloient le pays : ce n'étoient que meurtres & incendies; les laboureurs fuyoient & abandonnoient les terres, de sorte que la famine alloit succéder incessamment à toutes les horreurs de la guerre. Sur les plaintes qui en furent portées au Pape, il eut la dureté de répondre que ce n'étoit que par de telles voies qu'on pouvoit ramener les Florentins.

A cette réponse barbare qui tenoit de la frénesie, on lui déclara que s'il persistoit dans ces sentimens, tous les Princes l'abandonneroient, & qu'il verroit ensuite comment il continueroit la guerre, & retiendroit le peuple de Rome dans l'obéissance.

Les prétentions de Sixte augmentoient chaque jour avec ses excès; il proposoit de nouveaux articles toujours plus durs que les premiers, il vouloit que tout subît ses loix, & la fureur les dictoit. Les Ambassadeurs lui déclarerent
21. Mars. rent que si dans huit jours il ne posoit les armes, & s'il ne levoit les censures, ils se retireroient. Ils lui répéterent toutes les raisons qu'ils avoient déja employées, & ajouterent que toute

l'Europe étoit aussi scandalisée de son opiniâtreté que révoltée de son injustice. Sixte se vit enfin obligé de lever les censures, & d'accorder une suspension d'armes. 1479. 14. Avril.

Peu de temps après il arriva une ambassade de Gènes pour rendre obéissance au Pape. Les ambassadeurs de France allerent aussi-tôt le trouver, & lui dirent qu'il ne pouvoit ignorer que le Roi étant souverain de Gènes & de Savonne, les Génois ne pouvoient rendre obéissance à sa Sainteté, ni elle recevoir leurs Ambassadeurs sans les reconnoître pour indépendans ; ce qu'ils n'étoient pas. Sixte répondit qu'il ne prétendoit faire aucun préjudice au Roi, mais qu'il ne pouvoit se dispenser d'entendre les ambassadeurs de Gènes ; qu'il ne recevoit leur obéissance que pour le spirituel, & que les ministres du Roi pouvoient se trouver le lendemain à l'audience qu'il donneroit aux Génois, & faire leurs protestations.

Les ambassadeurs de Gênes parurent au consistoire, & présenterent leurs lettres de créance signées de Jean-Baptiste Campo-Fregose duc de Gènes *par la grace de Dieu*, firent

leur harangue & remercierent le Pape
1479. de ce que par son secours & celui du roi de Naples, ils étoient remis dans leur ancienne liberté.

Morlhon ayant voulu parler, le Pape lui imposa silence, reçut l'obéissance de Campo-Fregose comme duc de Genes, en fit dresser acte, & dit ensuite à Morlhon qu'il pouvoit parler.

Morlhon protesta contre tout ce qui venoit de se faire, & déclara qu'il ne prétendoit en aucune maniere reconnoître la jurisdiction du Pape en cette affaire qui étoit réservée au Roi, seul & légitime souverain de Gènes & de Savonne; qu'il n'étoit point permis à *Messire Baptiste*, c'étoit ainsi que Morlhon nommoit Fregose, de prendre la qualité de Duc *par la grace de Dieu*, encore moins de rendre obéissance au Pape; qu'il osoit dire à sa Sainteté qu'elle avoit eu tort de l'interrompre, encore plus de recevoir l'obéissance de Gènes, & qu'elle ne pouvoit le réparer qu'en se rétractant: Morlhon s'adressa tout de suite au Génois, & les somma de déclarer s'ils se reconnoissoient sujets du Roi ou non. Le Pape prit la parole pour eux, & dit qu'il ne prétendoit point être Seigneur

temporel de Gènes, & qu'il en recevoit l'obéissance sans préjudicier aux droits du Roi. 1479.

Les notaires du Pape, & Jean Compains sécretaire du Roi, dresserent chacun de leur côté un procès-verbal de ce qui venoit de se passer. Il y avoit beaucoup de chaleur dans les esprits. L'ambassadeur de l'Emperenr voulant prendre parti dans la contestation, dit que le titre de très-Chrétien appartenoit mieux à son maître qu'au Roi, puisque l'Empereur protégeoit le Pape & l'Eglise, au lieu que le Roi soutenoit une ligue contre l'un & l'autre. Les ministres du Roi répliquerent avec fermeté; mais toutes ces disputes ne tendoient pas à la paix, ni n'éclaircissoient la question.

Quelques jours après les ambassadeurs d'Angleterre arriverent à Rome, & se joignirent à ceux de France. Ces Ministres déclarerent hautement que leurs maîtres vouloient absolument terminer les guerres d'Italie, & que c'étoit au Pape à décider s'il vouloit ou non les prendre pour arbitres, comme les Princes ligués en étoient déja convenus. Le Pape tint encore un consistoire où il appella les Ambassadeurs 31. Mai

de France, d'Angleterre, de la ligue;
1479. & tous les Ministres étrangers. Il fit lire un long discours, qui en paroissant discuter la question, ne faisoit que l'embarrasser & en éloigner la décision. Les ambassadeurs de France & d'Angleterre fatigués de tant de remises, déclarerent que leurs pouvoirs étoient expirés; & celui de Venise, qu'il avoit ordre de se retirer. Le Pape n'ayant plus d'autre parti à prendre, se soumit enfin à l'arbitrage des deux Rois.

Les Ambassadeurs assisterent, avant de partir, au serment que prêterent le cardinal de S. Pierre-aux Liens pour l'évêché de Mande, & Galeas de la Rovere pour celui d'Agen. Ils jurerent l'un & l'autre d'être bons & loyaux au Roi envers & contre tous; de garder le secret sur tous les Conseils où ils seroient appellés, & de lui révéler tout ce qui pourroit être contraire à lui & à sa couronne.

Laurent de Médicis jugeant que le Pape violeroit sans scrupule une parole qu'il avoit eu tant de peine à donner, prit le parti de s'adresser directement à Ferdinand roi de Naples. Ce Prince fut touché de la confiance de Médicis,

& fit la paix avec lui. Sixte en fut si mécontent, qu'il se brouilla bien-tôt avec Ferdinand. Les intérêts des princes d'Italie changeant alors de face, le Roi s'attacha à rétablir la paix entre le duc de Milan & les Suisses, pour ne plus s'occuper que de ses propres affaires. 1479.

Sa principale attention étoit de cultiver l'amitié du roi d'Angleterre, & de l'empêcher de se laisser gagner par les sollicitations de la duchesse douairiere de Bourgogne. Comme il ne faisoit pas grande attention aux formalités quand il étoit utile de s'en écarter, il ordonna au chancelier Doriole, quoique sa place le dispensât de faire aucune visite, d'aller voir l'ambassadeur d'Angleterre, pour tâcher de pénétrer le secret de ses instructions. Le Chancelier mania si habilement l'esprit de l'Ambassadeur, que celui-ci engagea son maître à signer la prolongation de la tréve pour cent ans après la mort des deux Rois. 15. Fév.

Après le traité fait avec l'Anglois, le Roi redoutant moins les ennemis qu'il pourroit avoir, réforma dix * com-

* Celles de Dammartin, de Briguebec, de la Tremoüille, de Mouy, Doriole, de Rufec de

pagnies d'hommes d'armes. Plusieurs
1479. de ceux qui les commandoient furent disgraciés en même-temps que réformés. Balzac fut poursuivi criminellement; le Roi étoit si prévenu contre lui, qu'il écrivit au Chancelier un billet conçu en ces termes : *Prenez garde que vous y fassiez si bonne justice, que je n'aye cause d'être mal content; car c'est à vous à faire justice.* Il falloit que, malgré tant de prévention, Balzac fût innocent, puisqu'il fut renvoyé absous. Doriole & son lieutenant furent convaincus d'avoir voulu passer au service de Maximilien & condamnés à perdre la tête; leur corps mis en quartiers furent exposés à Béthune, à Arras, & dans les principales villes de Picardie.

Dammartin fut traité avec distinction; le Roi lui écrivit sur la réforme, & lui conserva ses pensions qui montoient à plus de vingt-cinq mille livres. Le Roi employa les fonds de ces compagnies à lever un corps de Suisses. C'est de ce temps-là qu'ils sont entrés au service de France.

La défiance réciproque du Roi &

Balzac, de Guerin le Graing, de Robinet du Quesnoy, de Buffet & de Poysieu dit le Poulailler.

de Maximilien annonçoit une rupture prochaine. Cambray paroissoit de si grande importance aux deux partis, qu'il fut décidé que la garnison seroit mi-partie ; mais Bossu & Hautbourdin surprirent cette place. La tréve étant rompue, Bossu & Harchies, Ravestein & Jean de Luxembourg se mirent en campagne, & prirent Crevecœur, Oisi, Honnecourt & Bouchain. Dix-huit François se jetterent dans le château de cette derniere place, & s'y défendirent pendant trois heures contre toute une armée ; mais sept d'entr'eux ayant été tués, les autres furent forcés, & exécutés sans égard à une valeur si rare & digne d'un autre sort. 1479. 28. Avril.

Des Querdes & Gié qui commandoient pour le Roi dans ce canton-là, rassemblerent environ huit cens lances, & reprirent la plûpart des places dont les ennemis s'étoient emparés.

Le roi envoya un Héraut au duc & à la duchesse d'Autriche pour se plaindre de l'infraction de la tréve, & fit marcher en même-temps une puissante armée en Bourgogne sous le commandement de Charles de Chaumont.

Maximilien paroissoit en vouloir à

Dijon ; mais Chaumont fit échouer ce
1479. projet en se saisissant de tous les châteaux voisins, & forma le siége de Dole. C'étoit une entreprise d'éclat : la situation avantageuse de la place, & l'honneur qu'elle avoit eu de faire déja lever le siége à une armée Françoise, ne firent qu'animer Chaumont. Il fit battre la ville avec une forte artillerie ; l'attaque & la défense étoient également vives, les sorties fréquentes & meurtrieres.

Les François ayant été repoussés à un assaut, le succès du siége devenoit fort incertain ; mais une partie de la garnison composée d'étrangers se laissa corrompre. Les François profitant d'une sortie, entrerent dans la place en poursuivant les assiégés. Ils crient aussitôt victoire, égorgent le corps-de-garde, & mettent la ville à feu & à sang. Presque tous les habitans périrent les armes à la main ; ceux qui échapperent au massacre furent dispersés.

La terreur se répandit dans toute la province. Auxonne se rendit, à condition que tous ceux qui voudroient se retirer, tant soldats que bourgeois, le pourroient faire avec leurs effets, sans

toutefois passer dans le parti contraire; que ceux qui resteroient dans la ville, y conserveroient leurs biens, & les priviléges dont elle joüissoit avant de se mettre sous l'obéissance du Roi. Chaumont jura tous les articles de la capitulation, & Ferry de Clugny fit serment au nom des habitans qu'ils serviroient fidélement le Roi envers & contre tous, & nommément contre le duc & la duchesse d'Autriche.

1479.

6. Juin.

Ceux de Besançon se rendirent au Roi aux mêmes conditions qu'ils s'étoient donnés aux derniers ducs de Bourgogne; disant qu'ils faisoient une association avec lui comme étant comte de Franche-Comté. Le commandant pour le Roi devoit avoir la disposition absolue de tout ce qui regardoit la guerre & la justice; les revenus & les droits utiles devoient être partagés entre le Roi & la communauté. Le traité signé par Chaumont, fut ratifié par le Roi à Nemours. Toutes les places de la province suivirent l'exemple de celles qui avoient fait leur accord, de sorte que la valeur & la sagesse de Chaumont rendirent le Roi maître de la Franche-Comté dans une seule campagne.

8. Juillet.

Le Roi voulant profiter des dispo-
1479. sitions de ses nouveaux sujets, vint à Dijon, jura de conserver tous les privileges de la ville, & confirma ceux de l'église de Mâcon & de plusieurs autres.

Les François ne réussirent pas si bien dans les Pays-Bas; ils tenterent de sur-
15. Juin. prendre Douay; mais un déserteur ayant donné l'allarme dans la ville, on se mit aussi-tôt sur ses gardes, on tira sur eux, & on les obligea de se retirer.

Le comte de Chimay fut plus heureux que les François dans l'entreprise qu'il fit sur Verton. La garnison de cette place faisoit des courses continuelles dans le Luxembourg, & mettoit toute la province à contribution. Chimay assiégea Verton à la tête de dix mille hommes, & pressa si vigoureusement le siége, que la garnison craignant d'être emportée d'assaut, se rendit avec la seule condition de sortir *un bâton blanc à la main*, sans rien emporter. Chimay assura la prise de Verton par celle de plusieurs châteaux.

D'un autre côté Maximilien assem-
Juillet. bla sous S. Omer une armée de vingt-huit mille hommes & investit Terrouenne.

rouenne. A cette nouvelle des Querdes décampa de Blangis, & s'avança à la découverte. Aux approches des François, Maximilien changea l'ordre de son armée qui étoit partagée en plusieurs corps. Des Querdes appercevant ce mouvement, crut que l'ennemi fuyoit, & marcha pour l'attaquer. Le jeune Salazar, téméraire, mais excellent pour un coup de main, étant allé à la découverte, surprit un parti François & le battit. Ce petit avantage détermina la bataille. Les troupes de Maximilien demanderent qu'on les menât combattre. 1479.

Les François occupoient la montagne d'Enguin opposée à celle de Guinegate, dont les ennemis s'emparerent. L'armée Françoise étoit composée de dix-huit cens lances & de quatre mille francs archers. Des Querdes la partagea en trois corps. Les ennemis avoient beaucoup moins de cavalerie, mais ils étoient fort supérieurs en infanterie, & les armées étoient à peu près égales.

Maximilien s'appuyant de la montagne de Guinegate, mit au front de son armée cinq cens archers Anglois soutenus par trois mille archers ou arquebusiers Allemands bordés d'artille-

1479. rie, & jetta sa cavalerie sur les aîles.

La bataille commença sur les deux heures; les gendarmes François attaquerent la cavalerie ennemie: le choc fut rude; on combattit long-temps avec un égal avantage; mais les cavaliers Flamands étant poussés au-delà de l'infanterie, plierent & prirent bientôt la fuite. Des Querdes & Torcy les poursuivirent jusques sur les fossés d'Aire, & firent une faute irréparable en emmenant avec eux la cavalerie qui faisoit la force de leur armée. Les archers François prenant ce premier avantage pour le gain de la bataille, se jetterent sur le bagage, & se mirent à piller au lieu de combattre. Le comte de Romont profita du désordre, tomba sur les archers & les mit en fuite. Nassau chargea dans l'instant la cavalerie Françoise qui s'étoit débandée en poursuivant les gendarmes Flamands. Les François une fois divisés ne se rallioient plus que par pelotons: ils combattoient toujours vaillamment; mais tous leurs efforts ne servoient qu'à disputer une victoire qu'ils perdirent par leur faute, sans que leurs ennemis pussent se l'attribuer. Ceux-ci passerent, à la vérité, la nuit sur le champ

de bataille, mais ce fut tout l'avantage qu'ils retirerent de cette journée ; ils furent obligés d'abandonner le siége, & ne purent rien entreprendre d'important le reste de la campagne. Ils perdirent beaucoup d'officiers de distinction, tels que le grand bailli de Bruges, le fils de Corneille bâtard de Bourgogne, d'Haluin, des Cornets, Abazieres, Lormon, Salins, Moleroncourt. Les comtes de Romont & de Joigny furent blessés. Ligne, Olivier de Croy, Condé, Frêne, Barlette, la Marche, la Gruthuse, du Tilloy, Quesnoy, Vismal, Grandinet, demeurerent prisonniers. Les François ne perdirent d'officiers de marque que Waste de Montpedon, & Blosset le Beauvoisien. 1479.

Le Roi fut dans de grandes inquiétudes aux premieres nouvelles qu'il eut de cette action ; sa défiance naturelle lui fit croire qu'on lui dissimuloit la perte. Il avoit coutume de dire qu'il ne tiroit d'argent de ses sujets que pour épargner leur sang, & n'aimoit pas à hasarder une bataille. Il n'attaquoit même une place, qu'après avoir essayé de gagner le gouverneur par ses présens ; & lorsqu'il le trouvoit ava-

re, il en triomphoit bien-tôt par la
1479. prodigalité.

Amelgardus, auteur contemporain & très-passionné contre Louis XI. dit que chaque parti s'attribua la victoire, & que les François, après l'avoir eue, ne la perdirent que par leur avarice.

Le Roi étant mieux instruit de l'action, envoya de tous côtés pour calmer les esprits que son inquiétude même avoit allarmés. Comme il sçut que la bataille n'avoit été perdue que parce que sa cavalerie avoit voulu faire des prisonniers pour gagner sur les rançons, il voulut qu'on les mît tous au butin, & en écrivit à Saint-Pierre grand sénéchal, en ces termes:

*M. le grand Sénéchal, je vous prie que remontriez à M. de Saint André, * que je veux être servi à mon profit, & non pas à l'avarice. Tant que la guerre dure, mettez les prisonniers au butin, & de ceux que vous verrez qui me pourront nuire, je vous prie qu'ils ne soient point délivrés....... Je sais que tout soit au butin; car par ce moyen les Capitaines auront tous ces prisonniers les plus gros pour un rien qui vaille;*

* Lieutenant de la compagnie du duc de Bourbon.

c'est ce que je demande, afin qu'ils tuent une autrefois tout, & qu'il ne prennent plus prisonniers, ne chevaux, ne pillage, & jamais nous ne perdrons bataille. Je vous prie, M. le grand Sénéchal mon ami, parlez à tous les Capitaines à part, & faites que la chose vienne ainsi que je la demande...... Dites à M. de S. André qu'il ne fasse point du floquet ni du rétif, car c'est la premiere désobéissance que j'aie jamais eu de Capitaine..... Je lui ôterai bien-tôt la tête de dessus les épaules; mais je crois qu'il ne contre-dira pas. * 1479.

La France fut amplement dédommagée d'avoir manqué la victoire à Guinegate par les succès du vice-amiral Coulon, qui ayant rencontré la flotte Hollandoise composée de quatre-vingt navires revenant de la mer Baltique, & de la pêche du hareng, la prit & la conduisit dans les ports de Normandie. Cette prise jetta la

* Pour entendre les motifs de cette lettre, il faut sçavoir qu'anciennement les rançons des prisonniers étant pour ceux qui les avoient pris, ainsi le desir d'en faire l'emportoit quelquefois sur celui de combattre. Louis XI. en ordonnant qu'ils fussent mis au butin général, & partagés en commun, fit qu'on songea moins à faire des prisonniers que lorsqu'on les faisoit pour son compte particulier.

consternation dans toute la Hollande.

1479. Maximilien ayant rétabli son armée, partit d'Aire à la tête de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de mille chevaux, & vint attaquer le château de Malanoy défendu par Remond d'Ossaigne surnommé le Cadet Remonnet, & par cent soixante Gascons déterminés. Cette poignée de monde arrêta pendant trois jours l'armée de Maximilien. Ils furent enfin forcés & périrent presque tous les armes à la main; Remonnet s'étant rendu sur la parole qu'on lui donna de le traiter comme prisonnier de guerre, fut pendu.

Le Roi, résolu de tirer une vengence éclatante de l'exécution de Remonnet, ordonna de choisir plusieurs prisonniers de marque, & de les faire pendre. Tristan l'Hermite prevôt de l'armée en fit pendre sept sur le lieu où Remonnet avoit été exécuté; dix devant Douay, dix devant Saint Omer, dix devant Lille & dix devant Arras. Parmi ces malheureux, il se trouva un fils du roi de Pologne qui alloit être exécuté, lorsqu'il arriva un courier de la part du Roi pour lui sauver la vie. Le Roi, pour achever sa vengeance, fit mar-

cher ses troupes le long de la Lis vers le comté de Guine, avec ordre de mettre tout à feu & à sang. On prit dix-sept places qu'on réduisit presque toutes en cendres. Le Roi, après avoir vengé la mort de Remonnet, fit venir les deux enfans de cet officier, les fit élever auprès de lui, & tâcha par ses bienfaits de réparer la perte qu'ils avoient faite. 1479.

La suite & l'enchaînement de ce qui se passa cette année dans les Pays-Bas & dans les deux Bourgognes, ne m'a pas permis de m'arrêter sur les projets que le Roi avoit formés, & qu'il auroit tous exécutés, si la tréve eût été aussi fidélement gardée qu'il l'espéroit.

Il ordonna de rassembler toutes les loix & coutumes, soit françoises, soit étrangères, afin d'en former un code fixe & uniforme pour tout le Royaume. Il vouloit par-là abréger les procès, prévenir les chicanes qui naissent de la diversité des interprétations, & qu'il n'y eût qu'une loi, qu'un poids, qu'une mesure. Il n'y a personne, excepté ceux qui vivent de nos erreurs & de nos abus, qui ne doive regretter qu'un pareil projet soit resté sans

exécution. * Louis fit encore cette
1479. année un réglement très-sage sur le guet & la garde des châteaux. Les Seigneurs particuliers abusoient d'un prétendu droit pour vexer leurs vassaux ; leur faisoient abandonner le commerce & le labourage, ou les obligeoient de s'exempter du guet à force d'argent ; ils exigeoient les sommes les plus fortes de ceux qui étoient les plus nécessaires à leur profession, & par conséquent à l'Etat. Le Roi faisant garder par ses troupes les places qui importoient à la sûreté du Royaume, jugea qu'il étoit inutile & peut-être dangereux que les Seigneurs particuliers fissent garder leurs châteaux ; que ce droit qui avoit pu être utile autrefois, n'étoit plus qu'une occasion de révolte & un prétexte à la vexation ; & que dans le gouvernement présent il devoit cesser avec le besoin qui l'avoit fait naître. Il fut ordonné que pour toutes les places qui n'étoient pas frontieres, ceux qui étoient sujets au guet & à la garde, en seroient affranchis, en payant cinq

* L'uniformité des loix seroit certainement un très-grand avantage ; mais on prétend, peut-être sans raison, que la diversité des mesures est favorable au commerce.

sols chaque année. Le peuple se vit délivré par-là d'une multitude de tyrans particuliers dont la domination étoit d'autant plus dure, qu'elle étoit souvent usurpée. 1479.

En approuvant Louis XI. d'avoir affermi l'autorité légitime, je ne prétends point dissimuler qu'il ne l'ait quelquefois portée fort loin. Il fit informer contre les officiers du duc de Bourbon sur plusieurs entreprises dont ils étoient accusés par un nommé Doyac vassal du Duc & son ennemi déclaré. Le mémoire présenté contre ce Prince portoit qu'il fortifioit ses places, entretenoit des troupes, réformoit la monnoie, empêchoit les appels de sa justice à celle du Roi, & qu'il avoit fait mourir plusieurs personnes. Le Roi ordonna d'en informer; mais ce qui marquoit plus la passion que la justice, c'est que Doyac même fut du nombre des commissaires nommés pour l'information. Le chancelier du duc de Bourbon comparut au Parlement, prouva que son maître n'avoit rien fait que de juste, & détruisit toutes les accusations calomnieuses. Après une longe suite de procédures, les officiers du Duc furent renvoyés absous.

1479. Sur ces entrefaites Ferdinand ayant fait la paix avec la France, la reine Isabelle fit un voyage à Alcantara pour voir Donna Beatrix sa tante, mere de la reine de Portugal. On espéroit d'abord qu'un accord entre les couronnes de Castille & de Portugal seroit le fruit de cette entrevûe; mais les conférences furent sans effet. La guerre recommença plus vivement que jamais. Les Portugais ayant perdu la bataille d'Albufeira & plusieurs places importantes, furent obligés de faire la
4. Sept. paix. Le roi de Portugal & Jeanne sa mere renoncerent à la couronne de Castille, & Ferdinand au titre de roi de Portugal.

Zurita se trompe lorsqu'il dit que la paix entre le Portugal & l'Espagne fut conclue dans l'entrevûe d'Isabelle & de Donna Beatrix; elle ne se fit que huit mois après. Zurita est encore dans l'erreur en avançant que ce fut alors que l'on convint des arbitres sur les différends entre la France & l'Espagne, on en étoit convenu dès l'année précédente; & il n'y avoit alors en Espagne aucun ministre de la part du Roi.

Vers ce même temps le duc d'Al-

banie frere de Jacques III. roi d'Ecosse, s'étant sauvé d'un château où le Roi son frere le retenoit prisonnier, se refugia à Paris. Six mois auparavant il étoit venu une ambassade d'Ecosse pour traiter d'un mariage pour le duc d'Albanie; c'est tout ce qu'on en sçait: on croit que c'étoit avec Anne de la Tour, fille de Bertrand de la Tour & de Louise de la Tremoüille. L'Historien de l'Université pourroit s'être trompé en parlant d'ambassadeurs de Suéde, devant lesquels l'Université passa en procession. Je ne trouve point qu'il en soit venu de Suéde cette année; peut-être faudroit-il lire *Scotia* au lieu de *Suecia*. 1479.

Le Roi fit rendre au duc d'Albanie tous les honneurs possibles; mais il lui refusa les secours qu'il demandait contre la persécution de son frere. Edouard lui fournit une armée sous le commandement du duc de Glocester. Le duc d'Albanie rentra en Ecosse, fut reçu dans Edimbourg, & auroit pu détrôner son frere, si la générosité ne l'eût emporté sur le ressentiment. Le roi d'Ecosse plus offensé que touché de la vertu de son frere, ne put lui pardonner de l'avoir fait trembler. Le duc

d'Albanie se voyant obligé ou de re-
1479. commencer la guerre, ou d'être toujours l'objet de la persécution, repassa en France pour s'y soustraire.

Depuis la journée de Guinegate le reste de cette année se passa en négociations. Louis avoit envoyé en Provence dès le commencement de l'année Blanchefort son Maréchal-des-logis, afin d'engager le Roi René à lui céder le Barrois, l'Anjou, & les autres terres dont il pouvoit traiter. Le Roi pour déterminer René, lui demandoit la dot de Marie d'Anjou, le remboursement de plusieurs sommes considérables que le duc de Calabre avoit reçues, & la rançon de la reine Marguerite. Il forma enfin tant de prétentions, que René consentit à céder au Roi la ville & prévôté de Bar-le-Duc, avec cette clause: *par arrendement & pour six ans, suivant les appointemens faits par l'évêque de Marseille, & Honorat de Bere.* René envoya pour cet effet la Jaille son chambellan. Le Roi chargea Bournel son maître-d'hôtel, & Montmirel clerc des comptes, de prendre possession du duché de Bar. René tenoit ce duché du cardinal de Bar, qui l'avoit usur-

pé sur Robert de Bar son neveu.

L'amitié que le Roi avoit toujours eue pour la maison de Savoye, l'engagea encore à prendre sous sa protection le duc Philbert, qui n'avoit pas quatorze ans au temps de la mort de sa mere Yolande de France. Les oncles du jeune Duc prétendoient tous également à la régence & à la tutelle dont les Etats vouloient décider. Le Roi envoya le comte de Dunois, oncle du Duc par sa femme, avec Frederic prince de Tarente, & Commines, qui amenerent Philbert en Dauphiné. * 1479.

Malgré les engagemens solemnels que le duc de Bretagne avoit pris avec Louis XI. il entretenoit toujours des liaisons avec Edouard, & offroit de donner sa fille en mariage au prince de Galles. Le Roi fit représenter au Duc ses traités, ses lettres & ses sermens, & lui fit dire qu'il ne pouvoit ignorer que le Roi étoit en guerre,

* Guichenon historien de Savoye, auteur d'ailleurs très-exact, semble avoir ignoré ce voyage; mais on voit par un compte de Denis Bidaut, que Philbert vint en Dauphiné, à Bourges, & à Tours, d'où il fut reconduit à Chambéry par Louis d'Amboise évêque d'Albi. Philippe de Commines ne parle pas non plus de ce voyage; il ne fait mention que de celui de 1482.

avec Maximilien ; que la France étant
1479. attaquée, elle devoit être secourue par ses vassaux ; & que lui duc de Bretagne étant prince du sang, y étoit obligé par sa qualité, son rang, & ses traités.

Le Duc ne paroissant pas disposé à remplir ses engagemens, le Roi résolut de lui donner de l'inquiétude. Il acheta de Jean de Brosse & de Nicole de Chatillon ou de Bretagne, les droits qu'ils avoient sur ce duché.* Nicole étoit arrière-petite-fille & héritiere de Jeanne la boiteuse, qui avoit disputé si courageusement la Bretagne à Jean de Montfort son oncle. Le Duc sçachant que de pareils droits fondés par eux-mêmes, deviennent encore plus réels entre les mains d'un Roi puissant, fit avec le duc & la duchesse d'Autriche & avec Edouard, une ligue deffensive & offensive.

* Moyennant 50000. livres, sçavoir 35000. liv. qui furent payées à Jean comte de Nevers, duc de Brabant, pour ce qui lui restoit dû de la dot de feue Paule de Brosse sa seconde femme, & 15000. livres payées à Isabeau de la Tour femme de d'Albret sieur d'Orval. La transaction passée le 11. Décembre 1479. ne fut signée que le 3. Janvier suivant. Jean de Brosse & Nicole sa femme, perdirent par-là la baronnie de Penthiévre, où ni eux ni leurs descendans ne sont jamais rentrés.

Louis voyant qu'il étoit inutile de rappeller la foi des traités à des princes qui ne les interprétoient jamais que suivant leurs intérêts souvent mal entendus, aima mieux paroître ignorer ce traité, que de s'en plaindre. Il acheva le payement de la rançon de la reine Marguerite, continua de payer la pension d'Edouard; & fit passer en Angleterre Guyot de Chesnay son maître-d'hôtel, & Garnier maître des requêtes & maire de Poitiers, sous prétexte de régler le douaire de la princesse Elizabeth qui devoit épouser le Dauphin. Les Anglois demandoient jusqu'à quatre-vingt mille livres; le Roi faisoit toujours offrir fort au-dessous, parce qu'il n'avoit pas dessein de conclure, & qu'il ne vouloit que gagner du temps & négocier par-tout. 1479.

Il envoya des ministres dans chaque canton Suisse, pour y faire des levées, & pour empêcher ses ennemis d'en faire. D'un autre côté il écoutoit les propositions que les Génois lui faisoient faire par Hector de Fiesque comte de Lomaigne.

Dans le même temps Perceval de Dreux chambellan du Roi, & Pierre Francberge maître des requêtes,

1479. étoient à Metz pour conférer avec les députés de Catherine de Gueldres, de l'évêque de Munster, & du comté de Zutphen. Ces députés demandoient d'abord qu'on mît en liberté le jeune duc de Gueldres & sa sœur, que le feu duc Charles avoit emmenés avec lui lorsqu'il s'étoit emparé du duché de Gueldres & du comté de Zutphen, & que Maximilien retenoit toujours prisonniers.

Le Roi vouloit que Catherine de Gueldres, l'évêque de Munster, & les états de Zutphen, s'engageassent par lettres patentes à servir toujours la France contre Maximilien & ses descendans. Les députés s'accordoient assez avec les ministres du Roi ; mais ils demandoient que ce prince ne pût faire la moindre tréve avant la délivrance du duc de Gueldres, au lieu que le Roi ne vouloit pas renoncer à la liberté de faire une courte suspension d'armes suivant les conjonctures. On ignore quelle fut la suite de ces conférences.

13 Décembre. Vers la fin de cette année le Roi fit transporter le corps de Marguerite d'Ecosse sa premiere femme, de la cathédrale de Chalons, dans une cha-

pelle de l'abbaye de Saint Laon de Touars, où cette princesse avoit choisi sa sépulture. 1479.

Le peu de confiance que donnoient les traités, obligeoit le Roi à négocier continuellement. Il apprit toutes les intrigues du duc de Brétagne; il sçut que l'Empereur avoit menacé les Suisses de leur faire la guerre s'ils fournissoient des troupes à la France, & profita de ces avis pour entretenir des pensionnaires dans chaque canton. 1480. Pâques le 2. d'Avril.

Le Roi portant toujours son attention sur l'Angleterre, fit repartir l'évêque d'Elne avec Castelnau, Bretevoux & Baillet maître des requêtes, pour regler les conditions de la tréve de cent ans, pour convenir des arbitres sur les différends qui naîtroient pendant la tréve, & pour persuader aux Anglois qu'il désiroit l'accomplissement du mariage du Dauphin avec la princesse Elizabeth.

La plus grande difficulté venoit de ce qu'Edouard vouloit que les ducs d'Autriche & de Bretagne fussent compris dans la tréve. Louis prétendoit qu'ils en devoient être exclus, parce que le traité du mois d'Août 1475. portoit que ceux qui voudroient être

compris dans la tréve, seroient tenus de
1480. le déclarer dans trois mois ; que le feu duc Charles ne l'ayant pas fait, ceux qui le représentoient n'étoient plus en droit de le faire ; que d'ailleurs l'article qui regardoit autrefois le duc de Bourgogne, ne pouvoit plus s'appliquer qu'au Roi qui étoit réellement souverain de la Bourgogne, puisqu'elle étoit réversible à la couronne. Il ajoutoit que Maximilien considéré comme duc de Bourgogne, étoit vassal & sujet de France, & que le traité portoit expressément que les deux Rois n'assisteroient, sous quelque prétexte que ce fût, les vassaux & sujets l'un de l'autre. Le Roi se servoit de cette derniere raison à l'égard du duc de Bretagne qui étant son vassal, lui avoit fait hommage, & dont la justice ressortissoit au parlement.

Les ambassadeurs étoient encore chargés d'assurer Edouard que tout ce qui appartiendroit à ses sujets dans les lieux dont le Roi se rendroit maître, leur seroit rendu. On leur recommandoit sur-tout que l'obligation des cinquante mille écus que le Roi devoit payer à Edouard chaque année de la tréve, fût dressée de façon qu'elle y

fût relative, afin que le Roi fût déchargé du payement, si la tréve venoit à se rompre. Indépendamment des instructions que le roi donna à ses ambassadeurs, il écrivit une lettre de sa main à Edouard pour l'assurer qu'il ne désiroit rien avec plus d'ardeur que d'entretenir avec lui l'amitié la plus étroite, & de la sceller par le mariage du Dauphin. 1480.

Louis sçachant qu'Edouard étoit moins sensible aux protestations d'amitié qu'à l'argent, lui fit payer vingt-cinq mille écus pour six mois de pension. Il proposa aussi de faire épouser au prince de Galles la fille de la duchesse de Milan. Edouard envoya pour cet effet un ambassadeur à Milan. Ce projet manqua par les autres engagemens qu'Edouard prit bien-tôt; mais le Roi ne voulant que gagner du temps, obtint en partie ce qu'il désiroit.

Tandis que le Roi employoit tous les moyens possibles pour éviter la guerre, il n'oublioit rien pour se mettre en état de la soutenir. Il ordonna que les compagnies d'ordonnance fussent complettes; & fit garnir de troupes les frontieres de Picardie & de Flandre. Il sentoit aussi qu'il ne pouvoit

1480. assure ses conquêtes qu'en détruisant tout germe de révolte dans l'intérieur du royaume. Il avoit plusieurs fois pardonné aux habitans d'Arras, sans pouvoir se les attacher ; il résolut donc de les disperser, & de repeupler la ville de nouveaux habitans. Il y fit venir des ouvriers & des marchands qu'il tira des principales villes du royaume. Mais ceux qu'il chargea de cette commission, ne prirent que des vagabonds ennemis du travail, toujours prêts au crime, pernicieux à l'état par leur inaction seule, & nullement capables de soutenir une nouvelle colonie. En effet la plûpart s'enfuirent, & ruinerent ceux qui restoient. Le Roi donna de nouveaux ordres, voulut y établir des manufactures, & mit, pour subvenir à cette dépense, un impôt sur le sel dans les provinces qui bordent la Seine & l'Yonne. Le Roi pour s'assurer des nouveaux habitans, & obliger les villes d'où il tiroit des ménages entiers, à faire de bons choix, fit avancer par chacune de ces villes cinq cens écus à ceux qui en sortoient pour venir s'établir à Arras ; ainsi elles choisirent des gens laborieux afin qu'ils pussent rendre les sommes qu'on leur avançoit. Louis

donna à cette ville qu'il regardoit comme son ouvrage, les armes qu'elleporte aujourd'hui. Il voulut aussi qu'on la nommât *Franchise*, mais le nom d'Arras lui est demeuré 1480.

Le Roi se comporta différemment à l'égard de la Franche-comté. Il s'appliqua à gagner la noblesse, il honora Guillaume de Vergy de sa confiance, & le chargea de traiter avec les Suisses. Il doma une abolition à Charles de Neuchâtel archevêque de Besançon, & confirma tous les priviléges de cette ville, ne se conservant que le droit de protection.

Il acquit Châtel-sur-Moselle moyennant soixante mille livres. Cette acquisition, celle du duché de Bar, & les nouvelles pensions qu'il payoit en Angleterre, lui coûtoient beaucoup ; il se vit encore obligé de donner cent mille livres aux Suisses. Ayant remarqué que cette nation indifférente sur ses alliés, se déterminoit par intérêt, il la gouvernoit par-là, & l'empêchoit de se déclarer en faveur de Maximilien qui ne pouvoit que promettre, au lieu que la France donnoit un argent considérable. Avril.

Vergi, Bussi Lamet, Cleret & Vau-

drey n'étoient occupés qu'à retenir les
1480. Suisses dans l'alliance du Roi. Ce Prince ne pouvant ignorer que malgré l'argent qu'il leur donnoit ils ne le voyoient qu'avec peine maître de la Franche-Comté, faisoit fortifier Auxonne, Poligny, & les autres places que Chaumont avoit prises,

Tant de dépenses extraordinaires obligerent Louis XI. de retrancher un quart sur les pensions. Cette ressource ne suffisant pas, on assembla les Etats de plusieurs provinces; & il fut résolu que pour soulager l'Etat sans fouler les peuples, les impôts seroient payés en denrées dans plusieurs provinces, qui les donneroient plus facilement & aussi utilement pour l'Etat que de l'argent. La Normandie fut chargée de fournir de vivres l'armée de Picardie, & la Champagne celle de Luxembourg. Les provinces d'au-délà de la Loire devoient entretenir l'armée de Bourgogne. En conséquence de ce reglement, Coittier premier médecin, & Galchaut maître d'hôtel du Roi, allerent visiter les vivres.

Le gros de l'armée étoit dans l'Artois, & tenoit en échec celle de Maximilien. Chaumont avec un corps de

troupes entra dans le Luxembourg, & prit Vireton & Yvoy. La campagne se passa en escarmouches. Galiot qui depuis la mort du duc Charles étoit passé au service du Roi, faisoit des courses continuelles dans le Luxembourg. Chantereine assiégea Beaumont. La comtesse de Varnebourg de la maison de Croy, s'y défendit avec toute la valeur du plus grand capitaine, & ne pouvant plus tenir dans la place, elle se retira dans le château, & ne capitula que sur un ordre précis de son mari; elle sortit à des conditions honorables, & se retira auprès de lui en Allemagne. 1480.

Les deux partis craignant une affaire générale, cherchoient à se surprendre l'un l'autre. Des Querdes lieutenant pour le Roi en Picardie, fit donner un faux avis par un nommé Robin à Cohin gouverneur d'Aire. Celui-ci se laissa persuader qu'il étoit très-facile de surprendre Hesdin, & partit pour cette expédition à la tête de cinq cens hommes des plus braves de la garnison d'Aire. Il arriva la nuit au pied de la muraille; Robin s'approchant, parla à la sentinelle, qui répondit comme étant d'intelligence. Il y avoit un trou dans une tour à six pieds du rez-de-chaussée.

1480. que Des Querdes avoit fait faire exprès. Robin y entra le premier, & se sauva à la faveur des ténébres ; chacun s'empressant à l'envi de le suivre; les ennemis furent bien-tôt en grand nombre dans la tour, & crierent vive Bourgogne. Mais la herse étant tombée dans l'instant, ils se trouverent pris lorsqu'ils se croyoient maîtres de la place. Ne pouvant se sauver, & ne voulant pas se rendre, ils périrent tous les armes à la main. Cohin qui n'étoit pas encore entré, se retira au désespoir.

Louis établit cette année les postes sur les grandes routes du royaume. Le premier établissement ne fut d'abord que pour le service du Roi & des Princes ses alliés, avec défenses de donner des chevaux à aucun particulier, sans un ordre exprès du Grand-maître qui fut créé en même-temps. Le Roi avoit fait expédier les lettres dès le mois de Juin 1464. mais ce ne fut que cette année que le projet fut exécuté, à l'occasion d'une maladie du Dauphin. Le Roi voulant en avoir de nouvelles tous les jours, établit des courriers sur les routes depuis Amboise jusques dans la Beauce & le Gatinois où il passa l'été.

Louis

Louis parut dans les plus grandes allarmes ſur la vie de ſon fils. Après ſa guériſon, il annoblit Thomas Guillaume ſon médecin ordinaire, qui avoit conduit cette maladie, & donna les revenus de la prévôté de Meaux à Etienne de Veſc; les lettres portent: *Celui de nos ſerviteurs qui eſt continuellement nuit & jour occupé pour la sûreté de la perſonne du Dauphin, & en qui avons pour ce ſinguliere fiance.* 1480.

Le Roi avoit eu raiſon d'annoncer au Pape, au roi de Naples, & aux Princes d'Italie, que les Chrétiens ne pouvoient être trop en garde contre les Turcs. Mahomet II. prudent, actif, intrépide & cruel, n'avoit que des vertus ou des vices de héros. La priſe de Conſtantinople, & la deſtruction de pluſieurs empires ſur leſquels il établit le ſien, le rendirent maître de l'Orient, & redoutable à l'Europe. Ses victoires lui inſpirerent le deſir de paſſer en Italie, & la diviſion qui regnoit entre les Princes Chrétiens, l'aſſuroit preſque du ſuccès. Il fit marcher à la fois deux armées accoutumées à vaincre. La plus forte deſcendit dans l'iſle de Rhodes, Mai. & ouvrit la tranchée devant la ville. Tout ce que la valeur peut entrepren-

dre, tout ce que la fureur peut em-
1480. ployer de plus terrible, fut mis en œuvre contre la place; mais tout l'effort des Ottomans devint inutile par la sagesse, la vigilance, & la fermeté du Grand-Maître Pierre d'Aubusson, & par l'intrépidité des Chevaliers. Ces héros dont l'ame s'est perpétuée dans leurs successeurs, firent échouer la fortune de Mahomet. Les Turcs après quatre mois de tranchée ouverte, furent contraints de lever un siége qui leur coûta plus de trente mille hommes.

L'armée Ottomane fut plus heureuse en Italie. Elle emporta d'assaut la
13. Août. ville d'Otrante après un mois de siége. Tout fut passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. L'archevêque fut massacré aux pieds des autels, en exhortant les habitans à mourir en chrétiens. Aucun ne voulut racheter sa vie aux dépens de sa foi. Tous périrent les armes à la main, dignes de compassion par leurs malheurs, si leur mort n'étoit digne d'envie.

Comme les Chrétiens ne devoient leurs pertes qu'aux divisions qui regnoient entre eux, l'Italie ne dut son salut qu'à celles qui s'éleverent entre

1480.

les fils de Mahomet II. & qui leur firent perdre la ville d'Otrante.

Sur ces entrefaites René roi de Naples mourut âgé de soixante & onze ans, regretté de ses sujets, & aussi célèbre par ses malheurs, que recommandable par ses vertus. Il disposa par son testament de la Provence & de ses droits sur le royaume de Naples en faveur du seul mâle de sa maison, Charles son neveu, fils du comte du Maine. Il donna le duché de Bar à Yolande sa fille aînée, qui avoit déja hérité de la Lorraine, & l'avoit cédée à René II. qu'elle avoit eu du comte de Vaudemont. Il ne laissa à Marguerite douairiere d'Angleterre, sa seconde fille, qui étoit prisonniere lorsqu'il fit son testament, que mille écus une fois payés, & deux mille livres de rente sur le duché de Bar. — 10. Juillet.

René légua à Jeanne de Laval sa femme, de très-grands revenus en Anjou, en Provence, & dans le Barrois. Il donna à Jean son fils naturel, le marquisat de Pont-à-Mousson, avec les terres de Saint Remi & de Saint Cannat en Provence. Il fit, suivant l'usage de ces temps-là, beaucoup de bien aux Eglises, particuliérement à Saint Mau-

1480. rice d'Angers, où il fut enterré, & aux Cordeliers de la même ville, où son cœur fut porté. Plus jaloux de son titre de Roi que s'il en eût eu les états, il ordonna que ses funérailles se fissent avec la pompe convenable à la majesté. Ce Prince ayant vécu près de six ans après avoir fait son testament, en annulla plusieurs clauses par les traités qu'il fit depuis. *

Louis à qui la Reine Marguerite avoit cédé tous ses droits, se plaignit que cette Princesse eût été deshéritée, elle qui n'ayant rien eu en mariage, n'avoit rien fait qui pût lui préjudicier. Il soutint qu'elle devoit avoir la moitié des biens de sa mere, & même toute la Lorraine, puisqu'Yolande par son contrat de mariage avec le comte de Vaudemont, avoit renoncé à toute succession paternelle & maternelle, moyennant la dot qu'elle avoit reçue. Indépendamment des droits que le Roi

* René nomma pour ses exécuteurs testamentaires la reine Jeanne de Laval, Charles comte du Maine son neveu, René duc de Lorraine son petit-fils, Guillaume de Harcourt comte de Tancarville, Guy de Laval son sénéchal d'Anjou, Jean de la Vignolle doyen d'Angers, le docteur Jean Perrot son confesseur, Pierre le Roi son vice-chancelier, Jean Vinel juge d'Anjou, & Tourneville archiprêtre d'Angers.

tenoit de Marguerite, il étoit créancier pour plus d'un million des ducs Jean & Nicolas. Il avoit payé deux cens mille écus lorsqu'il avoit été question du mariage de sa fille Anne avec Nicolas alors marquis du Pont, quarante mille livres de rente pendant dix ans au pere & au fils, cinquante mille écus pour la rançon de Marguerite, & une pension de six mille livres pour sa subsistance. Cette Princesse renouvella cette année la cession qu'elle lui avoit faite quatre ans auparavant.

1480.

19. Octobre.

Louis chargea l'archevêque de Bordeaux, Philippe Pot comte de Saint Pol, Francberge maître des Requêtes, Baudot & Henriet conseillers au Parlement, d'aller en Lorraine représenter tous ces titres à Yolande à qui il ne donnoit que le titre de comtesse de Vaudemont. Le duc René son fils étant alors à Venise, engagea la république à recommander ses intérêts au Roi. Ce Prince fit donner par écrit à l'ambassadeur de Venise les sujets de plainte qu'il avoit contre René. Il lui reprochoit d'abord le peu de reconnoissance qu'il avoit eue de la protection qu'on lui avoit accordée contre le duc de Bourgogne, & d'avoir tou-

jours favorisé Maximilien contre la
1480. France. On ajoutoit qu'il ne devoit pas ignorer qu'il étoit sujet du Roi; que son plus grand honneur étoit de descendre de la maison de France par sa mere ; que tous ses Etats relevoient de la couronne ; que la Lorraine n'étoit point un fief masculin, puisqu'il n'en jouissoit que du chef de sa mere & de son ayeule ; qu'entre filles il n'y avoit point de droit d'aînesse, & que par conséquent Marguerite devoit partager également avec Yolande sa sœur;
29. Juil. que Marguerite avoit cédé tous ses droits au Roi, & qu'il demandoit sa moitié dans tout ce que pouvoit posséder la duchesse Yolande, sans compter les sommes considérables dont il étoit créancier.

Pendant que le Roi discutoit ses droits sur la succession du roi René, Charles de Martigny évêque d'Elne fut rappellé d'Angleterre, & cité au Parlement par le Procureur général, comme ayant passé ses pouvoirs & si-
31. Juil. gné des traités préjudiciables à la France. Martigny répondit pour ses défenses qu'il avoit été nommé trois fois Ambassadeur sans l'avoir demandé, & qu'en l'acceptant, il n'avoit jamais eu

d'autre objet que le ſervice du Roi ; 1480.
que ce Prince avoit paru ſatisfait de ſa premiere négociation ; que la ſeconde avoit encore été plus remarquable, puiſqu'il avoit eu à combattre les miniſtres de l'Empereur, de Maximilien & d'Eſpagne, qui tous avoient un parti puiſſant dans le Parlement ; qu'il avoit été pluſieurs fois en danger d'être aſſaſſiné par les Flamands ; qu'il avoit été aſſez heureux pour triompher de toutes leurs cabales, & retenir Édouard dans le parti de la France. A l'égard de ſa troiſiéme ambaſſade, Martigny convenoit que par ſes inſtructions il n'étoit chargé que de prolonger les tréves de 1475. & 1476. ſans y rien changer ; mais que le Roi lui ayant fait entendre que le principal objet de ſa commiſſion étoit d'empêcher l'union des Anglois avec les Flamands, il avoit cru, en interprétant la volonté du Roi, qu'il valoit mieux paſſer ſes ordres aux riſques d'être déſavoué, que de manquer à renouveller une tréve abſolument néceſſaire à la France ; que c'étoit dans cette vûe qu'il avoit compris les ducs d'Autriche & de Bretagne dans la derniere tréve, quoiqu'ils ne le fuſſent point dans les pré-

cédentes ; qu'il avoit pareillement con-
1480. senti que le Roi se soumît aux censures ecclésiastiques, s'il discontinuoit le payement des cinquante mille écus, quoiqu'Edouard refusât de se soumettre aux mêmes peines en violant la tréve ; qu'il avoit cependant fait à ce sujet toutes les représentations possibles, & qu'il ne s'étoit relâché de ses pouvoirs, que pour conserver la tréve, qui sans cela eût été rompue ; qu'il avoit fait enfin tout ce qui convenoit au bien de l'Etat, au service du Roi, & à la nécessité.

Le Parlement connoissant l'innocence de l'évêque d'Elne, les besoins de l'Etat & les intentions du Roi, fit beaucoup d'éclat par ses procédures, mais ne prononça rien contre l'accusé : en effet Martigny étoit un Ministre habile & tel qu'il convenoit au Roi. Il s'étoit conduit avec une fidélité éclairée qui sçait se prêter aux circonstances. Il avoit rendu le service le plus important en s'exposant à être désavoué, puis qu'il donnoit par-là au Roi le temps de prendre un parti, au lieu que s'il eût suivi littéralement ses instructions, la guerre étoit inévitable, & le succès fort douteux.

Louis XI. après s'être mis en état de désavouer un Ministre qu'il approuvoit intérieurement, ne changea point de conduite avec Edouard, & lui fit payer exactement ses pensions. Il se conduisit avec autant d'habileté à l'égard de Howard & Langton ambassadeurs d'Angleterre. Le sujet de leur commission étoit le mariage du Dauphin avec la princesse Elisabeth. La difficulté ne regardoit que la pension que les Anglois exigeoient pendant que la Princesse demeureroit en Angleterre. Le Roi offroit beaucoup moins qu'on ne demandoit; mais il avoit soin de laisser toujours espérer aux Ambassadeurs qu'ils pourroient l'amener au point qu'ils désiroient, afin qu'ils ne se relâchassent pas eux-mêmes. Il vouloit faire naître des difficultés pour ne rien décider: Suivant ses vûes, gagner du temps, c'étoit réussir. Lorsque Martigny fut rappellé d'Angleterre, la duchesse douairiere de Bourgogne, sœur d'Edouard, y passa pour convenir du mariage d'Anne troisiéme fille du Roi son frere avec Philippe comte de Charolois, fils aîné de Maximilien & de Marie de Bourgogne. La Duchesse douairiere avoit avec elle- 1480.

la Baume sieur d'Irlain, second Chambellan du duc d'Autriche, Thomas de Pleine & Jean Gros. Ses propositions paroissoient également avantageuses à Edouard & à Maximilien. Il s'agissoit de renoncer à l'alliance de France, de renouveller celle qui avoit été entre l'Angleterre & le feu duc Charles, de faire une ligue offensive & deffensive contre la France, d'y faire passer des troupes pour reconquérir la Normandie & la Guyenne en faveur d'Edouard, tandis que Maximilien reprendroit les Provinces que Louis lui avoit enlevées. Avec des espérances si séduisantes, la Duchesse n'offroit point d'argent comptant; Edouard en ayant toujours besoin pour ses plaisirs, étoit extrêmement sensible à celui qu'il recevoit de France, au lieu qu'on lui demandoit deux cens mille écus pour la dot de sa fille. Il étoit fort indécis, lorsque le chevalier Howard arriva de France; celui-ci alla aussi-tôt saluer la duchesse de Bourgogne, & lui dit qu'il avoit apporté l'argent d'un quartier de la pension d'Edouard; que Louis XI. consentoit à se soumettre aux censures ecclésiastiques, s'il manquoit de continuer le payement des

1480.

cinquante mille écus, & s'il n'accomplissoit pas le mariage du Dauphin avec la princesse Elisabeth; mais qu'il demandoit que les ducs d'Autriche & de Bretagne ne fussent pas compris dans la tréve, & qu'il étoit résolu, pour l'empêcher, de sacrifier plutôt la moitié de son Royaume. 1480.

La duchesse de Bourgogne prit aussi-tôt le parti d'offrir à Edouard les mêmes avantages qu'il tiroit de France. Elle s'engagea au nom du duc & de la duchesse d'Autriche à lui faire payer la même pension de cinquante mille écus, & à commencer le payement du jour qu'il auroit déclaré la guerre à la France. Le lendemain le contrat de mariage du comte de Charolois & de la princesse Anne fut dressé. On fit ensuite une autre convention par laquelle le duc & la duchesse d'Autriche remettoient à Edouard la dot de sa fille; & ce Prince, pour ne pas céder en générosité, ou plutôt prévoyant qu'il ne seroit jamais payé de sa pension, la leur remit; mais ne voulant pas perdre celle qu'il tiroit du Roi, il déclara quelques jours après qu'il vouloit se rendre médiateur entre Louis & Maximilien, & fit partir des Ambas- 4. Août.

1480. sadeurs pour en faire part au Roi. Pendant que la duchesse de Bourgogne tâchoit d'exciter son frere à faire la guerre à Louis XI. Maximilien ne comptant plus sur Edouard, donna pouvoir au comte de Romont de conférer avec du Lude pour travailler à 21. Août. une tréve. Elle fut conclue pour sept mois & prolongée ensuite. La duchesse de Bourgogne qui recevoit de Maximilien des instructions très-opposées au projet d'une tréve, en fut extrêmement offensée, s'en plaignit amérement & repassa en Flandre.

Le duc de Bretagne ne fut pas plutôt instruit de la tréve, qu'il craignit de devenir seul l'objet du ressentiment du Roi. Il étoit entré dans tous les complots contre ce Prince, & souvent en avoit été l'auteur. Il avoit fait une ligue avec Maximilien, & avoit tâché, par toutes sortes de voies, d'y attirer Edouard. Il avoit même offert de donner sa fille Anne en mariage au prince de Galles: cette alliance eût été la chose du monde la plus fatale au Royaume, puisqu'elle y auroit fait rentrer l'Anglois. Le duc de Bretagne ne pouvant se dissimuler combien il avoit offensé le Roi, envoya Partenay &

la Villeon en Angleterre pour solliciter, par le moyen de la duchesse de Bourgogne, un renouvellement d'alliance avec Maximilien sous la garantie d'Edouard ; mais comme la Duchesse étoit retournée en Flandre lorsque ces Ambassadeurs arriverent, ce traité ne put se faire que l'année suivante. 1480.

Cependant le cardinal de S. Pierre-aux-Liens neveu du Pape, arriva en France en qualité de Légat pour travailler à la paix entre le Roi & les Princes ses voisins : Louis s'informoit d'abord du caractère de ceux avec qui il devoit traiter. Il sçut que le Légat étoit un homme plein de vanité & de fausse gloire & résolut de le gagner par-là. Il lui fit rendre tous les honneurs imaginables dans les villes de son passage. Le comte Dauphin d'Auvergne, le bâtard du Maine, Chateauvillain, Dauvet & plusieurs Prélats allerent au-devant de lui jusqu'à Saint Saphorin d'Oson. Dauvet lui délivra les pouvoirs les plus amples & acheva de le gagner par une chose qui paroissant une précaution n'étoit qu'une distinction flateuse pour sa personne. Il exigea un acte par lequel le Légat

1480. déclaroit qu'il n'abuseroit point de l'étendue de ses pouvoirs, & que les honneurs qu'on lui rendoit ne tireroient point à conséquence pour les Légats qui viendroient dans la suite en France.

Le Légat passa quelques jours avec le Roi à Vendôme, & fut charmé de la confiance dont ce Prince l'honora. De-là il se rendit à Paris où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le
4. Sept. Parlement lui prodigua tous ceux qui s'accordoient avec les loix & les maximes du Royaume; mais ne croyant pas que l'acte que ce cardinal avoit donné à Dauvet, fût suffisant ni convenable à la majesté du Roi, dès le lendemain de l'entrée du Légat, les gens du Roi firent leur opposition à la lecture de la bulle par laquelle le Pape lui donnoit pouvoir de contraindre par censure ou excommunication, le Roi & Maximilien à faire la paix. Ce pouvoir fut borné à la voie du Conseil.

Le Légat écrivit à Maximilien que le Pape désiroit ardemment de rétablir la paix entre tous les princes Chrétiens pour les réunir contre les Turcs; que le Roi y étoit très-disposé; qu'il ne doutoit point que son Excellence

ne fût dans les mêmes sentimens, & qu'il alloit le trouver pour terminer une œuvre aussi sainte & aussi avantageuse à toute la Chrétienté. 1480.

La liaison étroite qui paroissoit entre le Roi & le Légat rendit celui-ci suspect à Maximilien. Il lui fit réponse que l'affaire étoit trop importante, pour qu'il prît une résolution sans l'avis de son conseil, & qu'il prioit sa paternité de ne pas passer plus avant sans avoir reçû de ses nouvelles.

Le Légat récrivit à Maximilien qu'il n'avoit jamais eu dessein d'entrer dans ses états que sous son bon plaisir; mais qu'il supplioit son excellence d'avoir égard à l'honneur du Saint Siége: que les affaires dont il s'agissoit ne regardoient point la personne du Pape, que c'étoient celles de toute la chrétienté, & qu'il ne convenoit point à la dignité dont il étoit revêtu, d'attendre trop long-temps la résolution de son Excellence.

Le Légat s'étant avancé jusqu'à Péronne, fit partir en même temps l'archevêque de Rhodes & Octavien Suessa avocat consistorial, pour presser la décision de Maximilien. Ce Prince envoya la lettre & les instructions des

1480. deux députés du Légat à Dauffay & Lannoy, afin qu'ils allassent conférer avec le Légat. Mais Dauffay fit observer que le Légat pourroit bien passer outre, & qu'il falloit ou lui notifier les causes de suspicion qu'on avoit contre lui, ou lui signifier un acte d'appel de la part du Procureur général du Duc. Le Légat envoya quelques jours
5. Oct. après à Maximilien un bref par lequel le Pape représentoit à ce prince qu'il s'étoit mal à propos laissé prévenir; que le Cardinal n'étoit pas plus porté pour le Roi que pour lui; & qu'il n'avoit en vûe que le bien public. C'est pourquoi il prioit le Duc qu'il traitoit de *Votre noblesse*, de rejetter tous ces soupçons, & de donner une audience favorable au Légat. Celui-ci joignit au bref une lettre, par laquelle il réitéroit ce qu'il avoit déja dit dans les précédentes, & demandoit une réponse positive. Le Légat n'en recevant point, & ne sçachant plus quel parti prendre, récrivit encore, & envoya sa lettre par l'archevêque de Rhodes qui avoit toute sa confiance.

La prévention de Maximilien venoit du cardinal-évêque de Tournay, & de l'évêque de Sebenigo nonce du Pa-

pe, qui étoient auprès de ce Prince, 1480.
& ne cessoient de lui peindre le Légat comme un homme artificieux & livré à la France; ils engagerent encore dans leur parti l'archevêque de Rhodes. Ce Prélat s'étoit élevé de la naissance la plus basse à des dignités qu'on ne doit presque jamais, quand on part de l'obscurité, qu'à de grandes vertus ou à de grands vices. Ambitieux, fourbe, avare, il avoit tous les vices bas, & l'ingratitude qui en est la suite. Il devoit sa fortune au Légat à qui il s'étoit attaché par intérêt, & il le trahissoit par le même motif.

Le Roi étant toujours le premier 25. Oct.
instruit de ce qui se passoit chez ses ennemis, donna avis au Légat que l'archevêque de Rhodes s'étoit laissé gagner par le cardinal de Tournay & Sebenigo, & que s'il ne recevoit pas une réponse décisive il n'y avoit plus d'autre parti que de se retirer; mais qu'il falloit auparavant déclarer aux Gantois que la légation n'avoit point d'autre objet que la paix. Que si l'on pouvoit une fois semer la division entre ces peuples & le conseil du Duc, ils prendroient feu aisément. Qu'avant tout il étoit nécessaire que le Pape rappel-

1480. lât l'evêque de Sebenigo, & citât à Rome le cardinal de Tournay & l'archevêque de Rhodes, pour leur faire leur procès; que c'étoit l'unique moyen de faire respecter & craindre l'autorité du S. Siége.

28 Octob. Le Légat fit réponse au Roi qu'il avoit prévenu son conseil, que la bulle avoit été notifiée à Gand, à Bruges & dans toutes les villes de Flandre. Qu'il alloit encore leur écrire pour leur représenter les maux que leur désobéissance au S. Siége devoit leur attirer; & que s'ils y persistoient, il se retireroit. Que le Pape sçauroit bien faire justice du cardinal de Tournay & du Nonce; à l'égard de l'archevêque de Rhodes, qu'il falloit s'en assurer, & le faire conduire à Châteauneuf près d'Avignon. Le Roi ayant chargé du Bouchage de l'exécution, l'archevêque de Rhodes fut enlevé & conduit à Château-neuf.

Cependant Baudricourt, Soliers & du Bouchage, étoient sur la frontiere, & tâchoient de faire la paix ou de prolonger la tréve. La Duchesse douairiere de Bourgogne, d'intelligence avec les ambassadeurs de Maximilien, faisoit tous les jours naître de nouvelles

difficultés, soit par son inquiétude naturelle, soit par le desir de se rendre nécessaire. La négociation étoit entamée entre les Plénipotentiaires; mais la défiance réciproque étoit un obstacle continuel à la paix. On disputoit sur chaque article sans l'éclaircir. Le caractère d'ambassadeur ne paroissoit pas une sauve-garde, ils n'osoient aller les uns chez les autres, qu'ils ne se donnassent des ôtages, & le temps se passoit plutôt en disputes qu'en conférences. 1480.

Le Roi avoit déclaré qu'il ne vouloit point mettre en compromis ce que les ducs de Bourgogne avoient eu en appanage. Que si les filles en pouvoient hériter, elles pourroient aussi hériter de la couronne, ce qui est contraire à la premiere loi de l'état. Que la cession de la Bourgogne faite par le Roi Jean au duc Philippe le Hardi, seroit nulle de plein droit, si elle eût été faite autrement qu'à la charge de reversion, faute d'hoirs mâles, & que le parlement étoit seul juge de tout ce qui concerne les pairies.

Maximilien prétendoit au contraire qu'avant toutes choses on devoit lui rendre ce qui avoit été de l'ancien pa-

trimoine de la maison de Bourgogne,
1480. & que le Roi ne pouvoit refuser de la mettre en possession des comtés d'Artois & de Bourgogne, de la vicomté d'Aussone, & du ressort de S. Laurent, sans quoi il y seroit contraint par le roi d'Angleterre.

Louis demandoit de son côté Lille, Douay & Orchies, avec tout ce que le duc Charles & Marie avoient levé sur le comté d'Artois, fief de la couronne, dont ils n'avoient jamais rendu hommage. Le Roi après avoir établi son droit, offroit d'abandonner Lille, Douay & Orchies, & de donner quitance de ce qui étoit dû par la succession des ducs de Bourgogne, pourvû que le duc & la duchesse d'Autriche renonçassent à toutes prétentions sur les comtés d'Artois & de Bourgogne.

Edouard voyant que le Roi & le duc d'Autriche ne s'accordoient sur rien, écrivit à Maximilien que Louis ne pouvant pas vivre encore longtemps, le meilleur parti qu'ils pussent prendre étoit d'attendre sa mort pour faire valoir leurs droits, & de conclure en attendant une tréve de deux ans, ou si Louis la refusoit, que les Anglois fourniroient contre lui un secours de cinq mille hommes.

Il étoit vrai que la santé du Roi s'affoiblissoit tous les jours ; il tomboit souvent dans des foiblesses qui faisoient craindre pour sa vie. Il en eut une si considérable en sortant de table, qu'on crut qu'il alloit mourir. Il perdit la parole, & sa connoissance étoit fort imparfaite. Cependant il fit signe qu'on ouvrît les fenêtres, & qu'on lui donnât de l'air ; mais soit qu'on ne l'entendît pas, ou que l'on crût que l'air lui étoit contraire, on le retint auprès du feu les fenêtres fermées ; Angelo Catto son médecin, depuis archevêque de Vienne, à qui Commines a dédié ses mémoires, étant arrivé, les fit ouvrir. Le Roi reprit peu à peu la connoissance & la parole. Il fut encore quelque temps sans pouvoir se faire entendre parfaitement. Il vouloit toujours qu'on lui rendît compte des affaires qui s'étoient passées durant sa maladie ; mais s'appercevant lui-même qu'il n'avoit pas la tête absolument libre, & craignant de faire connoître son état, il feignoit de lire & d'entendre, & se contentoit de répondre quelques mots, ou de faire des signes qu'il pût dans la suite expliquer à son gré. Il s'informa de ceux qui avoient empêché qu'on

1480.

n'ouvrît les fenêtres, & les chassa. Il
1480. étoit si jaloux de son autorité, qu'il vouloit une obéissance aveugle, sans qu'on osât interpréter sa volonté. Il craignoit qu'en cessant de lui obéir dans des bagatelles sous prétexte de le mieux servir, on ne vînt à s'emparer des affaires. Il avoit même coutume de dire qu'il n'approuvoit point qu'on eût osé employer la force pour faire manger son pere Charles VII. dans le temps qu'il craignoit d'être empoisonné.

Le Légat se servit de la crainte que le Roi avoit de la mort, pour obtenir la liberté du cardinal Balue & de l'Evêque de Verdun. Il lui persuada qu'il devoit craindre les jugemens de Dieu, en retenant dans les fers un cardinal & un Evêque. Balue, pour achever de toucher le Roi par la compassion, feignit d'être dangereusement malade. Le premier médecin Coittier eut ordre de le visiter, & sur ce qu'il dit qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps, le Roi le fit remettre entre les mains du Légat, après en avoir tiré parole que le Pape le feroit punir. A peine Balue fût-il à Rome, qu'il y fut comblé d'honneurs. Après la mort de Louis XI. il revint en France en qualité de

Légat, & fut reçu malgré les défenses du Parlement. 1480.

A l'égard de l'évêque de Verdun, il fut remis en liberté en donnant caution, & fut transféré de l'évêché de Verdun à celui de Vintimille. Louis rendit encore la liberté à Hebert évêque de Coutance. Ce Prélat avoit été compris dans le procès contre le duc de Bourbon, & accusé d'astrologie. Il fut arrêté comme criminel, & relâché comme fou; ce dernier jugement convenoit mieux que le premier à l'espéce d'accusation qu'on avoit formée contre lui.

Louis réunit le duché d'Anjou à la couronne, & conserva la chambre des Comptes établie à Angers. Il écrivit en même temps aux états de Provence en faveur de Charles Duc de Calabre, à qui le Roi René avoit donné par testament le royaume de Naples & le comté de Provence. Louis craignoit que René duc de Lorraine, petit-fils par sa mere du roi René, ne revînt contre le testament. Soit que les Provençaux aimassent mieux Charles, soit qu'ils voulussent plaire au Roi, ils exclurent absolument René, & reconnurent Charles pour leur prince. Octobre.

1480. Quoique la tréve ne fût pas expirée, le comte de Chimay, Bossu & Croy assiégerent Luxembourg ; mais ils furent obligés de lever le siége. Malgré cette infraction le Roi n'usa point de représailles, & donna ordre à du Bouchage de prolonger la tréve pour tout le temps que le Turc seroit en Italie, *afin*, ajouta-t-il, *que je puisse servir Dieu & Notre-Dame contre le Turc.*

La puissance du Roi n'étoit pas si parfaitement établie en Franche-Comté, qu'il n'y eût toujours des rébelles qui s'attroupoient, & surprenoient de petites villes qu'on reprenoit aussi-tôt; de sorte que ce qui se passoit dans cette province, ressembloit assez à une guerre civile.

Louis nomma lieutenans généraux de Bourgogne Jean & Louis d'Amboise, l'un évêque de Maillezais, & l'autre d'Albi, pour commander dans l'absence de Charles d'Amboise leur frere.

Les états du Comté assemblés à Salins, présenterent à ces deux Prélats les cahiers dont les principaux articles tendoient au maintien de la justice & de la discipline militaire ; à la sûreté des chemins, du labourage, & du commerce.

merce. Ils demandoient aussi l'établissement d'un parlement à Salins, dont le Roi payeroit les officiers; & réclamoient la conservation de leurs priviléges. 1480.

La politique du Roi s'acordoit assez avec les demandes des Comtois; il ne cherchoit pas à inquiéter les pays conquis, ou qui se donnoient à lui. Loin de les dépouiller de leurs priviléges, il leur en accordoit de nouveaux, & n'oublioit rien pour leur inspirer la fidélité; mais lorsqu'il trouvoit un esprit de rébellion trop opiniâtre, il avoit recours aux remédes violens. Il faisoit mourir les plus coupables, bannissoit les autres, & quelquefois dispersoit les habitans, comme il fit à Perpignan & à Arras.

Il établit donc un parlement à Salins, & donna l'année suivante une déclaration qui exemptoit les Comtois du droit d'aubeine, & les mettoit au rang des autres François.

Les maladies dont le Roi étoit accablé, & les affaires étrangères, ne l'empêchoient pas de veiller à la tranquillité & au bonheur de l'intérieur du royaume, avec autant de soin que s'il n'eût eu que cet objet.

1480. Il envoya des commissaires dans les provinces, pour remédier aux fraudes qui se commettoient dans les gabelles. Il défendit d'inquiéter les Gentilshommes qui faisoient valoir les biens qu'ils avoient en roture. Il donna une déclaration par laquelle il permettoit aux ecclésiastiques, gens nobles & autres, de trafiquer par terre & par mer, à condition que ceux qui commerceroient par mer ne pourroient faire venir leurs marchandises que sur des vaisseaux François. Il établit à Dijon une monnoie, dont Jean de Cambray fut fait directeur. Perruchon, Feriot & Custel, en furent nommés gardes.

Le Roi ayant fait venir quantité d'ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent & de soye, sous la direction de Guillaume Briçonnet, ordonna qu'ils seroient exempts de tous droits, taxes & impôts, eux, leurs femmes, veuves & enfans. Il accorda l'année suivante des lettres de naturalité à tous les Suisses qui viendroient demeurer en France.

Le duc d'Autriche avoit sollicité une assemblée de plusieurs Princes de l'Empire, espérant qu'ils lui seroient favorables dans la décision des diffé-

rends qu'il avoit avec le Roi; mais ce Prince ne voulut pas reconnoître des étrangers pour arbitres entre lui & son vassal, dans une affaire où il étoit question de fiefs de la couronne. Il trouva un moyen plus sûr d'embarrasser Maximilien, & même d'allumer la guerre en Allemagne s'il le jugeoit à propos. 1480.

Ladislas roi de Bohême, petit-fils par sa mere de l'empereur Albert d'Autriche, & arrière-petit-fils de l'empereur Sigismond, avoit des droits sur le duché de Luxembourg. Pour se mettre en état de les faire valoir, il rechercha l'amitié de Louis XI. Ces deux Princes renouvellerent les anciennes alliances, & firent un traité particulier, par lequel Ladislas devoit entrer avec toutes ses forces dans le Luxembourg, le Roi s'obligeoit d'y faire marcher en même temps mille lances avec un train d'artillerie. Si le duché n'étoit pas conquis dans un mois, le Roi devoit payer les troupes de Bohême pendant le reste de la guerre, & ne faire ni paix ni tréve avec Maximilien, sans que Ladislas y fût compris. Les Ambassadeurs promirent au nom de leur maître d'aider le Roi envers & contre tous, & nommément contre le

1481. Pâques le 22. d'Avril.

15. Janv.

duc & la duchesse d'Autriche. Tandis
1481. que le Roi cherchoit à se faire des alliés, il perdit un de ses plus fidéles sujets par la mort de Charles de Chaumont d'Amboise comte de Brienne, gouverneur de Champagne & de Bourgogne. Sa naissance & ses grands biens le rendoient moins recommandable que sa vertu. Personne n'étoit plus propre que lui à gouverner un peuple nouvellement conquis. Ferme, humain, prudent, désintéressé, il donnoit l'exemple de la fidélité, & sçavoit châtier ceux qui vouloient s'en écarter.

22. Fév.

La mauvaise santé du Roi ne lui permettant pas de se mettre à la tête d'une armée, & de passer en personne pour chasser les Turcs d'Italie, comme il l'avoit déclaré, il fit offrir au Pape pour cette entreprise trois cens mille écus d'or, dont on léveroit deux cens mille sur le clergé, & le reste sur le peuple.

Il arriva dans ce temps-là à Rome une contestation assez embarrassante. Charles comte de Provence envoya demander l'investiture du royaume de Naples, Charles de Luxembourg cousin de Charles, & chef de cette ambassade, prétendoit être reçu comme

ambaſſadeur de tête couronnée. Les ambaſſadeurs de France appuyoient ſa prétention. Le Pape & les Cardinaux n'oſant prendre parti, dans la crainte d'offenſer Ferdinand, & d'allumer une nouvelle guerre en Italie, la conteſtation dura long-temps. Enfin Luxembourg accompagné des François fit ſon entrée, & prit ſon audience avec les honneurs qu'il prétendoit, ou du moins le Pape ne s'expliqua pas ouvertement; & il n'y eut point d'oppoſition formelle. 1481.

Sixte ayant publié une bulle par laquelle il exhortoit tous les Princes Chrétiens à ſuſpendre leurs guerres pendant trois ans, pour ſe réunir contre le Turc leur ennemi commun; cette bulle fut préſentée au Roi par l'évêque de Seſſa, qui inſiſta beaucoup ſur le danger où ſe trouvoit la chrétienté. Le Roi après avoir fait examiner la bulle 29. Avril. par tous ceux qui étoient préſens, tant prélats que ſéculiers, dit au Nonce, qu'il ne pouvoit donner trop d'éloges au zéle que le Saint Pere témoignoit pour la religion; que pour lui il y employeroit toutes ſes forces; mais qu'il vouloit être sûr que ſes ennemis en uſeroient de même; & qu'il n'étoit

[redacted] pas juste qu'il désarmât avant de sçavoir leurs intentions. Le Légat répondit, que le Pape contraindroit par des censures ecclésiastiques tous les ennemis du Roi à faire la paix, ou une tréve avec lui. Le même jour le sire de Beaujeu, le Chancelier & les principaux de ceux qui s'étoient trouvés à l'audience, allerent de la part du Roi trouver le Légat, & lui dirent que ce Prince étoit menacé de deux guerres; sçavoir de la part des Anglois, & du roi de Castille, sans compter celle qu'il avoit actuellement à soutenir contre le duc d'Autriche; que le feu duc Charles, Maximilien & Marie de Bourgogne avoient toujours méprisé les censures ecclésiastiques; que le Roi ne voulant pas s'exposer à être surpris par ses ennemis, il étoit nécessaire que le Légat fît part de ses intentions à tous les Nonces qui étoient auprès de ces Princes pour sçavoir leur derniere résolution.

1481.

Le Légat loua & remercia le Roi de ses bons sentimens, & promit d'en rendre compte au Pape, afin que sa Sainteté donnât elle-même ordre à ses Nonces de conférer avec les autres Princes, & fît sçavoir au Roi leurs dispositions.

Quelque dangereux que fussent pour la France les desseins de ses ennemis, ils le seroient encore devenus davantage par la mort de Louis XI. Maximilien voyant la tréve prête à expirer, faisoit solliciter Edouard d'entreprendre la conquête de la France; & peut-être eût-il réussi dans son projet si le roi d'Angleterre eût moins aimé le repos, ou que Maximilien eût appuyé ses sollicitations de quelques sommes d'argent. Edouard ne refusoit pas absolument les propositions de Maximilien; mais il lui faisoit entendre que le Roi ne pouvant pas vivre longtemps, sa mort les mettroit bien-tôt en état de tout entreprendre. Maximilien trouva le duc de Bretagne plus disposé qu'Edouard à faire une ligue contre le Roi : il l'avoit lui-même proposée; mais il n'osoit s'y engager seul; c'est pourquoi il envoya Partenay & la Villeon à Londres pour agir de concert avec les ambassadeurs de Maximilien, & presser Edouard de se déclarer contre la France. 1481.

Edouard soit par politique, soit par son indécision naturelle, tint longtemps en suspens les ambassadeurs du duc d'Autriche. Il leur donna enfin

1481. de si grandes espérances, qu'ils écrivirent à leur maître que le roi d'Angleterre leur avoit promis de faire une descente en France, si les affaires d'Ecosse le lui permettoient ; & qu'il avoit même envoyé déclarer au roi de France, que s'il ne faisoit raison avant Pâques au duc & à la duchesse d'Autriche, il iroit porter le fer & le feu dans ses états.

Les Ambassadeurs exagéroient sans doute les promesses d'Edouard ; ou celui-ci les trompoit : car il n'avoit aucune envie de faire la guerre. C'étoit en vain que Maximilien représentoit que la tréve lui étoit aussi onéreuse que la guerre, puisqu'il étoit obligé d'entretenir le même nombre de troupes, qu'il étoit dépouillé d'une partie de ses états, & dans l'impuissance de faire subsister ceux qui s'attachoient à lui. Tout ce qui annonçoit l'indigence de Maximilien, n'étoit pas propre à lui gagner Edouard, qui n'aimant plus que le repos, les plaisirs & l'argent, étoit bien éloigné de se liguer avec un Prince indigent, & de renoncer à une pension considérable qu'il tiroit de France, pour s'engager dans une guerre dangereuse contre un Prince redou-

table par ses forces & par ses intrigues. Il y a grande apparence que Hastings favori d'Edouard & pensionnaire de Louis XI. ne contribuoit pas peu à rendre inutiles toutes les sollicitations de Maximilien & du duc de Bretagne. Aussi voit-on par les comptes de la dépense du Roi, que Hastings reçut vers ce temps-là un présent de mille marcs d'argent outre sa pension ordinaire. Le duc d'Autriche ne pouvant armer Edouard contre le Roi, engagea l'empereur Frederic son pere à proposer un accommodement à ce Prince. 1481.

Dans le même temps que les ambassadeurs de Frederic venoient en France travailler à la paix, il en arriva d'autres de la part de Mathias Corvin roi de Hongrie, pour proposer au roi une ligue contre le Turc.

Louis envoya Armand de Cambray jusqu'à Metz au-devant des Ambassadeurs, sous prétexte de leur faire plus d'honneur, & pour pénétrer le secret de leurs instructions avant leur arrivée. Cambray étoit très-propre à cette commission. Il avoit fait plusieurs métiers, comme ceux qui ne cherchent que la fortune, & à qui toutes les

S v

1481. voies pour y parvenir sont indifférentes, il passoit pour le plus habile faussaire de son temps. C'étoit lui qui avoit fabriqué sous le nom de Calixte III. les bulles qui permettoient au comte d'Armagnac d'épouser sa sœur. Ses talens trop connus à Rome, lui étant devenus inutiles dans cette cour, il résolut de venir les exercer en France. Comme le Roi, suivant ses différentes vûes, employoit toutes sortes de gens, il reçut assez bien Cambray, & le chargea de conférer avec les ministres de l'Empereur & du roi de Hongrie.

Mathias Corvin avoit passé de la prison sur le trône : instruit par l'adversité, il n'en fut que plus digne de la couronne ; en apprenant à souffrir il apprit à soulager les malheureux ; protecteur des Lettres qui immortalisent les héros, il anima les écrivains par ses bienfaits, & les occupa par ses actions. Sa vie fut une suite de victoires. Il s'étoit maintenu contre toutes les forces réunies de la Pologne & de la Bohême ; il avoit triomphé de l'empereur Frederic III. & les avantages qu'il avoit remportés sur Mahomet II. la terreur des Chrétiens, lui avoient

inspiré le projet de renverser l'empire Ottoman. Voulant partager cette gloire avec Louis XI. il lui proposa d'unir leurs forces. Louis affoibli par les maladies, toujours défiant sur le sort des armes, & cherchant à fixer la paix dans son Royaume, refusa de s'engager dans des guerres étrangères. 1481.

Les ambassadeurs de Frederic se flattoient d'être plus heureux dans leur négociation, & que le nom de l'Empereur imposeroit au Roi; mais ils ne furent pas long-temps à connoître que si ce Prince désiroit la paix, il vouloit être maître des conditions; ainsi ils s'en retournerent sans rien conclure.

Maximilien voyant qu'il ne pouvoit absolument déterminer Edouard à la guerre, & que les tentatives de l'Empereur avoient été inutiles auprès du Roi, fut contraint de demander lui-même la prolongation de la tréve: elle n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques actes d'hostilité, soit manque de bonne foi, soit par la licence qu'une longue guerre & des troupes mal payées entraînent ordinairement.

Avant que la tréve fût signée, Louis avoit déja donné ses ordres pour entrer en campagne. Il avoit fait avan- Avril.

cer un corps de six mille Suisses à la
1481. place des Francs-archers qu'il avoit
cassés : chaque paroisse devoit payer
quatre liv. dix sols par mois au lieu
de fournir un franc-archer. Les Gentilshommes pensionnaires étoient tous mandés, & ceux qui ne vouloient pas marcher à l'arrière-ban, en étoient exempts pour une certaine somme. Aussi-tôt que la tréve fut prolongée, le Roi remit aux Gentilshommes ce qu'ils devoient payer pour s'exempter de l'arrière-ban, & à tous ses sujets l'impôt établi pour l'entretien de l'artillerie.

Tout le fruit que Maximilien retira de ses intrigues, fut de faire avec le
16. Avril. duc de Bretagne une ligue deffensive contre le Roi. Le Duc s'engageoit de fournir à Maximilien six mille archers, & d'en défrayer deux mille pendant quatre mois ; & au cas que le Roi vînt à mourir, de poursuivre sur ses successeurs la restitution de tout ce qui auroit été pris sur le duc & la duchesse d'Autriche. On voit par ce traité combien les jours du Roi devoient être précieux à la France.

10. Mai. Le duc de Bretagne fit avec Edouard un autre traité qui étoit d'un

ne bien plus dangereuse conséquence pour le Royaume. Ils passerent un contrat de mariage entre le prince de Galles & Anne fille aînée & héritiere du duc de Bretagne. Si Anne mouroit avant d'être mariée, le prince de Galles devoit épouser Isabelle la cadette, ou toute autre fille que le Duc auroit alors; comme Anne ou Isabelle épouseroit le second fils d'Edouard, si le prince de Galles venoit à mourir avant la consommation du mariage. La Bretagne ne pourroit être réunie à l'Angleterre; mais si le prince de Galles avoit plusieurs enfans, l'aîné seroit roi d'Angleterre; le second seroit duc de Bretagne, en porteroit les armes & le nom, & y demeureroit toujours. Le Duc renonçoit à toute autre alliance, & s'engageoit à n'en faire aucune que du consentement d'Edouard. 1481.

Sur ces entrefaites le Roi ayant appris que René duc de Lorraine vouloit entrer en Provence par le moyen des Vénitiens, donna ordre de faire une recherche exacte de tous ceux qui pourroient négocier en Provence, & de ne laisser passer ni Lorrains ni Allemands, ni Vénitiens crainte de surprise.

1481. L'affaire qui occupoit alors plus particulierement le Roi étoit d'établir ses droits sur le duché de Bar & sur la Lorraine. Il y avoit eu de grandes conférences à Bar-le-Duc entre les commissaires du Roi & ceux d'Yolande, & de René de Lorraine, sans qu'ils eussent pû s'accorder. Louis ne vouloit pas que l'Empereur prît connoissance de ce démêlé; & proposoit de demander des arbitres au Pape ou à tout autre Prince dont les parties conviendroient.

Le Roi ne négligeoit jamais les formalités de la justice, moins pour s'y asservir que pour donner plus d'authenticité à ses prétentions. Il fit examiner par les plus habiles Jurisconsultes de Paris & de Metz le transport que la reine Marguerite lui avoit fait de tous ses droits sur la Lorraine, afin de lui donner la meilleure forme que l'on pourroit, si l'on trouvoit quelque chose de défectueux dans ce qu'elle avoit fait. Il s'agissoit encore de sçavoir, si la demande devoit être faite au nom du Roi ou de la reine Marguerite. On conclut que le Roi devoit intenter l'action en son nom, de peur que Marguerite venant à mou-

rir, il ne fallût recommencer la procédure. 1481.

Louis proposa ensuite à son Conseil de délibérer s'il n'étoit pas à propos qu'il changeât sa signature : il prétendoit que le duc d'Autriche la contrefaisoit. L'avis du Conseil fut que le Roi ne devoit pas la changer, de peur d'allarmer ceux qui avoient des lettres, des traités, des dons ou des brevets, & qui craindroient qu'à l'avenir on ne révoquât ces titres en doute ; d'ailleurs la nouvelle signature pouvoit être contrefaite comme la premiere, s'il étoit vrai que celle-ci l'eût été. On décida en même-temps que le Roi ne signeroit rien en finance ni autrement, qu'il ne le fît contre-signer par un sécretaire, sans quoi on n'y auroit nul égard ; qu'on pourroit y ajouter un cachet fait exprès, & que les sécretaires qui contre-signeroient auroient des gages, afin qu'ils ne prissent rien pour les expéditions.

Il y avoit alors une dispute également sérieuse & frivole qui étoit née dans les écoles, & faisoit beaucoup de bruit dans le monde. C'étoit celle des Nominaux & des Réalistes. Ils étoient d'autant plus animés les-uns

contre les autres, qu'ils s'entendoient
1481. peu. Chacun croioit ou vouloit faire croire que la religion étoit intéressée dans la dispute, & offensée par ses adversaires. L'évêque d'Avranches, confesseur du Roi, étoit du parti des Réalistes, & leur procuroit une faveur dont ils abusoient contre les Nominaux. Ceux-ci d'un autre côté tiroient une espéce d'éclat de la persécution. Le Roi, qui à la persuasion de son confesseur, s'étoit d'abord déclaré pour les Réalistes, avoit fait clouer & enchaîner dans les bibliothéques les livres des Nominaux; mais voyant qu'il n'avoit pû rétablir la paix par-là, il les fit déchaîner cette année. Cette dispute s'est évanouie comme plusieurs autres, qui finissent par être méprisées quand elles ne se sont soutenues que par la passion & l'ignorance.

Louis confirma cette année les priviléges & statuts de l'université de Caen qu'il avoit fondée. Il transporta celle de Dôle à Besançon, & accorda aux habitans de cette Ville tous les priviléges de ceux de Paris, en considération de ce qu'ils s'étoient mis d'eux-mêmes sous sa protection.

Les états de Languedoc ayant ac-

cordé au Roi la somme de cent quatre-vingt-huit mille liv. à condition que l'imposition seroit faite sur toutes personnes indifféremment, privilégiées ou non; ce Prince en exempta les Clercs vivans cléricalement, & les nobles vivans noblement; c'est-à-dire, ceux qui étoient dans le service, ou qui par leur âge ou par leur mauvaise santé ne pourroient plus servir. Il ne regardoit pas comme nobles, ni même comme citoyens ceux qui étoient inutiles à la société. 1481.

Plus sa santé s'altéroit, plus il vouloit faire parler de lui; & comme si les affaires n'eussent pas suffi pour l'occuper, il imaginoit continuellement de nouveaux moyens d'attirer sur lui l'attention. Il partit de Tours au commencement de l'été, & parcourut la Beauce; de-là il se rendit en Normandie pour y visiter un camp de dix mille hommes qui s'étendoit depuis le pont de l'Arche jusqu'au pont S. Pierre. Les soldats étoient retranchés, & faisoient une garde aussi exacte que s'ils eussent été en présence de l'ennemi. Le Roi y fut sept jours, & vouloit, par la dépense de ce camp, juger combien lui couteroit une armée pareille

1481. ou supérieure : il cherchoit à faire croire qu'il avoit de grands desseins, & qu'il étoit en état de les exécuter.

13. Juillet. Louis étant revenu à Tours, alla avec la Reine faire sa priere au tombeau de S. Martin, il continua cette dévotion pendant sept jours, & chaque jour il donnoit trente & un écus d'or : c'étoit son offrande ordinaire, lorsqu'il visitoit une Eglise, ou qu'il entendoit la messe avec la Reine. Le jour de l'Assomption son offrande étoit de trois fois autant d'écus d'or qu'il avoit d'années.

Le desir qu'il avoit d'exercer son autorité fit qu'il déposa le Procureur général Saint Romain, & donna sa place à Michel de Pons. Le crime de Saint Romain étoit de lui avoir résisté dans l'affaire de la Pragmatique & dans celles où son devoir & le bien de l'état étoient intéressés. Cependant S. Romain continua l'exercice de sa charge conjointement avec de Pons.

Le Roi ordonna en même-temps par le conseil de Doyac gouverneur d'Auvergne, que les grands jours *

* Les grands jours étoient des espéces d'assises ou diétes solemnelles qui se tenoient de temps en temps par une commission du Roi, dans les

se tiendroient dans cette Province pour juger tous les procès de l'Auvergne, du Bourbonnois, du Nivernois, Forêt, Beaujolois, Lyonnois & de la Marche. Le dessein de Doyac étoit de se servir de ce prétexte pour venger les injures particulieres qu'il prétendoit avoir reçues. 1481.

Doyac étoit un de ces hommes sur qui la fortune éprouve la bisarrerie de ses caprices. Sorti de l'obscurité il se fit jour à force d'audace. Il entreprit de se signaler en attaquant les officiers & la personne même du duc de Bourbon. La naissance, la vertu & les services que ce Prince avoit rendus à l'Etat ne purent le garantir de la calomnie; ou plutôt ce furent ces mêmes qualités respectables qui enhardirent la témérité de Doyac. Il avoit remarqué la jalousie du Roi contre tous les Grands, & que les importans services excitoient quelquefois plus ses soupçons que sa reconnoissance. Malgré toutes les intrigues de Doyac, le duc de Bourbon fut absous des calomnies intentées contre lui; mais son ennemi,

Provinces les plus éloignées des Parlemens. L'objet des grands jours étoit la recherche des abus qui pouvoient échapper à la connoissance des Parlemens.

1481. trop vil même pour mériter ce nom, ne fut pas puni. Il devint un des favoris du Roi; on a vu que ce Prince aimoit à se servir d'hommes tirés du néant qu'il pouvoit employer à son gré ou précipiter sans péril, de ces hommes qui sont les instrumens du caprice & de l'injustice, sur qui tombe la haine publique & à laquelle on les sacrifie sans conséquence.

Doyac fut fait gouverneur d'Auvergne, & devint le tyran de ceux qui auroient dû être ses maîtres. Le mépris qu'on avoit pour sa personne l'emportoit souvent sur les égards dûs à sa place; son insolence lui attira des reproches qui auroient dû le faire rentrer en lui-même, si ceux qui s'oublient une fois étoient capables de retour sur eux.

Ne pouvant se faire ni estimer ni respecter, il entreprit de se faire craindre, & conseilla pour cet effet la tenue des grands jours. Ils s'ouvrirent
5. Sept. à Montferrand : les commissaires du Roi furent le comte de Montpensier prince du sang, Matthieu de Nanterre*, deux maîtres des Requêtes, plusieurs Conseillers, & Doyac.

* Mathieu de Nanterre d'une ancienne famille qui avoit pris son nom du village de Nanterre.

Après la discussion de plusieurs affaires, il fut rendu un arrêt pour réparation des injures dites contre Doyac : mais l'honneur est déja flétri lorsqu'il a besoin d'être réparé ; Doyac n'en fut pas plus respecté, & fut beaucoup plus haï. Après la mort de Louis XI. s'étant trouvé complice du crime pour lequel le Dain fut pendu, il eut les oreilles coupées, fut fouetté à Paris, puis à Montferrand, lieux de sa naissance & théâtre de son orgueil, afin que ceux qui avoient été victimes de son insolence, fussent témoins de son opprobre. Il fut banni du Royaume. On ne lui fit peut-être grace de la vie, que pour laisser en lui un monument vivant d'infamie. Il trouva dans la suite le moyen de rentrer dans ses biens, en considération de ce qu'il fit passer en Italie l'artillerie de Charles VIII. 1481.

L'affaire de René d'Alençon comte du Perche fit encore plus d'éclat que

fut premier président du Parlement de Paris. En 1465. le Roi fit un échange de places entre deux hommes dignes de les occuper toutes. Il donna celle de Matthieu à Jean Dauvet premier président de Toulouse, & celle de Dauvet à Matthieu de Nanterre. Celui-ci fut depuis rappellé à Paris, & ne fit aucune difficulté de devenir second président, persuadé que la dignité des places dépend de la vertu de ceux qui les remplissent.

les grands jours d'Auvergne. Ce Prince malheureux n'avoit d'autre crime
1481. que d'être fils d'un pere coupable. Il avoit été élevé auprès du Roi, & lui avoit toujours été attaché; il l'avoit suivi dans la guerre du Bien Public, quoique son pere favorisât sous main le parti contraire. Le duc d'Alençon ayant passé depuis en Bretagne, le comte du Perche ne prit aucune part à sa révolte, & remit Alençon au Roi. Quoiqu'il n'eût jamais donné que des marques de fidelité, il fut compris dans les lettres d'abolition accordées à son pere; il s'en plaignit comme d'une chose injurieuse, sans prévoir qu'elle lui seroit même un jour préjudiciable.

Sous prétexte que les domestiques du Comte étoient tombés dans quelques fautes, on lui ôta ses pensions; on lui retint une partie des terres qu'on devoit lui rendre, & l'on affecta de le chagriner en toute occasion. Le Comte s'en plaignit hautement, & accusa Jean de Daillon sieur du Lude de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi.

Du Lude est représenté par Commines, par Gaguin & par les autres historiens comme un homme dont la

cœur n'étoit pas droit, & dont l'esprit étoit léger. Uniquement livré à la fortune, il avoit souvent changé de parti, sans avoir jamais été attaché à aucun que par intérêt. Il ne rentra en grace auprès du Roi que parce qu'il n'y a jamais eu de Prince qui pardonnât plus aisément, quoiqu'il ne punît pas toujours avec justice. On ignore quel motif du Lude avoit de desservir le comte du Perche, à moins qu'il n'espérât quelque confiscation ; quoi qu'il en soit, il se chargea de l'arrêter & le conduisit à Chinon.

1481.

10. Juil.

Le Comte fut enfermé dans une cage de fer pendant trois mois, ne recevant à manger qu'à travers les barreaux. Le Chancelier Doriole, du Lude, Jean des Poteaux président au parlement de Bourgogne, Baudot conseiller, & Falaiseau lieutenant du bailli de Touraine, furent commis pour lui faire son procès.

Le crime dont on accusoit le comte du Perche étoit d'avoir voulu se retirer en Bretagne. Il en convint, & répondit que la crainte de perdre la vie ou la liberté lui avoit inspiré ce dessein. Les commissaires étant plûtôt ses parties que ses juges, cherchoient

1481. à le trouver criminel. On arrêta Jean bâtard d'Alençon, Jeanne d'Alençon, sœur naturelle du comte du Perche, mariée au sieur de Saint-Quentin, Jean Sahur & Macé de la Bessiere officier du Comte. On les interrogea tous pour trouver quelque charge contre lui.

Jeanne d'Alençon déposa que la Bessiere lui avoit dit que si le Roi venoit à mourir, tous les Princes & Seigneurs se partageroient, & que le comte du Perche s'uniroit au duc d'Orléans & de Bretagne. La Bessiere nia ce discours, & persista dans la négative, quoiqu'il fût appliqué à la question pour un crime aussi léger, que l'indice étoit foible. Sahur, loin de charger le Comte, dit qu'il l'avoit toujours entendu blâmer la rébellion du duc de Bretagne.

Le bâtard d'Alençon se déclara seul coupable par sa déposition. Il avoua qu'il avoit dit au comte du Perche que s'il tenoit le Roi seul dans une forêt il le poignarderoit; & que le Comte l'avoit fort blâmé de parler ainsi. Le Comte répondit qu'il ne se souvenoit point que le bâtrd eût tenu ce discours. Quoique la déposition de celui-ci fût absolument

absolument à la décharge du Comte, on cherchoit à tirer contre lui des indices de tout ce qui se disoit. Ce Prince remarquant l'artifice & la passion des commissaires, réclama les droits de sa naissance & de la Pairie. Après avoir essuyé une longue suite de persécutions, il fut enfin remis entre les mains du Parlement. 1481.

Le procès fut alors instruit avec tout l'ordre & les formalités nécessaires. Le Parlement voulant punir le crime, ou sauver l'innocence, s'adressa au Roi sur ce que le Comte demandoit que la Cour fût garnie de Pairs. Le Roi déclara que par les lettres d'abolition le comte du Perche avoit renoncé à tous les priviléges de la Pairie, s'il tomboit dans quelque crime. Ainsi en l'accusant injustement, on abusoit encore d'une abolition dont il n'avoit jamais eu besoin.

Le procès tira fort en longueur, & ne fut jugé que l'année suivante (22. Mars 1482.) Le Parlement ne voulant ni offenser le Roi, de peur qu'il ne nommât d'autres juges, ni condamner un innocent, prononça *que le comte du Perche ayant été pris & constitué prisonnier à bonne & juste cause pour les*

fautes & désobéissances par lui commises envers le Roi, lui requerera merci & pardon, & promettra & jurera so-
1481. *lemnellement de bien & loyaument dorsenavant servir & obéir au Roi envers & contre tous; qu'il ne pourchassera directement ni indirectement rien qui soit contraire au Roi, ni à son Royaume, sous peine d'être privé de tous honneurs, priviléges & prérogatives quelconques, & sous autres peines de drait, & de tout ce tenir & accomplir, baillera bonne sûreté & caution au Roi, & tiendra prison jusqu'à plain accomplissement des choses dessusdites, & outre pour plus grande seureté mettra le Roi de par lui gardes & capitaines ès places & châteaux dont ledit René d'Alençon jouissoit au jour de son emprisonnement.*

Sur la premiere nouvelle qu'on avoit arrêté le comte du Perche, parce qu'il vouloit se rétirer en Bretagne, le Duc ne douta pas que le Roi ne l'attaquât bien-tôt. Il sçavoit que ce Prince étoit instruit du traité fait avec le duc d'Autriche, & du projet de mariage de la princesse Anne avec le prince de Galles. Dans cette circonstance il enga-
Octobre. gea Maximilien à signifier au Roi par

un héraut, qu'il ne pouvoit porter la guerre en Bretagne, sans enfreindre la tréve. Il envoya en même temps Coetquen son grand maître-d'hôtel, & Blanchet son sécretaire, pour répondre au Roi sur toutes ses demandes. 1481.

Les Ambassadeurs étoient chargés d'une lettre par laquelle le duc de Bretagne reconnoissoit les droits du Roi, lui demandoit un délai de deux ans pour rendre l'hommage de Chantocé; le prioit de lui faire rendre de la vaisselle qui avoit été saisie au pont de Cé, & de lui accorder le grenier à sel de Montfort, avec le passage franc pour son vin. Le discours de Coetquen ne fut que la répétition de la lettre du Duc. Blanchet prit la parole sur les matieres contentieuses, & demanda au Roi de nommer des Commissaires pour régler les limites des deux Etats, & réprimer les entreprises des officiers de justice de part & d'autre. 1. Déc.

Le Roi envoya les Ambassadeurs attendre sa réponse chez le cardinal d'Albi. Deux heures après Picard bailli de Rouen vint leur dire de la part du Roi qu'on avoit donné ordre de rendre au duc de Bretagne sa vaisselle, quoiqu'elle eût été justement confis-

quée, & que sa Majesté étant résolue
1481. de faire justice de ses sujets, s'attendoit que le Duc feroit la même chose des siens. Le cardinal d'Albi se plaignit ensuite, que le duc de Bretagne eût accusé le Roi d'avoir traité avec le bâtard de Bretagne, pour que celui-ci lui livrât la ville & le château de Nantes. Les Ambassadeurs nierent formellement ce fait. Coetquen ayant demandé à voir le Roi, on lui répondit que les affaires qui l'occupoient dans ce moment ne le permettoient pas.

Le lendemain Eslanville maître-d'hôtel du Roi vint trouver les Ambassadeurs, & leur dit que sa Majesté accordoit au Duc le grenier à sel de Montfort, & le passage franc de son vin; & qu'à l'égard de l'hommage de Chantocé, le Roi enverroit un procureur pour le recevoir. Coetquen insista encore pour qu'on lui permît de voir le Roi; & sur le refus qu'on lui fit, il partit aussi-tôt.

La santé du Roi s'altéroit sensiblement, & faisoit craindre pour ses jours; on prétendoit qu'il étoit sujet à l'épilepsie. Depuis une attaque violente qu'il avoit eue à Tours, pour laquelle Commines & du Bouchage l'avoient

voué à Saint Claude, il faisoit chaque mois une offrande de cent vingt écus d'or à cette abbaye. 1481.

Ce Prince toujours foible & languissant n'osoit plus se faire voir en public; ou lorsqu'il y étoit obligé, il affectoit d'être magnifiquement vêtu, espérant cacher par-là son état. La crainte de la mort l'emportoit cependant sur celle de paroître malade; il ordonnoit des prieres publiques pour sa santé, dans le temps que pour dissimuler sa maladie il faisoit des efforts de travail qui l'affoiblissoient de plus en plus.

Les dernieres récoltes avoient été fort mauvaises par les pluies & les débordemens. La petite riviere de Bievre s'étant enflée subitement, avoit détruit presque tout le fauxbourg saint Marcel, & fait périr deux ou trois mille personnes. Les ravages de la Loire n'avoient pas été moins terribles. Le Roi affranchit de tous impôts pour plusieurs années ceux qui avoient été les plus maltraités dans leurs biens; & craignant que la famine ne fût une suite de tant de malheurs, il défendit tout transport de bled & de vin hors du Royaume, fit ouvrir tous les greniers, & garnir les marchés.

1481. Louis vit enfin mourir le dernier prince de la seconde maison d'Anjou
11. Déc. dans la personne de Charles comte de Provence. Des trois branches qu'avoient formées trois freres du roi Charles V. il ne restoit plus que le comte de Nevers fort âgé, & n'ayant que des filles. Charles comte de Provence étoit fils de Charles comte du Maine, frere de la feue reine mere du Roi. On le nomma d'abord comte de Guise, ensuite duc de Calabre, & enfin comte de Provence. N'ayant point d'enfans, il voulut assurer le repos de cette Pro-
10. Déc. vince, en l'unissant à la couronne par son testament. Il institua Louis XI. son héritier universel, & après lui les Rois ses successeurs, suppliant sa Majesté de traiter avec bonté ses sujets de Provence, & de leur conserver leurs loix & priviléges. Il fit plusieurs legs à Louis d'Anjou son frere naturel, & laissa la vicomté de Martigues à François de Luxembourg son cousin germain. Il fut enterré dans l'église métropolitaine d'Aix, à laquelle il laissa deux mille écus d'or.

Louis fut si promptement averti de la mort du comte de Provence, que huit jours après Palaméde de Four-

bin fut nommé pour prendre possession de ce Comté, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que Louis les donnoit quand il désiroit une prompte expédition. Le duc de Lorraine crut pouvoir profiter de ce moment pour soulever plusieurs mécontens dans la Province; mais la vigilance de Fourbin dissipa bientôt ce parti. François de Luxembourg étoit, dit-on, du complot; mais voulant écarter tous les soupçons, il remit la Vicomté de Martigues que Charles lui avoit léguée; le Roi la donna aussi tôt à Fourbin. Cette terre est retournée depuis à la maison de Luxembourg. 1481.

Louis ne s'arrêtant guères qu'aux projets solides, & dont l'exécution étoit sûre, ne songea point à faire valoir les droits que Charles lui laissoit sur les royaumes de Naples & de Sicile. Convaincu que les guerres éloignées sont toujours funestes à un Etat, & qu'un Royaume ne doit s'accroître que de proche en proche; il ne vouloit prendre de part aux affaires d'Italie, qu'autant qu'elles intéressoient sa gloire & ses alliés.

Tous les états d'Italie étoient divisés & armés les uns contre les autres;

1481. lorsque la crainte du Turc les obligea de songer à leur défense contre leur ennemi commun. La terreur qu'inspiroient les armes Ottomanes, les victoires de Mahomet II. & la prise d'Otrante mettoient toute l'Italie en danger, si la mort n'eût arrêté les desseins de ce conquérant. Alphonse fils du roi de Naples, entreprit alors de chasser les Turcs d'Italie, & forma le siége d'Otrante. L'entreprise étoit hardie; la place étoit défendue par cinq mille Janissaires accoutumés à vaincre: le siége fut long & terrible; l'attaque & la défense étoient également vives, les sorties fréquentes & meurtrieres.

10. Sept. Le Bacha Achmet tenta toutes sortes de moyens pour secourir Otrante. Alphonse y perdit l'élite de son infanterie, mais il se rendit enfin maître de la place. Il n'y restoit plus que deux mille Janissaires qui se sauverent, n'osant se fier à la capitulation après les cruautés qu'ils avoient commises: l'Italie, la France, toute la Chrétienté prit part

28. Août. à cet heureureux succès.

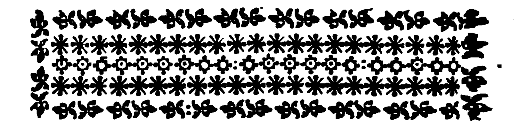
Alphonse, roi de Portugal, mourut cette année au château de Cintra. Après avoir été la terreur des Maures en Afrique, il éprouva toutes les disgraces de

la guerre en Europe. Ses malheurs ayant succédé à la prospérité, lui en furent plus sensibles, & abrégerent ses jours. 1481.

Louis XI. acheva cette année l'arrangement des postes. Nous avons dit qu'il s'en étoit déja servi à l'occasion d'une maladie du Dauphin, & pour les affaires d'Etat; il permit enfin aux particuliers de jouir d'un établissement si utile.

Fin du neuviéme Livre.





HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

LIVRE DIXIE'ME.

1482. Pâques le 7. d'Avril. QUELQUES efforts que fît Louis XI. pour écarter l'idée de la mort toujours présente, il s'en occupoit quelquefois vivement, comme s'il eût voulu se familiariser avec cette image. Il fit marché à mille écus d'or pour son tombeau avec Conrard de Coulogne orfévre, & Laurent Wrin fondeur. (24. Janvier.) Il en fixa lui même la forme, les dimensions & les ornemens. Il vouloit qu'on fît sa figure ressemblante, en rectifiant néanmoins sur ses anciens portraits, les traits que la maladie avoit altérés.

Tout marquoit ses inquiétudes sur l'état de sa conscience. Il ordonna qu'on fît des informations pour sçavoir si l'on n'avoit point abusé des commissions qu'il avoit données. Il envoya au Parlement le serment qu'il avoit fait à son sacre, & il y joignit cette lettre. 1482.

Nos amés & feaux, nous vous envoyons le double des fermens qu'à notre avénement à la Couronne, nous avons faits, & pour ce que nous désirons les entretenir, & faire justice à un chacun, nous vous prions & néanmoins mandons très-expressément que de votre part y entendiez & vaquiez tellement que par votre faute aucune plainte n'en puisse avenir, ni à nous charge de conscience.

Le respect que le Parlement devoit au Roi n'empêchoit pas qu'il ne lui résistât avec beaucoup de liberté. Ce Prince ayant fait publier un édit au sujet du bled, sans en parler au Parlement, non-seulement il y eut des remontrances, mais le Parlement défendit d'y avoir égard. Le Roi ayant donné le comté de Ligny à l'amiral de Bourbon, le Parlement n'enregistra ce don qu'après plusieurs lettres de jussion. Cependant le comté de Ligny

n'étoit point du domaine ; le Roi en
1482. avoit déja disposé une fois en faveur
de la Trémoüille.

Le Parlement fit encore cette année un acte, qui sans intéresser le Roi, n'étoit pas moins singulier. Il avoit condamné en 1479. Rochechouard évêque de Saintes, à une amende applicable à l'hôtel-Dieu, aux Chartreux, & à des Couvents. Le Prélat ne se mettant pas en devoir de payer, malgré les plaintes de ceux qui devoient profiter de l'amende, fut mis en prison sur les conclusions du Procureur général, & n'en sortit qu'après avoir satisfait à l'arrêt.

Louis redoutable à ses ennemis, respecté de toute l'Europe, étoit esclave de son médecin. Jacques Coittier, natif de Poligny en Franche-Comté, & premier médecin de Louis XI. étoit l'homme le plus avide & le plus insolent. Fier de son art, ou plutôt du besoin que le Roi croyoit en avoir, il étoit devenu son tyran, & ne lui parloit qu'avec une arrogance dure & scandaleuse. Il abusoit de l'ascendant qu'il avoit sur son maître pour en obtenir tout, moins en demandant qu'en lui ordonnant avec empire, &

le menaçant de l'abandonner. *Je sçai bien*, lui disoit-il, *qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres : mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.* 1482.

Louis regardant Coittier comme l'arbitre de ses jours, n'osoit ni le refuser ni lui répliquer. Il lui faisoit payer par mois dix mille écus de gages fixes, sans compter les gratifications extraordinaires. Il est porté sur les comptes des trésoriers de l'épargne, que Coittier reçut en moins de huit mois quatre-vingt-dix-huit mille écus. Le Roi lui donna les seigneuries de Rouvré près de Dijon, de Saint-Jean-de-Laune, de Brussay dans la vicomté d'Aussone, de Saint Germain-en-Laye, de Triel, la conciergerie du Palais & toutes les dépendances. Il fut fait vice-président, & ensuite premier président de la Chambre des Comptes, malgré les remontrances de cette Cour. Il recevoit chaque jour de nouveaux dons, monumens de son avidité & de la foiblesse de son maître. Aprés la mort du Roi, Coittier fut recherché pour les sommes immenses qu'il avoit reçues; mais il se tira d'affaire en payant une taxe de cinquante mille écus, &

vécut tranquillement avec le reste.

1482. Les affaires dont le Roi étoit accablé, ses inquiétudes personnelles ne l'empêchoient pas de porter toujours son attention au-dehors. Aprés la mort de la duchesse de Savoye sa sœur, il prit un soin particulier du jeune duc Philbert. Il avoit mis auprès de ce Prince la Chambre gentilhomme Piémontois, qu'il connoissoit pour homme ferme, & capable de s'opposer aux entreprises des oncles de Philbert. La fermeté de la Chambre dégénéra en orgueil. Il remplit la Savoye de troubles; & tenoit en quelque façon son maître prisonnier.

Le Roi s'étant convaincu de la justice des plaintes qu'on faisoit contre la Chambre, chargea Philippe de Savoye de l'arrêter; Philippe se saisit de la Chambre, le mit prisonnier, & conduisit le duc Philbert à Grenoble. Commines & Hocheberg maréchal de Bourgogne, oncle de Philbert par sa femme Marie de Savoye, vinrent le recevoir & l'amenerent à Lyon, où il mourut deux mois après âgé de dix-sept ans, n'ayant mérité d'autre titre que celui de Chasseur. Charles son frere lui succéda. Comme il n'é-

Février.

22. Avril.

toit pas majeur, son oncle Philippe prétendoit à la tutelle; mais on la lui refusa, parce qu'il étoit le successeur immédiat de son neveu, on l'obligea même de sortir de Savoye. 1482.

Pendant que ces choses se passoient, Louis partit pour accomplir un vœu que Commines & du Bouchage avoient fait pour lui à Saint Claude. L'accomplissement de ce vœu ne servit qu'à altérer sa santé qui en étoit l'objet. Sa premiere offrande à Saint Claude fut de quinze cens écus d'or, la seconde de cinq cens écus, & il donna quatre mille livres de rente pour la fondation d'une Messe. Il seroit trop long de rapporter toutes les fondations qu'il fit. Chaque Eglise avoit part à ses dons. La plus grande partie des domaines y fut employée; & s'il eût encore vécu quelques années, les revenus du Royaume auroient passé dans les mains des gens d'Eglise. Les offrandes de de cette année montent à quarante-neuf mille livres par le compte seul de Bidaut général des Finances, de sorte qu'on ne doit pas être étonné, si le Parlement s'opposa à tant d'aliénations. 20. Avril.

La façon dont Louis XI. avoit vécu

pouvoit bien lui donner des remords ;
1482. mais la maladie les rendoit extrêmes, & lui faisoit quelquefois porter les scrupules trop loin. Il se repentoit d'avoir retenu si long-temps en prison le cardinal Balue & l'évêque de Verdun : s'il eût encore été en état de juger en Prince, il se seroit reproché de n'en avoir pas fait un exemple plus sévère. Cependant il envoya demander une absolutiou au Pape ; on peut croire qu'elle ne fut pas refusée. Sixte IV. ayant besoin de la protection de la
Mai. France contre Ferdinand roi de Naples, s'appliqua à lever les scrupules de Louis. Il commit plusieurs Prélats pour lui donner l'absolution, lui envoya une permission de manger de la viande en tout temps, lui conseilla de ne songer qu'à sa santé, & lui fit dire qu'il venoit d'accorder des indulgences à ceux qui visiteroient les Eglises pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé ; qu'il regardoit le Dauphin comme devant un jour être le soutien de la Religion ; qu'il désiroit le faire gonfalonnier de l'Eglise ; & qu'il lui envoyeroit une épée bénite, afin qu'il tînt la premiere qu'il porteroit, de la main du vicaire de Jesus-Christ.

Après tant de bénédictions, le Pape se plaignoit des entreprises du roi de Naples contre le S. Siége. Il disoit que Ferdinand s'étoit déclaré son ennemi ; qu'il avoit à sa solde un corps de Turcs avec lesquels il faisoit des courses jusqu'aux portes de Rome ; mais que si le Roi vouloit faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, il seroit soutenu par toutes les forces de l'Etat Ecclésiastique ; que s'il refusoit de prendre ce parti, il pouvoit du moins obliger Ferdinand à quitter les armes, ou s'il continuoit de faire la guerre au S. Siége, que le Roi devoit s'en déclarer le défenseur. Le Pape ajoutoit que Ferdinand s'étoit ligué avec les Florentins, le duc de Ferrare, & Ludovic Sforce oncle du jeune duc de Milan ; que celui-ci avoit fait mettre en prison la Duchesse douairiere, afin d'attenter sur la vie de son neveu. 1482.

Le Pape n'oublioit rien pour animer le Roi contre Ferdinand & ses alliés ; mais il faisoit en même-temps une chose qui n'étoit pas adroite. Quoiqu'il n'ignorât pas le ressentiment du Roi contre le cardinal Balue, il entreprenoit son apologie, & lui don-

1482. noit des éloges, comme au sujet le plus fidéle que le Roi eut jamais eu. Balue qui auroit dû rougir de ses crimes, & ne pas triompher de sa grace, eut l'insolence de faire demander au Roi une recommandation pour le Pape.

Peu de temps après Sixte envoya Remond Perauld, connu depuis sous le nom de cardinal de Gurce auprès du Roi en qualité de Nonce; ses instructions contenoient exactement tout ce que le Pape avoit déja dit aux ambassadeurs de France. Le Nonce étoit encore chargé de porter au Roi des plaintes contre l'archevêque de Strigonie, & d'en demander justice. Ce Prélat étoit celui qui avoit parlé avec tant d'insolence à Rome aux ambassadeurs de France dans l'affaire des Médicis. Il s'étoit depuis brouillé avec le Pape, s'étoit retiré à Basle, où prenant de lui-même le chapeau de Cardinal, il avoit publié un manifeste rempli d'invectives contre Sixte, le traitant de simoniaque, d'homicide & d'hérétique. Il le sommoit de comparoître au concile qu'il prétendoit assembler de son autorité privée, & lui déclaroit que ce concile assemblé au nom du Saint-Esprit ne se sépareroit

point qu'il n'eût remédié aux maux de l'Eglise, & aux mœurs de la cour de Rome. 1482.

Le Pape vouloit faire croire que ce Prélat ne s'étoit porté à de tels excès, que parce qu'il avoit été mis en prison pour avoir manqué de respect au Roi dans la personne de ses Ambassadeurs; que depuis il avoit prêché plusieurs erreurs, & que le Roi pouvoit & devoit le faire arrêter. Il n'étoit pas difficile de voir que l'intérêt du Roi avoit peu de part au ressentiment du Pape; mais Sixte croyoit qu'il étoit facile d'abuser de la foiblesse de ce Prince pour tout ce qui paroissoit avoir rapport à l'Eglise ou à ses Ministres. Comme l'entreprise du Prélat n'étoit qu'une extravagance, on la méprisa; c'étoit tout ce qu'elle méritoit.

Le Roi abbatu, mourant & n'osant presque plus se faire voir à ses sujets, étoit l'arbitre de tous les Princes. La duchesse de Milan que Ludovic Sforce surnommé le Maure son beau-frere, avoit fait mettre en prison, afin de s'emparer du gouvernement, trouva le moyen de faire passer en France un homme avec titre d'ambassadeur, pour réclamer la protection du Roi. Ludo-

1482. vic cherchant à pénétrer les dispositions de ce Prince, lui envoya dans le même temps des ambassadeurs, sous prétexte de proposer pour Charles duc de Savoye, la princesse de Milan qui avoit été destinée à Philbert.

Le Roi ne voulant pas se laisser voir aux ministres de Ludovic, chargea le Chancelier, & Hallé avocat général, de leur dire qu'étant informé des mauvais desseins de leur maître, il vouloit qu'on lui envoyât le frere du duc de Milan pour sûreté de la vie de l'aîné, & que Ludovic rompît toute alliance avec le Roi de Naples. Les Ambassadeurs parurent acquiescer à tout ce que le Roi exigeoit; mais celui de la Duchesse demandoit de plus que le Roi envoyât à Milan quelque personne de marque pour assister à tous les conseils.

Le Roi auroit été assez tranquille avec ses voisins, s'il eût pu compter sur la tréve faite avec le duc d'Autriche: malgré la foi des traités, il y avoit toujours des partis qui couroient de part & d'autre.

Tandis que Louis & Maximilien signoient des tréves & se faisoient la guerre, la face des affaires changea

par la mort de Marie duchesse d'Autriche. Cette princesse étant à Bruges où elle chassoit au vol, tomba de cheval, se blessa, & mourut de sa chûte trois semaines après. * Maximilien en fut d'autant plus affligé, qu'il n'avoit aucune considération par lui-même. Ceux de Gand lui disputerent la tutelle de ses enfans, & firent sçavoir au Roi qu'ils désiroient la paix, & vouloient la sceller par le mariage du Dauphin & de mademoiselle de Bourgogne; qu'il ne falloit pas perdre cette occasion, parce que le roi d'Angleterre proposoit à Maximilien de faire alliance avec lui, & de renoncer à toute autre; que si le Roi refusoit la paix à ce prix, les Flamands s'uniroient aux Anglois contre lui. La mort de la duchesse de Bourgogne arriva pendant le voyage du Roi à S. Claude. Les Gantois lui envoyerent aussi-tôt leurs députés; mais ce Prince ne se déclara pas d'abord ouvertement. Soit qu'il voulût ménager Edouard avec qui il avoit pris des engagemens pour le mariage du Dauphin, soit qu'il ne fût pas encore absolument

1482.

27 Mars.

* On prétendoit qu'une fausse pudeur l'ayant empêchée de dire où elle s'étoit blessée, elle étoit morte de la gangréne.

déterminé lui-même, il se contenta de
1482. négocier secrettement.

Pour connoître plus parfaitement la disposition des esprits, il envoya des émissaires dans plusieurs villes de Flandre, & particuliérement vers les Gan-
Juin. tois, qui avoient entre leurs mains le prince & la princesse de Bourgogne. Louis eut tout lieu d'être satisfait, & ne pensa plus qu'à conclure le traité qu'on lui proposoit, & à mettre Maximilien hors d'état de traverser ses desseins. Il résolut de se rendre maître de la ville d'Aire. Il étoit sûr que les Flamands ne s'y opposeroient pas, parce qu'ils sçavoient que le Duc ne se détermineroit à la paix & au mariage de la princesse Marguerite sa fille, que lorsqu'il y seroit contraint par la force des armes. Louis pratiqua des intelligences dans la ville par le moyen d'un nommé Giresme, homme adroit, & propre à conduire une intrigue. On fit offrir à Cohem qui commandoit dans Aire, une somme de trente mille écus & une compagnie de cent lances. Cohem accepta le parti; mais afin de couvrir le complot, les maréchaux des
21. Juillet. Querdes & de Gié assiégerent la place, & la battirent si vigoureusement

pendant huit jours, que Cohem ne parut se rendre qu'à la force. 1482.

Le pays de Liége fut dans ce même temps-là le théâtre d'une sanglante révolution. Guillaume de la Marck, surnommé la Barbe ou le sanglier d'Ardenne, avoit été élevé & comblé de biens par Louis de Bourbon évêque de Liége. La Marck naturellement féroce, sans reconnoissance pour les bienfaits, & enorgueilli par la faveur, se porta à toutes sortes de violences, devint le tyran de la maison de son maître, & tua presque à ses yeux un de ses principaux officiers. L'Evêque fut enfin obligé de bannir la Marck de ses états. Celui-ci se réfugia en France, & fit entendre au Roi que s'il vouloit lui donner un corps de troupes, il assureroit un passage libre aux François par le pays de Liége, toutes les fois qu'ils voudroient entrer dans le Brabant. Louis accepta la proposition, & fournit une compagnie de cent lances & trente mille écus. La Marck trouvant par-tout des bienfaiteurs, & toujours ingrat, ne fut pas long-temps sans mécontenter le Roi, & fut obligé de sortir de France. Il repassa dans le pays de Liége avec une partie de Août.

ſa troupe. Il enrôla tous les mécontens, & ſe trouva à la tête d'environ quinze cens hommes, gens à peu près du caractère de leur chef, & qui, pour ſe diſtinguer, portoient tous un habit rouge, & une hure de ſanglier brodée ſur la manche. Il s'avança vers Liége, & trouva le moyen de gagner Rouſlar & Pavillon, magiſtrats de cette ville. L'Evêque ſortit à la tête de vingt mille hommes contre les rébelles; mais étant entré dans un défilé, ſes troupes ſe retirerent en arrière, ſoit qu'elles fuſſent gagnées par les deux traîtres, ou que ces bourgeois timides n'oſaſſent s'engager contre des ſoldats accoutumés à combattre. La Marck parut à l'inſtant devant l'Evêque: *Louis de Bourbon*, lui dit-il, *j'ai recherché votre amitié, & vous me l'avez refuſée.* En même temps il lui fendit la tête, le fit dépouiller & jetter dans la Meuſe. La Marck entra tout de ſuite dans Liége, ſe rendit maître de preſque tout le pays, mettant à feu & à ſang tout ce qui refuſoit de ſe ſoumettre, & força les Chanoines d'élire ſon fils pour Evêque.

1482.

Cette élection forcée fut bien-tôt déclarée nulle. Deux ans après, la Marck

Marck fut livré à Maximilien, & eut la tête tranchée à Utrecht. 1482.

Les dernieres récoltes avoient été si mauvaises en France, que malgré toute l'attention du gouvernement, le peuple souffrit beaucoup de la famine; les maladies contagieuses qui en sont la suite ordinaire, s'étendirent sur tous les états. Les personnes les plus qualifiées qui moururent cette année, furent Jeanne de France, sœur du Roi, femme de Jean duc de Bourbon; le premier Président Jean Boullanger; Charles de Gaucourt lieutenant de Roi de Paris; Nicolas Bataille habile jurisconsulte; Martin Magistri homme de basse naissance & d'un mérite illustre. Il mourut encore une grande quantité de personnes de marque; mais la mortalité tomba principalement sur le peuple, cette partie des sujets qui fait encore plus la force que l'ornement d'un état.

La place de premier Président vacante par la mort de Jean Boullanger, fut donnée à Jacques de la Vacquerie, né sujet de la maison de Bourgogne. On prétend que la Vacquerie ayant reçu quelque temps après des édits qu'il croyoit contraires au bien de l'é-

tat, vint à la tête du Parlement trouver le Roi, & lui dit : *Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, & souffrir tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.* On ajoute que le Roi plus touché des remontrances, qu'offensé de la démarche du Parlement, révoqua ou adoucit les édits : ce fait ne paroît pas bien prouvé.

1482.

Le Roi voyant que son terme n'étoit pas éloigné, alla voir le Dauphin à Amboise, & lui donna par écrit une instruction qui fut ensuite enregistrée au Parlement. * Il lui représenta les obligations qu'ils avoient l'un & l'autre à Dieu ; lui fit sentir les devoirs qu'exigeoit le titre de Roi Très-Chrétien, prenant l'exemple des vertus dans ses prédécesseurs, & celui des fautes dans sa propre conduite. Il lui montra combien tout dérangement étoit à craindre dans le gouvernement, & le tort qu'il avoit eu d'éloigner les officiers qui avoient servi son pere dans les temps les plus difficiles de la monarchie. Il l'exhorta à ne pas faire la même faute, & lui recommanda de

* Par lettres du 21. Septembre, enregistrées le 12. Novembre.

prendre conseil des Princes de son sang, & de ses grands officiers, de conserver tous ceux qu'il trouveroit en place, & qui auroient dignement & utilement servi ; de n'en déposer aucun qui n'eût prévariqué, & qui n'en fût convaincu en justice. 1482.

Le Roi ordonna au Dauphin de se retirer en particulier pour réfléchir sur ce qu'il venoit de lire & d'entendre ; puis il le fit rappeller & le fit jurer que s'il succédoit à la couronne, il observeroit tout ce qui venoit de lui être recommandé.

Le Roi fit venir ensuite le duc d'Orléans, alors âgé de vingt ans, & lui fit promettre d'exécuter fidélement ce qui seroit réglé pour la tutelle du jeune Roi, & le gouvernement de l'état. Le duc d'Orléans jura tout ce que le Roi voulut, & même en passa acte ; mais à peine Louis étoit-il mort, que le Duc viola tous ses sermens.

Louis se recommandoit continuellement aux prieres des plus vertueux personnages du royaume ; Helie de Bourdeille étoit de ce nombre ; sa piété plus que ses lumieres l'avoit fait choisir, n'étant que cordelier, pour être évêque de Périgueux ; il passa de-

1482. là à l'archevêché de Tours, & fut un des premiers commissaires nommés pour travailler au procès de l'abbé de Saint Jean d'Angely, afin que l'idée qu'on avoit de la vertu de ce prélat, écartât tout soupçon contre le jugement qui seroit rendu.

Louis ayant prié Bourdeille de demander à Dieu le rétablissement de sa santé; ce Prélat ne se borna pas aux prieres, & voulut s'ingérer de donner des conseils à ce Prince, en réveillant ses scrupules au lieu de les calmer. Il lui représenta qu'il avoit trop maltraité le cardinal Balue & l'évêque de Verdun; il joignit une liste des Prélats qui prétendoient avoir sujet de se plaindre du Roi, tels que celui de Laon fils du Connétable; celui de Castres frere du duc de Nemours; ceux de Séez, de S. Flour & de Coutances, qui étant parens de ses ennemis, ou ayant été liés avec eux, ne devoient pas trop se plaindre d'être suspects. Le Roi fut offensé de la liberté du bon Archevêque, & lui fit écrire par le Chancelier qu'il se mêloit de trop de choses, qu'il ne voyoit pas les conséquences de ce qu'il disoit; qu'il lui avoit démandé des prieres & non pas

des conseils ; & qu'il défioit qui que ce fût de blâmer sa conduite à l'égard des Evêques mécontens. Le Roi prenant tout alors avec plus de vivacité que jamais, donna ordre au Chancelier de citer tous ces Prélats, & d'examiner leurs prétendus griefs. Ils furent en effet cités, mais cette affaire ne fut pas suivie : il y a grande apparence que ces Evêques n'oserent partager l'indiscrétion de Bourdeille, ni entrer en jugement avec leur maître. 1482.

Le Chancelier alla trouver l'archevêque de Tours, & lui représenta que la religion ne le dispensoit pas du respect qu'il devoit au Roi ; qu'il avoit passé les bornes de son devoir de sujet, & qu'en reprenant les Princes, on n'y pouvoit apporter trop d'égards, non-seulement par le respect qui leur est dû, mais afin qu'ils reçussent les conseils assez favorablement pour en profiter.

Le Chancelier écrivit au Roi que l'archevêque de Tours étoit fâché de lui avoir déplû ; qu'il n'avoit jamais oublié & n'oublieroit jamais ce qu'il lui devoit comme sujet & comme Archevêque ; qu'il ne cessoit de prier & de faire prier pour la conservation de

sa Majesté. Qu'au surplus ce Prélat
1482. étoit très-abbattu d'une longue maladie, & qu'aussi-tôt qu'il seroit rétabli il lui rendroit compte de sa conduite. Cette lettre calma l'esprit du Roi ; *je ne trouve aucune piéce qui prouve ce que disent messieurs de Sainte Marthe ; sçavoir, que le temporel de l'Archevêque fut saisi.*

Cependant le Pape d'autant plus attentif à ses intérêts, que le Roi paroissant négliger les siens, ne refusoit rien à l'Eglise, fit de vives instances pour obtenir les comtés de Valentinois & Diois. Mais comme il y avoit tout à craindre de la foiblesse d'un Prince tourmenté de scrupules, & qui ne cherchoit à les dissiper que par des prodigalités envers l'Eglise ; le Chancelier chargea Hallé archevêque de Narbonne, ci devant Avocat général, bon prélat & bon citoyen, de tenir le Roi en garde contre les sollicitations du Pape.

Dans ce même temps les commissaires du Roi & ceux du Duc de Bretagne étoient assemblés à Angers, pour terminer les différends qui étoient entre les officiers de justice de leurs maîtres. Les députés du Duc faisant un

grand étalage des entreprises des officiers royaux, les Commissaires du Roi répondirent, qu'avant d'examiner ces griefs, il falloit convenir des limites; & qu'avant d'entrer dans ces contestations, qui demandoient beaucoup de temps, le Roi avoit des sujets de plainte dont il prétendoit une prompte réparation, & qui n'avoient besoin d'aucun éclaircissement; telles étoient les désobéissances aux arrêts du Parlement: Que Chauvin chancelier de Bretagne étoit actuellement dans les prisons du Duc, quoiqu'il eût appellé à la justice du Roi, & que ce Prince eût reçu l'appel, & ordonné de mettre Chauvin en liberté, ou de l'envoyer à la conciergerie de Paris avec les informations; que le Duc donnoit retraite aux malfaiteurs, & particulierement aux faux-sauniers, ce qui portoit un grand préjudice aux gabelles du Roi. Les conférences s'étant passées en disputes de part & d'autre sans rien conclure, les commissaires se séparerent après être convenus de se rassembler au mois de Décembre pour le réglement des limites. 1482.

De tous temps la France a été l'arbitre de ses voisins, & l'asile des prin-

1482. ces malheureux. Gem ou Zizime, second fils de Mahomet II. prétendoit avoir plus de droit au trône que Bajazet son aîné, parce que celui-ci étoit né du vivant d'Amurat leur ayeul, dans le temps que Mahomet étoit sujet & non pas empereur; au lieu que Zizime étoit né depuis que Mahomet avoit succédé au trône.

L'amour des peuples appuyoit la prétention de Zizime; mais le Bacha Achmet général des troupes Ottomanes, se déclara pour Bajazet, s'empara de Constantinople, s'avança au-devant de Zizime jusqu'en Bithynie, & lui livra bataille; Zizime l'ayant perdue, se retira chez le Soudan d'Egypte. Il fut ensuite obligé de se réfugier chez le roi de Caramanie, d'où il passa à Rhodes, & de-là en France. Il y demeura sans voir le Roi, du moins on n'en trouve aucune preuve dans les comptes de sa maison, qui portent jusqu'à la moindre dépense faite pour les Ambassadeurs ou Princes étrangers. D'ailleurs le Roi mourant & défiguré, ne se laissoit plus voir. Il croyoit ne pouvoir conserver son autorité qu'en gouvernant du fond de sa retraite, se dérobant à tous les yeux.

& ne se laissant voir qu'à ceux dont le service lui étoit absolument nécessaire. Le chagrin qui le dévoroit, & la crainte de perdre son autorité, ne servoient qu'à rendre plus durs les ordres qu'il donnoit, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit au Chancelier sur un sujet peu important. 1482.

Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître-d'hôtel Boutilas ; . . . . dépêchez-le sur votre vie. C'est à un édit de cette année qu'on doit rapporter la forme du collége des Sécretaires du Roi, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. Cette compagnie étoit établie depuis long-temps. Les Rois précédens lui avoient accordé de grands priviléges. Louis XI. ne prenoit pas toujours dans ce corps ceux dont il se servoit pour écrire ou contre-signer les lettres patentes & autres expéditions ; il en employoit souvent d'autres. Après la guerre du Bien Public, il cassa ceux qu'il avoit créés de nouveau, confirma les priviléges des anciens, marqua leurs fonctions, leur donna de nouveaux priviléges dont ils jouissent encore aujourd'hui, & fixa leur nombre à cinquante-neuf, dont le Roi seroit le soixantiéme & le chef. 24. Déc.

1482. Cet édit fut enregistré l'année suivante, & fait encore loi pour tout ce qui concerne cette compagnie.

Les émissaires que Louis entretenoit en Flandre, ne cessoient de lui mander que les peuples de ces provinces désiroient la paix, qu'ils vouloient la sceller par le mariage du Dauphin & de mademoiselle de Bourgogne; mais que si on refusoit ce parti, il étoit à craindre qu'ils ne se liguassent avec les Anglois. L'empressement des Flamands pour cette alliance étoit si marqué, que le gouverneur d'Arras ayant envoyé un trompette à leur camp sous Alost, les troupes ne demanderent des nouvelles que du Dauphin, & marquerent une extrême envie de le voir.

Louis ne prenant jamais tant de précautions que dans les choses qu'il désiroit le plus, envoya Guerin son maître-d'hôtel, pour s'assurer encore des dispositions des Gantois; il commença ensuite à négocier secrettement avec Maximilien, & bien-tôt après il nomma pour ses plénipotentiaires Crevecœur sieur des Querdes, Olivier de Couermain lieutenant de Roi d'Arras, le premier Président de la Vacquerie, & Jean Guerin.

Maximilien nomma de sa part Dauffay maître des requêtes de son hôtel, Gort-Rolland pensionnaire de Bruxelles, Jacques de Steenwerper, Gossuin abbé d'Affleghem, l'abbé d'Aumont, de Berghes seigneur de Walhain, Bouvrie, Lannoy, Baudouin de Molenbais, de Goy seigneur d'Auxy, & plusieurs autres. 1482.

Ces ministres assemblés à Arras, convinrent de presque tous les articles du Mariage entre le Dauphin & la princesse Marguerite. Les plus grandes difficultés furent sur la maniere dont les comtés de Bourgogne & d'Artois, & les autres états dont le Roi étoit déja en possession, devoient lui être cédés. Le Roi prétendoit que ces provinces lui appartenoient de plein droit; Maximilien & les états ne vouloient les abandonner que comme partage & dot de la Princesse. Les Plénipotentiaires de France demandoient les villes de Lille, Douay & Orchies, qui n'avoient été données par Charles V. à Philippe duc de Bourgogne, qu'à la charge de réversion à la couronne faute d'hoirs mâles; & le cas étoit arrivé. Quoique le droit du Roi fût incontestable, les Flamands ne pou-

& de Saint Pierre de Gand, Jean de
1482. Berghes seigneur de Walhain, Lannoy, Goy, de la Moire, Rym, Pinnock, d'Auffay & Mergolles.

Ils se rendirent d'abord à Paris, &
1483. furent reçus par l'évêque de Marseille
Pâques le 30. Mars. & les officiers de la ville. Le lendemain ils assisterent au *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame, & dînerent à l'Hôtel-de-ville. Le soir le cardinal
24. Janv. de Bourbon leur donna une fête magnifique, suivie d'une comédie du goût de ce temps-là, c'est-à-dire, une *Moralité* ou *Sotie*. Ils partirent le jour suivant pour se rendre à Tours auprès du Roi.

Dès leur premiere audience ils prierent sa Majesté de vouloir bien autoriser le Dauphin à jurer le traité de paix, de leur remettre les scellés & sûretés qu'on avoit promis pour l'accomplissement du traité, de promettre que les pays donnés pour la dot de la Princesse, seroient gouvernés suivant leurs loix & usages; que la ville d'Arras reprendroit son ancien gouvernement, & que tous les anciens habitans qu'on en avoit fait sortir, pourroient y retourner, exercer leurs professions, & rentrer dans leurs biens.

Les Ambassadeurs prierent encore le Roi de retirer ses troupes, afin que le duc d'Autriche en fît autant de son côté ; de rappeller tous les François qui étoient au service de la Marck, & d'aider à chasser ce rébelle du pays de Liége ; de rétablir Françoise & Marie de Luxembourg petites filles du Connétable, dans les biens de leur maison, de faire rendre à Philippe de Croy le comté de Porcien, de rendre la liberté aux prisonniers, ou de les mettre à rançon. 1483.

Les ambassadeurs firent de nouvelles instances pour obtenir que le duc de Bretagne fût compris dans le traité ; après quoi ils se rendirent à Amboise pour saluer le Dauphin, & lui faire jurer tous les articles, & spécialement celui qui concernoit son mariage avec la princesse Marguerite, & la conservation des priviléges & coutumes des pays qui lui étoient cédés.

Le sire de Beaujeu étoit auprès du Dauphin, dont le Roi l'avoit nommé tuteur & curateur, voulant qu'il en exerçât les fonctions de son vivant. Personne n'étoit plus capable ni plus digne de cet emploi que Beaujeu. Ferme, désintéressé, prudent, il ne cher-

1483. choit pas dans les conseils qu'il demandoit une approbation de son sentiment. Comme il n'avoit pas la présomption de se croire instruit des choses qu'il n'avoit pas apprises, il écrivit à du Bouchage de lui envoyer quelqu'homme de robe habile, versé dans les matieres dont il s'agissoit, capable de dresser les actes nécessaires, & d'examiner tant ceux que le Dauphin seroit obligé de signer, que ceux que les ambassadeurs donneroient.

Le Dauphin autorisé par le Roi, jura en présence des Ambassadeurs sur l'Hostie, sur la vraie Croix & sur les Evangiles, de garder tous les articles du traité de paix & de mariage. Les ambassadeurs étant retournés auprès du Roi, ce prince ratifia le traité; & par un acte du même jour renonça à toutes prétentions sur les biens cédés au Dauphin. Il congédia ensuite les ambassadeurs, & leur fit présent de trente mille écus d'or, & de cinq cens soixante marcs d'argent.

22. Janvier.

8. Fev.

Picard bailli de Rouen, les accompagna jusqu'à Paris, & présenta au Parlement une lettre close du Roi, pour faire enregistrer le traité de paix. Michel de Pons procureur général,

Gannay & le Maître, avocats généraux, étant informés de l'acte par lequel le Roi renonçoit à toutes ses prétentions sur les biens cédés par le traité de paix, firent leur protestation, déclarant que la lecture qui en alloit être faite ne pourroit préjudicier aux droits du Roi & de sa couronne, & demanderent que leur opposition fût enregistrée, afin de soutenir en temps & lieu les droits du Roi, ce qui ne se pouvoit faire présentement, attendu le desir que sa Majesté avoit de voir toutes ces affaires finies. Le Parlement ayant reçu cette protestation, on lut la lettre du Roi par laquelle il lui adressoit le traité & les actes faits en conséquence. 1483.

Le lendemain le traité de paix fut publié, mais avant de l'enregistrer, on donna à Dauffay qui en étoit le porteur, le choix de ces deux clauses, *Le Procureur général présent, & ne s'y opposant point*, ou *le Procureur général présent, & de son consentement*. Dauffay choisit la derniere, & l'enregistrement fut fait. Le Parlement dit ensuite aux Ambassadeurs, que *le traité ne liant pas moins le Duc & les Etats de Flandre, que le Roi, le Dauphin &*

leurs Etats; il étoit bon que la Cour fût
1483. *dépositaire de la ratification du Duc.* Dauffay répondit, que *ce qu'on demandoit étoit raisonnable.*

Les Ambassadeurs étant partis pour retourner en Flandre, le Roi ordon-
18. Fév. na une procession de Paris à Saint Denis en action de graces pour la paix, & pour demander la conservation du Roi, de la Reine, & du Dauphin. On voit par les délibérations prises sur cette procession, que le Parlement étoit alors composé de cent personnes.

Quelques jours après le Roi envoya des Ambassadeurs vers le duc d'Autriche pour être présens au serment qu'il fit, pareil à celui de sa Majesté, de garder & observer fidélement le traité de paix & d'alliance.

Louis XI. accablé de maux, occupé des plus grandes affaires, portoit encore son attention sur les autres états de l'Europe.

Les troubles de Navarre avoient commencé en 1441. à la mort de Blanche. Cette Reine renversant par son testament, ce qui avoit été réglé par son contrat de mariage, voulut que Jean son mari jouît sa vie durant de ses états au préjudice de ses enfans.

La mort du Roi Jean, ni celle de sa fille Eléonore, ne rétablirent pas le calme dans la Navarre. Elle fut toujours divisée par des factions. Le règne de François Phœbus qui succéda à son ayeule Eléonore, fut très-court. Ce Prince fils de Gaston Phœbus & de Magdelaine de France, mourut au commencement de cette année, âgé de quinze ans : il nomma par son testament sa sœur Catherine pour son unique héritiere. 1483.

Le Roi se déclara protecteur de Catherine sa petite niéce, & s'opposa aux desseins des comtes de Lérins & de Beaumont, qui auroient voulu unir la Navarre à l'Arragon & à la Castille que Ferdinand possédoit déja.

Le vicomte de Narbonne, appuyé par le Cardinal de Foix, & par les ducs d'Orléans & de Bretagne, prit le titre de Roi de Navarre, & crut mettre Ferdinand & Isabelle dans ses intérêts, en leur représentant que Louis ne soutenoit Catherine que pour perpétuer son autorité dans la Navarre : mais Ferdinand prit le parti de Catherine, dans l'espérance de la marier au Prince Jean son fils. Louis XI. & Magdelaine sa sœur, s'y opposerent.

Les légitimes héritiers de ce royaume
1483. en feroient encore possesseurs, si Louis
XII. avoit eu l'habileté de Louis XI.

Cependant tout se préparoit pour le mariage du Dauphin. Edouard roi d'Angleterre conçut tant de dépit d'avoir été trompé par Louis XI. & de voir que la France alloit encore se fortifier par l'union des provinces que la princesse Marguerite apportoit en mariage, qu'il en mourut de chagrin. D'autres prétendent qu'il mourut d'apoplexie après un grand excès de vin; on soupçonna aussi qu'il avoit été empoisonné par son frere Richard duc de Glocester. Les crimes que Glocester avoit déja commis, & ceux qu'il a faits depuis, rendent ces soupçons assez vraisemblables. Tous les pas qu'il fit vers le trône, furent autant de forfaits. Il avoit été le principal auteur de la mort du duc de Clarence son frere. Après la mort d'Edouard, il se défit de tous ceux qui avoient été attachés à ce prince. Il remplit le Parlement de ses créatures, fit casser le mariage du feu Roi, & déclarer illégitimes les enfans qui en étoient nés; peu de temps après il les fit mourir. L'Angleterre jalouse de sa liberté contre ses Rois, &

soumise aux tyrans, vit commettre tous ces crimes sans s'ébranler. 1483.

Louis ne parut pas prendre le moindre intérêt à la mort d'Edouard : mais il ne voulut point faire d'alliance avec l'usurpateur ; quoiqu'on trouve dans Rymer quelques projets de traités qui ne furent point conclus.

Louis ne pouvoit mieux se venger des Anglois, qu'en les abandonnant à leurs factions ordinaires. Il n'avoit pas la même indifférence sur l'Italie. Les divers états qui la composent, étoient tous armés les uns contre les autres. Leurs intérêts changeoient à chaque instant, & leur fureur étoit toujours la même. Un parti devenoit tout-à-coup l'ennemi déclaré de celui dont il étoit allié le jour précédent. Sixte IV. après avoir été uni avec Ferdinand roi de Naples, vit l'Etat ecclésiastique ravagé par Alphonse duc de Calabre, fils de Ferdinand. Les Vénitiens envoyerent au secours du Pape, Robert Malateste, à la tête de quinze cens chevaux. Celui-ci battit le duc de Calabre, & entra triomphant dans Rome. Le Pape ne conçut que de la jalousie du service que les Vénitiens venoient de lui rendre ; il trouva qu'ils devenoient

trop puissans, & ne chercha plus qu'à
1483. les traverser.
Mai. Louis envoya Listenay & Monjeu, gentilshommes Bourguignons, pour pacifier les troubles d'Italie, & particuliérement ceux qui étoient entre la république de Venise & le duc de Milan. L'évêque de Lombez retourna quelque temps après en Espagne, pour terminer l'affaire du Roussillon.

Le Roi craint & respecté de toutes parts, décidoit du destin de plusieurs États, tandis qu'enfermé dans le château du Plessis-lès-Tours, il étoit en proie aux soupçons & aux horreurs d'une mort prochaine. Il voyoit d'un côté la mort s'avancer à pas lents vers lui, de l'autre il redoutoit mille trahisons. Il fit mettre autour de son château un treillis de fer, armé de pointes, & fit semer dix-huit mille chausses-trapes dans les fossés, quatre cens archers faisoient le guet, & quarante veilloient toujours les armes à la main, & tiroient sur ceux qui osoient approcher. On fouilloit exactement tous ceux qui étoient obligés d'entrer dans le château. Le Dauphin étoit tour à tour l'objet de la tendresse & des soupçons de son pere. Il fit composer pour

son instruction, le *rosier des guerres* rempli des maximes les plus sages du gouvernement. Quelquefois il craignoit que ce jeune Prince ne fût impatient de regner, ou que les mécontens n'abusassent de son nom : il regardoit alors son fils comme son plus cruel ennemi. Il changeoit tous les jours de domestiques ; & n'osant avouer ses frayeurs, il disoit que la nature se plaît dans le changement. La crainte de perdre son autorité faisoit qu'il ne l'exerçoit plus qu'au gré de ses caprices. Chaque jour il déposoit d'anciens officiers pour en élever de nouveaux. Pour occuper continuellement l'attention des étrangers, il faisoit venir de tous les pays, des chevaux, des chiens, & toutes sortes d'animaux rares, & ne daignoit pas les regarder quand ils étoient arrivés. Il se montroit magnifiquement vêtu sur une galerie en dehors du château, & disparoissoit dans l'instant, de peur qu'on n'eût le temps d'appercevoir l'altération de ses traits. La défiance & la crainte étoient pour lui des bourreaux continuels. Plus tourmenté par ses soupçons que rassuré par les supplices qu'il ordonnoit, il eut été trop heureux d'être délivré par la mort même de tou-

1483.

tes les horreurs qu'elle lui inspiroit.
1483. Dans le temps qu'il prenoit les précautions les plus cruelles contre les hommes, il cherchoit pour appaiser le ciel, tous les moyens imaginés par la crainte : il se recommandoit aux prieres, il faisoit venir des reliques de tous côtés. Quoiqu'il s'occupât toujours d'affaires politiques, ce n'étoit plus avec les ministres des Princes qu'il conféroit : c'étoit avec des moines superstitieux ou intéressés. Un certain Jacques Rosat cordelier arriva de Lombardie avec sept ou huit autres de même espece, & fut reçu du Roi avec distinction. Des chanoines de Cologne vinrent pour s'assurer des revenus que ce Prince avoit donnés à leur Eglise, en l'honneur des trois Rois, dont les reliques lui avoient été vantées. Le doyen d'Aix-la-Chapelle lui en apporta, & un marchand lui vendit une petite image d'argent cent soixante livres.

La crainte de la mort étant devenue le principe de toutes les actions de Louis XI. il demandoit de toutes parts des remedes ou des prieres. Esclave de son médecin, chargé de reliques, il prodiguoit les biens aux gens d'Eglise. Il fit des dons considérables à l'abbaye de

1483.

de Saint Denis; il accorda à celle de Saint Germain la foire franche qui subsiste aujourd'hui. Sans nous arrêter au détail des dépenses que ce Prince faisoit en dévotions, il suffit de dire qu'elles augmentoient chaque jour avec ses infirmités.

Bajazet second, empereur des Turcs, espérant profiter de la foiblesse de Louis, lui envoya un Ambassadeur avec la liste de toutes les reliques qui étoient à Constantinople, & les lui offrit, s'il vouloit seulement retenir Zizime en France, & l'empêcher de repasser dans l'Orient. Louis rejetta les propositions de Bajazet, & ne voulut pas violer l'hospitalité dans la personne d'un Prince malheureux. L'ambassadeur Turc après avoir long-temps attendu en Provence, s'en retourna sans avoir pû même obtenir une audience.

Louis étoit bien éloigné de traiter avec les Infidéles. Il attendoit avec impatience l'arrivée de Matortille plus connu sous le nom de François de Paule.

François, natif de Paule, ville de Calabre se consacra à Dieu dès son enfance. Né avec un esprit droit & un

cœur pur, il méprisa toutes les scien-
1483. ces humaines, & ne s'occupa que de celle du ciel. Sa retraite n'empêcha pas que la sainteté de sa vie ne fût bientôt répandue en Italie & en France. Louis désira aussi-tôt de le voir, espérant obtenir par ses prieres le rétablissement de sa santé. Il fit prier le Pape & le roi de Naples, d'envoyer ce saint homme en France, & lui fit bâtir une maison dans son parc. Il envoyoit continuellement des couriers pour hâter l'arrivée du *saint homme*; c'est ainsi qu'il est nommé dans les comptes de la maison du Roi.

Aussi-tôt qu'il l'apperçut, il courut au-devant de lui, & se jetta à ses pieds, en le suppliant de lui prolonger la vie. François le releva, & lui remontra avec humilité que nos jours sont dans la main de Dieu : mais il s'attacha en même-temps à le consoler & à le disposer à la mort. Louis avoit de fréquens entretiens avec lui, & paroissoit ensuite plus tranquille : on vit alors à la Cour la dévotion humble & sincère, & la solide piété respectée.

Dans le temps que la crainte de la mort sembloit avoir égaré l'esprit de

Louis XI. il l'eut toujours sain & présent dans les affaires. Sur les plaintes qu'il reçut que Palamédes de Fourbin abusoit de son autorité en Provence, il lui interdit toutes les fonctions de sa place, & chargea Baudricourt d'informer de sa conduite : Baudricourt s'acquitta de sa commission avec autant d'intégrité que d'intelligence. Il fit les informations les plus exactes ; & sur le compte qu'il rendit au Roi, que Fourbin avoit fidélement rempli ses devoirs, & que les plaintes qu'on faisoit contre lui, n'étoient que l'effet de la jalousie & de la malignité qu'excitent les grandes places, mais qui achevent l'éloge de ceux qui les remplissent, Fourbin fut rétabli avec plus d'autorité qu'auparavant. 1483.

Louis toujours occupé du gouvernement, ôta la charge de chancelier à Doriole, pour en revêtir Guillaume de Rochefort qui avoit passé du service de Bourgogne à celui de France.

Doriole étant maire de la Rochelle, avoit été plusieurs fois député vers Charles VII. il s'attacha à la Cour, & fut successivement maître des comptes, général des finances, & Ambassadeur. Il s'acquitta si bien de toutes les

commiſſions qui lui furent données ;
1483. que le Roi l'honora de la dignité de Chancelier. Il avoit une parfaite connoiſſance des loix du Royaume & des droits du Roi. Perſonne ne fut plus laborieux : mais le grand âge ne lui permettoit plus de travailler avec la même exactitude. Louis croyoit que les premieres places devoient être la récompenſe des ſervices actuels : & quoiqu'il fût content de ceux que lui avoit rendus Doriole, il lui ôta ſa charge, & lui donna celle de premier Préſident de la Chambre des Comptes, comme étant plus tranquille.

Le ſire de Beaujeu & Anne de France ſa femme, furent chargés d'aller chercher Marguerite d'Autriche. Anne prétendit avoir droit de délivrer des priſonniers en faiſant ſa premiere entrée à Paris : mais le Parlement s'y oppoſa, & ſoutint que ce droit n'appartenoit qu'au Roi, à la Reine & au Dauphin, & non pas aux autres enfans de France.

Les ſeigneur & dame de Beaujeu s'étant rendus à Heſdin, remirent aux députés de Maximilien les ſcellés des Princes & des villes du Royaume, & reçurent ceux des Seigneurs & villes des Pays-Bas.

1483.

Marguerite d'Autriche fut remise entre les mains des sire & dame de Beaujeu, par Catherine de Cléves, par les seigneurs de Ravestein, de Vers & de Ligne, l'abbé de Saint Bertin, & le chancelier de Brabant. 19. Mai.

Ravestein voulant, avant de quitter la Princesse, qu'elle exerçât les droits & priviléges qu'elle prétendoit comme Dauphine & comme comtesse d'Artois, lorsqu'elle fit son entrée à Bethune, donna au nom de cette Princesse, une rémission à Ogier & à Bernard de l'Aoust freres, surnommés d'Auron, prisonniers à Bethune pour avoir tué quatre hommes. Le juge du lieu ne vouloit pas avoir égard à ces lettres de grace : mais le Dauphin étant parvenu à la Couronne, les confirma.

Marguerite fit son entrée à Paris au milieu des acclamations du peuple. Le Parlement alla en corps la recevoir au-delà des portes de la ville; & Beaujeu donna des lettres de maîtrise de plusieurs métiers, au nom de cette Princesse, en vertu du droit de joyeux avénement. Marguerite se rendit ensuite à Amboise. 2. Juin.

Les fiançailles se firent avec toute la magnificence possible. Les principa- 23. Juin.

les villes du Royaume y envoyerent des députés qui furent défrayés eux & leur suite, aux dépens du Roi. Le sire de Beaujeu, le comte de Dunois, S. Pierre, grand sénéchal de Normandie, le sire d'Albert, Guy Pot, comte de S. Pol, gouverneur de Touraine, firent les honneurs de cette fête, plus marquée par la magnificence que par la joie publique; puisqu'on faisoit en même-temps des prieres pour la santé du Roi qui étoit sans ressource.

1483. 23. Juin.

C'étoit tous les jours quelqu'imagination singuliere. Le Pape envoya un bref par lequel il permettoit au Roi de se faire oindre une seconde fois de l'huile de la sainte Ampoule. Bien-tôt après, Grimaldi maître-d'hôtel du Pape arriva avec beaucoup de reliques. Le peuple de Rome avoit pensé se soulever, en apprenant qu'il alloit être privé d'un pareil trésor; on en fit des remontrances fort sérieuses au Pape, qui fut obligé de s'excuser sur les obligations que le S. Siége avoit aux rois de France.

Les approches de la mort détachent ordinairement les hommes du reste du monde pour les rapprocher d'eux-mê-

mes : tout leur devient alors étranger ;
mais Louis ne cessa jamais de régner, 1483.
ni de s'occuper du gouvernement. Toute sa personne sembloit éteinte, le Roi seul subsistoit encore. Dans ses derniers momens il renouvella l'alliance avec la Hanse Teutonique. Il entroit dans les moindres détails de la police, & punit sévérement les Boulangers qui avoient fait une cabale pour renchérir le pain.

Le Lundi 25. d'Août, Louis tomba dans une telle foiblesse qu'on le crut mort ; Briçonnet qui étoit auprès de lui, l'écrivit dans le moment à Paris. Le bruit de la mort du Roi se répandit par tout : chacun en étoit persuadé, & n'osoit encore le dire hautement. Cependant le chancelier de Rochefort alla au Parlement pour l'exhorter à maintenir le peuple dans l'obéissance, & partit pour se rendre auprès du Roi. Ce prince revint de sa foiblesse : mais il se sentit si abbatu, q'uil jugea lui-même que sa fin étoit proche. Il chargea le sire de Beaujeu d'aller trouver le Roi à Amboise ; c'est ainsi qu'il nomma toujours le Dauphin depuis l'attaque violente qu'il venoit d'essuyer. Il lui envoya les sceaux par le

Chancelier, avec une partie de sa garde, sa venerie & sa fauconnerie. Il disoit à tous ceux qui le venoient voir, d'aller trouver le Roi, & leur recommandoit d'être fidéles à leur nouveau maître. Il ajoutoit ordinairement quelques maximes de gouvernement, qu'il les prioit de reporter au Dauphin.

1483.

Depuis qu'il fut revenu de sa foiblesse, il eut toute sa connoissance, & parla jusqu'au dernier instant. Cette tranquillité fit croire à ceux qui étoient auprès de lui qu'il pouvoit se flater sur son état. Roli son confesseur crut qu'il étoit de son devoir de le détromper, & de lui déclarer qu'il ne devoit plus songer qu'à son salut.

La difficulté étoit de le lui annoncer. Ce Prince avoit souvent dit que si on le voyoit absolument en péril, on se gardât bien de lui prononcer *le cruel mot de la mort*; & qu'il suffisoit qu'on le lui fît entendre en disant: *Parlez peu*. On n'eut point alors tous ces égards; Olivier le Dain se chargea de la commission, & lui dit en présence de François de Paule & du premier médecin Coittier: *Sire, il faut que nous nous acquitions, n'ayez plus*

d'espérance en ce saint homme, ni en autre chose; car sûrement il est fait de vous, & pour ce pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède. Le Roi, sans paroître effrayé, répondit simplement : *J'ai esperance que Dieu m'aidera; car par avanture je ne suis pas si malade comme vous pensez.* Il commença cependant à penser plus sérieusement que jamais, à ses derniers arrangemens. Toujours occupé du Dauphin & de l'Etat, il recommanda que des Querdes demeurât au moins pendant six mois auprès du jeune Roi; qu'on ne songeât plus à Calais ni à aucune autre entreprise qui pût r'allumer la guerre dans le Royaume, qui avoit besoin de cinq ou six ans de paix. Il ajouta que ce qui auroit été fort avantageux, s'il eut vécu, devenoit très-dangereux après sa mort; que par cette raison il ne falloit point inquiéter le duc de Bretagne. Il parla ensuite du comte de S. Pol & du duc de Nemours qu'il avoit fait mourir, & témoigna qu'il n'y en avoit qu'un dont il se repentît; on prétend que c'étoit le duc de Nemours, auquel cas Louis ne devoit avoir de scrupule que sur la forme. Nemours étoit très-cri-

1483.

minel : mais il fut jugé par des com-
1483. missaires ; & ceux qui n'avoient pas conclu à la mort, furent disgraciés.

Le Roi, après avoir fait ses dernieres dispositions, demanda & reçut les Sacremens avec résignation & fermeté, repondant à toutes les prieres. Il ordonna sa sépulture, & nomma ceux qui devoient accompagner son corps : dans ses derniers momens, il ne cessoit de répéter : *Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi. Misericordias Domini in æternum cantabo.* Il dit que par la dévotion qu'il avoit à la Vierge il espéroit qu'il ne mourroit que le Samedi ; circonstance qui fut remarquée, parce qu'elle se trouva justifiée par l'événement. Louis XI. mourut en effet le Samedi 30. d'Août sur les sept heures du soir, agé de soixante ans & près de deux mois : huit jours après il fut inhumé à Cléry.

La nouvelle de la mort des Princes célebres se répand ordinairement d'avance ; & lorsqu'elle est sûre, plusieurs n'osent la croire ; on en doute quelque temps ; on craint de se rendre suspect en manifestant l'impression dont on est affecté ; on attend en silence

le jugement du public. Voilà précisément ce qui arriva aux premieres nouvelles de la mort de Louis : mais lorsqu'elle fut confirmée, la consternation devint générale ; on ne sçavoit encore si l'on devoit regretter ou s'applaudir, espérer ou craindre ; ceux-mêmes qui croyoient être délivrés d'un maître absolu & terrible, ne pouvoient se dissimuler qu'ils avoient aussi perdu un défenseur. 1483.

Telle fut la fin de Louis XI. Prince qui sera toujours célèbre dans notre histoire, aimé du peuple, haï des Grands, redouté de ses ennemis, & respecté de toute l'Europe.

Louis créa deux Parlemens ; celui de Bordeaux en 1462. & celui de Dijon le 18. Mars 14$\frac{76}{77}$. Il ordonna par son testament que le sire & la dame de Beaujeu, auroient la tutelle de Charles VIII. Ils répondirent si dignement à la confiance du Roi, que les états du Royaume assemblés à Tours (en 1484.) leur firent des remereîmens, leur confirmerent la tutelle, & malgré les cabales du duc d'Orléans, leur donnerent la principale autorité dans le gouvernement. Les Etats n'agissoient plus alors par crainte ou par

foibleſſe ; ce fut ſi peu par égard pour
1483. la mémoire de Louis XI. qu'on propoſa de rétablir toutes les autres choſes dans le même état où elles étoient ſous Charles VII. Louis XI. n'ayant jamais eu de confiance en la Reine, l'avoit toujours éloignée des affaires, & ne la voyoit que pour avoir des enfans. Il ordonna en mourant qu'elle reſtât comme reléguée dans le château de Loches. La dame de Beaujeu auroit peut-être été fort embarraſſée entre le reſpect qu'elle devoit à ſa mere, & l'obéiſſance qu'elle devoit au Roi ſon pere ; mais la Reine mourut peu de mois après le Roi ; digne des regrets de la Cour, ſi la vertu y étoit regrettée.

Il ne me reſte plus qu'à rapporter pluſieurs traits de la vie privée de Louis XI. que l'ordre & la liaiſon des faits ne m'ont pas permis d'inſérer dans le corps de ſon hiſtoire.

Ce Prince eſt le premier de nos Rois qui ait introduit, ou du moins fort étendu l'uſage de manger publiquement avec ſes ſujets : une de ſes plus grandes dépenſes étoit pour ſa table. Ses favoris étoient ordinairement habillés comme lui, & habituellement admis à

sa table & à son lit. Ce dernier usage s'est long-temps conservé en France, même parmi nos Rois. Le meilleur accueil qu'on pût faire à son hôte, étoit de le faire coucher avec soi.

Louis XI. toujours avide de s'instruire, invitoit à sa table les étrangers dont il espéroit tirer quelques connoissances utiles ; il y recevoit même des marchands, qui lui donnoient des lumieres sur le commerce, & se servoit de la liberté du repas pour les engager à parler avec confiance. Un marchand nommé Maître Jean, séduit par les bontés du Roi qui le faisoit souvent manger avec lui, s'avisa de lui demander des Lettres de noblesse. Ce Prince les lui accorda : mais lorsque ce nouveau noble parut devant lui, il affecta de ne le pas regarder. Maître Jean surpris de ne pas trouver le même accueil, s'en plaignit. *Allez, M. le Gentilhomme*, lui dit le Roi, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition : mais aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres, si je vous faisois la même faveur.* Louis XI. vouloit honorer tous ceux qui se distinguoient dans leur état, &

qu'ils apprissent à n'en pas rougir ; quand ils l'honoroient eux-mêmes.

Il alloit quelquefois de maison en maison dîner & souper chez les bourgeois. Il s'informoit de leurs affaires, se mêloit de leurs mariages, & vouloit être parrain de leurs enfans. Il s'étoit fait inscrire dans les confrairies des artisans mêmes, & disoit à ceux qui lui reprochoient de ne pas garder assez sa dignité : *Quand orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.*

Les réponses vives lui plaisoient beaucoup. Il entra un jour dans sa cuisine, & demanda à un jeune garçon qui tournoit la broche, qui il étoit. Cet enfant qui ne connoissoit pas le Roi, lui répondit qui s'appelloit Berruyer, que son poste n'étoit pas bien élevé, & que cependant il gagnoit autant que le Roi. *Eh, que gagne le Roi*, reprit Louis ? *ses dépens*, repliqua l'enfant, *qu'il tient de Dieu, comme je les tiens du Roi.* Louis retira Berruyer de la cuisine, & l'attacha à la chambre où il fit depuis une grande fortune.

Louis ne trouvoit pas mauvais qu'on lui fît des plaisanteries. Brezé lui disoit

quelquefois par une équivoque du goût de ces temps-là : *Que son cheval étoit le plus fort qu'il y eût au monde, puisqu'il portoit le Roi & son conseil.*

Louis ayant un jour rencontré l'évêque de Chartres monté sur un cheval richement caparaçonné, *Les Evêques*, lui dit-il, *n'alloient pas ainsi autrefois. Non, Sire*, répondit l'Evêque, *du temps des Rois pasteurs* : cette réponse plut au Roi.

Philippe de Crevecœur seigneur des Querdes, en fit une plus hardie. Il avoit passé du service de Bourgogne à celui de France. Comme il avoit reçu des sommes considérables pour exécuter plusieurs entreprises, le Roi ayant exigé qu'il lui rendît compte de l'emploi de cet argent; des Querdes mit tant de différens articles, que la dépense surpassoit la recette. Louis ne trouvant pas le compte exact, vouloit examiner & discuter chaque article. Des Querdes ennuyé d'une recherche si scrupuleuse, lui dit : *Sire, j'ai acquis pour cet argent les Villes d'Aire, d'Arras, de Saint Omer, Bethune, Bergue, Dunkerque, Gravelines, & quantité d'autres; s'il plaît à V. M. de me les rendre, je lui rendrai tout ce*

que j'ai reçu. Le Roi comprenant que des Querdes avoit prétendu se payer un peu par lui-même de ses services, lui répondit : *Par la Pâque-Dieu, Maréchal, il vaut mieux laisser le monstier où il est.*

Il aimoit à s'expliquer par des traits concis. Edouard IV. roi d'Angleterre, ayant fait arrêter son frere le duc de Clarence, accusé d'entretenir des intelligences avec la duchesse douairiere de Bourgogne, envoya consulter Louis XI. sur le parti qu'il devoit prendre. Louis donna pour réponse ce vers de Lucain,

Tolle moras, semper nocuit differre paratum.

Edouard fit aussi-tôt mourir son frere.

Plus Louis XI. estimoit les hommes courageux, plus il craignoit de les perdre. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le fer & la flamme, au siége du Quesnoy, le Roi qui avoit été témoin de son ardeur, lui passa au col une chaîne d'or de cinq cens écus, en lui disant : *Par la Pâque Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il vous faut enchaîner : car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.* Les descendans de Lannoy ont porté long-

temps une chaîne autour de leurs armes, en mémoire de cette action.

Comme Louis XI. éstimoit les braves gens, il ne pouvoit souffrir qu'on eût la moindre négligence pour ses devoirs. Il fit un jour la revûe des Gentilshommes de sa maison, & n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que puisqu'ils n'étoient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviroient de leurs plumes.

Louis aimoit & protégeoit les Lettres; il les auroit même cultivées par goût, si ses devoirs lui eussent laissé quelque repos. Il sçavoit que les talens, les sciences, les lettres & les arts, ont entr'eux une liaison étroite; qu'ils font la gloire d'une nation; & que dans un Etat puissant, cette gloire est un avantage réel, quoique l'utilité ne s'en fasse pas sentir au vulgaire. Il comparoit un ignorant qui a une bibliothéque, à un homme qui ne voit pas la charge qu'il a sur le dos.

Louis XI. avoit toujours quelques Astrologues à ses gages. Son goût pour cette ridicule manie, étoit autant l'erreur de son siécle, que la sienne. Moins l'esprit est étendu, plus il croit embras-

ser d'objets. Ce n'est qu'en s'éclairant qu'il parvient à connoître ses limites, & à sçavoir borner ses connoissances pour les rendre plus sûres.

On prétend qu'un Astrologue ayant prédit la mort d'une femme que Louis aimoit, & le hazard ayant justifié la prédiction, ce Prince fit venir l'Astrologue : *Toi, qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu ?* L'Astrologue averti, ou soupçonnant que ce Prince lui tendoit un piége, répondit : *Je mourrai trois jours avant votre Majesté*. La crainte & la superstition du Roi, l'emporterent sur le ressentiment; il prit un soin particulier de cet adroit imposteur.

Louis avoit pour maxime d'éviter les guerres éloignées, comme ayant toujours été funestes à la France. Il préféroit une puissance affermie à une domination étendue. Les Génois avoient plusieurs fois réclamé & obtenu la protection de la France : mais leur reconnoissance n'avoit jamais duré au-delà de leurs besoins. Après avoir plusieurs fois fait & violé les mêmes sermens, ils offrirent à Louis XI. de se donner à lui, & de le reconnoître pour Souverain. *Vous vous donnez à*

moi, leur dit-il, *& moi je vous donne au Diable.*

C'est à ce Prince qu'on attribue d'avoir donné un canonicat à un pauvre prêtre qu'il trouva endormi dans une Eglise; afin, disoit-il, qu'il y eût quelqu'un dont on pût dire que le bien lui étoit venu en dormant.

Louis fit plusieurs actions de charité, mieux ou plus sérieusement placées que celle-là. Une femme vint se jetter à ses pieds, en se plaignant qu'on ne vouloit pas enterrer son mari en terre sainte, parce qu'il étoit mort insolvable. Le Roi lui dit qu'il n'avoit pas fait les loix; mais il paya les dettes, & ordonna d'enterrer le corps.

Etant en priere dans une Eglise, un pauvre clerc vint lui représenter qu'après avoir déja langui dans les prisons pour une dette de quinze cens livres, il alloit encore être arrêté pour la même somme, & qu'il étoit absolument hors d'état de payer. Le Roi la paya dans l'instant, & lui dit: *Vous avez bien pris votre temps; il est juste que j'aie pitié des malheureux, puisque je demandois à Dieu d'avoir pitié de moi.* De pareilles actions sont aussi dignes de trouver place dans l'histoire, que le récit d'une bataille.

Je ne dois pas oublier un trait de bizarrerie, qui fait voir combien les hommes livrés aux plus grandes affaires, peuvent encore se passionner pour des bagatelles. Louis retenoit en prison, pour je ne sçai quel sujet, Wolfand de Poulhain, homme attaché à la duchesse d'Autriche, & ne vouloit point lui rendre la liberté, à moins que le sieur de Bossu ne lui donnât des chiens qui passoient pour excellens. Bossu ne vouloit pas s'en défaire : le Roi qui avoit aimé la chasse, & qui croyoit peut-être l'aimer encore, parce qu'il cherchoit tout ce qui pouvoit le distraire de son état languissant, & le tirer, pour ainsi dire, de lui-même ; (c'étoit dans ses dernieres années,) s'opiniâtra, & dit qu'il ne relâcheroit pas le prisonnier. Il sembloit qu'il fût question de l'affaire la plus importante. Bossu consentit enfin à donner ses chiens, pour procurer la liberté à Poulhain : mais le Roi mécontent qu'on lui eût d'abord marqué si peu de complaisance, les refusa, & ne voulut pas relâcher Poulhain, qui ne sortit de prison que l'année suivante.

Après avoir rapporté fidélement l'histoire de Louis XI. il paroîtroit

inutile de peindre ſon caractère; ſes actions ont dû le faire connoître. On vient encore de voir pluſieurs particularités de ſa vie privée; ainſi le lecteur eſt actuellement en état de prononcer ſur ce Prince. Je ne puis cependant me diſpenſer d'examiner l'idée qu'on s'en forme communément : je hazarderai en même-temps celle qui me paroît réſulter des faits qu'on vient de lire, ſans avoir aucun égard aux opinions reçues qui ne doivent jamais preſcrire contre la vérité.

On eſt accoutumé à regarder Louis XI. comme un grand politique, & comme un homme de mauvaiſe foi; qualités que l'on confond ſouvent, quoique très-différentes. On ſe le repréſente comme un Prince cruel, mauvais fils, mauvais pere, tyran de ſes ſujets, perfide à l'égard de ſes ennemis; d'autres, en lui faiſant les mêmes reproches, croyent lui trouver une excuſe dans la différence qu'ils ſuppoſent, entre les qualités d'un Prince & celles d'un particulier; comme ſi les principes de la morale n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes. Je vais diſcuter ces différens points.

Je ne craindrai point de dire que

Louis XI. n'a pas toujours été aussi grand politique qu'on le suppose. Si l'on entend par politique, celui qui ne fait rien sans dessein, Louis fut un grand politique ; mais si l'on entend par ce terme celui qui faisant tout avec dessein, prend aussi les mesures les plus justes, on auroit beaucoup de reproches à lui faire.

Les changemens qu'il fit à son avénement à la couronne dans toutes les charges dont il dépouilla les anciens officiers de son pere, exciterent la guerre du Bien Public. Il se laissa tromper par le Pape Pie II. dans l'abolition de la Pragmatique. Il fit beaucoup d'imprudences. L'avanture de Péronne ne peut s'excuser. Il manqua, pour le Dauphin, le mariage de Marie de Bourgogne, & négligea celui d'Anne de Bretagne. Il échoua dans plusieurs entreprises, & dans quelques négociations importantes ; la politique n'est justifiée que par le succès ; c'est en général l'art d'amener les événemens ; ainsi quoiqu'on doive mettre ce Prince au rang des politiques, on peut dire qu'il étoit moins habile à prévenir une faute, qu'à la réparer.

Il seroit difficile de l'excuser tou-

jours du côté de la mauvaise foi. On l'a vû faire dans un même temps des traités opposés, afin de se ménager des ressources, pour éluder ceux qui seroient contraires à ses intérêts. On pourroit dire, à la vérité, que ses ennemis n'en usoient pas autrement; mais en récriminant, on ne le justifieroit pas. Tous les Princes d'alors ne cherchoient qu'à se tromper mutuellement: les manœuvres de ceux qui ne réussissoient pas, restoient ensevelies dans l'oubli: au lieu que les succès de Louis XI. le faisoient regarder comme plus artificieux, quoique souvent il ne fût que plus habile. Si l'on s'est moins récrié contre les autres, c'est que n'ayant pas eu de grandes qualités d'ailleurs, on a fait moins d'attention à leurs vices.

La conduite de Louis XI. avec son pere, fut extrêmement criminelle, sans lui être utile. L'héritier de la Couronne étoit errant & fugitif, quand il auroit dû servir son pere contre leurs ennemis communs, & raffermir un trône sur lequel il devoit monter.

Si Louis a été fils ingrat, je ne crois pas qu'on puisse le taxer d'avoir été mauvais pere. Il conçut tant de chagrin de la mort de son premier

fils Joachim, qu'il fit vœu de ne plus voir d'autre femme que la Reine, & l'on prétend qu'il a gardé ce vœu. Il eut six enfans de Charlotte de Savoye, dont trois qui furent Joachim, Louise & François, moururent avant lui; Charles, Anne & Jeanne lui survécurent. On a vû quels soins il prit de ses filles naturelles. Les mariages de ses deux filles légitimes, marquent également un bon pere & un Prince sage.

Louis prévoyant qu'il mourroit avant la majorité de son fils, voulut prendre des mesures afin que la minorité fût tranquille. Il fit épouser au duc d'Orléans premier prince du sang, la princesse Jeanne, qui par sa vertu pouvoit s'opposer aux entreprises de son mari. En effet la révolte de ce Prince auroit été plus dangereuse qu'elle ne le fut, s'il eut été secondé par une Princesse ambitieuse. On ne peut s'empêcher de convenir que si Louis XII. fut un bon Roi, il n'avoit pas été un sujet fidéle; il y eut dont autant de justice que de grandeur d'ame dans ce beau mot qu'il dit dans la suite: *Un roi de France ne venge point les injures du duc d'Orléans.* Louis trouvant dans sa fille aînée un esprit mâle

&

& propre au gouvernement, la maria à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, & les chargea l'un & l'autre de la tutelle de Charles VIII. disposition d'autant plus sage, que le sire de Beaujeu trop éloigné de la couronne * pour y prétendre, mais intéressé par sa naissance à la soutenir, ne pouvoit rien gagner, & pouvoit tout perdre à la mort de Charles VIII.

Louis XI. marqua toujours beaucoup de tendresse pour le Dauphin. Il le fit élever à Amboise; & de peur qu'une trop grande affluence de peuple ne corrompît la pureté de l'air, il défendit qu'il s'y tînt ni foire ni marché. Je ne nierai pas que le caractère soupçonneux de Louis n'eût beaucoup de part aux précautions qu'il prenoit pour empêcher qu'on n'approchât du Dauphin; mais il n'en étoit pas moins attentif à sa conservation, & sentoit que la tranquillité de l'Etat en dépendoit. Le bruit populaire qui se répandit, que Charles étoit un enfant supposé, * prouve même combien Louis XI. auroit craint de le perdre. Ce-

* La branche de Bourbon étoit cadette de celle d'Orléans, d'Angoulême, d'Anjou, de Bourgogne & d'Alençon.

* Quelques-uns disoient que Charles VIII. étoit

pendant l'éducation du Dauphin étoit trop négligée. La foible santé de ce Prince ne permettoit pas qu'on le fatiguât par des études qui sont plûtôt consacrées par l'usage, que par une utilité bien décidée : mais quoique les Princes soient plus faits pour protéger les lettres que pour les cultiver, on auroit dû lui en donner quelque connoissance, pour le mettre en état de les protéger avec discernement. Louis XI. craignoit peut-être en ouvrant l'esprit de son fils, de le rendre moins docile. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il lui fit apprendre quelques maximes propres au gouvernement.

On reproche à Louis XI. d'avoir vexé ses sujets. Cet article mérite d'être examiné. Il faut convenir qu'il a mis plus d'impôts que ses prédécesseurs ; * il ne s'agit plus que de sçavoir quel en étoit l'emploi. Ce Prince fut

fils du Roi, mais non pas de la Reine. Ceux qui ont parlé de cette prétendue supposition de Charles VIII. tels que du Haillan & Mathieu, conviennent que ce n'étoit qu'une tradition populaire. Il en est parlé dans un manuscrit de la bibliotheque de Coislin, n°. 2199. intitulé : *Remarques & particularités d'histoire.* L'auteur dit qu'il a appris le détail qu'il fait dans le procès de mort de Pierre Landais qui est parmi les papiers de la maison de Bourbon.

* Les tailles étoient à dix-huit cens mille li-

toujours très-éloigné du faste ; il avoit quelquefois même une œconomie trop singuliere pour n'être pas affectée. † Sa grande dépense fut pour la chasse, dont il étoit très-jaloux. Sa sévérité à cet égard ne contribua pas peu à lui aliéner la noblesse, & faisoit dire alors qu'il étoit plus dangereux de tuer un cerf, qu'un homme.

Ses autres plaisirs n'ont pas dû lui coûter beaucoup. Depuis qu'il fut monté sur le trône, il n'eut aucune maîtresse reconnue. Quand il seroit vrai, comme on le prétend, qu'il eût quelquefois fait venir auprès de lui des femmes, telles que Huguette de Jacquelin, la Passefilon, Jeanne Baillette, Perrette de Châlons & autres ; des gouts passagers dans un Prince, sont moins dangereux pour un Etat, que s'il se laissoit subjuguer par une maîtresse. Louis n'a jamais été gouverné par les femmes : ainsi elles n'étoient pas l'objet de ses dépenses ; mais il dépensoit en dévotion des sommes prodigieuses, dans le temps que sa maison étoit mal payée,

vres sous Charles VII. Louis XI. les porta à trois millions sept cens mille livres.

† On trouve dans les comptes de sa maison un article de 15. sols pour deux manches neuves.

& que les campagnes étoient désertes par les contraintes des officiers des tailles. Il devenoit prodigue dans des occasions peu importantes, sans faire attention que les Princes ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. Il proportionnoit moins ses présens aux services qu'on lui rendoit, qu'à la passion dont il étoit agité : cependant pour exciter l'émulation, les dons des Princes doivent prévenir les demandes, quelquefois même les espérances, & jamais le mérite.

Le principal objet des dépenses de Louis XI. fut l'état, dont les charges étoient augmentées. Ce Prince entretenoit des armées nécessaires, fortifioit ou rebatissoit des villes, établissoit des manufactures, rendoit des rivieres navigables, faisoit construire des édifices, & gagnoit ses ennemis à force d'argent, pour épargner le sang de ses sujets. Il ne s'est donné sous son regne que deux batailles ; celle de Montlhery, & celle de Guinegate. Cependant il a fait plus de conquêtes par sa politique, que les autres Rois n'en font par les armes. Il accrut le Royaume, du comté de Roussillon, des deux Bourgognes, de l'Artois, de la Picardie,

de la Provence, de l'Anjou & du Maine. Il abbattit la maison d'Armagnac, divisa celle de Foix, abbaissa les grands, réprima leurs violences, & finit par faire une paix glorieuse; laissant à sa mort, une armée de soixante mille hommes en bon état, un train d'artillerie complet, & toutes les places fortifiées & munies.

On ne voit rien dans ce tableau de la vie de Louis XI. qui puisse mériter les satyres répandues contre lui. Quel en a donc été le motif? Le voici.

Louis, pour rétablir l'ordre, la police & la justice dans le Royaume, fut obligé de faire rentrer les Grands dans le devoir. Il est vrai qu'en s'opposant aux usurpations & à la tyrannie des particuliers, il étendit considérablement l'autorité royale. On vit, pour ainsi dire, une révolution dans le gouvernement. Ce Prince sembloit se frayer un chemin à la puissance arbitraire; ce qui a fait dire par une expression, qui pour être populaire, n'en est pas moins juste: que *Louis* XI. *a mis les Rois hors de page;* mais du moins les peuples cesserent d'être esclaves des Grands, & ceux-ci firent répandre des libelles contre ce Prince. Le duc d'Alençon,

malgré tous ses crimes, trouva un apologiste qui n'imagina pas d'autre moyen de le justifier, que d'éclater en invectives contre Louis XI. Thomas Bazin, que Louis avoit tiré de l'obscurité pour le faire évêque de Lisieux, & qu'il combla de biens, trahit la confiance de ce Prince, entra dans toutes les cabales, & finit par sortir du Royaume pour s'attacher aux ennemis de l'état. Il écrivit une histoire abrégée, dans laquelle on remarque la haine que les ingrats conçoivent toujours contre leur bienfaicteur.

La passion ne se fait pas moins sentir dans Amelgardus chanoine de Liége.

Claude Seissel, évêque de Marseille, n'entreprit l'apologie de Louis XII. que pour flater la haine de ce Prince contre Louis XI. Cet écrit n'est qu'une satyre remplie d'interprétations malignes & d'allégations fausses. Seissel dit lui-même que le jugement du public étoit différent du sien. * On voit du moins que les peuples s'applaudissoient

* *Plusieurs gens*, dit Seissel, *qui ont été de son temps, parlent incessamment de lui, & le louent jusques aux cieux, disant qu'il a été le plus sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant, & le plus heureux qui jamais fût en France.* Ces éloges étoient aussi exagérés, que les satyres étoient outrées.

de vivre sous son regne, pendant que les Grands le traitoient de tyran, parce qu'il ne leur permettoit pas de l'être.

Il est singulier que ceux qui depuis ont écrit ou prononcé sur Louis XI. aient plutôt suivi les auteurs dont je viens de parler, que Philippe de Commines qu'ils reconnoissent eux-mêmes pour l'écrivain le mieux instruit & le plus judicieux. Je ne voudrois pas cependant adopter absolument le jugement de Commines sur Louis XI. Les éloges qu'il lui donne, tiennent un peu du ressentiment qu'il eut contre le duc de Bourgogne, & qu'il avoit contre Charles VIII.

La principale erreur où l'on tombe, en voulant peindre les hommes, est de supposer qu'ils ont un caractère fixe, au lieu que leur vie n'est qu'un tissu de contrariétés : plus on les approfondit, moins on ose les définir. J'ai rapporté plusieurs actions de Louis XI. qui ne paroissent pas appartenir au même caractère. Je ne prétens ni les accorder, ni les rendre conséquentes. Il seroit même dangereux de le faire : ce seroit former un systême, & rien n'est plus contraire à l'histoire, & par conséquent à la vérité. J'ai repré-

ſenté Louis XI. dévot & ſuperſtitieux ; avare & prodigue, entreprenant & timide, clément & ſévere, fidéle & parjure ; tel enfin que je l'ai trouvé, ſuivant les différentes occaſions.

Il y a cependant des qualités dominantes qui établiſſent le caractère. Celui de Louis XI. fut de rapporter tout à l'autorité royale. Quelque deſſein qu'il formât, quelque parti qu'il prît, il n'oublioit jamais qu'il étoit Roi ; dans ſa confiance même, il mettoit toujours une diſtance entre lui & ſes ſujets. Sa maxime favorite étoit de dire : *Qui ne ſçait pas diſſimuler, ne ſçait pas régner. Si mon chapeau ſçavoit mon ſecret, je le brûlerois.* Louis pouvoit perdre le fruit de cette maxime en la répétant trop ſouvent. La diſſimulation n'eſt jamais plus utile qu'à celui qui n'en eſt pas ſoupçonné. Louis XI. en eût peut-être retiré plus d'avantage, s'il en eût moins affecté la réputation. Jean d'Arragon écrivoit à Ferdinand ſon fils de ne point entrer en conférence avec Louis : *Ne ſçavez-vous pas,* lui diſoit-il, *qu'auſſi-tôt qu'on négocie avec lui, on eſt vaincu ?* Sa diſſimulation dégénéroit quelquefois en une fauſſeté, dont elle n'eſt ſéparée que

par un intervalle assez étroit ; il introduisoit trop souvent dans la politique, la finesse qui la supplée rarement, & qui l'avilit toujours.

Louis avoit le cœur ferme & l'esprit timide. Il étoit prévoyant, mais inquiet ; plus affable que confiant ; il aimoit mieux se faire des alliés que des amis. Comme il n'avoit guéres plus de ressentiment des injures, que de reconnoissance des services, il punissoit ou récompensoit par intérêt. Lorsqu'il se déterminoit à punir, il le faisoit avec la derniere sévérité, parce que l'exemple doit être le premier objet du châtiment. La sévérité de ce Prince se tourna en cruauté sur la fin de sa vie : il soupçonnoit légerement, & l'on devenoit criminel dès qu'on étoit suspect. Il fit faire des cages de fer pour enfermer les prisonniers, & des chaînes énormes qu'on appelloit *les Fillettes du Roi*. On prétend qu'en faisant donner la torture aux accusés, il étoit caché derriere une jalousie, pour entendre les interrogatoires. On ne voyoit que des gibets aux environs de son château : c'étoit à ces affreuses marques qu'on reconnoissoit les lieux habités par un Roi.

Plusieurs écrivains parlent d'un grand nombre d'exécutions secretes qu'il fit faire par le prevôt Tristan l'Hermite, qu'il appelloit son compere. Cet homme cruel ne se contentoit pas d'obéir à son maître ; il exécutoit ses ordres avec un empressement barbare. On pourroit reprocher à Louis XI. la faveur & la familiarité dont il honoroit ce Ministre de ses vengeances, qu'il n'auroit dû regarder que comme l'instrument nécessaire de sa justice. *

Quand on reproche à Louis XI. d'avoir employé dans ses affaires, des hommes de néant préférablement à ceux que leur naissance sembloit intéresser davantage au bien de l'état ; on ne fait pas assez d'attention, qu'un des principaux desseins de ce Prince étant d'abaisser les Grands, la politique ne lui permettoit pas de les rendre dépositaires de son autorité : il en a cependant employé beaucoup, & ne s'est guères servi d'hommes obscurs, que

* Je ne rapporte point les contes ridicules au sujet de Tristan, tels que sa méprise à l'égard d'un prieur qu'on prétend qu'il fit mourir pour un autre. Je ne parle pas non plus du monstrueux alliage de cruauté & de superstition qu'on reproche à Louis XI. en disant qu'il demandoit à la Vierge, la permission de faire mourir quelqu'un. Ces contes populaires ne méritent pas même d'être réfutés.

lorsqu'ils lui étoient nécessaires ; & dans des occasions, où il pouvoit les désavouer ; mais il faisoit une faute dans le choix de ses agens. Comme il employoit rarement la même personne dans plusieurs affaires, ses Ministres manquoient d'une expérience quelquefois préférable aux talens.

Louis toujours défiant & souvent suspect, étoit timide dans ses desseins, irrésolu dans ses projets, indécis dans les affaires, mais intrépide dans le danger. Le courage lui étoit naturel ; il conservoit le sang froid au milieu du péril. Il affrontoit la mort, & ne craignoit les suites d'une bataille que pour l'état. Lorsque ce Prince fut obligé de marcher avec le duc de Bourgogne, contre les Liégeois, les Bourguignons ne purent pas s'empêcher de remarquer avec dépit que le courage impétueux de leur Prince étoit effacé par l'intrépidité tranquille de Louis XI. François II. duc de Bretagne, étoit le seul qui ne pouvant s'empêcher de reconnoître la prudence de Louis XI. affectoit de douter de sa valeur, en le nommant, par dérision, *le roi Coüard*. C'est ainsi que la haine cherche à confondre les vertus d'un

ennemi avec les vices qui semblent y avoir quelque rapport extérieur.

Louis n'a commencé à redouter la mort, que lorsque sa santé s'est altérée. Une noire mélancholie le saisit, & ne lui offrit plus que des images funestes. Son ame s'affoiblit avec ses organes.

A l'égard de la dévotion de Louis XI. en général, elle étoit sincere, quoiqu'elle ait souvent servi de prétexte à couvrir ses desseins. La dévotion étoit le ton de son siécle. On la voyoit sans être fausse, unie aux moeurs les plus dépravées. Plus commune qu'elle ne l'est de nos jours, elle étoit moins éclairée & moins pure. Louis avoit plus de dévotion que de vraie religion & de solide piété. Il tomboit souvent dans la superstition, * rarement dans l'hypocrisie.

* On dit que Louis faisant un jour réciter une oraison à saint Eutrope, pour demander la santé de l'ame & du corps, dit au prêtre qui la récitoit, de supprimer ce qui regardoit l'ame, & que c'étoit assez que le saint lui fit avoir la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses. On trouve le même caractére dans une lettre de ce Prince à Pierre Cadouet, prieur de Notre-Dame de Salles à Bourges : *Maitre Pierre, mon ami, je vous prie tant comme je puis que vous priez incessamment Dieu & Notre-Dame de Salles pour moi, à ce qu'il leur plaise de m'envoyer la fiévre quarte ; car j'ai une maladie dont les Physiciens disent que je ne puis être guéri sans l'avoir ; & quand je l'aurai, je vous le ferai sçavoir incontinent*. LOUIS.

Louis aimoit & protégeoit les Lettres qu'il avoit lui-même cultivées. Il fonda les Universités de Valence & de Bourges. Jean Bouchet, auteur des Annales d'Aquitaine, dit de ce Prince : *qu'il avoit de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus que les rois de France n'avoient accoûtumé.* Gaguin dit : *Callebat litteras, & suprà quàm regibus mos erat, eruditus.*

Commines confirme ces témoignages. *Louis avoit eu*, dit-il, *nourriture autre que les Seigneurs que j'ai vûs en ce Royaume, parce qu'ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les sots en habillemens & en paroles, de nulles lettres ils n'ont connoissance.* Commines donne encore un plus grand éloge à ce Prince, en disant, *qu'il aimoit à demander & entendre de toutes choses; il avoit la parole à commandement, & le sens naturel parfaitement bon;* qualité plus précieuse que les sciences, & sans laquelle elles sont inutiles.

Je crois avoir d'autant mieux représenté Louis XI. que je ne me suis proposé que la vérité pour objet. Je n'ai point embrassé de systême. Je n'ai pas cru me contredire ni me rétracter en le louant d'une action, un

moment après l'avoir blâmé d'un eautre. Un Prince parfait n'est qu'une belle chimere qui peut se trouver dans un panégyrique, & qui n'a jamais existé dans l'histoire. Il s'en faut beaucoup que Louis XI. soit sans reproche ; peu de Princes en ont mérité d'aussi graves ; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices & par ses vertus ; & que tout mis en balance, c'étoit un Roi.

FIN.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans cet Ouvrage.

Les lettres *a*, *b*, désignent les Tomes I. II.

A

H.

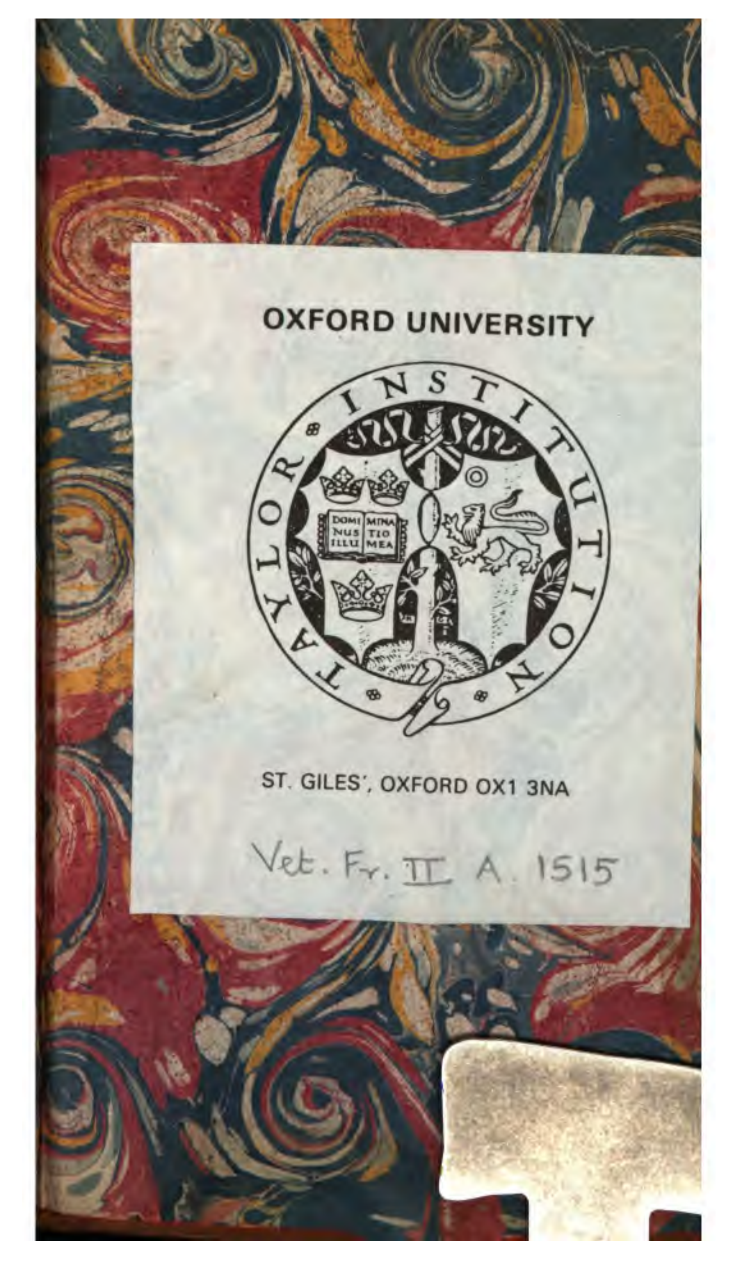
K.

L.

Fin de la Table des Matieres.

Holleyman & Treacher
21.4.1984
[VOLTAIRE]




OXFORD UNIVERSITY
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
ST. GILES', OXFORD OX1 3NA
Vet. Fr. II A. 1515

